«Initiatives» : 9 pages d'offres d'emplois



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14948 – 7 F

MERCREDI 17 FÉVRIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Nouvelle donne à Kaboul ?

APRÈS un mois de combats ininterrompus dans le terrible hiver afghan, les protagonistes de la «troisième bataille de Kaboul» ont accepté, du bout des lèvres, de suspendre les combats. Cette trêve, informelle, est de toute évidence fragile, entre des adversaires apparemment aussi irréconciliables que le ministre de la défense, le fameux commandant Massoud, et le chef fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar.

L'interruption des hostilités n'est que partielle : selon plusieurs témoignages, des soldats gouvernementaux l'ont déjà mise à profit pour se livrer à des violences contre des chiites. Ainsi démarre un engrenage qu'avait jusque-là évité un pays à qui, pourtant, peu d'horreurs ont été épargnées en trois lustres de guerre civile et étrangère : celle des représailles ethniques et religieuses. Certains dirigeants chiites avaient, au demeurant, bien perçu le risque inhérent à la tentation extrémiste qui prévaut aujourd'hui dans leur communauté : qu'elle serve de prétexte, à ses dépens, à une réconciliation des sunnites, majoritaires.

PAR-delà la volatilité des alliances nouées entre factions islamistes depuis la chute du régime communiste l'an dernier, on ne peut manquer d'observer certaines constantes d'un jeu afghan particulièrement complexe : à la vieille haine entre sunnites et chiites s'ajoute la volonté persistante des tribus pashtouns, maîtresses du pays durant deux siècles et demi, de refuser leur appui aux Tadjiks, aujourd'hui dominants à Kaboul.

On prend aussi conscience qu'il n'est pas possible de tenter plus longtemps de marginaliser une autre minorité, celle des Ouzbeks, au motif que ses chefs ont joué le jeu des Soviétiques et des communistes, en raison, essentiellement, du fait qu'une rivière les sépare du territoire de l'ex-URSS. Ce sont là des faits dont il faudra tenir compte dans l'environnement afghan, où, par ailleurs, les récents succès militaires, sans précédents, des fondamentalistes ont bouleversé la donne.

L'ARRIVÉE à Kaboul, comme médiateur, du général Hamid Gul, ex-chef des services secrets pakistanais et architecte de la «guerre sainte» contre l'Armée rouge, devait déjà beaucoup à la Realpolitik. Une autre «délégation de paix», encore plus surprenante, s'est rendue le 15 févrjer en Afghanistan à la demande du président Rabbani : elle est dirigée par Qazi Hussain Ahmed, chef du parti pakistanais Jamaat-e-Islami, ami et allié de longue date de M. Hekmatyar.

Ces éléments confirment la percée spectaculaire des intégristes dans une région cruciale du monde musulman. A Islamabad, le premier ministre, M. Nawaz Sharif, n'avait-il pas, l'an dernier, vu avec soulagement le départ du Jamaat de la coalition qu'il dirige en raison, précisément, de graves divergences à propos du pays voisin ! Si l'on ajoute à ce remue-ménage le fait que Qazi Hussain Ahmed a reçu, avant de se rendre à Kaboul, la visite de... l'ambassadeur des Etats-Unis, pays qui n'avait pas ménagé son soutien à M. Hekmatyar contre l'URSS, il n'est pas interdit de considérer que de grands changements pourraient se produire prochainement à Kaboul.

Lire nos informations page 7

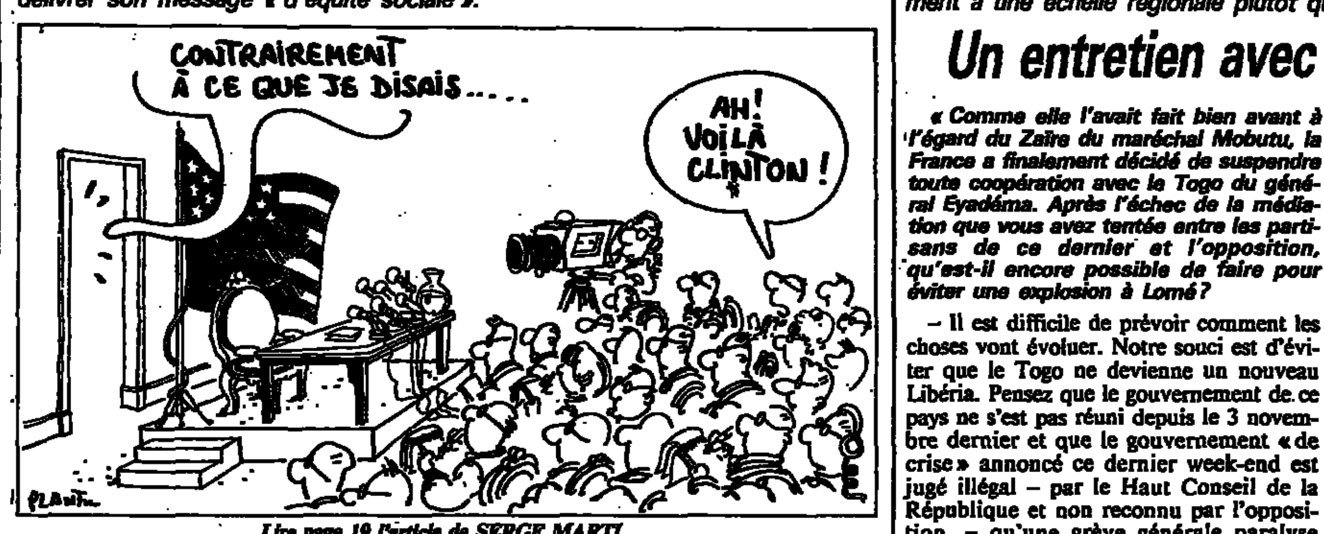


M 0147 - 0217 0 - 7,00 F

Revenant sur ses promesses électorales

M. Clinton annonce des sacrifices pour les classes moyennes

Au cours d'une allocution télévisée, M. Bill Clinton a fait appel au «patriotisme» de ses concitoyens pour réduire le déficit budgétaire. Malgré les promesses électorales faites à la classe moyenne, celle-ci devra, elle aussi, faire des sacrifices, et la fiscalité des sociétés sera alourdie. Cent cinquante programmes gouvernementaux seront touchés par les économies. Le plan de relance qui accompagne l'austérité sera limité à 30 milliards de dollars. M. Clinton présentera son programme économique au Congrès le 17 février pour délivrer son message «d'équité sociale».



Lire page 19 l'article de SERGE MARTI

La coopération et les processus démocratiques en Afrique

La France cherche à éviter une explosion au Togo

Malgré l'échec des pourparlers de Colmar entre l'opposition et les représentants du général Eyadéma, la France, par la voix de M. Marcel Debarge, reste disponible pour «remettre en route le processus démocratique» au Togo. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le ministre délégué à la coopération et au développement souligne également que la France doit «accompagner les pays africains sur le chemin de la démocratie», sans pour autant imposer ses vues. Il estime de plus en plus nécessaire de promouvoir des projets de développement à une échelle régionale plutôt que «d'assurer les fins de mois».

Un entretien avec M. Marcel Debarge

«Comme elle l'avait fait bien avant à l'égard du Zaïre du maréchal Mobutu, la France a finalement décidé de suspendre toute coopération avec le Togo du général Eyadéma. Après l'échec de la médiation que vous avez tentée entre les partisans de ce dernier et l'opposition, qu'est-il encore possible de faire pour éviter une explosion à Lomé ?

– Il est difficile de prévoir comment les choses vont évoluer. Notre souci est d'éviter que le Togo ne devienne un nouveau Libéria. Pensez que le gouvernement de ce pays ne s'est pas réuni depuis le 3 novembre dernier et que le gouvernement «de crise» annoncé ce dernier week-end est jugé illégal – par le Haut Conseil de la République et non reconnu par l'opposition, – qu'une grève générale paralyse l'économie depuis près de trois mois, que des morts et des blessés sont à déplorer, que des dizaines de milliers de Togolais ont fui Lomé pour se réfugier à l'étranger, au Bénin ou au Ghana et que les dirigeants de l'opposition sont en exil ou vivent dans la clandestinité !

» La situation togolaise fait penser à une Cocotte Minute sur le point d'exploser. Ce que nous avons essayé de faire, conjointement avec le gouvernement allemand, c'est de placer une soupape de sécurité.

Propos recueillis par FRANCIS CORNU et CATHERINE SIMON

Lire la suite page 6
et l'article de JACQUES ISNARD sur la situation au Rwanda page 5

Les impôts inévitables

Le programme de l'Union pour la France contient beaucoup de promesses. La droite ne pourra les financer que par une fiscalité accrue

par Alain Vernholes

La question que tout le monde se pose depuis qu'a été publié le projet de l'Union pour la France est de savoir si la droite au pouvoir pourra financer ses nombreuses promesses sans augmentation d'impôts, de taxes ou de cotisations sociales.

A cette question, point n'est besoin d'être grand clerc pour répondre que la chose semble presque impossible. Des recettes fiscales nouvelles seront nécessaires jusqu'à ce qu'une véritable reprise économique se manifeste. Encore la droite devra-t-elle renoncer pendant quelque temps à réduire des déficits publics devenus importants, en contradiction avec les disciplines européennes requises pour mener à bien le projet d'union monétaire, en contradiction aussi avec les espoirs d'une baisse rapide et forte des taux d'intérêt. La quasi-stagnation de l'activité économique va considérablement compliquer la tâche de la future majorité. A l'automne dernier, le gouvernement avait tablé pour cette année sur une croissance de 2,6 %. Grave erreur de prévision : la progression de la production nationale risque en 1993 d'être la plus faible enregistrée depuis 1983 (+ 0,7 %), époque du plan d'austérité Mauroy-Delors. Il n'est même pas exclu que le produit intérieur brut (PIB) stagne complètement, ce qui renverrait alors à 1975 et à l'appauvrissement absolu du pays causé par le premier choc pétrolier.

Hypothèse vraisemblable si l'on songe que la production nationale a reculé au quatrième trimestre 1992 et que cette baisse risque fort de se poursuivre jusqu'au printemps. Cette très mauvaise passe que traverse le pays va tarir un peu plus les ressources publiques. L'Etat avait déjà perdu 78,6 milliards de francs à l'automne dernier par rapport aux recettes fiscales inscrites dans la loi de finances pour 1992, votée en décembre 1991. Non seulement aucune amélioration ne s'est produite depuis lors, mais les pouvoirs publics estiment maintenant que l'Etat a de nouveau perdu 25 milliards de francs – de TVA notamment – depuis qu'a été mise au point, il y a quatre mois, la loi de finances rectificative pour 1992, votée le 23 décembre.

Cette perte d'une bonne centaine de milliards de francs pour 1992 – une énorme moins-value qui représente 6,5 % des recettes fiscales totales de l'Etat – ne s'explique sans doute pas uniquement par la conjoncture défaillante.

Lire la suite page 18

Un président arbitre

Le comité consultatif propose un rééquilibrage des institutions

par Thierry Bréhier

La VI[e] République n'est pas pour demain. Si les propositions faites, lundi 15 février, à M. François Mitterrand par le comité consultatif pour la révision de la Constitution sont suivies d'effet, les institutions de la France seront un curieux mélange de la IV[e] et de la V[e] République : le chef de l'Etat, bien que toujours élu au suffrage universel direct, devra pour l'essentiel se satisfaire d'un rôle d'arbitre, sauf pour la politique étrangère et la défense, alors que le premier ministre, obligatoirement investi de la confiance de l'Assemblée nationale, bénéficiera d'une double légitimité (présidentielle et législative) qui lui permettra, plus facilement qu'aujourd'hui, de véritablement conduire *«la politique de la nation»*. L'exécutif sera véritablement partagé.

Rien n'est jamais sûr en la matière, il est vrai. Comme le reconnaît le comité présidé par M. Georges Vedel, même dans un pays de droit écrit comme la France, la pratique peut avoir plus de poids que les textes. La Constitution actuelle en est le meilleur exemple. Ses pères fondateurs la voulaient parlementaire ; la pratique gaullienne et l'élection du président de la République au suffrage universel en ont fait un régime hybride, mi-parlementaire mi-présidentiel, une moitié l'emportant sur l'autre selon les rapports de forces du moment.

Le comité prétend ne pas avoir voulu trancher ce nœud gordien. Peut-être, mais sa principale novation – l'obligation d'un vote de confiance pour tout nouveau gouvernement – pourrait bien avoir ce résultat.

Lire la suite page 10
et nos informations pages 8 et 10

La reprise d'Adidas suscite une polémique

La reprise de 42 % d'Adidas par trois établissements publics (Crédit lyonnais, AGF, UAP) provoque une controverse politique. MM. François d'Aubert (UDF) et Alain Juppé (RPR) réclament une enquête parlementaire, et M. Bernard Tapie menace de porter plainte.

Lire page 23 l'article de CAROLINE MONNOT

SCIENCES ♦ MÉDECINE

Les parasciences, passion française

Les parasciences séduisent un nombre croissant de Français. En dépit des acquis d'une science et d'une technologie omniprésentes, 55 % d'entre eux croient à la transmission de pensée et aux guérisons par magnétiseur ou imposition des mains, révèle un sondage réalisé par la SOFRES pour la Cité des sciences de la Villette, le journal *le Monde* et la Fondation électricité de France. Cet engouement frappe d'abord les jeunes et les femmes. Les adeptes du paranormal sont souvent diplômés, parfois scientifiques, et se recrutent plus facilement chez les militants et les sympathisants des Verts ou de Génération Ecologie.

Lire page 14 l'article de JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Pendant les élections, les "affaires" continuent.

(voir dernière page)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Ex-Yougoslavie

Intellectuels « va-t-en-guerre », politiques pacifistes

par François Fejtö

NOUS nous trouvons dans une situation paradoxale : des intellectuels engagés, comme l'a fait remarquer récemment Jean-François Kahn, réclament une intervention par la force pour arrêter la guerre en ex-Yougoslavie alors qu'une majorité d'hommes politiques et de stratèges prêchent la paix. Situation paradoxale, certes, mais pas inédite, car des précédents, notamment en France, ne manquent pas : rappelons les débats orageux de 1935-1936, au sujet de la non-intervention dans la guerre d'Espagne, ceux entre munichois et anti-munichois, les débats des années 60 sur le réarmement allemand, en 1956 sur la révolution hongroise, etc. (1).

Le monde intellectuel batailla vaillamment contre la guerre du Vietnam, celle de l'Algérie, puis la fascination par le communisme dépérissant, il engagea le grand combat pour les droits de l'homme, que le pouvoir encouragea mais en veillant qu'il se maintienne dans les limites de la *Realpolitik*. Quand, enfin, cette bataille se termina avec l'effondrement du mur de Berlin, les intellectuels jubilaient, mais les politiques cachaient mal leur désarroi.

Survinrent des surprises plus grandes encore pour les politiques trop myopes ou presbytes pour voir et prévoir ce qui se passait à proximité : la dislocation de la Yougoslavie et le conflit dont on était généralement en peine de comprendre la nature exacte, les causes et les conséquences possibles. Il serait trop long, encore que tristement distrayant, d'évoquer toutes les absurdités, sottises, propos d'ignorance, d'hypocrisie ou de mauvaise foi qu'on entendit et lut à propos de cette «affaire». Je me limiterai à commenter brièvement les principaux thèmes du débat qui oppose depuis 1990 au pouvoir ces intellectuels. On a entendu objecter aux intellectuels «interventionnistes» qu'on ne peut faire la paix en ajoutant la guerre à la guerre. La phrase sonne bien. Hélas, l'histoire même récente prouve le contraire. Les guerres sont en général déclenchées par une agression qui place les victimes devant le choix de capituler, de se défendre par les armes, tandis que ceux qui par obligation d'alliance ou par le droit international sont appelés à intervenir, ont le choix de porter assistance aux agressés ou de les abandonner à leur sort.

Certains, pour justifier l'abstention, avancent l'argument que les responsabilités sont partagées, voire que les vrais responsables sont les Croates, les Bosniaques, fossoyeurs de la Fédération qui avait garanti la sécurité des minorités en Croatie et en Bosnie (voire celle des Albanais du Kosovo, des Hongrois de la Voïvodine). Allemands, Autrichiens, le Vatican ont été accusés d'avoir encouragé le séparatisme et précipité la reconnaissance des nouveaux Etats. Cela pour étendre le *Lebensraum* germanique. On oublie que Croates et Slovènes ont négocié pendant plus de deux ans pour arriver à un accord équitable avec les Serbes sur la réorganisation de la Fédération et que les nouveaux Etats n'ont été reconnus qu'après la destruction de Vukovar et l'occupation d'un tiers de la Croatie.

On fait appel à l'histoire : Croates, Slovènes, Bosniaques ne se battirent-ils pas dans deux guerres mondiales «de l'autre côté ?» Il me semble que les Allemands, les Italiens, etc. se battaient aussi de «l'autre côté» et sont maintenant nos amis. On rappelle le *«sacrifice héroïque des combattants serbes dans la guerre antifasciste»*. Que je sache, le nombre des partisans croates, slovènes, bosniaques n'était par inférieur au leur ?

Il est certain que, comme l'a affirmé le président Mitterrand, on ne peut reprocher à la Communauté européenne, aux Nations unies et surtout à la France d'avoir voulu *«jouer à fond les chances de la diplomatie»* (2).

Est-ce à dire que se sont trompés les «intellectuels», les experts qui, connaissant les objectifs et la stratégie de Belgrade, jugeaient, dès l'été 1991, les chances d'un règlement diplomatique, minimes?

Certes, des efforts honorables ont été faits pour l'acheminement de l'aide humanitaire aux victimes. Il eût mieux valu empêcher qu'on continue à faire des victimes. Le rôle qu'on fait jouer aux « casques bleus » est encore plus discutable. Ainsi des douze mille «casques bleus» envoyés en Croatie où ils ont, certes, gelé le conflit, mais non seulement n'ont pas désarmé les milices, mais leur ont permis de parachever tranquillement l'épuration ethnique dans la Krajina et la Slavonie croate.

Le processus d'homogénéisation ethnique

Il était à prévoir que les Croates ne se résigneraient pas indéfiniment à attendre que, grâce à la protection de l'ONU, leurs compatriotes expulsés puissent regagner leurs foyers en grande partie détruits, et que les communications entre la Croatie du Nord et la côte croate de l'Adriatique soient rétablies.

Le plan Vance-Owen consiste fondamentalement à entériner le principe d'homogénéisation ethnique que la partie serbe considère comme un «processus historique irréversible dans la région». Les trois parties veulent un Etat dans l'Etat », a déclaré Cosic (3). Ce qui est vrai pour les Serbes et certains Croates, mais non pour les Bosniaques, qui espèrent toujours reconstituer un seul Etat pour les trois nations constituantes.

On comprenait bien que *« les responsables européens ne veulent s'engager dans des entreprises sans issue »* et que *« la Bosnie victime d'une guerre implacable »* ne demande pas tant une intervention militaire que le moyen de se défendre (4). C'est-à-dire la levée de l'embargo, dont ils sont les seuls à subir les conséquences. Que je sache, « les intellectuels » mis en cause ne demandaient pas autre chose. Pourquoi s'y oppose-t-on toujours, alors que la partie serbe viole chaque jour l'embargo ?

La principale faute de l'Occident, me semble-t-il, n'est pas de n'avoir pratiquement « rien fait », mais de n'avoir rien pensé, imaginé de n'avoir pas fixé clairement son objectif. L'Europe, en particulier, que le problème concerne en tout premier lieu, a démontré son impuissance.

Or l'inévitable que souhaitent aussi beaucoup d'intellectuels est arrivé. Quelques jours après son intronisation, Clinton, par la voix du chef de sa diplomatie, a défini sa position. Celle-ci, en raison de sa prudence, décevait ceux qui s'attendaient à plus d'audace, vu la tonalité interventionniste de certaines déclarations précédentes. Il ressort pourtant de la mise au point de Warren S. Christopher :

1. Que les Etats-Unis ont décidé *« d'aller plus loin que ne l'ont fait la CEE et l'ONU »*.

2. Qu'ils n'acceptent – comme le plan Owen-Vance l'a fait implicitement – ni l'épuration ethnique dans les territoires conquis ni la destruction de la Bosnie-Herzégovine.

3. Qu'ils tiennent compte du rejet catégorique par les Musulmans de Bosnie du plan de partition à leurs dépens.

Ce n'est pas pour rien que Christopher se référait au soutien de l'opinion publique américaine pour l'entrée en scène des Etats-Unis. Depuis plusieurs mois, cette opinion, exprimée par les médias, réclame bien plus résolument que l'opinion publique européenne, une intervention énergique, *« including possible military action »*, pour mettre un terme aux hostilités, pour empêcher leur extension et que la solution n'intervienne qu'au seul détriment des Musulmans et des Croates. Certes, la mise en vigueur du plan américain implique – tout en manquant de précision quant au règlement de l'ensemble des problèmes de l'ex-Yougoslavie (l'intégrité territoriale de la Croatie historique, neutralisation du potentiel agressif de l'armée serbe, désarmement des milices, retour des réfugiés, statut des minorités, tracé définif des frontières) – des efforts considérables. On peut aussi se demander si tous ses objectifs peuvent être réalisés sans cette *« mise sous tutelle (trusteeship) internationale »* pour quelque temps qu'a suggérée récemment Valéry Giscard d'Estaing pour l'ex-Yougoslavie. Ce qui créerait un important précédent pour le rôle des démocraties. Encore qu'on doive éviter que le temps nécessairement long de la pacification, que les Etats-Unis ont enfin prise en main, n'empêche pas l'action la plus urgente : le sauvetage de Sarajevo et de la Bosnie. Il ne faudrait pas que le médecin n'arrive que pour constater le décès du malade.

1. Voir l'excellent ouvrage de l'historien anglais Tony Judt *Un passé imparfait, les intellectuels en France, 1944-1956*, Fayard, 1993.

2. François Mitterrand, « La France s'en tire mieux que les autres », *In Vendredi*, hebdomadaire du Parti socialiste, 22 janvier 1993.

3. Interview de P. Cosic dans *la Croix* du 26 janvier 1993.

4. Mitterrand *op. cit.*

► **François Fejtö est historien et journaliste.**

Réponse à Edgar Morin

Le temps du mal et du pire

par Dobrica Cosic

COMME je respecte depuis longtemps la personne et l'œuvre d'Edgar Morin, dont l'ouverture d'esprit et le courage de la pensée font honneur à la France, je me sens tenu de prendre en considération ses motivations, même si celles-ci me troublent, comme je suis enclin à voir dans la vivacité un peu facile de ses questions une forme de bonne intention. Car je ne sais pas si Edgar Morin m'interroge ou me met en garde lorsque, s'adressant directement à moi, il dit :

«Dobrica Cosic, êtes-vous devenu un Petar Bajevic, un Bogdan Dragovic (1), *du nationalisme serbe ? Croyez-vous que le problème des minorités serbes doive être réglé par le fer et le feu et par la destruction de la Bosnie-Herzégovine ? Croyez-vous que le bien du peuple serbe soit de conquérir un espace vital dont soient chassés ceux qui n'ont pas la pureté ethnique serbe ? Connaissez-vous les récits horribles de massacres, de viols, d'exactions, attestés par des commissions d'enquête internationales et d'innombrables témoins européens qui dépassent vos propres récits du* Temps de la mort *?»*

Je crois qu'Edgar Morin n'aurait pas pu écrire cela s'il était, même un peu, au courant de ce qui se passe réellement dans mon pays et à quoi je participe depuis l'été dernier, lorsque j'ai accepté la charge de président d'une fédération réunissant les deux plus anciens Etats du Sud-Est européen, la Serbie et le Monténégro, les seuls Etats au monde aujourd'hui soumis à un total blocus, juridique, économique, culturel, médical, et même sportif, et appliqué par tous les moyens et de toutes parts : terre, air et mer. Je ne citerai cependant ici qu'un exemple, le plus récent, pour illustrer le manque d'information de mon critique.

Le 6 février dernier, à la veille du Noël orthodoxe et de la poursuite des négociations de Genève, je me suis senti obligé, à ce moment crucial pour tout l'espace balkanique, d'expliquer aux citoyens de mon pays la position que j'allais défendre à cette conférence au nom de la délégation yougoslave. La position que je soutenais et que je soutiens est la suivante :

Mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine par des moyens politiques et démocratiques afin de résoudre de manière juste et durable la question serbe sur le territoire de la Yougoslavie et avec elle la question croate, musulmane et albanaise. Devant le monde et l'avenir, les Serbes doivent poser leur question nationale, sous tous ses aspects, d'une manière démocratique, humaniste et pacifique. Si la question serbe cesse d'être une question démocratique, si les intérêts serbes ne sont pas défendus par une politique d'apaisement, d'entente et de compromis, par la compréhension et la prise en considération de la justice, des droits et des intérêts d'autrui, nous serons, comme peuple, historiquement défaits. Nous devons aller à la rencontre de tous les véritables pacifistes et démocrates et leur tendre une main amicale. Nul ne nous aidera dans notre malheur si nous ne nous aidons pas d'abord nous-mêmes. Ceux qui ne nous comprennent pas et ne veulent pas entendre la vérité sur nous, nous devons les convaincre qu'ils se nuisent à eux-mêmes ; nous devons être les alliés de tous ceux qui luttent pour les droits de l'homme et participer à la réalisation de ces droits pour la paix commune et la liberté. Notre question vitale, à cette heure, se formule ainsi : comme peuple, comme société, comme Etat de Serbie et du Monténégro, avons-nous la force et l'intelligence de vaincre tout d'abord le mal qui est le nôtre, puis celui de l'étranger qui nous entoure?

Vieilles illusions idéologiques

Pour éviter les malheurs qui nous menacent, nous devons reconnaître à temps ceux qui, par leurs idées, leurs comportements, voire par des intimidations adressées aux Albanais, aux Croates et aux Musulmans, mettent directement en péril le caractère démocratique de notre Etat, lui attirent des ennemis, fortifient les mauvaises intentions de ceux-ci. Les vieilles illusions idéologiques, chez nous et autour de nous, se dissimulent aujourd'hui derrière une idéologie nationale, laquelle se transforme en nationalisme aux motifs chauvins. Une telle idéologie menace de précipiter les pays balkaniques dans les bas-fonds politiques de l'Europe, là où peinent de petites nations historiquement attardées et auxquelles le peuple serbe n'appartient plus depuis des siècles.

Ainsi, cher Edgar Morin, une quinzaine de jours avant vos interpellations dans *le Monde*, quelque chose a été non seulement formulé mais aussi réalisé. Si vous suiviez les événements, vous auriez pu vous convaincre que vous avez commis une injustice à votre propre égard en prenant pour argent comptant le stéréotype médiatique des Serbes qui détruisent la Bosnie-Herzévogine *«par le fer, le feu et la purification ethnique»*. Pour ne pas dire combien je suis étonné de vous entendre parler des *«récits horribles de massacres, de viols, d'exactions attestés par ces commissions d'enquête internationales et d'innombrables témoins européens»*?

Quelles commissions, cher ami, quels témoins, sur la base de quelles preuves et attestées par qui? Pouvez-vous considérer comme sérieuses et fiables des allégations restées à l'état d'allégations et provenant d'un seul côté – catholico-musulman – dans la démence de cette guerre religieuse, civile et intercommunautaire? Vous savez bien que les mensonges sont toujours plus simples que la vérité et, bien entendu, beaucoup plus efficaces.

L'Église orthodoxe serbe, par exemple, qui est la seule à parler de la tragédie des trois peuples, dispose de données écrasantes et tout à fait concrètes sur l'extermination physique et culturelle des Serbes en Bosnie-Herzégovine et en Croatie ; mais ces documents n'intéressent aucune commission de la CSCE ou du Parlement européen ni aucun observateur singulier, comme les «nouveaux philosophes» de votre pays ou les vieux nostalgiques de l'Europe centrale et nordique.

Curieusement, les hommes politiques peuvent quelquefois se montrer plus avisés que les intellectuels et leur conscience. Ce phénomène est apparu à vous et à moi en cette année, pas si lointaine, de 1948, lorsqu'en raison de l'excommunication stalinienne du «révisionnisme yougoslave» ce même pays fut boycotté par l'intelligentsia française la plus influente de ce temps, à commencer par Eluard, Aragon, Sartre. Les exceptions étaient alors très rares, et vous en étiez, et de cette expérience vous avez tiré votre fameuse *Autocritique* d'une si grande pureté morale.

Aveuglement

Ne croyez-vous pas dès lors que le monde auquel vous appartenez et dans lequel vous soutenez vos opinions est une fois de plus soumis à une tentation d'aveuglement vis-à-vis de la Yougoslavie? Ne pensez-vous pas que les racines véritables de la guerre qui déchire ce pays doivent être recherchées avant tout dans l'idéologie proclamée par Djougachvili-Staline pour résoudre la question nationale yougoslave et réalisée durant le règne du plénipotentiaire du Komintern Broz-Tito dans le rôle de président à vie de la Yougoslavie?

Pour ajouter encore à l'absurde, la dislocation de la Yougoslavie, conformément à ce concept idéologique, a été parachevée par la Communauté européenne, la commission Badinter et tous les accords internationaux pour les pressions, les sanctions et pour le prestige. Dois-je croire que vous avez oublié aussi le nationalisme oustachi chez les Croates, qui combattent également en Bosnie ; ou que vous ignorez le fondamentalisme musulman d'Alija Izetbegovic, qui veut créer par le djihad le premier Etat islamique en Europe? Au lieu d'aborder les raisons essentielles de la crise, on passe plus de temps sur ses causes secondaires et consacre plus d'efforts à imposer des solutions artificielles qu'à examiner sérieusement leur viabilité.

Ne vous vient-il pas à l'esprit que Hitler a déclenché la seconde guerre mondiale parce que l'armée polonaise avait la première enfreint les frontières allemandes? Autrement, vous avez raison : notre présent est bien un temps de la mort et du mal.

Mais songez-vous parfois que nous vivons au milieu de faussetés et de manipulations qui soumettent l'opinion européenne à un conditionnement totalitaire et qui augmentent le mal, le rendant plus dangereux et sans fin? Ce système du mensonge, qui agit aujourd'hui au nom des droits de l'homme, ne menace-t-il pas de nous projeter dans un mal encore pire que celui dans lequel nous vivons aujourd'hui?

Je n'avais pas l'intention de poser des questions à Edgar Morin ; mais il me semble que de celles-ci dépend une décision cruciale de l'Europe : va-t-elle vraiment abolir les frontières entre les peuples, en ouvrant d'abord les barrières aux vérités? Je partage en grande partie ce désir avec mon ami français. Je crois que nous divergerions beaucoup moins dans nos opinions si nous pouvions les exposer ouvertement et patiemment lors d'une réunion d'intellectuels européens pour laquelle, si je suis bien renseigné, Edgar Morin s'est engagé. Je le soutiens et le salue de tout cœur.

(1) Figures de communistes fanatiques du roman *le Temps du mal* (traduction française à L'Age d'homme).

► **Dobrica Cosic est président de la République fédérale de Yougoslavie.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet *(directeur des relations internationales)*

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 49-60-30-10

ÉTRANGER

GRANDE-BRETAGNE : volte-face gouvernementale dans le débat européen

Le vote d'un amendement sur le chapitre social n'empêchera pas la ratification du traité de Maastricht

Menacé d'être mis en minorité lors du vote d'un amendement travailliste sur les dispositions sociales du traité de Maastricht, le gouvernement de M. John Major vient d'effectuer une volte-face : M. Douglas Hurd, secrétaire au Foreign Office, a affirmé, lundi 15 février, que ce vote n'empêchera pas la ratification du traité.

LONDRES

de notre correspondant

M. Tristan Garel-Jones, secrétaire d'Etat chargé de l'Europe, s'est fait discret, lundi à la Chambre des communes : le 20 janvier, il affirmait qu'un vote positif en faveur de l'amendement du Labour visant à annuler la clause d'exemption en matière sociale dont bénéficie la Grande-Bretagne, rendrait impossible la ratification du traité par la Grande-Bretagne et *ipso facto* à l'échelle européenne *(le Monde* du 13 février).

M. Garel-Jones avait pris cette position sur la base des avis formulés par les juristes consultés par le gouvernement. Ces experts avaient tort, a reconnu M. Hurd : l'adoption éventuelle de l'amendement n'empêchera en aucune manière le gouvernement de ratifier le traité européen ; tel est, a affirmé le secrétaire au Foreign Office, le nouvel avis donné par le procureur général, Sir Nicholas Lyell.

La colère des « eurosceptiques »

Contraint de justifier cette volte-face, M. Hurd a présenté ses *« excuses »* aux parlementaires pour les avoir induits en erreur : le procureur général estime que dans la mesure où cet amendement a trait au protocole annexé au traité, il ne peut créer d'incompatibilité juridique entre la loi britannique et les dispositions du traité. Son vote n'a donc aucun effet sur le processus de ratification, que le gouvernement entend poursuivre jusqu'à son terme.

Ces explications laborieuses ont provoqué la colère des membres de l'opposition et des représentants de la tendance antieuropéenne du parti conservateur. Le gouvernement avait renforcé la thèse de ces derniers en affirmant qu'un vote positif rendrait impossible la ratification britannique, but ultime des « eurosceptiques ». Tout indiquait qu'en apportant leur soutien à l'opposition, ces derniers allaient permettre la mise en minorité du gouvernement. De nombreux parlementaires n'hésitaient pas, lundi soir, à mettre en cause la validité de cette nouvelle expertise qui, estiment-ils, intervient à point nommé pour éviter au gouvernement une défaite humiliante. Dans l'immédiat, le gouvernement de M. Major à écarté la menace la plus pressante.

Les « eurosceptiques » sont maintenant divisés, certains jugeant qu'il est vain de continuer à soutenir un amendement de l'opposition qui semble avoir fait long feu. Le Labour, de son côté, n'entend pas renoncer à son objectif : forcer le gouvernement à choisir entre l'abandon du traité et l'acceptation des dispositions sociales. D'autres escarmouches sont probables mais apparaissent, dans une certaine mesure, dérisoires : il existe une indiscutable majorité à la Chambre des communes en faveur de la ratification du traité européen, et les parlementaires hostiles au « chapitre social » de Maastricht sont tout aussi majoritaires. Cet épisode ne peut, au bout du compte, que renforcer les préventions déjà fortes des Britanniques à l'égard d'une Europe qui serait dominée par des querelles juridiques.

LAURENT ZECCHINI

□ **Un soldat en permission tué à Belfast.** – Un soldat Royal Irish Regiment en permission, marié et père de deux enfants, a été tué par un groupe d'hommes armés, lundi soir 15 février dans la partie ouest de Belfast, en Irlande du Nord, a-t-on appris de source policière. Il s'agit du troisième membre des forces de sécurité tué depuis le début de l'année. – *(AFP, Reuter.)*

□ **CHYPRE : M. Denktash demande l'annulation des pourparlers sous l'égide de l'ONU en mars.** – Selon l'agence chypriote turque TAK, M. Rauf Denktash, président de la République turque de Chypre du Nord (RTCN, reconnue seulement par Ankara), a estimé lundi 15 février, à la suite de l'élection dimanche de M. Glafcos Cléridès à la présidence de la République de Chypre – qui conteste le plan de règlement mis au point par l'ONU *(le Monde* du 16 février) – que *« le rendez-vous de mars »* pour une reprise des pourparlers intercommunautaires à New-York devrait être *« annulé »*. Il a, en revanche, appelé le nouveau président chypriote à le rencontrer à Chypre pour *« un entretien sur pied d'égalité et sans condition »*. De son côté, M. Clériclès, comme il l'avait fait pendant la campagne, a demandé le report de ces pourparlers. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Manifestations et grèves de la faim de Kurdes réfugiés en Allemagne et en Belgique.** – Quelque cinq cents Kurdes ont participé, lundi 15 février, à des manifestations ou à des grèves de la faim dans plusieurs villes d'Allemagne pour protester contre la répression contre les Kurdes en Turquie, a-t-on appris de source policière. Sept cent vingt Kurdes, ainsi que quinze élus de « l'Assemblée nationale du Kurdistan » en Europe, observent également une grève de la faim à Bruxelles depuis la fin janvier. – *(AFP.)*

RUSSIE : alors que la situation politique est bloquée

M. Boris Eltsine part en vacances

MOSCOU

de notre correspondant

Vacances impromptues et retraites subites comptent parmi les spécialités de M. Boris Eltsine, qui semble les avoir érigées en mode de gouvernement. Que le président russe ait soudainement décidé de prendre un repos de deux semaines à compter du lundi 15 février, alors même que la situation politique est complètement bloquée et qu'une décision s'impose quant à la tenue ou non d'un référendum en avril ne devrait donc pas étonner outre mesure. Tout indique au contraire que M. Eltsine a décidé de prendre du champ pour se concentrer sur cette affaire qui tourne à l'absolue confusion et commence à mettre en cause sa crédibilité.

Après avoir, en décembre dernier, lancé l'idée d'un référendum-plébiscite, véritable appel au peuple destiné à débarrasser le président de la tutelle trop pesante du Parlement, M. Eltsine avait ensuite accepté un compromis qui l'a peu à peu conduit dans une impasse. La date de la consultation a en effet été fixée – le 11 avril, – mais pas son objet précis. Or c'est le Parlement qui, selon la Constitution, doit approuver le texte des questions soumises à référendum.

Son président, M. Rouslan Khasboulatov, bien décidé à empêcher la mise en place d'un régime présidentiel fort, souhaite que soit posée une longue série de questions qui obscurcissent l'objet du vote – y compris des motions de « confiance » au président, au Congrès, au Parlement, au gouvernement, – et surtout une question portant sur l'organisation d'élections anticipées, aussi bien législatives que présidentielle, qui ressemble fort à un piège tendu à M. Eltsine.

Du coup, le président, tiré par les responsables des Républiques autonomes et des administrations locales, hostiles à la consultation, et poussé par ses amis radicaux, qui l'incitent au contraire à livrer une bataille décisive contre le Parlement, hésite. Il a fait savoir qu'il était prêt à renoncer à son projet, mais en échange de concessions, tandis que ses ministres vont répétant que les préparatifs se poursuivent activement...

Le problème est que, dans un cas comme dans l'autre, il lui faut obtenir un accord de M. Khasboulatov, qui est fin manœuvrier. Une première rencontre entre les deux hommes a eu lieu le 11 février, sans résultat. La seconde devait se tenir ce mardi, dans la datcha des environs de Moscou où M. Eltsine a pris ses « vacances » ... Jusqu'à ce qu'on annonce que, tout bien réfléchi, elle aurait lieu au Kremlin.

Un détail propre à rendre la pilule encore plus amère pour le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, qui avait renoncé *in extremis* à venir à Moscou mardi, faute de pouvoir y rencontrer, comme initialement prévu, M. Eltsine. La partie française, après avoir espéré que le président russe voudrait bien interrompre ces « vacances » très particulières pour recevoir M. Dumas, a préféré « reporter » ce déplacement, d'autant plus que le premier ministre, M. Tchernomyrdine, lui aussi au programme des entretiens, avait été subitement prié par M. Eltsine de participer à une réunion en Sibérie. Il a donc été décidé, *« d'un commun accord »*, de repousser la visite, qui s'inscrivait dans le cadre des consultations régulières franco-russes. M. Dumas devrait en principe venir à Moscou début mars, entre la fin des « vacances » de M. Eltsine et les législatives en France.

En octobre dernier, M. Dumas avait annulé une tournée dans six pays de l'ex-URSS (la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Turkménie, la Kirghizie et le Kazakhstan). Officiellement *« reportée pour des raisons de calendrier »*, la tournée semble désormais abandonnée.

JAN KRAUZE

EUROPE

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

M. Clinton s'est entretenu avec M. Mitterrand de la situation en Bosnie

Le président Bill Clinton a eu, lundi 15 février, avec M. François Mitterrand un entretien téléphonique qui a porté *« principalement sur la Bosnie et les idées des Etats-Unis pour contribuer à résoudre la crise »*, a annoncé le porte-parole de la Maison Blanche, M. George Stephanopoulos. Le chef de l'Etat français a *« accueilli favorablement »* le plan américain, a déclaré le porte-parole. Il a précisé que M. Clinton n'avait pu s'entretenir avec M. Mitterrand la semaine dernière en raison du voyage du président français en Asie du Sud-Est.

A Paris, la présidence a indiqué que les deux hommes *« ont constaté de larges zones de convergence sur leur analyse de la situation »*, notamment en ce qui concerne le plan de paix Vance-Owen.

D'autre part, de nombreux contacts diplomatiques ont lieu depuis quelques jours entre dirigeants des Républiques issues de l'ex-Yougoslavie et ceux des pays voisins, soucieux de prévenir un éventuel débordement du conflit. Le président turc Turgut Ozal a quitté Ankara lundi pour un voyage dans quatre pays des Balkans avec lesquels il souhaite développer la coopération : la Bulgarie, la Macédoine, l'Albanie et la Croatie. La Turquie reconnaît les ex-Républiques yougoslaves de Slovénie, Croatie, Macédoine et Bosnie-Herzégovine mais a rappelé son ambassadeur en Yougoslavie (Serbie et Monténégro) pour dénoncer le soutien de Belgrade aux Serbes de Bosnie.

Les présidents bulgare et albanais avaient signé dimanche un traité d'amitié et de coopération. Les deux pays comptent renforcer leurs liens en construisant une nouvelle autoroute entre Sofia et le port albanais de Dürres, sur l'Adriatique, via Skopje. Vendredi, la Bulgarie et la Grèce, toutes deux limitrophes de l'ex-Yougoslavie, sont convenues d'intensifier leurs relations et de tout faire pour contenir le conflit bosniaque et empêcher les combats de s'étendre à la Macédoine et au Kosovo.

Le président yougoslave, M. Dobrica Cosic, est pour sa part attendu samedi à Bucarest. La Roumanie a signé dimanche avec la Grèce un document sur la coopération politique, diplomatique et économique qui engage les deux pays à éviter tout recours à la force dans les conflits régionaux. – *(AFP, Reuter.)*

La mission du HCR reste bloquée

En dépit des multiples efforts déployés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), les Serbes ont encore refusé, lundi 15 février, de laisser passer un convoi humanitaire destiné à l'une des enclaves musulmanes de l'est de la Bosnie-Herzégovine, où des combats se poursuivent, rapporte notre correspondante à Belgrade, Florence Hartmann.

Ce convoi de 10 camions chargés de 90 tonnes de vivres et de médicaments (*le Monde* du 16 février) devait ouvrir la voie au ravitaillement des enclaves musulmanes de la Bosnie orientale (à proximité de la Serbie), où près de 200 000 personnes, assiégées par les forces serbes, vivent coupées de toute assistance. Lundi soir encore, le commandant en chef des forces serbes de Bosnie, le général Ratko Mladic, s'obstinait à refuser le passage du convoi, tandis que, selon un porte-parole du HCR, le président de Serbie, M. Slobodan Milosevic, s'est engagé à user de son influence pour faire fléchir les responsables serbes de Bosnie.

A Sarajevo, l'artillerie serbe a pilonné lundi, parfois au rythme d'un obus par minute, les faubourgs ouest de Stup et d'Azici, qui ont également subi des assauts d'infanterie. Ces deux quartiers sont les derniers à être sous contrôle musulman à l'ouest de la route qui relie Sarajevo à son aéroport. Si les deux agglomérations tombaient, les Serbes exerceraient un contrôle total sur la route de l'aéroport et resserreraient leur étau sur la capitale dont ils font le siège.

Echange de prisonniers

Cependant, M. Bernard Kouchner, a fini – après cinq jours de négociations – par obtenir lundi l'accord des trois parties au conflit (Serbes, Musulmans et Croates) pour un échange de prisonniers. L'échange aura lieu mardi ou, en cas de problèmes, mercredi, a indiqué le ministre au moment de quitter Sarajevo pour Paris *via* Zagreb.

Au total, 212 prisonniers seront libérés, selon M. Kouchner : les Serbes libéreront 54 Musulmans et 50 Croates ; de son côté, le gouvernement bosniaque libérera 54 Serbes détenus dans des silos désaffectés à Tarcin (sud-ouest de Sarajevo) tandis que les Croates relâcheront 54 Serbes détenus à Livno, dans le sud. L'opération doit se dérouler sous la supervision du nouvel ambassadeur de France en Bosnie, M. Henri Jacolin, et du représentant de la CEE, M. Vittorio Guidi.

Le président bosniaque Alija Izetbegovic, qui a accepté l'échange lundi, avait dans un premier temps rejeté le plan du ministre français en faisant valoir que les Serbes détenaient 16 000 prisonniers tandis que le gouvernement bosniaque en détenait moins de 1 000. Selon M. Kouchner, en revanche, les chiffres officiels font état de 779 personnes détenues par le gouvernement bosniaque, 1 225 par les Serbes et 537 par les Croates. Il a ajouté que, sur la liste des 16 000 personnes que lui avait présentée le président bosniaque, il était impossible de savoir s'il s'agissait de prisonniers ou de personnes portées disparues ou déplacées.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont manifesté leur intention de tout faire pour que les responsables de viols en Bosnie-Herzégovine soient jugés par un tribunal international et que le viol soit reconnu comme un crime de guerre, a indiqué Mme Geraldine Ferraro, la représentante du gouvernement américain devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU réunie à Genève. Washington va notamment user de son influence pour que les Nations unies adoptent une résolution prévoyant la mise en place d'un tel tribunal. Les Etats-Unis ont également signé, lundi, un projet de résolution présenté par la Grande-Bretagne qui classe le viol des femmes parmi les crimes de guerre. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Le chef des Albanais du Kosovo en tournée aux Etats-Unis.** – M. Ibrahim Rugova, chef des Albanais du Kosovo (province de Serbie), a entrepris, dimanche 14 février, une tournée d'une semaine aux Etats-Unis, où il doit notamment rencontrer des sénateurs. Devant deux mille de ses compatriotes réunis à New-York, il a plaidé pour *« une lutte pacifique pour l'indépendance »*. Accompagné à la tribune par l'ambassadeur d'Albanie aux Nations unies, M. Thanas Shkurti, M. Rugova a expliqué que la *« politique était l'art du possible »* et que si les Kosovars (à 90 % albanais) se battaient *« pacifiquement pour faire reconnaître leur indépendance, ils obtiendraient la sympathie du monde entier »*. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE

M. Michal Kovac a été élu président de la République

PRAGUE

de notre correspondant

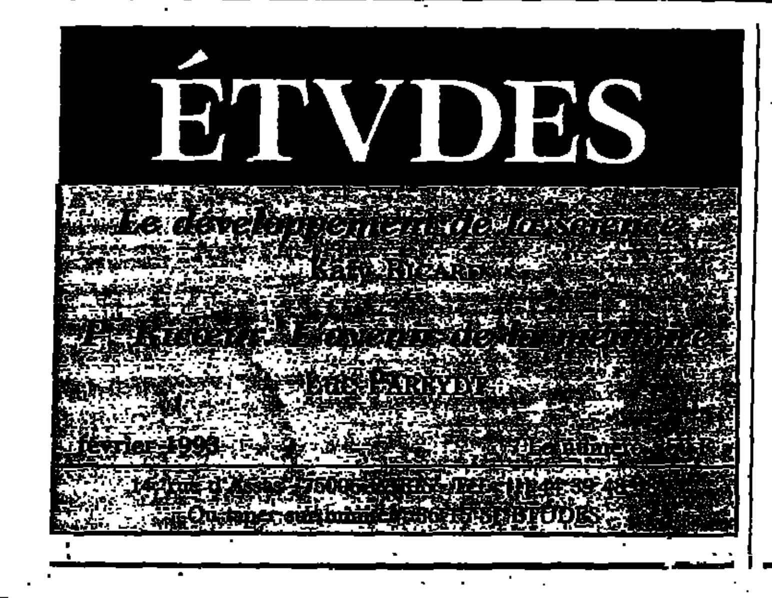
Le Parlement slovaque a élu, lundi 15 février à Bratislava, M. Michal Kovac président de la jeune République slovaque indépendante. Seul candidat en lice, M. Kovac, soixante-deux ans, président de la dernière Assemblée fédérale tchécoslovaque, a recueilli 106 voix sur 150.

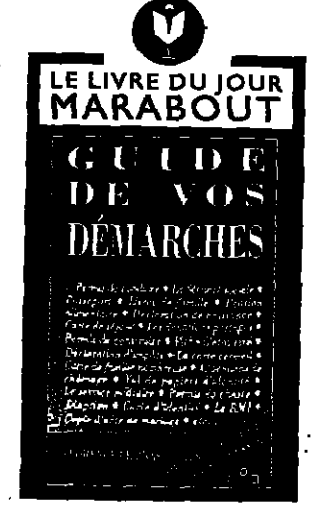
Candidat officiel du parti du premier ministre Vladimir Meciar, le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS), le premier président slovaque a été élu avec le soutien de la Gauche démocratique (ex-communistes) et du Parti national slovaque. Le soutien de ces deux partis avait manqué à un autre candidat du HZDS lors d'une première tentative d'élection présidentielle le 26 janvier dernier (*le Monde* du 28 janvier). M. Kovac n'a, en revanche, pas eu les voix des chrétiens-démocrates ni des députés de la minorité hongroise, qui n'avaient toutefois pas trouvé de candidat commun à lui opposer.

Economiste exclu du PC après l'écrasement du « printemps de Prague » en 1968, ministre des finances slovaque de décembre 1989 à avril 1991, M. Kovac avait succédé en juillet dernier à son compatriote Alexandre Dubcek à la tête de l'Assemblée tchécoslovaque. C'est à ce poste, pendant le processus de partition du pays, qu'il s'est acquis une solide réputation d'homme politique *« réaliste »* et de *« diplomate »* en sauvant à plusieurs reprises le dialogue entre les responsables tchèques et slovaques. Longtemps favorable à une forme de cohabitation confédérale entre les deux Républiques, M. Kovac jouit d'une bonne image à Prague, où son élection a été bien accueillie.

Le président tchèque, M. Vaclav Havel, élu trois semaines plus tôt, l'a immédiatement félicité en voyant dans son élection *« la garantie d'une évolution paisible de la Slovaquie »* vers la démocratie et l'économie de marché, ainsi que de *« relations privilégiées »* avec la Bohême-Moravie. Le nouveau chef d'Etat slovaque a, quant à lui, invité M. Havel à participer à la cérémonie d'investiture prévue début mars au château de Bratislava et a affirmé sa volonté de conserver des liens étroits avec Prague.

MARTIN PLICHTA





PROCHE-ORIENT

Premier voyage du nouveau chef de la diplomatie américaine

M. Warren Christopher va tenter de relancer les négociations israélo-arabes

Le nouveau secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher, devait entamer, mercredi 17 février, une tournée au Proche-Orient devant le mener en Egypte, en Jordanie, en Syrie et en Israël, ainsi qu'en Arabie saoudite et au Koweït. Un détour par le Liban n'est pas exclu mais, pour des raisons de sécurité, il ne fera l'objet d'aucune annonce préalable.

WASHINGTON

de notre correspondant

Pour son premier voyage à l'étranger, M. Christopher a choisi le Proche-Orient, dans l'espoir de remettre sur les rails un processus de négociations israélo-arabes brillamment initié par son prédécesseur, M. James Baker, mais qui se trouve au point mort depuis l'été dernier.

C'est une visite qui doit beaucoup à l'héritage laissé par l'administration républicaine. Même si le Proche-Orient ne figure pas parmi les premières préoccupations des démocrates en politique étrangère – il y a d'abord la Russie, puis les relations avec le Japon, – il est difficile à l'équipe Clinton de laisser en jachère une des réussites diplomatiques de la précédente administration : l'organisation d'un face-à-face entre Israël, les pays arabes voisins et les Palestiniens. M. Christopher se rend dans la région sans ambition à court terme. Il vient écouter, disent ses collaborateurs.

Il engage tout de même un peu de son crédit sur un terrain où tous ses prédécesseurs, de Henry Kissinger à James Baker, ont compris une des règles du conflit dans la région : il n'y a pas de progrès vers un règlement sans un sérieux investissement américain. Jusqu'à présent, la nouvelle équipe a moins cherché à donner une impulsion qu'à éviter les mauvais pas.

La tournée de M. Christopher intervient à la suite d'un mouvement d'esquive réussi dans l'affaire des quelque quatre cents Palestiniens des territoires occupés bannis en décembre par Israël. Les Etats-Unis n'ont pas eu à mettre leur veto sur un texte du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant l'Etat juif et lui imposant des sanctions. La raison en est simple : une telle résolution n'a jamais été votée.

Réserve des pays arabes

Et tel était le premier objectif de Washington, soucieux à la fois de ne pas sanctionner l'allié israélien en mettant son veto, et de ne pas heurter les pays arabes en se refusant à mettre son veto... Vendredi dernier, le Conseil a entériné l'approche américaine. Dans une déclaration, il a salué comme un *« pas dans la bonne direction »* la décision israélienne de rapatrier immédiatement cent un des bannis, et il a appelé le gouvernement de M. Itzhak Rabin à accélérer le retour des autres (*le Monde* daté 14-15 février) ; c'est un ton en dessous de la résolution 799 votée en bonne et due forme par le Conseil le 17 décembre et qui réclame l'abrogation *« immédiate »* des bannissements.

La déclaration pourrait bien être la dernière intervention du Conseil sur cette affaire ; plus important encore, elle n'a été contestée par aucun de ses membres, arabes ou musulmans.

Faut-il y voir un message à l'intention des Palestiniens ? Il serait le suivant : un certain nombre de pays arabes estimeraient plus urgent de reprendre le processus de paix que de manifester plus longtemps leur solidarité avec des hommes – les Palestiniens bannis, – qui, en tant que sympathisants du mouvement Hamas, représentent un intégrisme islamiste que ces mêmes pays redoutent par-dessus tout. Autrement dit, pas question de donner à Hamas un « droit de veto » sur des conversations israélo-arabes auxquelles cette organisation est farouchement opposée.

Il reste que les membres de la délégation palestinienne ont juré de ne pas revenir à la table de négociation avant le retour de tous les bannis. Ils ont aussi défendu leur dossier à Washington. Argument principal : l'absence de condamnation d'Israël et la répression continue dans les territoires leur font perdre toute crédibilité auprès de la population palestinienne de Cisjordanie et de Gaza et en fait perdre beaucoup au processus de paix lui-même ; autant d'éléments qui font le jeu du Hamas.

Entre-temps, les grandes chaînes de télévision américaines ont recommencé à diffuser des images d'*« intifada »*, celles de soldats israéliens ouvrant le feu sur de jeunes lanceurs de pierres. Depuis les bannissements, quarante-quatre Palestiniens – souvent des moins de dix-huit ans – ont été tués par l'armée israélienne.

ALAIN FRACHON

Entamant leur troisième mois d'exil

Les Palestiniens expulsés d'Israël sont convaincus de jouer un rôle décisif

Alors que le gouvernement libanais continue de leur refuser l'accès du territoire qu'il contrôle et bien qu'Israël ait autorisé 101 d'entre eux à regagner les territoires occupés, les Palestiniens expulsés le 17 décembre dernier vers le sud du Liban refusent toujours d'être dissociés. A Tunis, le comité central du Fath, principale organisation de l'OLP, est réuni depuis dimanche 14 février pour examiner leur cas après la déclaration du Conseil de sécurité de l'ONU incitant Israël à annuler les ordres d'expulsion (*le Monde* daté 14-15 février). A la demande de l'OLP, la Ligue arabe devait de son côté tenir mardi une réunion extraordinaire au Caire pour examiner cette question.

MARJ-EZ-ZOUHOUR

de notre envoyée spéciale

Deux mois après leur bannissement, les 396 Palestiniens intégristes qui survivent dans le nord de la zone d'occupation israélienne au Liban sont plus déterminés que jamais à refuser tout compromis avec l'Etat juif. *« Nous sommes prêts à rester deux ans ici,* affirme le docteur Abdelaziz El-Rantissi, figure de proue du mouvement de la résistance islamique Hamas, *mais nous ne sommes pas prêts à rencontrer Israël à mi-chemin. Notre principal but est de stopper à jamais les déportations. » « Si nous acceptions le retour de 101 d'entre nous, cela laisserait la porte ouverte à d'autres bannissements »*, renchérit le docteur Taher Loulou, du Djihad islamique.

Une neige fondue tombe sans interruption sur le camp de fortune, où l'on patauge dans la boue, le provisoire restant de mise ici. Certes, la vie s'est organisée ; le ravitaillement, assuré à travers des chemins de montagne, principalement par le Hezbollah pro-iranien, mais aussi par le Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général d'Ahmed Jibril et l'OLP de Yasser Arafat, ne semble plus un problème. A l'exception du kérosène pour le chauffage et la cuisine, rien ne paraît plus manquer, bien que l'approvisionnement quotidien de 400 hommes, dans ce camp situé à 1 000 mètres d'altitude, reste soumis à de nombreux aléas.

Pour parer à l'ennui et au froid toujours très vif, beaucoup se sont trouvé des occupations, et une « université » a même été ouverte sous deux tentes pour les 88 étudiants et 17 professeurs recensés ; 35 étudiants ont passé lundi 15 février l'examen final d'un cours de quarante-cinq heures d'*« études palestiniennes »*. Une des questions posées : *« Citez les moyens non déclarés auxquels a eu recours le mouvement sioniste pour faire venir les juifs en Palestine avant 1936. » « Les résultats seront envoyés à nos universités dans les territoires occupés pour qu'il en soit tenu compte dans le cursus des étudiants,* affirme un des examinateurs. *La semaine prochaine, nous commencerons deux nouveaux séminaires sur la santé et la culture islamique. »*

« Notre position stimule tous les musulmans »

La principale occupation des déportés reste toutefois l'écoute des informations, et il ne fait pas de doute que les dirigeants présents du Hamas ou du Djihad islamique, qui ont pris tout de suite la direction des opérations, entendent bien exploiter à l'avantage de leurs mouvements le sort qu'ils subissent. La retenue observée à l'égard de l'OLP est oubliée. Comme l'affirme le Dr El-Rantissi, *« cette affaire nous a renforcés et les gens de l'OLP ont dû s'aligner sur nous. » « Quand le Dr Haïdar Abdel Chafi* [chef de la délégation palestinienne aux négociations de paix] *affirme qu'il ne pourra pas reprendre les négociations tant que nous serons là,* poursuit-il, *c'est parce qu'il sait que le peuple palestinien est contre le processus de paix. »*

Pour ces Palestiniens opposés depuis le début au processus de paix, cela n'est pas une mince victoire et justifie largement leurs souffrances actuelles. *« Notre position stimule tous les musulmans dans le monde,* dit le Dr Loulou, *et ils vont mieux comprendre et voir le problème qui nous oppose à Israël. Le mois de jeûne du Ramadan va venir* [vers le 23 février] *et tous les musulmans vont penser à nous. »* Qu'Israël puisse exploiter à son avantage un éventuel retrait des Palestiniens du processus de paix n'émeut pas la plupart de ces exilés, qui refusent de toute façon l'existence de l'Etat juif et qui attendent *« de leur foi et de l'aide de Dieu la victoire finale »*.

La solidarité dans le refus a été d'autant plus vite acquise que la pression du groupe est forte. Ce n'est sans doute pas un hasard si le serment solennel prêté en commun de rentrer tous ensemble a été organisé avant la publication de la liste des 101 autorisés à regagner les territoires occupés. *« Quiconque accepterait de rentrer ne serait pas un bon musulman »*, affirme l'un d'eux, qui ajoute : *« Nous vivons un drame très difficile à accepter, mais nous resterons déterminés jusqu'à l'application de la résolution de la communauté internationale* [la résolution 799 du Conseil de sécurité de l'ONU], *c'est-à-dire jusqu'à ce que justice soit faite. »*

La recrudescence des actes de violence dans les territoires occupés réjouit ces exilés, qui estiment que seule une pression populaire arrêtera le *« terrorisme »* de l'Etat juif à l'égard des Palestiniens. Rien en tout cas pour l'instant ne permet de penser qu'ils pourraient accepter un quelconque compromis et ils dénoncent avec mépris la modération des régimes arabes. *« Désormais, la parole est aux peuples et non plus aux dirigeants »*, affirment-ils.

FRANÇOISE CHIPAUX



AFRIQUE

RWANDA : selon les services de renseignement français

Les rebelles bénéficieraient du soutien de l'armée ougandaise

Le ministère français des affaires étrangères a tenu à démentir, lundi 15 février, les propos d'un représentant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui avait affirmé la veille, dans une déclaration à l'agence Reuter, que les troupes françaises présentes au Rwanda se sont récemment *« battues, aux côtés de l'armée rwandaise »* pour repousser les offensives des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) et qu'elles ont elles-mêmes *« pilonné les positions rebelles dans la région de Ruhengeri »* (nord du Rwanda). Paris qualifie ces indications d'*« interprétations »* relevant d'*« intoxication »* et de la *« mauvaise foi »*. Un point de vue que partagent les services de renseignement français, qui accusent aujourd'hui le Front patriotique rwandais d'être *« soutenu »* par l'Ouganda.

Les services de renseignement français sont convaincus que les partisans du Front patriotique rwandais (FPR) sont soutenus par l'armée régulière ougandaise et que, dans le nord du Rwanda, où ils s'opposent aux forces gouvernementales, ils lui servent de *« paravent »* ou de *« supplétifs »*, qu'on pousse en avant. Les maquisards portent les mêmes uniformes, les mêmes armes et utilisent les mêmes campements aux frontières que l'armée de résistance nationale (NRA) ougandaise, souligne-t-on de même source.

Depuis la reprise des combats, en janvier, la progression des forces du FPR à partir de l'Ouganda se fait sur trois axes, en direction de Ruhengri, de Biumba et de Gabiro, dans le nord-ouest du Rwanda, avec semble-t-il, comme objectif à terme la prise des villes de Giseny, Kibungo et Kigali. Cette progression des maquisards bénéficierait, au travers de la frontière ouganda-rwandaise, d'un appui d'artillerie. Des « réfugiés » rwandais membres de l'ethnie tutsie, qui ont servi dans le passé dans l'armée ougandaise, formeraient le noyau de ces unités.

S'appuyant, d'une part, sur des « journaux de marche » de combattants du FPR et des informations recueillies en écoutes radio et, d'autre part, sur l'observation des cantonnements de l'armée ougandaise, occupés par les maquisards rwandais, ces mêmes analystes arrivent à la conclusion à laquelle ils avaient abouti en octobre 1990, lorsqu'ils avaient soupçonné le chef d'état-major adjoint de l'armée ougandaise le général Riwigiema, d'être, avec ses propres unités, derrière l'offensive de la guérilla.

Opération « Noroît »

En juin 1992, une rupture de ses stocks de munitions avait contraint l'armée ougandaise, à revenir sur ses positions de départ. Toujours selon des spéculations des services de renseignement français, le « plan » ougandais *« prévoyant l'invasion du nord du Rwanda »* ne serait pas abandonné, en dépit des accords de cessez-le-feu signés à Arusha (Tanzanie) en août 1992 par le gouvernement rwandais et le FPR.

De même source, on précise qu'à *« l'été dernier »* la France a décidé de fournir à l'armée gouvernementale rwandaise deux batteries – soit l'équivalent d'une dizaine de pièces – de canons anciens HM-2 de 105 millimètres avec leurs stocks de munitions. Des instructeurs français ont entraîné les soldats du président Juvénal Habyarimana à l'emploi de cette artillerie de campagne, et ils ont appris à la population, dans certaines régions du Rwanda, à édifier ou à creuser des abris pour se protéger des tirs d'artillerie.

La France est liée au Rwanda, depuis le 18 juillet 1975, par un accord particulier d'assistance militaire – non publié – qui, en 1991 par exemple, lui a fait accroître de 75 % son aide (en munitions, en soutien aérien, en équipement de ses forces armées et de sa gendarmerie), soit un montant de 7 millions de francs, par rapport à une moyenne annuelle de 4 millions sur les trois ou quatre années antérieures.

Outre ces livraisons de matériels, la France a déployé sur place deux compagnies – soit 300 hommes au total – pour la protection de ses ressortissants, leur regroupement et leur évacuation éventuelle. C'est l'opération baptisée « Noroît ». L'une de ces compagnies avait été envoyée au Rwanda au lendemain des premières offensives du FPR, en octobre 1990. Une seconde compagnie l'a renforcée, début février. A ces unités, qui sont basées à Kigali – mais qui ont eu l'occasion d'aller, le 8 février, récupérer des Français à Ruhengeri, – s'ajoute un détachement d'assistance opérationnelle (DAO), chargé de l'instruction technique de l'armée rwandaise.

JACQUES ISNARD

[L'Ouganda, situé au nord du Rwanda, a été régulièrement accusé de prêter main forte aux rebelles du FPR, qui utilisent son territoire comme sanctuaire. Les « réfugiés » rwandais, qui forment le gros des troupes du FPR, sont membres, pour la plupart, de l'ethnie tutsie – qui a dirigé le Rwanda jusqu'en 1959, date de la « révolution » des Hutus, majoritaires au Rwanda. Chassés de leur pays, nombre de ces exilés tutsis ont rejoint, au milieu des années 80, la guérilla ougandaise de M. Yoweri Museveni, qu'ils ont aidé à prendre le pouvoir, en janvier 1986.

D'origine banyanchole (une ethnie proche des Tutsis), l'actuel chef de l'Etat ougandais, s'il a une « dette » envers ses anciens officiers d'origine rwandaise – dont certains ont été intégrés dans l'armée ougandaise, – n'en a pas moins régulièrement démenti les accusations portées contre lui, hier par le régime rwandais, aujourd'hui par les services de renseignement français.]

□ **ALGÉRIE : le FIS revendique l'attentat manqué contre le ministre de la défense.** – Le Front islamique du salut (FIS) a revendiqué l'attentat manqué contre le ministre de la défense, le général Khaled Nezzar, dans un communiqué publié, lundi 15 février, par le quotidien saoudien *Ach-chark al-Awsat*. *« C'est un avertissement des Moudjahidines à ce tyran, qui s'est placé, contre la volonté du peuple algérien »*, dit le communiqué. D'autre part, un policier a été découvert égorgé, dimanche, à Larbâa, près d'Alger. Il avait été enlevé, quelques heures plus tôt, par trois hommes armés. – *(AFP.)*

□ **KENYA : nouvelles mesures contre la presse.** – La police a procédé, en fin de semaine dernière, à Nairobi, à la saisie de deux hebdomadaires d'opposition, a indiqué, lundi 15 février, le directeur de l'une de ces publications, *The People*. La police a également saisi le dernier numéro du *Watchman*, un hebdomadaire financé par l'Eglise presbytérienne. Ces opérations portent à trois le nombre des magazines interdits ou saisis depuis le début de l'année. – *(AFP.)*

□ **LIBYE : deux firmes allemandes impliquées dans la construction d'une usine chimique.** – Le porte-parole du gouvernement à Bonn a indiqué, lundi 15 février, que deux firmes allemandes ont livré à la Libye du matériel utilisé, à leur insu, pour la construction d'une usine chimique. M. Dieter Vogel réagissait à une information parue, le jour-même, dans le quotidien *Die Welt*, selon laquelle la Libye construit une usine de gaz de combat, grâce notamment à la participation de sociétés allemandes dont les dirigeants n'ignoraient pas la destination des exportations et avaient reçu l'autorisation de l'Office fédéral du commerce extérieur. Après consultations, les livraisons ont été partiellement interrompues. – *(AFP.)*

□ **MOZAMBIQUE : un général brésilien à la tête des troupes de l'ONU.** – C'est un officier supérieur brésilien, le général Lelio Goncalves da Silva, qui a pris, lundi 15 février, la tête de la force de l'ONU chargée du maintien de la paix au Mozambique, a-t-on appris à Maputo, de source proche des Nations unies. Au total, les effectifs militaires de l'ONU devraient comprendre environ sept mille hommes. – *(Reuter.)*

□ **TUNISIE : appel pour la libération d'un universitaire.** – La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a exigé, lundi 15 février, dans une lettre au président Ben Ali, la libération immédiate de M. Salah Hamzaoui. Cet universitaire est l'un des responsables du Comité national pour la défense des prisonniers d'opinion (CNDPO). La FIDH rappelle que parmi les autres membres de ce comité, inculpés d'appartenance à une association illégale, figure M. Moncef Marzouki, président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, affiliée à la FIDH. – *(AFP.)*

□ **SOUDAN : un journaliste saoudien traduit en justice.** – Accusé de détention de *« tracts antigouvernementaux »* et d'avoir établi des *« contacts réguliers avec l'opposition soudanaise et les cercles étrangers »*, le correspondant au Soudan du quotidien saoudien *Ach-Chark al-Awsat*, M. Mohamed Abdel Sayyed, va être traduit en justice, a annoncé dimanche 14 février l'agence soudanaise SUNA. M. Abdel Sayyed, de nationalité soudanaise, avait été arrêté le 28 janvier, et le bureau du journal avait été fermé quelques jours plus tard. – *(AFP.)*

ANGOLA : en deux jours de violents combats

Plus de mille civils auraient été tués à Huambo

Selon l'état-major de l'armée gouvernementale, plus de mille civils auraient été tués, en l'espace de deux jours, à Huambo, fief du chef de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), lors des violents combats des dimanche 14 et lundi 15 février. Les duels d'artillerie se sont intensifiés, dans le nord-est de la ville, poussant plusieurs milliers d'habitants à fuir et à se réfugier dans la ville voisine de Caala.

On estime à plus de six mille le nombre des tués depuis le début de la bataille de Huambo, le 9 janvier. L'ultimatum lancé dimanche à l'UNITA par les trois pays garants des accords de paix (Portugal, Etats-Unis, Russie), sommant le mouvement rebelle de fixer une date pour la reprise des négociations avec le gouvernement de Luanda, n'a pas reçu de réponse.

Des armements sophistiqués

A Luanda, le responsable du Comité international de la Croix-Rouge (CICR, Genève), M. Vincent Nicod, a appelé, lundi, les belligérants à accepter l'ouverture de couloirs humanitaires, seul moyen de venir en aide aux victimes des affrontements, bien *« pires »* et *« meurtriers »*, selon lui, que ceux qui ont ravagé le pays durant la guerre civile, de 1975 à 1991.

Les combattants disposent d'armements sophistiqués d'*« une puissance destructrice »* sans égale dans les autres zones de conflit en Afrique, a souligné M. Nicod. Le responsable du CICR a estimé que la communauté internationale avait une part de responsabilité dans cette affaire, faute d'avoir *« mis les moyens »* : alors que huit mille « casques bleus » sont mobilisés au Mozambique, seulement quatre *« observateurs »* de l'ONU sont présents en Angola, a rappelé M. Nicod. – *(AFP.)*

AFRIQUE

MAROC : la préparation des élections législatives

L'opposition dénonce les faux-semblants du « processus démocratique »

Les Marocains sont appelés, en principe le 30 avril prochain, à élire une nouvelle Chambre des représentants, le mandat de la précédente ayant expiré le 9 octobre dernier. Contestant la sincérité du « processus démocratique » engagé par le roi Hassan II, quatre partis d'opposition viennent d'adresser à ce dernier une sorte de mise en garde, dont M. Abderrahman Youssoufi, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), nous a expliqué les motifs.

RABAT

de notre envoyé spécial

« C'est notre drame : les gens n'ont plus confiance dans le processus démocratique. Ils sont ulcérés d'être pris pour des dindons à chaque consultation électorale », se plaint M. Youssoufi, premier secrétaire de l'USFP, l'un des principaux partis d'opposition. Il en veut pour preuve toute récente le référendum constitutionnel du 4 septembre, réduit à un plébiscite (99,96 %), et les élections communales du 16 décembre, notamment faussées par l'intervention de l'argent.

Les quatre partis d'opposition qui composent le Bloc démocratique, viennent de suspendre leur participation à la commission nationale de contrôle des opérations électorales, et demandent *« la mise en place d'un climat de détente politique de nature à redonner confiance au peuple »*. Pour M. Youssoufi, *« il s'agit de mettre le pouvoir en face de ses responsabilités, de le contraindre à engager* (avec l'opposition) *un dialogue sérieux »*.

« Imaginez-vous que nous n'avons pas encore réussi à obtenir, du ministère de l'intérieur, communication des résultats complets des dernières élections communales, souligne M. Uoussoufi. *On a seulement consenti à nous transmettre le nombre de voix qu'avaient obtenues nos candidats élus. »* Et de dénoncer les *« réponses dilatoires »* du gouvernement au sujet du découpage des circonscriptions, de la mise à jour des listes électorales, des nouvelles cartes d'électeur et de la composition des bureaux de vote...

Mais les partis d'opposition se résigneront-ils à participer au prochain scrutin ? Le premier secrétaire de l'USFP relève une *« certaine résistance »* parmi les militants. Signe de mauvaise humeur : *« Plusieurs fédérations provinciales*, constate-t-il, *ne nous ont pas encore communiqué la liste de leurs candidats. »* Mais, au bout du compte, M. Youssoufi voit mal l'utilité de bouder les urnes. *« Nous n'avons pas honte d'adopter cette stratégie*, dit-il. *C'est un moyen d'associer nos compatriotes à la vie démocratique et de leur exposer nos idées, même si le pouvoir cherche à nous marginaliser. »* La pratique démocratique a-t-elle changé de manière significative au cours de ces quelque trente dernières années pour justifier *a posteriori* le choix de M. Youssoufi et des siens ? *« On n'a pas beaucoup avancé*, se contente-t-il de répondre. *Notre marge de manœuvre est étroite. Nous peinons. »*

Pas d'autre issue, pourtant, dans le contexte actuel, que *« de militer et de lutter »*. Et d'appeler de ses vœux *« une présence civique ferme et décidée »* pour déjouer les manœuvres du pouvoir.

L'affaire Amaoui

« Pour être mieux géré, le pays a besoin d'un exécutif, issu d'une majorité parlementaire bien élue », insiste le premier secrétaire de l'USFP. L'idée d'une véritable monarchie constitutionnelle au lieu d'une monarchie de droit divin appartient-elle aux *« analyses qu'il ne faut plus faire »*, comme Hassan II l'a récemment dit au *Point* ? *« C'est au moins un élément de débat politique*, assure M. Youssoufi. *Il est tout à fait concevable que les Marocains discutent des compétences des différents organes du pouvoir. »*

La récente confirmation par la cour d'appel de Rabat de la condamnation à deux ans de prison ferme, pour *« propos diffamatoires »* à l'encontre du gouvernement, de M. Noubir Amaoui, secrétaire général de la Confédération démocratique du travail (CDT) et membre du bureau politique de l'USFP, révèle, aux yeux de M. Youssoufi, un pouvoir qui se crispe dès qu'il est contesté. *« Nous avions tout fait pour que les choses se passent dans la sérénité, sans aucune provocation*, explique-t-il. *Le pouvoir avait à sa disposition un éventail très large de solutions raisonnables sans que son amour-propre en souffre. »* A cause de ces maladresses du pouvoir, *« M. Amaoui est devenu une figure emblématique de l'opposition, et la prochaine campagne électorale risque de se faire autour de son nom*, note M. Youssoufi. *On a gagné sur tous les tableaux : l'inanité de la poursuite contre notre camarade a été prouvée. »*

Le premier secrétaire de l'USFP partage le sentiment du département d'Etat américain, qui, dans un récent rapport, constate des atteintes persistantes et graves aux droits de l'homme. Il souhaite ainsi que *« le Maroc ratifie les conventions sur la torture et sur la discrimination à l'égard des femmes »*. A cet égard, il voudrait que celles-ci participent à la vie politique du pays alors qu'elles en sont exclues, comme dans les pays du Golfe. Peut-on imaginer un jour une femme à la tête du gouvernement ? *« C'est interdit »*, a tranché le roi. *« Pourquoi pas »*, répond M. Youssoufi.

JACQUES DE BARRIN

La coopération française en Afrique

Un entretien avec M. Marcel Debarge

Suite de la première page

Tel était le but de la réunion de Colmar. Elle a échoué. Nous en avons tiré les conséquences. Après la suspension de la coopération militaire, nous suspendons la coopération civile. Nous restons cependant attentifs aux signes de reprise authentique du processus démocratique qui pourraient intervenir.

» Au Togo, comme ailleurs, notre action a consisté et consiste toujours à tout faire pour mettre ou remettre en route le processus démocratique. Il est nécessaire de rétablir la sécurité, de maintenir l'armée dans les casernes, d'instaurer une réelle liberté d'expression et permettre le déroulement normal d'un processus électoral. Voilà l'objectif qu'il faut atteindre. Mais les difficultés sont énormes.

» Car beaucoup dépend de l'attitude de l'armée, qui apparaît, pratiquement, comme un véritable parti, un élément incontournable des décisions politiques. Mais aussi de l'attitude des Togolais qui sont en grève depuis la mi-novembre. Le pays est dans une situation extrêmement précaire, explosive à tout moment. Et, dans ces conditions, nous devons aussi penser au sort de plus de trois mille ressortissants français.

– *Mais, concrètement, quelles initiatives peuvent -être prises ?*

– Le président Eyadéma risque d'être de plus en plus isolé. Il nous faut donc dire : voilà, nous sommes toujours là, avec nos propositions. A une démarche fracassante, qui risque de heurter et d'aboutir au résultat contraire, j'ai toujours préféré des démarches disons pédagogiques, qui n'excluent pas la fermeté quand il s'agit notamment des droits de l'homme. Il m'est souvent arrivé d'intervenir dans d'autres pays, parfois avec succès. Cela ne s'est jamais su, je n'ai pas fait de communiqué de presse...

« Nécessaire rigueur dans la gestion »

– *La France aide de préférence quiconque comprend que « démocratie et développement sont des termes inséparables », nous déclarait récemment, dans ces colonnes, le président François Mitterrand. Comment applique-t-on précisément ce principe ?*

– La carte de l'Afrique a ses points noirs, tels le Zaïre et le Togo actuellement. La France a tiré les conséquences que l'on sait. Mais vous avez des pays qui jouissent d'une situation démocratique depuis déjà longtemps. D'autres commencent à avoir une pratique démocratique, mais celle-ci doit être confortée. Et puis il y a des pays qui viennent d'accéder à la démocratie, et qu'il faut soutenir, ceux qui vont vers la démocratie en retrouvant la paix intérieure : Sénégal, Burkina-Faso, Mauritanie, Mali, Bénin, Cap-Vert, Sao-Tomé, Mozambique, Zambie, Congo et peut-être, demain, Madagascar.

» La France n'a pas à exiger on ne sait quel « certificat de bonne démocratie ». Notre rôle est d'accompagner les pays africains sur le chemin de la démocratie. Il faut avoir un langage de vérité.

» Il convient de noter également une autre évolution, de la part des pays africains eux-mêmes. Certains commencent à demander une assistance militaire différente, moins pour maintenir ou développer une armée que pour créer ou renforcer un corps de gendarmerie, dans une optique de sécurité républicaine. On sent aussi, dans ce domaine, que quelque chose bouge.

– *A propos d'évolution, n'existe-t-il pas dans nos pays industrialisés une tendance au repli devant les crises du tiers monde ?*

– Je tiens à souligner qu'en matière de coopération, on peut de moins en moins envisager de grands projets au niveau d'un seul Etat. Il faut de plus en plus de réalisations interrégionales. Les pays africains doivent rechercher l'intégration régionale. Des progrès ont déjà été enregistrés. Pour un travail conséquent, la coopération doit dépasser les frontières. L'avenir est l'association des Etats. De l'autre côté, il faut développer les aides multilatérales. C'est ce que nous faisons notamment avec la CEE.

» L'aide ne peut plus être un secours pour assurer les fins de mois. La coopération ne peut plus être une substitution. L'effort de formation doit porter sur l'encadrement pour qu'il soit progressivement assuré par les Africains. Il faut avoir le courage de dire aux jeunes que faire des études en France ou ailleurs, c'est pour retourner ensuite dans leur pays, afin d'y prendre des responsabilités.

» Je crois que l'Afrique risque une crise très grave, économique, sociale, et donc politique. Mais que l'on se dise bien une chose – parce que certains auraient peut-être tendance à penser qu'il est possible d'établir un cordon sanitaire autour de l'Afrique : les pays du Nord seront touchés. Qu'on ne se fasse pas d'illusions. D'où la nécessité de renforcer la notion de solidarité. Je crois à la solidarité et de moins en moins à l'assistanat. De plus, je suis convaincu, comme l'a affirmé le président François Mitterrand, que progrès démocratique et développement économique vont de pair en Afrique, avec un juste mais nécessaire effort de rigueur dans la gestion.

« Protéger nos ressortissants »

– *La France a interrompu sa coopération avec le Zaïre, après les émeutes de 1991. Mais l'aide humanitaire a été maintenue, sa distribution est-elle encore possible ?*

– Elle est difficile, comme dans tout pays en proie à de graves troubles et à l'insécurité permanente. Certaines régions sont devenues, de fait, des mini-Etats. Forcément limitée dans de pareilles conditions, cette aide, en relation avec les organisations non gouvernementales, n'en sera pas moins doublée en 1993, pour ne pas ajouter aux souffrances d'une population déjà durement éprouvée.

– *Des massacres ont été commis contre la communauté minoritaire des Tutsis au Rwanda. En janvier, près de trois cents morts – bilan confirmé par le gouvernement de Kigali. Pourquoi la France, qui vient de renforcer sa présence militaire, n'a pas davantage réagi ?*

– La France a favorisé et participé aux rencontres d'Arusha, qui ont permis un accord entre pouvoir et opposition pour la formation d'un gouvernement de transition. Tous nos efforts vont à la création des conditions permettant une consultation électorale démocratique. Nous ne sommes pas restés inactifs, non plus, auprès des quelque 350 000 réfugiés venus de la zone des combats vers Kigali. Il faut savoir que la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds ne maintiennent une représentation là-bas qu'en raison de la présence militaire française, qui, je le rappelle, est là pour protéger nos ressortissants.

» Toutefois, j'ai reçu, le 3 février, le président de l'association Survie, qui revenait du Rwanda où il a participé à une commission d'enquête humanitaire. Le rapport doit m'être remis prochainement. Je n'ai aucunement l'intention de l'ignorer.

– *Moins de deux mois après la réélection contestée du président Paul Biya, la France a accordé des crédits au Cameroun, à hauteur de 600 millions de francs. Comment peut-on encore justifier un tel soutien à ce régime, responsable de centaines d'arrestations arbitraires et dont le manque de rigueur a été dénoncé par le FMI et la Banque mondiale ?*

– Il y a eu des problèmes lors des élections, des arrestations abusives. Comme dans d'autres pays où des excès ont été commis, le gouvernement français est intervenu, avec efficacité. Aujourd'hui, la situation s'est sensiblement détendue, même si des problèmes préoccupants demeurent. Il reste que le Cameroun se trouve confronté à une situation économique particulièrement délicate. Mais son gouvernement vient de prendre une décision réduisant de 4 % à 20 %, selon les catégories, les salaires des agents de la fonction publique. Cela va dans le bon sens, souhaité par les institutions internationales. »

Propos recueillis par **FRANCIS CORNU** et **CATHERINE SIMON**

AMÉRIQUES

COLOMBIE

Le cartel de Medellin fait de nouveau régner la terreur

Quatre morts, cent vingt blessés, des dégâts considérables, tel est le bilan provisoire de l'explosion, lundi 15 février, de deux voitures piégées dans le centre de Bogota. Cet attentat terroriste, le quatrième et le plus spectaculaire depuis trois semaines dans la capitale, a été aussitôt attribué par le général Oscar Pelaez, chef de la police, au cartel de Medellin, dirigé par M. Pablo Escobar, en fuite depuis le 22 juillet 1992.

BOGOTA

de notre envoyé spécial

Les deux voitures piégées ont explosé à quelques rues de distance, la première face à un tribunal, la seconde près de l'hôtel d'Equendama, sévèrement touché. Incendies, immeubles éventrés, voitures détruites, le centre de la capitale colombienne ressemblait, lundi, à une cité bombardée. L'attentat a semé la panique dans la population, sur le qui-vive depuis le début de l'offensive terroriste, annoncée dans une lettre par M. Escobar en janvier.

Le chef du cartel de Medellin a le dos au mur. Mis en cause par le procureur général, M. De Greiff, dans l'assassinat de plusieurs personnalités, en particulier de l'ancien candidat libéral à la présidence de la République, Luis Carlos Galan, il ne peut plus sérieusement espérer négocier avec les autorités dans des conditions favorables, comme ce fut le cas en 1991. Il s'obstine pourtant à réclamer une issue « politique », semblable à celle qui était offerte encore l'année dernière au chef de la guérilla.

De son côté, le gouvernement ne peut pas davantage, face à une opinion internationale sceptique, transiger secrètement avec le « capo ». Le gouvernement et le Conseil de sécurité nationale se sont réunis lundi pour décréter des mesures de protection exceptionnelles et lancer un appel à la population.

Wanted : Pablo Escobar. Prime offerte à tout informateur permettant sa capture : 12 millions de dollars. 7 millions du gouvernement colombien, qui a doublé la mise cette semaine, 5 millions proposés par la DEA (service américain de lutte antidrogue) et les familles d'anciens lieutenants du « capo » assassinés sur ordre de ce dernier. *« C'est un malade mental »*, dit le président Gaviria. Cette affiche de western doit maintenant être placardée dans les lieux publics des cent soixante-neuf pays membres d'Interpol. *« La récompense colombienne sera payée dans n'importe quel pays du monde »*, précise M. German Cano, représentant de cet organisme à Bogota.

En fait, Escobar continue de narguer les autorités depuis sa retraite de Medellin. Comme en 1989, il a déclaré la guerre au gouvernement et déclenché une nouvelle vague de terrorisme aveugle. Depuis fin janvier plusieurs voitures piégées ont explosé à Bogota, à Medellin et à Barranca-Bermeja, principal centre pétrolier du pays. Bilan : plus d'une centaine de morts et de très nombreux blessés.

Salaire de la peur et surréalisme jeudi dernier à Barranca-Bermeja. La Ford chargée de 100 kilos de dynamite des « narcos » avait quitté Medellin pour Bogota sans attirer l'attention. Tombée en panne dans la ville pétrolière, remorquée dans un atelier, elle a explosé par hasard, tuant les ouvriers du garage et plusieurs personnes d'un cortège funèbre passant à proximité. L'épisode sinistre a montré que les autorités étaient à peu près désarmées, malgré la proclamation de l'état d'urgence, décrété en novembre 1992 et reconduit pour quatre-vingt-dix jours samedi dernier. Le bilan de trois mois de lutte, en principe accrue contre le terrorisme « narco » et la guérilla, est bien maigre.

Une vendetta sanglante

Selon des informations confidentielles du DAS, la police secrète, plusieurs voitures piégées circulent actuellement dans Bogota. Une tonne de dynamite stockée pourrait être utilisée contre des édifices publics. La protection des ambassades a été renforcée, Escobar ayant menacé d'enlever des diplomates pour négocier le statut de « délinquant politique » qu'il revendique.

A Medellin, la vendetta sanglante entre le « narco » et ses anciens amis a encore monté d'un cran. Une organisation clandestine, les PEPES (personnalités poursuivies par Escobar), exécute les mercenaires recrutés en particulier dans les milices populaires des villes et, dit-on, chèrement payés. Les Américains soupçonnent les PEPES d'être en relation avec certaines organisations de la police et des groupes paramilitaires du Moyen-Magdalena. Ce que dément le général Vargas, directeur adjoint de la police.

En quarante-huit heures, les PEPES ont massacré quarante-huit personnes soupçonnées d'être au service du « capo ». Parmi les victimes, Torito Canas, joueur-vedette du Nacional de Medellin, le meilleur club de football du pays, dont le gardien est le célèbre René Higuita, ami notoire de Pablo Escobar. De leur côté, les unités d'élite de la police, qui ont perdu quatre-vingts agents en deux mois, revendiquent l'exécution de plusieurs lieutenants du trafiquant.

D'anciens hommes de main du cartel, maintenant collaborateurs de la justice qui leur promet l'impunité, ont confirmé l'assassinat sur place, en 1992, d'une vingtaine de dirigeants de l'organisation condamnés comme traîtres par Escobar, alors détenu à Envigado. Une version colombienne du massacre de la Saint-Valentin à Chicago, mais apparemment en présence de gardiens de prison complaisants.

MARCEL NIEDERGANG

A TRAVERS LE MONDE

BRÉSIL

Evasion des assassins de Chico Mendes

Les assassins du dirigeant écologiste Chico Mendes, condamnés en décembre 1990 à dix-neuf ans de prison, se sont évadés, lundi 15 février, de la centrale de Rio-Branco, la capitale de l'Etat de l'Acre, à l'extrême nord-ouest du Brésil. Darli Alves de Souza, agé de cinquante-cinq ans, et son fils Darci, vingt-cinq ans, avaient été reconnus coupables du meurtre, en 1988, du seringuero (saigneur d'hévéa) Chico Mendes, lauréat du prix Global-500 des Nations unies, défenseur de la forêt amazonienne qui avait acquis une réputation internationale. Leur procès avait été suivi comme l'affaire judiciaire du siècle au Brésil, et avait représenté un espoir pour ceux qui dénoncent les assassinats impunis de travailleurs de la terre dans le nord du pays. Darli et Darci Alves de Souza se sont enfuis en compagnie de cinq autres prisonniers. Des recherches ont été déclenchées dans tout l'Etat pour retrouver les évadés, qui pourraient chercher à gagner la Bolivie voisine. – *(Corresp.)*

HONGRIE

Cinq nouveaux ministres entrent au gouvernement

Le premier ministre hongrois, M. Jozsef Antall, qui souhaite donner un nouvel élan à son gouvernement à un an des élections législatives, a désigné lundi 15 février cinq nouveaux ministres, dont les postes étaient à pourvoir depuis jeudi dernier (*le Monde* du 13 et *du 16 février*).

Le choix de M. Antall ne modifie pas l'équilibre politique du précédent gouvernement. Deux des cinq ministres, MM. Janos Gyurko à l'environnement et György Schamschula aux transports, sont membres du Forum démocratique (MDF), le parti du premier ministre, et, comme toujours depuis le changement de régime, le portefeuille de l'agriculture est attribué au Parti des petits propriétaires – en l'occurrence à M. Janos Szabo.

Seule la promotion de M. Ferenc Madl, à l'éducation et la culture, peut traduire une volonté de « renouveau », car cet ancien ministre sans portefeuille passe pour un technocrate apprécié, au-dessus de la mêlée partisane. Le portefeuille de l'industrie revient à un haut fonctionnaire, M. Janos Miklos Latorcai. – *(Corresp.)*

SOMALIE

Le contingent français va être ramené à mille hommes

En visite, lundi 15 février, à Hoddour, le ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, a confirmé (*le Monde* du 30 janvier) que les forces françaises de l'opération « Oryx » seraient réduites avant la fin du mois d'avril. Des quelque 2 300 soldats français, initialement déployés dans le cadre de l'opération « Rendre l'espoir », il en reste actuellement 1 900, ce chiffre devant passer, en avril, à moins d'un millier, a précisé le ministre.

Par ailleurs, à Mogadiscio, le porte-parole de l'ONU en Somalie, M. Farouk Mawlawi, a annoncé, lundi, que 25 000 « casques bleus » seraient prochainement déployés *« sur tout le territoire de la Somalie, au nord, au nord-est, au nord-ouest et le long de la frontière avec le Kenya et l'Ethiopie »*. Ce déploiement sera effectué après la remise à l'ONU du commandement de l'opération « Rendre l'espoir », actuellement assuré par les Américains.

DIPLOMATIE

Alors que ses relations avec la Russie se détériorent

La Corée du Nord est sommée d'accepter l'inspection de ses installations nucléaires

En proie à de grave difficultés économiques, la Corée du Nord est également en froid avec certains de ses anciens alliés, en particulier la Russie. Elle vient de rappeler son ambassadeur à Hanoï après que le Vietnam a établi des relations diplomatiques avec Séoul. Enfin, l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) a exigé de pouvoir inspecter deux sites nucléaires nord-coréens jusqu'à présent fermés à ses enquêteurs.

TOKYO

de notre correspondant

Isolée, la République populaire démocratique de Corée (RPDC), l'un des derniers bastions du communisme, doit faire face à une détérioration de ses liens avec la Russie. Alors que l'ex-URSS fut, avec la Chine, sa grande alliée, la Russie lui tient la dragée haute. Après avoir établi, en 1992, des relations diplomatiques avec Séoul, le Kremlin vient de faire savoir à Pyongyang qu'il entendait mettre fin à l'alliance militaire qui l'a lié pendant trente-deux ans à la RPDC.

Cette alliance forme le cœur du traité de coopération signé en 1961. Elle prévoyait notamment que l'URSS viendrait au secours de la RPDC si celle-ci était attaquée (les Soviétiques ont soutenu Pyongyang lors de la guerre de Corée). Bien que l'abrogation de ses disposition militaires ne remette pas en question l'ensemble du traité, Moscou a adopté une attitude peu conciliante à l'égard de Pyongyang : déjà l'URSS avait exigé que ses échanges soient réglés en devises. Aujourd'hui, la Russie presse Pyongyang de rembourser ses dettes, estimées à 4 milliards de dollars.

Le raidissement de la Russie, premier fournisseur de pétrole de la RPDC, s'est traduit par une grave crise énergétique. La tension a été aggravée par un récent scandale : l'agence ITAR-Tass a révélé qu'en octobre dernier la Corée du Nord avait essayé de débaucher des experts du centre de fabrication d'armes atomiques de Tcheliabinsk, leur offrant un salaire de 4 000 dollars par mois. Ils ont été interpellés alors qu'ils prenaient l'avion pour Pyongyang et deux diplomates nord-coréens ont été expulsés.

Au cours d'une récente visite à Pyongyang, le vice-ministre des affaires étrangères russe, M. Georges Kunadze, a pressé ses interlocuteurs d'autoriser une inspection complète de leur sites nucléaires. Un geste qui a accentué l'irritation de Nord-Coréens déjà furieux que Moscou ait manifesté son intention d'accepter l'invitation de Séoul d'assister en mars, à titre d'observateur, aux manœuvres américano-sud-coréennes « Team Spirit ».

La question nucléaire nord-coréenne pourrait venir devant le Conseil de sécurité des Nations unies : l'AIEA vient de déposer auprès de Pyongyang une demande formelle d'inspection du site nucléaire de Yongbyon, à une centaine de kilomètres au nord de la capitale. Une première visite avait eu lieu en mai dernier, mais les inspecteurs de l'AIEA n'avaient pas accès à toutes les installations. En cas de nouveau refus, la requête de l'AIEA pourrait conduire à un débat au sein du Conseil de sécurité.

Dans un mémorandum publié en février, le ministère des affaires étrangères de la RPDC a dénoncé le développement des armes nucléaires au Sud et affirmé que « Team Spirit » faisait partie *« de manœuvres militaires d'ensemble pour une guerre nucléaire dans la péninsule ».*

Dans une situation de plus en plus délicate, soucieuse d'améliorer ses relations avec les Etats-Unis et d'obtenir des pays riches des aides financières pour réanimer son économie, Pyongyang cherche à jouer la « carte nucléaire », la seule qui lui reste, afin d'obtenir des engagements en échange de l'autorisation demandée. Afin de pallier l'isolement du régime, le fils et héritier du président Kim Il-sung, M. Kim Jong-il, pourrait se rendre à Pékin en mars, selon l'agence sud-coréenne.

PHILIPPE PONS

ASIE

AFGHANISTAN : la « troisième bataille » de Kaboul

Des chiites ont été victimes de violences gouvernementales

A la faveur de la trêve conclue, dimanche 14 février, entre les protagonistes de la « troisième bataille de Kaboul », des gouvernementaux ont pillé des maisons et des magasins désertés du faubourg chiite d'Afshaôr, à l'ouest de la capitale.

Des tirs de roquettes et d'artillerie ont, par ailleurs, ébranlé cette partie de la ville tandis que des mitrailleuses entraient en action dans le sud, autour de l'ambassade, inoccupée, de Russie.

Pendant ce temps, le médiateur pakistanais, M. Hamid Gul, a poursuivi lundi ses navettes entre le président Rabbani et le chef fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar, en vue de transformer la trêve temporaire en un cessez-le-feu durable.

M. Gul est un général à la retraite qui, en sa qualité de chef des services secrets d'Islamabad, avait joué un rôle crucial dans l'organisation des moudjahidins afghans contre les communistes de Kaboul et les envahisseurs soviétiques.

Des témoignages font, par ailleurs, état de scènes de violence, la semaine dernière, dans les quartiers chiites de l'ouest de Kaboul. Des viols et atrocités diverses auraient ainsi été perpétrés jeudi et vendredi à Afshaôr par des pro-gouvernementaux du Ittehad – soutenu par l'Arabie saoudite – et par des hommes du ministre de la défense Ahmad Shah Massoud. Les massacres auraient duré vingt-quatre heures.

Une jeune femme, Masouna, réfugiée avec trois cents familles à la mosquée du quartier de Taemani, affirme que ses quatre voisins ont été égorgés sous ses yeux. Fairouza déclare avoir brandi en vain devant des soldats un exemplaire du Coran : son mari a été égorgé et ses trois filles tuées devant elle.

Selon M. Sabour Siasang, un médecin qui a vécu quinze ans à Afshaôr, les chiites ont été victimes de représailles alors qu'eux-mêmes, en juin, avaient lancé une opération de « nettoyage ethnique » contre des Tadjiks et des Pachtouns. – *(AFP, Reuter.)*

POLITIQUE

Les propositions du comité consultatif pour la révision de la Constitution

« Un exécutif mieux défini, un Parlement plus actif, un citoyen plus présent »

M. François Mitterrand s'était engagé à « rééquilibrer » les institutions avant de quitter l'Elysée. Il a attendu l'approche d'une deuxième cohabitation pour enclencher un processus lui permettant, peut-être, de tenir cette promesse. Le 30 novembre 1992, le président de la République a rendu publiques les propositions de réformes de la Constitution qu'il avait adressées, le même jour, aux présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil constitutionnel. Le 2 décembre suivant, le conseil des ministres a institué un comité consultatif pour la révision de la Constitution, et nommé ses seize membres. Présidé par M. Georges Vedel, il comprenait M. Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, M. Pierre Dray, premier président de la Cour de cassation, M. Guy Braibant et Mme Suzanne Grevisse, membres du Conseil d'Etat, sept professeurs d'université (M. Jean-Claude Colliard, Mme Mireille Delmas-Marty, MM. Olivier Duhamel, Louis Favoreu, Alain Lancelot, François Luchaire, Didier Maus), trois personnalités qualifiées (MM. Pierre Mauroy, Daniel Soulez-Larivière, Pierre Sudreau) et son rapporteur général, Mme Marie-Françoise Bechtel, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Ce comité avait jusqu'au 15 février pour « donner un avis » sur les propositions du président de la République, et « formuler toutes les recommandations qu'il jugera utiles pour adapter les institutions de la Ve République ». Lundi 15 février, il a donc remis son rapport, au cours d'une ultime réunion, à M. Mitterrand. Ce rapport a été publié au *Journal officiel* du 16 février. Le gouvernement va maintenant, sous l'autorité du président de la République, préparer un projet de loi révisant la Constitution, qui devrait, après son examen par le Conseil d'Etat et son approbation par le conseil des ministres, être déposé sur le bureau du Sénat, afin qu'il conserve une valeur juridique après la fin des pouvoirs de l'actuelle Assemblée nationale. Mais, pour en obtenir la discussion au cours de la prochaine législature, M. Mitterrand aura constitutionnellement besoin de la coopération du futur premier ministre.

Le rapport du comité consultatif pour la révision de la Constitution précise d'entrée de jeu que sa mission « *ne comportait pas de remise en cause de l'architecture générale, ni de l'esprit de nos institutions* ». Ainsi il s'est refusé à « *trancher* » entre les deux lectures possibles de la Constitution de 1958 (régime parlementaire ou régime présidentiel ?), ne voulant ni la « *réinterpréter* » ni la « *réinventer* ». Soulignant qu'il n'avait pas de pouvoir de décision, il a quand même tenu à mettre ses propositions sous « *forme d'articles supposés de la Constitution révisée* », et à se prononcer par des votes lorsque, malgré « *la volonté d'un accord* », il est resté partagé. Il ajoute que son travail a une « *cohérence* » d'ensemble, ses recommandations étant « *combinaison plus que simple addition* ». Il les a regroupés autour de trois thèmes, qui parfois se chevauchent : un « *exécutif mieux défini* », un « *Parlement plus actif* », un « *citoyen plus présent* ».

■ **La durée du mandat présidentiel.** – Une série de votes n'a pas permis au comité de se départager sur ce point. En fin de discussion, il y a eu : dix voix pour le septennat et six voix pour le quinquennat ; sept voix pour le septennat renouvelable, six voix contre et trois abstentions ; trois voix pour le sexennat, huit contre et cinq abstentions. Les partisans du mandat de cinq ans ont fait valoir qu'il rendait « *plus supportable le cumul de l'autorité et de l'irresponsabilité* » du président de la République, et qu'il préservait « *l'élection d'un président actif plutôt que l'élection non politique d'un président arbitre* ». A l'inverse, ceux d'un mandat de sept ans ont argué qu'il ne fallait pas « *sous-estimer* » la « *force symbolique* » de la « *fonction arbitrale* » du chef de l'Etat.

La majorité des membres du comité rejette aussi l'interdiction du renouvellement du mandat, qui prive « *le peuple souverain* » de son droit, d'autant qu'il lui semble impossible d'admettre que le président de la République « *soit en toute hypothèse dispensé de rendre des comptes à la fin de l'exercice de celui-ci* ». Elle n'est pas non plus favorable à la coïncidence des mandats présidentiels et parlementaires. Tout cela conduit au « *statu quo* ».

■ **Les pouvoirs spéciaux.** – M. Mitterrand avait invité le comité à « *s'interroger sur les modalités d'organisation des pouvoirs publics en cas de crise grave* ». Le comité n'a pas remis en cause, en fait, les pouvoirs du président de la République, fixés, dans ce cas, par l'article 16 de la Constitution. Il confie simplement au Conseil constitutionnel le soin de « *constater que les conditions exigées par l'application de cet article ne sont plus réunies* ». Mais il le ferait soit à la demande du chef de l'Etat, soit à celle « *conjointe* » du président du Sénat et de celui de l'Assemblée nationale, « *pour écarter l'éventualité d'un exercice abusif de ce pouvoir du fait d'une trop longue durée* ». Le Conseil fixerait aussi la fin de l'application de chacune des mesures prises par le chef de l'Etat en vertu de cet article.

■ **Le domaine réservé.** – Le comité consultatif commence par remarquer que « *les attributions respectives des deux responsables de l'exécutif n'ont pas provoqué une crise de régime* ». Il ne recherche donc une « *clarification* » que « *lorsqu'elle semblait véritablement utile* ». Ainsi il constate que, pour « *la politique étrangère et la défense nationale* », « *la prééminence présidentielle n'est pas contestable en dépit de certaines imperfections des textes* ». La « *grande majorité* » de ses membres ne veulent donc pas revenir sur « *une tradition trentenaire* », qui, pour ces deux matières, « *conduit à l'affirmation d'une primauté du président, traduite dans la conception et la définition des objectifs, cependant que le gouvernement est responsable devant le Parlement tant de la politique de défense que de la conduite de la politique étrangère* ».

Pour la diplomatie, le comité ne juge pas utiles des « *retouches constitutionnelles* », tant il estime qu'il s'agit d'une tradition constante, le président de la République bénéficiant, « *en ce domaine, d'une autorité privilégiée* ». Il constate aussi « *la prééminence du président de la République, chef des armées en charge des grandes orientations de la défense nationale* ». Mais, pour qu'elle soit plus claire, il propose que la Constitution n'indique plus que le premier ministre est « *responsable de la défense nationale* », mais simplement « *de l'organisation de la défense nationale* ». De même, et contrairement à ce qu'il suggère pour les emplois civils, c'est le chef de l'Etat qui nommerait tous les officiers, ayant simplement la possibilité de déléguer ce pouvoir au premier ministre dans des conditions fixées par une loi.

■ **Le pouvoir réglementaire.** – De par l'article 21 de l'actuel Constitution, il appartient au chef du gouvernement, le président de la République ne devant signer que les décrets pris en conseil des ministres. Mais ces derniers sont de plus en plus nombreux, soit parce qu'une loi l'oblige, soit surtout parce que, pour des raisons d'opportunité politique, on a voulu donner du prestige à l'adoption d'un texte. Or la jurisprudence actuelle impose qu'un texte signé par le chef de l'Etat ne puisse être modifié que par un texte pris dans les mêmes formes. Il y a donc là une irréversibilité que le comité juge contraire à l'esprit des institutions. Il propose donc de mettre fin à l'obligation du parallélisme des formes, ce qui réduira le nombre de textes devant être signés par le chef de l'Etat.

■ **Les nominations de fonctionnaires.** – L'article 13 de la Constitution donne au président de la République une compétence générale de nomination aux emplois civils et militaires. Dans les faits il ne peut l'exercer, mais cela lui fournit un pouvoir d'« appel » contradictoire avec l'article 20, qui fait du premier ministre le chef de l'administration.

Le comité propose que pour les emplois civils cette compétence générale soit transférée au chef du gouvernement, le chef de l'Etat ne gardant ce droit que pour les emplois pourvus en conseil des ministres, en vertu de la Constitution ou d'une loi organique ; les nominations auxquelles il pourrait procéder en dehors du conseil seraient déterminées par un loi.

La fin des « suppléants »

■ **La responsabilité du gouvernement.** – Le texte de 1958 n'oblige pas formellement un nouveau gouvernement, une fois nommée par le président de la République, à solliciter un vote de confiance de l'Assemblée nationale. Le comité juge pourtant « *utile et opportun* » qu'il y ait une « *vérification initiale du contrat de majorité* ». Il assure que cela, « *sans entamer ensuite les prérogatives du président, peut conduire à modifier sensiblement les relations entre le gouvernement et le Parlement* » et que, « *en cas d'absence d'une telle majorité, la recherche, dès l'origine, du vote de confiance ne fait qu'anticiper sur des négociations qui ne pourront en tout état de cause manquer d'avoir lieu* ». Il ajoute que ce « *contrôle du choix présidentiel est de nature à renforcer les pouvoirs généraux du Parlement ainsi que l'autorité du premier ministre, et à manifester avec netteté le rôle accru qui doit être le sien dans l'équilibre institutionnel* ».

D'où la proposition que, « *dans les quinze jours qui suivent sa nomination, le premier ministre engage la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale* », le Parlement étant, si nécessaire, convoqué en session extraordinaire.

En revanche, le comité ne juge pas possible de limiter l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, qui permet au premier ministre d'imposer l'approbation d'un de ses projets si l'Assemblée ne veut pas le renverser. Il estime que tous les critères réduisant les possibilités de son utilisation aboutiraient « *à une paralysie excessive du mécanisme* ». Il propose simplement qu'il soit précisé dans la Constitution que le premier ministre ne peut y avoir recours que s'il pense que le texte en discussion est « *nécessaire pour l'exécution de son programme* ». Le comité suggère même qu'il puisse être utilisé pour empêcher le vote d'une proposition de loi d'origine parlementaire.

■ **Le statut des ministres.** – Le comité considère que « *l'interdiction stricte du cumul des mandats de parlementaire et de membre du gouvernement (...) a, de l'avis général, mal fonctionné* ». Il reprend donc à son compte la proposition de réforme faite par M. Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, en 1974 : six mois après avoir quitté le gouvernement, les ministres retrouveraient leur siège au Parlement, leurs suppléants devant l'abandonner. En revanche, il leur interdit, comme aux députés et aux sénateurs, de détenir plus d'un mandat local, et même d'être maire ou président d'un conseil régional ou général, car depuis la décentralisation il s'agit là d'une « *occupation à plein temps* ».

■ **La Haute Cour.** – Le comité reprend à son compte l'ensemble des critiques faites contre cette institution, dont « *la saisine risque d'obéir à des considérations plus politiques que juridiques et judiciaires* ». Toutefois, il considère que la « *banalisation* » des procédures visant un ministre risquerait de « *paralyser le fonctionnement de l'Etat* ». Il considère donc que « *la nature de l'action gouvernementale rend nécessaire la création d'une juridiction proche des juridictions ordinaires, mais néanmoins spécifique* ». Il propose donc de ne garder le mécanisme actuel de la Haute Cour que pour les cas de « *haute trahison* » du président de la République. Pour les ministres, les plaintes seraient adressées au procureur général près la Cour de cassation, qui, après enquête, les transmettrait à une commission d'instruction composée de cinq magistrats de cette Cour ; l'instance de jugement, dite « *Cour de justice* », serait présidée par le premier président de la Cour de cassation et comprendrait deux autres membres de cette Cour, ainsi que huit parlementaires ; les règles pénales habituelles seraient applicables sans qu'il y ait possibilité de constitution de partie civile, et il y aurait une procédure d'appel devant la Cour de cassation elle-même « *afin d'assurer le respect des engagements internationaux de la France* ».

■ **Les compétences du Parlement.** – La Constitution actuelle définit, dans des articles de principe, les compétences du président de la République et du gouvernement. Elle ne le fait pas pour le Parlement. Le comité propose donc d'écrire qu'« *il vote la loi. Il en évalue les résultats. Il contrôle l'activité du gouvernement* ». En revanche, il n'estime pas possible, contrairement au souhait de M. Mitterrand, de lui faire voter le budget social de la nation, pour ne pas rompre « *l'équilibre qui s'est établi dans la gestion de la Sécurité sociale entre les pouvoirs du législateur, ceux du gouvernement et ceux des partenaires sociaux* ». Il suggère simplement un débat annuel autour d'un rapport du gouvernement « *sur les comptes prévisionnels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale* ».

■ **La ratification des traités.** – Pour accroître le rôle du Parlement en matière diplomatique, le comité demande que, lorsqu'il y a vote pour autoriser la ratification de traités, soient jointes à ceux-ci « *les réserves et déclarations* » faites par le gouvernement à l'achèvement de la négociation internationale. Dans le même ordre d'idées, toute intervention des armées hors du territoire de la République devrait faire l'objet, dans les huit jours, d'une déclaration du gouvernement, suivie d'un débat au Parlement.

■ **La procédure législative.** – Pour « *mieux équilibrer* » le travail parlementaire, le comité propose de remplacer les deux sessions annuelles par une seule session d'octobre à juin, mais avec un maximun de cent cinquante jours de séance (soit un peu plus qu'actuellement), sauf demande du gouvernement. Il suggère aussi qu'une séance par semaine soit réservée à un ordre du jour fixé par les assemblées elles-mêmes, soit pour des discussions de projets ou propositions, soit pour des questions au gouvernement, soit pour un débat dont députés et sénateurs auraient l'initiative. Pour renforcer leur pouvoir, les commissions mixtes paritaires ne seraient plus convoquées à la seule initiative du premier ministre, mais aussi à celle conjointe des présidents des deux Chambres ; de plus, le gouvernement n'aurait plus la possibilité de proposer des am[illegible] accord intervenu dans ces commissions. De même, pour mettre fin à « *une pratique fâcheuse* », il devrait soumettre au Conseil d'Etat tous les amendements qu'il dépose avant l'ouverture d'un débat.

En revanche, le comité n'a pas trouvé possible de faire approuver certains textes législatifs par les seules commissions, contrairement à ce qu'envisageait M. Mitterrand. Mais il propose de faire passer le nombre de commissions permanentes de six à huit, une d'entre elles se consacrant aux questions européennes, solution pourtant rejetée tant par le Sénat que par l'Assemblée nationale lors de la révision préalable à la ratification du traité de Maastricht.

■ **Le pouvoir de contrôle.** – La constitutionnalisation des commissions d'enquête parlementaires est souhaitée par le comité, qui demande aussi qu'elles puissent être créées à la seule initiative de l'opposition. Il souhaite aussi qu'elles puissent enquêter sur des dossiers dont la justice est saisie sans « *se prononcer sur les responsabilités personnelles encourues* », car l'interdiction actuelle « *peut avoir pour effet de laisser le champ libre aux entreprises médiatiques* ».

■ **Interdiction des cumuls.** – « *La décentralisation et les nouveaux équilibres qu'elle a créés ou renforcés ne justifient plus l'addition de pouvoirs de nature locale et nationale, dont les premiers sont souvent considérables* », a constaté le comité. Il demande donc que les députés ne puissent plus être aussi présidents d'un conseil régional ou général ou maires d'une commune de plus de vingt mille habitants.

■ **Lois électorales.** – Comme l'avait souhaité la commission, elle aussi présidée par M. Vedel, sur la réforme du mode de scrutin législatif, le comité recommande que « *les éléments fondamentaux du mode de scrutin* » et « *les critères qui devraient présider au découpage des circonscriptions* » ne puissent être adoptés qu'à la majorité des deux tiers de l'Assemblée nationale, une telle réforme devant « *s'appliquer naturellement aussi au Sénat* ».

■ **L'indépendance de la magistrature.** – Cette notion remplacerait celle « *de l'autorité judiciaire* ». Elle serait garantie par le président de la République, assisté par un Conseil supérieur de la magistrature, dont il désignerait souverainement le vice-président (c'est actuellement le ministre de la justice), et qui comprendrait aussi cinq magistrats élus et quatre personnalités désignées par les présidents des Chambres, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat. La Constitution consacrerait l'existence des « *magistrats du parquet* », une loi organique clarifiant « *les conditions d'intervention du ministre de la justice dans l'exercice du ministère public* » afin de garantir « *une égale application de la loi* ». Le Conseil supérieur de la magistrature nommerait les magistrats du siège autres que les membres de la Cour de cassation et les premiers présidents de cour d'appel, pour lesquels il ne ferait que des propositions au président de la République. Il pourrait aussi recevoir « *toutes plaintes et doléances relatives au fonctionnement de la justice* ». Il pourrait enfin établir un rapport public annuel.

Un référendum d'initiative minoritaire

■ **De nouveaux droits.** – Le comité propose qu'il soit inscrit dans la Constitution que « *chacun a droit au respect de sa vie privée et de la dignité de sa personne* ». Réticent sur la création d'autorité indépendante, il fait deux exceptions : le « *médiateur de la République* », et un organisme indépendant chargé de veiller « *dans le domaine de la communication audiovisuelle* » à « *la liberté et* [au] *pluralisme de la communication* », qui « *sont des conditions essentielles de la démocratie* ». Pour accroître le rôle des partis, il recommande de constitutionnaliser « *le principe d'un financement transparent des campagnes électorales et des activités des partis* », mais demande qu'il soit précisé que ceux-ci « *doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie et les lois de la République* ».

Comme le souhaitait M. Mitterrand, le comité reprend à son compte la révision constitutionnelle, qui avait échoué du fait du Sénat, permettant aux justiciables de se plaindre devant le Conseil constitutionnel de l'application qui leur est faite d'une loi qu'ils jugent contraire à leurs droits fondamentaux. Cette extension des pouvoirs du Conseil amène le comité à proposer que les anciens présidents de la République n'en soient plus membres de droit, et que ses membres ne puissent plus exercer de mandat électif.

■ **L'élargissement du champ référendaire.** – Le comité propose, comme M. Mitterrand l'avait déjà fait en 1984, que le président de la République puisse soumettre à référendum les projets portant sur « *les garanties fondamentales des libertés publiques* ». Mais il ajoute que cette consultation n'aurait lieu qu'après que le Conseil constitutionnel aura vérifié la conformité du projet à la Constitution, et aussi, puisqu'une loi ne peut aller contre un traité, aux accords internationaux de la France.

Mais la conséquence de ce contrôle est que le référendum de l'article 11 ne peut plus servir à modifier la Constitution. Le comité le souligne en insistant sur le fait que cela n'est possible que si la modification de la procédure de réforme qu'il propose par ailleurs est retenue.

Allant au-delà des souhaits de M. Mitterrand, le comité propose la création d'un « *référendum d'initiative minoritaire* », qu'il estime possible grâce à « *la maturité de la démocratie française* ». Pour ne pas « *déposséder la représentation nationale* », l'initiative première reviendrait à un cinquième des membres du Parlement, sur un sujet comparable à ceux que le président de la République peut soumettre au suffrage direct des électeurs. Après déclaration de conformité par le Conseil constitutionnel, cette iniative devrait être soutenue par une pétition signée par un dixième des électeurs inscrits. Si la proposition de loi ainsi faite n'est pas votée par le Parlement dans les quatre mois, elle est soumise à référendum.

■ **L'actualisation de la Constitution.** – La disparition de la Communauté que la France avait créée avec ses anciennes colonies en 1958 a rendu obsolètes des pans entiers de la Constitution. Le comité en tire les conséquences. Ainsi, il propose que l'article premier ne fasse plus référence à cette Communauté, mais indique : « *La République française participe à la construction de l'Europe et contribue, avec tous les peuples du monde, aux efforts des Nations unies en faveur du développement et de la paix.* »

Prenant acte de la décentralisation, le comité fait figurer les régions au rang des collectivités territoriales de la République, mais attire l'attention sur « *une situation préoccupante caractérisée par la confusion des attributions et l'insuffisance du contrôle de légalité des collectivités territoriales* ». En revanche, il rend possible la création d'une Assemblée unique département-région outre-mer, que le Conseil constitutionnel avait interdite en vertu de l'actuelle Constitution.

■ **Les procédures de révision constitutionnelle.** – Le comité estime qu'elle doivent être assouplies, car, « *si le pacte fondamental doit être moins facile à modifier que la législation ordinaire, sa rigidité ne doit pas aller jusqu'à permettre le blocage indéfini des institutions* ». Cela lui paraît d'autant plus indispensable que le Conseil constitutionnel en surveille strictement le respect. Aussi, tout en acceptant le principe de 1958 qui donne, contrairement à la procédure législative ordinaire, des pouvoirs égaux à l'Assemblée nationale et au Sénat, il estime que cela n'implique pas pour chacune des deux Chambres « *un droit de véto* ». Cela est pourtant le cas à l'heure actuelle puisque, dans la procédure de l'article 89, le président de la République ne peut soumettre à un référendum ou au Congrès (réunion commune de l'Assemblée et du Sénat) un projet ou une proposition de révision constitutionnelle que s'il a été préalablement voté « *en termes identiques* » par chacune des deux Chambres du Parlement.

Pour le comité, il convient, en matière de révision constitutionnelle, de trouver un équilibre entre le chef de l'Etat, les deux Chambres et la nation. D'où sa proposition : « *Lorsque le projet ou la proposition n'a pas été voté en termes identiques après deux lectures par chaque assemblée, le président de la République peut soumettre au référendum le texte adopté à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés par l'une ou l'autre des assemblées.* » Cela revient, en fait, si se dégage une large majorité à l'Assemblée nationale, à permettre aux électeurs de surmonter un veto du Sénat. Pour le comité consultatif présidé par M. Vedel, c'est la contrepartie de l'interdiction d'une révision constitutionnelle sans intervention du Parlement, comme y avait procédé le général de Gaulle lorsqu'il avait fait décider par référendum l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

Th. B.

L'application de l'article 49-1

L'engagement de la responsabilité d'un nouveau gouvernement sur la base d'un programme ou éventuellement d'une déclaration de politique générale que prévoit l'article 49-1 a fait l'objet d'interprétations divergentes. Le 16 janvier 1959, M. Michel Debré, alors premier ministre, concède devant les députés qu'« *il n'est pas dit expressément* » qu'un nouveau premier ministre doit obligatoirement vérifier sa légitimité devant le Parlement. « *Mais l'esprit de la Constitution est clair*, ajoute-t-il : *lorsqu'un gouvernement est nommé, il vient devant les deux Assemblées et, devant celle qui est élue au suffrage universel direct, il expose son programme et en demande l'approbation.* »

Le 13 avril 1966, Georges Pompidou réfute cette thèse en assurant que rien n'oblige le gouvernement, qui procède du président de la République désormais élu au suffrage universel, à solliciter l'aval du Parlement. « *La lettre et l'esprit de la Constitution de 1958 veulent en effet que le gouvernement soit entièrement libre de demander ou non un vote de confiance et qu'il appartient de préférence à l'Assemblée nationale de mettre en jeu la responsabilité ministérielle* », par la motion de censure, déclare-t-il.

Compte tenu de cette différence d'approche et du fait nouveau que constitue en 1988 l'absence d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale, condition presque *sine qua non* de l'engagement de responsabilité selon l'alinéa 1 de l'article 49, le bilan de l'usage de cette disposition est mitigé.

Sur les vingt-trois gouvernements que recense Didier Maus dans le recueil qu'il consacre aux grands textes de la pratique institutionnelle de la Ve République, douze se sont contentés d'une déclaration de politique générale sans en demander l'approbation. Dans trois cas (1), il a d'ailleurs été impossible au premier ministre en place, pour des raisons matérielles, de se présenter devant l'Assemblée nationale, qui n'était pas réunie dans le premier cas et dissoute dans les deux derniers. En revanche, onze gouvernements ont demandé à brève échéance après leur entrée en fonction la confiance aux députés.

GILLES PARIS

(1) Il s'agit du troisième gouvernement Messmer (27 février-27 avril 1974), du premier gouvernement Mauroy (21 mai-22 juin 1981) et du premier gouvernement Rocard

POLITIQUE

Les propositions du comité consultatif pour la révision de la Constitution

Un président arbitre

Suite de la première page

D'autant que bien d'autres de ses propositions reviennent, en fait, à restreindre les prérogatives du chef de l'Etat. Sa prééminence en matière de politique étrangère et de défense nationale est certes réaffirmée, mais le comité juge inutile de la confirmer dans la Constitution pour ce qui concerne la diplomatie, alors qu'elle s'appuie plus sur une tradition que sur des textes.

En revanche, il est vrai, il précise les dispositions constitutionnelles lui donnant la primauté dans la définition de la stratégie militaire de la France. Mais, à côté de cela, un certain nombre de dispositions proposées reviennent à accroître les pouvoirs du premier ministre au détriment de ceux du président de la République : ainsi il perdrait le pouvoir général de nomination des fonctionnaires civils ; ainsi le nombre de décrets délibérés en conseil des ministres, donc qui doivent être obligatoirement revêtus de sa signature, est réduit. Voilà deux changements qui auraient une importance certaine en période de « cohabitation ».

La réforme du Conseil supérieur de la magistrature conduit à la même analyse. Pour assurer l'indépendance des magistrats, le gouvernement n'y est plus représenté, alors que ledit Conseil reste présidé par le chef de l'Etat, qui désignerait de sa seule autorité le vice-président. Le voilà confirmé dans son rôle d'arbitre et de garant. C'est d'ailleurs par refus qu'il ne soit le véritable chef de la majorité que le comité n'a pas voulu se prononcer sur la durée du mandat présidentiel : celui-ci peut être long si son titulaire n'est pas en prise trop directe avec les affaires.

Tout se passe comme si le comité avait voulu corriger les effets de la réforme de 1962, et revenir à une lecture purement parlementaire, plus équilibrée, de la Constitution. Certes, il est possible que les traditions françaises empêchent la coïncidence d'un régime parlementaire avec une élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct, comme cela se passe en Autriche ou au Portugal. Mais si ces propositions entrent en application, le président de la République devra, encore plus qu'aujourd'hui, compter sur son aura personnelle et non sur les textes pour imposer son autorité au premier ministre.

Un ensemble cohérent

M. François Mitterrand peut en être satisfait, lui qui souhaitait *« un rééquilibrage »* des pouvoirs et qui ne cachait pas rechercher une synthèse harmonieuse entre les qualités de la IVe République et celles de la Ve. Mais le comité est peut-être allé au-delà de ses vœux en faisant surtout bénéficier le chef du gouvernement de ce rééquilibrage. La droite pourra donc trouver dans ces propositions, à condition qu'elle accepte de s'en saisir, matière à débat face à M. Mitterrand à partir du mois d'avril.

Pour le reste, le comité a parfaitement rempli la mission qui lui était confiée, même si les instruments qu'il a trouvés pour renforcer le rôle du Parlement ne sont pas ceux que lui suggérait M. Mitterrand. Ils forment, en tout cas, un ensemble cohérent et probablement efficace, comme tout ce qui concerne l'amélioration de l'Etat de droit, par une meilleure garantie de l'indépendance de la magistrature, par le droit de saisine du Conseil constitutionnel par les justiciables, par la reconnaissance constitutionnelle de nouveaux droits, par l'extension des matières pouvant être soumises à référendum. Un certain nombre de dysfonctionnements de la Ve République sont ainsi incontestablement corrigés.

La création d'un référendum à l'initiative de la minorité du Parlement, soutenue par une large pétition d'électeurs, outre qu'elle retire un monopole au président de la République, sera certainement très discutée, puisqu'elle pourrait aboutir à faire désavouer la majorité, et donc le premier ministre, par les citoyens. De même, le chef de l'Etat est privé de la prérogative que s'était octroyée le général de Gaulle, au grand émoi des juristes, d'obtenir une révision constitutionnelle directement par référendum, sans vote du Parlement.

En échange, et en échange seulement, le comité propose d'empêcher une des deux Chambres de bloquer, par son mauvais vouloir, une procédure de révision de la Constitution. Dans les faits, c'est le Sénat qui serait ainsi privé d'un droit de veto dont il a largement usé. Mais comment faire approuver par une assemblée une réforme la privant d'un droit qu'elle juge fondamental ? Au reste, c'est la possibilité politique de cette révision constitutionnelle, souhaitée par M. Mitterrand, et qui dépendra de la bonne volonté de la droite, qui est globalement soulevée.

THIERRY BRÉHIER



Les réactions dans la majorité ...

□ **M. Delors (PS) : maintenir l'esprit des institutions.** – M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, a estimé, devant le « Club de la presse » d'Europe 1, lundi 15 février, que *« les institutions de la Ve République ont rendu un grand service à la France. Il faut en maintenir l'esprit, mais les adapter »*. Favorable à un *« mandat présidentiel de sept ans non renouvelable »*, M. Delors a exprimé sa *« hantise »* du quinquennat. *« Je suis pour un décalage dans le temps entre la durée du mandat du président et celui du Parlement »*, a-t-il indiqué.

□ **M. Fabius (PS) : rééquilibrage des pouvoirs.** – Le premier secrétaire du Parti socialiste, M. Laurent Fabius, s'est félicité, lundi 15 février, du renforcement du pouvoir législatif proposé par la commission Vedel car, a-t-il estimé, *« c'est là surtout que pèche l'équilibre démocratique en France »*.

Qualifiant le débat sur la durée du mandat présidentiel de *« pont aux ânes de la vie publique »*, M. Fabius a observé que les *« plus hautes personnalités concernées »*, le général de Gaulle et M. François Mitterrand, avaient toutes deux souligné que *« deux fois sept ans, c'est trop long »*. Le premier secrétaire du PS s'est prononcé en faveur d'un quinquennat renouvelable une fois, *« qui a l'avantage et l'inconvénient d'adapter le mandat présidentiel au législatif, ce qui nécessite un renforcement encore plus grand des pouvoirs du Parlement »*, ou d'un mandat de six ans. Sur la réforme de la Haute Cour de justice, M. Fabius s'est déclaré favorable au système proposé qui permet de *« préserver la spécificité des ministres pour faire en sorte qu'ils ne soient pas sans cesse déférés devant les tribunaux »*, tout en assurant *« une justice plus ordinaire »* pour les hommes politiques.

□ **M. Mauroy (PS) : parvenir à un consensus.** – M. Pierre Mauroy, président de l'Internationale socialiste et membre du comité consultatif, a souhaité mardi sur Europe 1, que les partis politiques parviennent à *« un consensus pour avoir une Constitution adaptée aux temps présents »*. M. Mauroy a souligné que *« toutes les mesures* [proposées par le rapport Vedel] *vont dans le même sens : faire du Parlement la base de la démocratie française »*.

... dans l'opposition...

□ **M. Clément (UDF) : le rapport Vedel « ne règle rien ».** – M. Pascal Clément, vice-président UDF de l'Assemblée nationale, a estimé que *« le rapport Vedel ne règle rien en ne prenant pas de position nouvelle sur la durée du mandat présidentiel »*. Il souligne que *« l'on ne peut plus accepter la diarchie à la tête de l'Etat »* lorsque la majorité parlementaire ne coïncide pas avec la majorité présidentielle, et il propose qu'en cas de cohabitation, soit *« le président se démette »*, soit *« accepte une pratique purement parlementaire de la Constitution et s'interdise toute prise de position politique »*.

□ **M. Pasqua (RPR) : *« Pas de réforme avant l'élection présidentielle »*.** – M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, a indiqué qu'il n'avait *« pas de désaccord de principe »* avec les propositions du rapport Vedel, mais que, si la droite gagne les élections législatives, elle ne se lancera pas dans la révision de la Constitution *« avant la prochaine élection présidentielle »*. *« Nous n'allons pas donner ce plaisir à François Mitterrand »*, a ajouté l'ancien ministre. Relevant que le rapport Vedel ne proposait *« pas de changement sur ce point essentiel qu'est le mandat présidentiel »*, M. Pasqua a qualifié le débat de *« tempête dans un verre d'eau »*.

□ **M. Stasi (CDS) : utiliser davantage le référendum.** – M. Bernard Stasi, vice-président du CDS, a estimé, mardi 16 février sur RTL, que le septennat est *« une bonne durée »* pour le mandat présidentiel, mais il s'est prononcé en faveur d'une utilisation accrue du référendum. *« Encore faut-il que le président de la République éprouve de temps à autre le besoin, comme le faisait le général de Gaulle, de vérifier sa légitimité et de tirer les conséquences du fait qu'il n'a plus la confiance du pays »*, a ajouté M. Stasi.

□ **Mme Voynet (Verts) : redonner la première place au Parlement.** – Mme Dominique Voynet, porte-parole des Verts, a estimé mardi sur France 2, que *« les travaux de la commission Vedel ne vont pas assez loin »* et qu' *« il faut aller vers un vrai régime parlementaire »*. *« Ce qui est vraiment important,* a-t-elle ajouté, *c'est que le Parlement reprenne la première place. »* *« Nous souhaitions que la commission se prononce sur une évolution du rôle du Sénat vers une Chambre des régions élue à la proportionnelle sur la base des circonscriptions régionales au scrutin universel direct »*, a rappelé Mme Voynet.

PROPOS DE CAMPAGNE

M. BÉRÉGOVOY (PS)

« Le temps des partis dominants est périmé »

Dans un entretien à l'AFP, diffusé le 15 février, M. Pierre Bérégovoy a déclaré : *« Le temps des partis dominants est périmé. »* Interrogé sur l'avenir de la gauche, le premier ministre a estimé que *« le camp du progrès doit se rassembler pour proposer une alternative au camp conservateur »*, souhaitant notamment que l'Alliance des Français pour le progrès *« se prolonge au-delà des élections »* de mars prochain. A propos de la situation économique, il a souligné que *« plus personne dans le monde ne prétend que la France est mal gérée »*, ajoutant que ceux *« qui le disent outrancièrement nuisent au rayonnement de la France »*. *« Ou bien ils sont ignorants,* a-t-il ajouté, *ou bien ils sont démagogues. »* M. Bérégovoy a précisé que, en matière de lutte contre le chômage, *« il faut avancer hardiment dans la voie du partage du travail »*. *« Aller vers les trente-cinq heures, entreprise par entreprise, et à l'échelle européenne, est la seule voie d'avenir »*, a-t-il affirmé en précisant qu'une telle démarche devra s'accompagner d'*« un partage des gains de pouvoir d'achat (...) sauf pour les bas salaires »*.

Mme GUIGOU (PS)

le PS doit « se rénover profondément »

Mme Elisabeth Guigou (PS), ministre délégué des affaires européennes, a estimé, lundi 15 février, sur RTL, que le Parti socialiste *« doit se rénover profondément »* et *« modifier son fonctionnement interne »*. Le PS doit *« se poser des questions sur le renouvellement des hommes et des femmes »*, a-t-elle ajouté, avant de préciser ; *« Il faut qu'il y ait davantage de femmes. »*

M. DELORS (PS)

« Au coude à coude avec les leaders du parti »

Interrogé au Club de la presse d'Europe 1 sur l'avenir du PS, M. Jacques Delors a affirmé, lundi 15 février, que *« le plus urgent »* est de *« briser les courants et d'ouvrir le parti »*, précisant qu'il souhaitait *« contribuer à la rénovation du PS au coude à coude et non pas en opposition avec les leaders du parti »*. *« Ce qui me fait plaisir,* a-t-il ajouté, *c'est que Michel Rocard s'intéresse comme moi à la façon dont on peut rénover le parti. »*

M. CHIRAC (RPR)

Un délai de cinq ans

M. Jacques Chirac a déclaré, lundi 15 février, à Paris, que le programme de gouvernement de l'UPF n'était pas chiffré parce que *« nous ne connaissons pas aujourd'hui la situation exacte dont la nouvelle majorité va hériter »*. Le président du RPR, qui était venu soutenir M. Alain Devaquet (RPR), député sortant qui se représente dans la septième circonscription de Paris, a souligné que ce projet *« concernait de grands objectifs et qu'il s'agissait d'une stratégie qui suppose un délai de cinq ans »*. *« Tout projet qui voudrait se limiter à une période de deux ans ne serait pas sérieux,* a-t-il ajouté, *alors que la France connaît une grave crise sociale et économique, une crise morale, une crise d'identité. »*

M. BALLADUR (RPR)

« Redresser le pays »

M. Edouard Balladur déclare, dans un entretien au *Figaro* du mardi 16 février qu'*« il faudra cinq ans pour redresser le pays »*. *« Mais on peut tout de suite,* précise-t-il, *grâce à la baisse des charges que déciderait un collectif budgétaire, prendre une série de dispositions fiscales en faveur du logement, des PME-PMI, des charges sociales des entreprises (...). »* L'ancien ministre de l'économie ajoute qu'*« il n'est pas question de remettre en cause les acquis sociaux »*, indiquant qu'il est *« résolument hostile à la suppression totale ou partielle du SMIC »*.

M. SÉGUIN (RPR)

Le « rendez-vous de l'alternance »

M. Philippe Séguin (RPR), venu soutenir à Lyon (Rhône) la candidature de M. Alain Mérieux (RPR), opposé à M. Michel Noir, député sortant, a estimé, lundi 15 février, que *« l'espérance, l'enthousiasme, ne sont pas au rendez-vous de l'alternance »*. Face à *« la crise existentielle qui mine le système politique et social »*, M. Séguin a prôné *« le renouveau de l'idée de nation, vertu intangible »*. Visant M. Noir, sans jamais citer son nom, M. Séguin a stigmatisé les hommes politiques qui fondent leur action sur *« le marketing »*, qui *« épousent le marché des modes et des goûts »*, *« variante modernisée de la démagogie »*. M. Séguin a également estimé qu'*« on ne peut pas rompre avec l'opposition et se prévaloir ensuite de son soutien quand arrive le scrutin. Il faut être conséquent. On ne peut pas jeter l'anathème sur le RPR et l'opposition et s'étonner ensuite de devoir s'en expliquer »*. – (Corresp.)

EN BREF

□ **Yonne : M. Soisson est candidat.** – M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et secrétaire général du Mouvement des réformateurs, sera candidat dans la 1re circonscription de l'Yonne, dont le député sortant, M. Serge Franchis, l'avait remplacé à l'Assemblée nationale, en sa qualité de suppléant depuis son entrée au gouvernement en juillet 1988. En juin 1988, M. Soisson, maire d'Auxerre, avait été réélu au second tour, avec 57,93 % des voix, sous l'étiquette UDF. Le PS a investi dans cette circonscription M. Michel Bonhenry, ce que M. Soisson avait à l'époque qualifié de *« geste inamical »*.

□ **Pyrénées-Atlantiques : le maire centriste de Saint-Jean-de-Luz s'oppose à Mme Alliot-Marie (RPR).** – M. Paul Badiola, maire « sans étiquette » de Saint-Jean-de-Luz depuis 1989, est candidat *« centriste de rassemblement pour le développement du pays Basque »*, dans la 6e circonscription des Pyrénées-Atlantiques, dont Mme Michèle Alliot-Marie, déléguée nationale du RPR, est le député sortant. M. Badiola bénéficie du soutien de M. Didier Borotra (UDF-CDS), sénateur, maire de Biarritz, lequel souhaite ouvertement une primaire, car, dit-il *« ce sont les électeurs qui doivent faire les vrais choix »*. – (Corresp.)

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis (refrain)

HUSSONNET et Regimbard étaient étudiants-chefs, en 68. Hussonnet s'est enrichi dans la communication, puis ça a moins bien marché. Regimbard s'est lentement aigri dans l'enseignement (il dit maintenant « le système éducatif », car il n'a jamais aimé se distinguer).

Les deux compères font le point régulièrement. Les veilles d'élections sont propices aux réflexions sur l'opportunisme des intellectuels, thème dont leur cinquantaine d'anciens gauchistes purs et durs tire, d'habitude, vengeance et jouvence.

Ce soir de février 1993 va briser leur bel unisson. La scène se passe dans la queue d'un cinéma de Saint-Germain-des-Prés, où l'on projette le dernier film de Rohmer, *l'Arbre, le Maire et la Médiathèque*.

– Chirac n'est pas l'autoritaire qu'il veut paraître, attaqua Hussonnet. Sa limite, ce serait plutôt qu'il est faible, influençable. Un brave type, et pas si inculte ! Ça t'amuserait de le rencontrer ?

Regimbard s'étrangla. Hussonnet devait tout à la gauche finissante. Elle avait sauvé son cabinet « Média-Com » en lui confiant au prix fort les relations publiques de divers projets mirifiques et bientôt abandonnés. Elle l'avait nommé à des commissions dispensatrices de subsides, à des jurys monnayables en influence, elle l'avait promené dans des colloques lointains, invité dans ses villas à piscine. Et voila qu'il passait à l'ennemi de classe, en quelques jours, sans l'ombre d'une vergogne, pour assurer froidement ses affaires !

Ce genre d'effronterie laissait Regimbard sans voix. *« Surtout,* se dit-il, *ne pas offrir à Hussonnet le cadeau d'un nouvel accès d'indignation »*, cet aveu d'impuissance qu'il ne se pardonnait qu'après plusieurs jours de migraine et de ronchonnement.

– Tu me cherches, ou quoi ?, dit-il, voulant croire à une provocation.

Hussonnet était très sérieux :

– De toute façon, les deux camps ont les mêmes programmes ! A la droite de croquer au pouvoir ! Son passage dans l'opposition lui a redonné une virginité. La gauche a bien besoin d'une cure. Tu ne vas tout de même pas voter pour ces magouilleurs de socialistes qui ont gâché tous nos espoirs, camarade !

Regimbard polissait une formule un peu solennelle, comme chaque fois que l'aplomb allait lui manquer.

– Rester fidèle à qui a trahi, c'est mon élégance à moi !

Hussonnet partit d'un rire qui étonna les voisins de la file d'attente.

– « Il n'y a que les imbéciles qui...

– ... ne changent pas d'avis », je sais, s'énerva Regimbard. C'est tout ce que tu as trouvé, comme justification ? Tu baisses !

Hussonnet chercha des arguments dans les comportements de quelques intellectuels en vue, dont les contorsions avaient le don, autrefois, de les réconcilier.

– Regarde Max, Philippe, Jean-Claude, Bertrand, Marina,... Ce sont les plus malins qui virent de bord !

– Parbleu !, enragea Regimbard, conscient de ce que l'expression, et son écœurement, avaient de vieillot.

Les rats pensants quittaient, en troupes, le navire socialiste. Hussonnet cita d'autres profiteurs de la gauche subitement ralliés à la future majorité ou devenus champions du crachat dans la soupe et du coup de pied de l'âne.

– Dominique en ferait bien autant, dit-il, s'il n'était venu à la gauche par la droite, uniquement parce que celle-ci tardait à utiliser ses talents !

Regimbard s'enfonçait, malgré lui, dans l'humour noir qui le faisait traiter de « maso » par ses proches.

– Tu veux dire qu'on n'a droit qu'à un seul retournement de veste dans sa carrière ?

– Il n'y a pas de limite, dit Hussonnet, que cette règle non écrite semblait réjouir infiniment. Au contraire : plus c'est énorme, mieux ça passe ! Mais les renégats venus d'en face plaisent davantage aux appareils de partis que les repentis de la famille. Un parjure, c'est plus docile, plus zélé. Ça fait mieux sentir aux politiques leur pouvoir suprême, celui de séduire et d'absoudre.

Ils étaient sur le point d'entrer dans la salle. Les spectateurs de la séance précédente répondaient, en sortant, aux curieux qui leur demandaient leurs impressions. *« Rohmer a compris qu'il n'y a plus d'opinion qui tienne,* dit un chauve dont la queue-de-cheval grise tombait dans la capuche d'un duffle-coat prune ; *autant reconnaître qu'il n'y a plus en jeu que des intérêts et des ambitions, c'est plus franc ! »* Hussonnet, lui aussi, voyait un *« progrès reposant »* à ce que l'intelligentsia post-communiste ne crût plus à rien. Elle avait trop cru, cette canaille, trop fait croire ! Son cynisme ne causerait jamais autant de dégâts que ses crédulités passées.

Parvenu à la hauteur de la caisse, Regimbard ne se sentit plus la force de subir les sarcasmes d'Hussonnet. Il renonça à voir le film. A la place, il se rendrait à un meeting sur les atrocités en Bosnie. Militer sans rien en attendre pour soi, c'était son tranquillisant, sa façon de se réconcilier avec la nature humaine.

Hussonnet se résignait à entrer seul au cinéma. Sachant que leur amitié résisterait une fois de plus à cette passe d'armes, il chercha seulement comment apaiser les nostalgies de rectitude où son ami allait s'enfoncer, bien inutilement.

Regimbard esquissa un petit adieu, on aurait dit qu'il levait le poing, pas vraiment, à la hauteur de l'épaule, comme Gide aux fêtes ouvrières de 36.

– Ah ! et puis tout le monde n'a pas la chance d'être fonctionnaire, dit encore Hussonnet, avant de disparaître vers la salle. Il faut bien vivre, nourrir sa petite famille !

– Mais, tu n'as pas de famille !, s'avisa Regimbard, avec la voix blanche des naïfs que la souplesse des habiles étonnera toujours.

La mauvaise foi d'Hussonnet lui faisait friser l'œil :

– Je pourrais en avoir une !, dit-il.

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Un rapport du XIe Plan

La protection de l'environnement ne créera pas beaucoup d'emplois

Pour la première fois, une commission de préparation du Plan a été chargée d'examiner le dossier intitulé « Environnement, qualité de vie, croissance ». Elle conclut à l'importance stratégique des investissements en faveur de l'environnement, même s'ils ne constituent pas un fort gisement d'emplois.

Signe des temps : la présidence de la commission chargée de l'environnement a été confiée à un cimentier, M. Bertrand Collomb, patron de Lafarge-Coppée. Il se trouve en effet que les cimenteries, considérées autrefois comme des nuisances par leur entourage, passent aujourd'hui pour des modèles : elles se sont conformées au plan antipoussières établi en 1971 par le tout nouveau ministère de l'environnement ; grosses consommatrices d'électricité et de fioul, elles ont suivi avec zèle le plan d'économies d'énergie lancé en 1974. Et les voici aujourd'hui qui détruisent les déchets des autres en brûlant dans leurs fours – lorsqu'ils sont agréés – les huiles de vidange ou les vieux pneus. Au lieu de ressentir ces changements comme une pénible contrainte, les cimentiers s'en félicitent aujourd'hui. Une seule perspective les fait trembler : une éventuelle taxe sur l'énergie (l'écotaxe) qui les obligerait, disent-ils, à délocaliser en Algérie ou en Turquie...

Le rapport de M. Collomb se garde bien de préconiser cette écotaxe. Les rédacteurs des deux cent trente pages de l'étude ont préféré dessiner la conjoncture à grands traits. Ils constatent ainsi que 150 milliards ont été dépensés en vingt ans pour le seul domaine de l'eau, mais ils notent que *« les investissements consacrés par les entreprises à l'environnement ont crû moins vite en 1991-1992 qu'en 1989-1990 »*. Pour l'avenir, aucun doute : les soixante experts de la commission sont persuadés que *« les exigences écologiques vont s'accentuer dans les années 1990 par rapport aux deux décennies précédentes »*. Les raisons ? Une pression accrue de la demande sociale et les effets mécaniques des grands engagements internationaux : convention de Bâle sur les déchets, protocole de Montréal sur les CFC (chlorofluorocarbones), conventions de Rio sur la diversité biologique et le changement climatique...

Eviter les blocages

Le rapport note que les deux tiers des missions du plan national de l'environnement, lancé en 1990, ont déjà été engagées, notamment concernant les CFC, l'assainissement, les déchets, le bruit et la protection des paysages. L'objectif est de supprimer complètement les CFC vers 1996, de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2000-2005, de réduire de 20 % à 30 % la pollution atmosphérique, de pousser le traitement des eaux usées de 40 % à 60 %, de réduire les pollutions agricoles et d'isoler phoniquement quelque 200 000 logements.

Trois défis restent à relever : 1° l'aménagement d'un territoire où 80 % de la population s'entassent dans les villes, au détriment de l'espace rural ; 2° la maîtrise de l'énergie alors que la consommation ne cesse d'augmenter à cause des transports ; 3° la gestion des déchets, dont la quantité et le coût d'élimination augmentent de manière vertigineuse. *« Il nous faut donc tripler le rythme actuel de la maîtrise de l'énergie »*. Résultat : *« L'accroissement du coût d'entretien des systèmes écologiques va se poursuivre dans les dix prochaines années »*. Par exemple, la SNCF consacre déjà 17 % du coût de l'infrastructure TGV Nord à la protection des paysages et à la lutte contre le bruit. Et la seule écotaxe envisagée au plan européen coûterait à la France quelque 50 milliards de francs par an.

Mais ces surcoûts, demain, seront intégrés dans le coût normal. Et ils valent toujours mieux que la réparation (1 milliard de dollars pour l'*Exxon-Valdez*) ou le dégât irréversible, comme le bétonnage de la Costa Brava aujourd'hui boudée par les touristes. *« La compétitivité économique du pays dépendra de plus en plus de sa compétitivité environnementale »*. Même si, en termes d'emplois la protection de l'environnement n'apparaît pas un gisement fabuleux (de 30 000 à 50 000 emplois, d'ici à 1995).

Les rapporteurs constatent que, *« depuis les années 1960, on assiste à un mouvement de désétatisation, de déréglementation et de libéralisation des marchés préjudiciable à la garantie de l'intérêt national »*. Ils suggèrent donc de *« redonner à l'Etat son pouvoir de régulation »*. L'objectif est d'intégrer la préoccupation environnementale dans toute activité économique, comme après la guerre on a intégré les préoccupations sociales au mode de développement. *La question pertinente aujourd'hui n'est donc pas « croissance ou non-croissance » mais « quel contenu pour la croissance ? »*. La réponse, alors, est la suivante : pour une croissance durable, il faut choisir la qualité, entendue au sens le plus général, y compris la qualité de vie.

« Je suis un des rares industriels qui vais demander l'augmentation des moyens de l'administration, confie M. Collomb. *Car il faut associer le ministère de l'environnement aux processus de décision, en amont »*. Il souhaite que la France trouve une troisième voie, qui évite les blocages de l'administration américaine et la surenchère de l'opinion allemande.

ROGER CANS

ÉDUCATION

En conflit avec le Conseil national des universités

Le ministère de l'éducation renonce à nommer des professeurs de droit et d'économie

Devant l'opposition des sections de droit et d'économie du Conseil national des universités, M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a finalement renoncé à nommer, sur des postes de professeurs, vingt-huit maîtres de conférences qui avaient pourtant été informés de leur promotion au mois de décembre dernier.

Le feuilleton concernant la nomination de professeurs d'université de droit et d'économie connaît un nouvel épisode. Il y a six semaines en effet, le ministère de l'éducation nationale avait entrepris de nommer, sur des postes de professeurs, vingt-huit maîtres de conférences, malgré l'avis négatif formulé sur ces candidatures par le Conseil national des universités (CNU) (*le Monde* du 27 janvier). Ces enseignants avaient été informés, par lettre du 22 décembre, de leur promotion. La réaction très vive des responsables des sections du CNU concernées (droit privé, droit public, science politique, histoire du droit, sciences économiques et gestion) avait entraîné la suspension de la procédure et un réexamen gêné du dossier par le ministère.

M. Jack Lang vient de trancher en choisissant de revenir sur les nominations annoncées et, par conséquent, de se déjuger. Dans une lettre adressée, le 15 février, aux présidents des sections du CNU concernés, il précise qu'il se refuse *« à intervenir directement dans cette procédure et à trancher entre deux instances universitaires légitimes. Notre tradition universitaire et le principe de valeur constitutionnelle d'indépendance des professeurs d'université n'autorisent pas, en effet, le pouvoir administratif à interférer de la sorte sur la nomination de ceux-ci »*. Le ministre de l'éducation nationale, lui-même professeur de droit public, admet ainsi que ses services ont commis une erreur en décidant de « repêcher » vingt-huit candidats sur les quarante-sept recalés par le CNU.

M. Lang demande toutefois au Conseil national des universités de réexaminer les dossiers des quarante-sept candidats ayant reçu un avis défavorable. *« J'ai conscience*, écrit le ministre de l'éducation nationale, *que* [ces sections] *ont procédé lors de leur premier examen avec rigueur et impartialité (...). Je crois toutefois que, dans un certain nombre de cas, elles n'ont pas disposé de toutes les informations nécessaires en provenance des établissements concernés. »*

Une situation ubuesque

Les présidents d'université sont donc appelés à apporter au CNU toutes les informations supplémentaires nécessaires au réexamen de leur situation, *« compte tenu des mérites personnels et des services rendus à l'université par les intéressés, des besoins de l'établissement concerné ainsi que des circonstances de fait intervenues depuis la première délibération »*. Ces avis du CNU devront être transmis au ministre avant le 15 mars, c'est-à-dire avant le premier tour des élections législatives. On assure aujourd'hui, au cabinet du ministre, que le dossier sera traité avant tout changement de gouvernement.

En revanche, il sera difficilement possible à M. Jack Lang de boucler la révision de la procédure de recrutement des professeurs d'université par la voie longue. En décidant la suspension de cette voie de recrutement pour 1993 et en demandant au directeur des personnels de l'enseignement supérieur de rendre d'ici trois mois ses conclusions après consultation des membres du CNU et des présidents d'université, le ministre de l'éducation nationale laisse implicitement à son successeur le soin de trancher le problème.

Quant aux vingt-huit enseignants concernés, leur situation devient ubuesque. Ils ont en effet vécu une succession de rebondissements rare dans une carrière universitaire : ayant passé le premier barrage de la commission locale de spécialistes, ils se sont vu opposer un avis négatif du CNU, puis ont été « repêchés » par le ministère, avant que ce dernier ne suspende leur nomination et renvoie leur dossier, une nouvelle fois, devant le Conseil national des universités.

MICHÈLE AULAGNON

La rénovation pédagogique

Les textes relatifs à la rénovation pédagogique des premiers et deuxièmes cycles de droit et d'économie ont été adoptés, lundi 15 février, par les membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). Amendés par rapport aux propositions initiales, ces textes prévoient, pour les disciplines de droit et d'économie, l'introduction de modules en première année. Mais ils permettent aux établissements qui le souhaitent de revenir à l'organisation par années, dès la deuxième année. En économie est en outre prévue la création d'une licence d'économétrie et d'une licence d'organisation des entreprises.

Ces textes ont été adoptés à la majorité, pour le droit, par 9 voix pour, 2 contre (UNI), 5 abstentions et un refus de vote (UNEF-SE) et, pour l'économie, par 8 voix pour, 3 contre (UNI, syndicat autonome), 6 abstentions et un refus de vote (UNEF-SE).

Après l'adoption par le CNESER, en décembre et janvier derniers, des projets de textes sur les disciplines scientifiques, littéraires et de sciences humaines, la rénovation des diplômes de droit et d'économie permet donc au ministère de l'éducation nationale de boucler l'ensemble de la réforme pédagogique soumise à concertation depuis plus d'un an et relancée, en octobre dernier, par M. Lang. Toutefois, aucun de ces textes réglementaires n'a, jusqu'à présent, été publié au *Journal officiel*.

Malgré l'opposition des écologistes

Ouverture de l'enquête publique pour un éventuel redémarrage de Superphénix

Les préfets de l'Isère et de l'Ain ont signé, lundi 15 février, l'arrêté pour le lancement d'une enquête publique concernant la réalisation des travaux d'aménagement du surgénérateur Superphénix à Creys-Malville (Isère), dont le fonctionnement a été « gelé » le 29 juin dernier par le gouvernement (*le Monde* du 1er juillet 1992). Cette enquête aura lieu du 30 mars au 30 avril, après les élections législatives, *« afin d'écarter toute considération politique »*, précise-t-on à la préfecture de l'Isère. Les élus grenoblois d'Ecologie alternative autogestion n'en qualifient pas moins cette décision de *« véritable déclaration de guerre »*. Le premier ministre se prononcera sur un redémarrage éventuel en fonction des résultats de cette enquête. Si un avis favorable est rendu, il faudra encore attendre que les travaux qui visent à améliorer la sûreté en cas de feux de sodium soient réalisés et satisfassent les autorités de sûreté. Commencés en décembre 1992, ils devraient être terminés début 1994, a indiqué le directeur de la centrale.

□ **Dissolution de la commission scientifique de Biosphère-2.** – La commission scientifique consultative du programme Biosphère-2 a été dissoute, des dissensions entre ses membres ayant rendu son fonctionnement impossible, a annoncé, lundi 15 février, M. Edward Bass, le milliardaire texan qui finance le projet. Cette commission était chargée de donner son avis sur les expériences menées par huit personnes enfermées depuis septembre 1991 à l'intérieur d'une serre de 1,26 hectare, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Tucson (Arizona). L'été dernier, elle avait émis de sérieuses critiques sur la valeur scientifique de cette opération (*le Monde* du 19 août 1992). Malgré divers problèmes techniques, le programme Biosphère-2 se poursuit, ont précisé ses responsables. – (*AFP*.)

SOCIÉTÉ

JUSTICE

A Bidart (Pyrénées-Atlantiques)

Les policiers ont découvert une fabrique d'armes de l'ETA

BAYONNE

de notre correspondant

En entrant dans la villa Etyebarne, dimanche 14 janvier, à Bidart (Pyrénées-Atlantiques), les agents de la police de l'air et des frontières (PAF) ont découvert un important atelier de l'organisation basque ETA. Le sous-sol de cette ancienne ferme avait été aménagé en usine de fabrication d'armes. Dans ce local d'environ 180 mètres carrés, accessible par une trappe en béton montée sur vérins hydrauliques, ils ont trouvé de nombreux cartons et sacs en plastique pleins. *« Il faudra entre huit et dix jours pour faire un inventaire précis de l'ensemble de cette fabrique »*, selon un policier.

Pour le moment, plusieurs centaines de pistolets mitrailleurs ont été répertoriés. Selon les policiers, ces armes étaient démontées, mais prêtes à être reconstituées. Dans cette cave, une demi-douzaine de machines-outils servaient au fraisage, au tournage et à la finition des armes. Un banc d'essai permettait de les tester.

La maison avait été achetée il y a six ans par Pierre Fagant, cadre supérieur à l'usine Dassault-Breguet de Biarritz. Cet homme de cinquante-cinq ans était inconnu des services de police. Sur une ordonnance de Mme Laurence Le Vert, juge d'instruction à Paris, il avait été arrêté à la fin de la semaine dernière par la PAF à l'intérieur du pays basque, ainsi qu'un responsable présumé de l'ETA, Pedro Maria Gorospe, dit « Txato el Viejo », et sa compagne. Cette opération, menée en liaison avec les policiers espagnols et l'Audiencia nacional de Madrid, a également débouché sur l'interpellation en Guipuzcoa, de l'autre côté des Pyrénées, de deux personnes chargées, selon les enquêteurs français, de l'armement au sein de l'organisation clandestine basque.

« D'autres ateliers de ce genre »

Survenu dans la localité où déjà fin mars 1992 avait été capturé l'état-major d'ETA et Artapalo, la descente de dimanche ne serait pas, à en croire les policiers français, décisive, car *« existent probablement d'autres ateliers de ce genre »*. Déjà, le 5 novembre 1986, avait été mise au jour une cache d'armes et de documents dans les dépendances de l'entreprise Sòkoa de Hendaye. Quelques mois plus tard, c'était le tour d'un autre arsenal, à la résidence Delta d'Anglet. A Bidart, c'est un véritable centre de fabrication qui a été découvert.

MICHEL GARICOIX

MEDECINE

L'INED hésitant à s'associer à l'enquête

La CNIL diffère sa décision sur le recensement des personnes atteintes de glaucome

Après l'avis négatif émis par le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé dans l'affaire du recensement des glaucomateux (*le Monde* du 21 janvier) et les hésitations de l'Institut national d'études démographiques (INED), la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a décidé de surseoir à sa prise de position. Cet épisode illustre les difficultés de la recherche en épidémiologie dans notre pays.

La controverse était née il y a deux ans environ, après la publication dans ces colonnes (« le Monde Sciences et médecine » du 3 avril 1991) des nouvelles perspectives de lutte contre le glaucome, grâce notamment à l'apport de la démographie génétique.

Le glaucome est une affection ophtalmologique caractérisée par un niveau anormalement élevé de la pression intra-oculaire. En l'absence de traitement spécifique, cette maladie peut provoquer, à plus ou moins long terme, une atrophie du nerf optique conduisant à la cécité.

Le Comité consultatif national d'éthique avait rendu public, il y a quelques semaines, un avis négatif quant aux conditions dans lesquelles la recherche souhaitait être menée (recensement des glaucomateux, dépistage des cas méconnus, etc.) Le Comité de lutte contre le glaucome (1) présidé par le professeur Philippe Demailly (hôpital Saint-Joseph, Paris) avait vivement réagi en critiquant certains des aspects techniques sur lesquels était basé l'avis du Comité consultatif national d'éthique.

« Parmi les différents types de glaucomes, le glaucome primitif à angle ouvert représente plus des deux tiers des cas. Par sa fréquence dans la population française – un million de glaucomateux dont la moitié n'est pas encore dépistée – il pose un véritable problème de santé publique expliquait notamment le professeur Demailly. (...). *Aucun symptôme fonctionnel ne permet de le déceler. Lorsque le patient s'en aperçoit, par une baisse de sa vision, il est généralement trop tard. Seul un examen ophtalmologique systématique permet de le dépister à temps. Toutes les études génétiques, anciennes ou récentes, supposent l'existence d'un caractère familial et héréditaire. Le problème, pour l'ophtalmologiste, est de dépister, à partir de glaucomateux venus le consulter, les membres de leurs familles ignorants de cette maladie et susceptibles de la développer. »*

Toute la question était dès lors de savoir si une vaste enquête génétique sur ce thème pouvait être menée en France au vu des résultats prometteurs déjà obtenus. La CNIL fait état aujourd'hui d'un nouvel élément inattendu : les hésitations de l'INED – que l'on croyait étroitement associé au Comité de lutte contre le glaucome – à se lancer dans cette aventure médico-scientifique hors du commun.

Son conseil scientifique a désigné en son sein une commission de trois membres habilités à examiner l'ensemble du dossier avec le Comité de lutte contre le glaucome, afin notamment de déterminer les conditions de la participation de l'INED au projet, explique M. Fauvet, président de la CNIL. Celui-ci estime qu'au regard de l'ensemble de ces éléments nouveaux la CNIL ne peut *« valablement délibérer sur le dossier »* et qu'elle ne pourra se prononcer *« que sur un nouveau dossier constitué après consultation de toutes les instances concernées et présentés dans le respect des procédures applicables devant elle »*.

JEAN-YVES NAU

(1) Le Comité de lutte contre le glaucome, association reconnue d'utilité publique depuis 1985, groupe plus de huit cent cinquante spécialistes d'ophtalmologie, français et francophones.

Vive émotion à Madère

Un prêtre est accusé d'un meurtre et d'actes de pédophilie

Le procès du Père Frederico – prêtre brésilien accusé du meurtre d'un jeune garçon de quinze ans et de pédophilie – qui s'est ouvert à Madère,suscite une vive émotion au Portugal.

LISBONNE

de notre correspondante

« Il ne s'agit pas d'une affaire banale ; il y a eu un mort et un prêtre est en cause, un professeur de religion et de morale, une personne qui devrait donner l'exemple » : la mère de Luis Miguel Gouveia, quinze ans, dont le corps a été découvert en mai dernier sur une plage de Madère, ne cache pas son indignation et sa peine, et accuse l'Eglise de « manipulation ».

L'ouverture, le 11 février, à Funchal, du procès du Père Frederico Cunha, un Brésilien âgé de quarante ans, soupçonné du meurtre de Luis Miguel et d'actes de pédophilie, a ravivé les passions, et, dans l'île, les commentaires vont bon train sur l'attitude de l'Eglise dans cette affaire.

L'autorité de l'Eglise

Le 2 mai 1992, le père de Luis Miguel, chauffeur de taxi, découvre le corps de son fils au bas d'une falaise de rochers. Des témoins diront qu'ils ont vu, le jour même, le jeune garçon dans la voiture du Père Frederico stationnée sur le belvédère dominant la plage de Caniçal, plage située à la pointe est de l'île de Madère. Lors des perquisitions effectuées au domicile du prêtre, des revues et vidéos pornographiques sont saisies par la police, ainsi que des photos de jeunes garçons nus.

Les présomptions contre le Père Frederico, accusé par des adolescents d'avoir eu avec eux des relations sexuelles, sont telles que, vingt-cinq jours après la découverte du corps de Luis Miguel, le prêtre est incarcéré à la prison de Funchal. Aussitôt, les autorités religieuses de l'île dénoncent la peine de détention préventive. L'évêque de Funchal lui-même, Mgr Teodoro Faria, n'hésite pas à comparer le Père Frederico – qui fut son ancien secrétaire au palais épiscopal – à Jésus-Christ. Dans une note que publie le *Jornal da Madeira*, contrôlé par l'Eglise, Mgr Faria écrit : *« Je me souviens que les détentions dans les cachots et les prisons, qu'elles aient été justes ou injustes, ont fait partie de la vie de l'Eglise tout au long des siècles, à commencer par Jésus de Nazareth, qui fut emprisonné et crucifié. »*

Le Père Frederico, qui n'a cessé de clamer son innocence, a invoqué cette note, publiée peu après son incarcération, pour demander sa libération, qui lui a été refusée. Tout au long du procès, les jurés doivent entendre plusieurs dizaines de témoignages, parmi lesquels celui d'un jeune filleul d'adoption du prêtre, Josée-Manuel Noite, affirmant que c'est lui qui se trouvait dans la voiture du prêtre et non Luis Miguel.

Aux yeux des enquêteurs, ce témoignage semble plus que suspect parce que tardif et empreint de contradictions. S'il se révèle être un faux, son auteur encourt une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison. Pour sa part, s'il est reconnu coupable de la mort de Luis Miguel, le Père Frederico est passible de douze à vingt ans de réclusion, tandis que, pour les accusations de pédophilie, il risque une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison.

Quelle que soit l'issue du verdict, c'est l'autorité morale de l'Eglise qui est en jeu dans ce procès qui doit durer deux semaines. A commencer par celle de l'évêque de Funchal lui-même, qui fit venir le Père Frederico, il y a dix ans, dans l'île. *« Ce qui me choque le plus, c'est que, s'il appartient au tribunal de décider s'il est ou non coupable, l'Eglise ne devrait pas se livrer à de telles manipulations »*, dit encore la mère du jeune Luis Miguel, résumant ainsi le sentiment de nombreux habitants. Le Père Frederico a d'ores et déjà refusé la justice des hommes, proclamant qu'il n'a confiance qu'en celle de Dieu.

ALICE ILICÉE

□ **PRÉCISION : homonymies malencontreuses dans l'affaire de démarchage publicitaire abusif au profit d'organisations policières.** – A la suite de nos articles consacrés aux inculpations de responsables d'organisations policières dans des affaires de démarchage publicitaire abusif (*le Monde* du 30 janvier et du 9 février), dans lesquels nous relevions sans plus de précisions la mise en cause de la régie publicitaire A. B. COM, il est apparu que d'autres sociétés de communication, sans aucun lien avec cette dernière, portaient le même nom. La société AB COM, domiciliée à Montreuil (Seine-Saint-Denis) et dirigée par M. Saïd Benchaba, et la société A. B. COM (Annie Boutaud Communication), domiciliée à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) et dirigée par Mme Annie Boutaud Le Roy de Boiseaumarié, n'ont en effet aucun rapport avec la société A. B. COM, domiciliée au 5, rue Taylor, 75010 Paris, qui est concernée par l'enquête judiciaire en cours.

EN BREF

□ **Trois élus socialistes des Yvelines inculpés dans le cadre de l'enquête sur la SAGES.** – Trois élus socialistes des Yvelines ont été inculpés de trafic d'influence, lundi 15 février, par le juge Renaud Van Ruymbeke, chargé du dossier sur les activités de la SAGES et le financement de certaines campagnes électorales du Parti socialiste. Les inculpations ont été notifiées à MM. Georges Mougeot, maire de Maurepas, Dominique Raimbault, ancien président du syndicat de l'agglomération nouvelle (SAN) de Saint-Quentin-en-Yvelines et conseiller municipal de Montigny-le-Bretonneux, et Robert Vion, vice-président du SAN et conseiller municipal de Magny-les-Hameaux. Depuis la fin du mois de janvier, le juge rennais a inculpé six élus socialistes de l'Essonne, du Bas-Rhin, de Seine-Maritime et de l'Ardèche.

□ **Quatre attentats à l'explosif en Corse-du-Sud.** – Quatre attentats à l'explosif ont été commis, dans la nuit du dimanche 14 février au lundi 15, en Corse-du-Sud. Trois d'entre eux, signés de l'inscription « R » du mouvement clandestin Resistenza, visaient des villas appartenant à des continentaux ou à des ressortissants italiens. Le quatrième attentat visait un bar-glacier d'Ajaccio et serait, selon la police, sans lien avec les précédents.

□ **Le représentant de France-Plus en Corse grièvement blessé lors d'une agression.** – M. Mohamed Zouïr, le représentant de l'association France-Plus en Corse, a été grièvement blessé de deux coups de feu tirés par deux automobilistes qui l'avaient pris en autostop, lundi 15 février, sur une route de Corse-du-Sud. Le jeune homme, atteint au cou et à une main, a été opéré dans la nuit et ses jours ne sont plus en danger. Les barrages aussitôt mis en place sur les routes de la région n'ont pas permis d'intercepter le véhicule – une Fiat rouge – et ses deux occupants.

□ **Un professeur d'une école privée juive licencié pour avoir distribué des préservatifs aux élèves.** – Un professeur de français d'une école privée juive de Marseille, licencié pour « faute grave » après avoir distribué des préservatifs à des élèves de treize ans, a saisi, lundi 15 février, le conseil des prud'hommes pour licenciement abusif. En septembre 1991, après un cours portant sur la sexualité, le professeur avait distribué des préservatifs à des élèves qui avaient exprimé leur intention d'avoir des relations sexuelles. La direction de l'institution franco-hébraïque Beth David avait alors exclu un adolescent surpris en train de jouer avec l'un des préservatifs dans la cour de l'école. Elle avait ensuite licencié l'enseignant qui *« contrevenait au rôle du personnel éducatif qui doit s'atteler à former la conscience des élèves dans le respect des textes sacrés »*. Jugement rendu le 30 mars.

DEFENSE

Mis au même standard

Tous les sous-marins français lancent désormais des missiles à têtes multiples

Avant la fin de cette semaine, le sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques *le Foudroyant* sera en service actif au sein de la force océanique stratégique (FOST). Ainsi les cinq sous-marins français de la même classe sont désormais à un standard identique : chacun d'eux peut lancer seize missiles mer-sol M.4 portant, chacun, jusqu'à six têtes thermonucléaires de 150 kilotonnes (sept fois la puissance de la bombe sur Hiroshima) à 5 300 kilomètres de distance. Auparavant, chaque sous-marin emportait seize missiles M.20 à une seule charge, à l'instar du *Redoutable*, qui a été retiré du service actif.

Depuis une trentaine de mois, *le Foudroyant* était en refonte, c'est-à-dire qu'il subissait des travaux destinés à lui permettre d'accueillir le M.4 et à moderniser ses systèmes de navigation, sur le modèle du sous-marin *l'Inflexible*, qui a été le premier de la nouvelle série. Il rejoindra la FOST, à l'Ile-Longue, en rade de Brest, avant la fin de cette semaine, et il retrouvera les quatre autres sous-marins : *le Terrible, l'Indomptable, le Tonnant* et *l'Inflexible*, qui sont déjà armés du missile M.4. La conception de ces missiles est estimée à 14,5 milliards de francs selon un rapport officiel classifié.

A partir de cette flotte, la France maintient, selon les mois, deux ou trois sous-marins constamment en patrouille. Elle peut, si le contexte international s'aggravait, mettre à la mer un quatrième sous-marin dans les trois jours suivant un ordre du chef de l'Etat. Un cinquième bâtiment est, à tour de rôle, en entretien régulier à la base de l'Ile-Longue.

Un sous-marin de nouvelle génération, de la classe *le Triomphant*, sera opérationnel à la mi-1995. D'un déplacement plus lourd que ses prédécesseurs et rendu plus silencieux, ce sous-marin embarquera seize missiles M.45, qui sont une version améliorée par rapport au M.4, notamment grâce à l'emport de contre-mesures électroniques et d'aides à la pénétration des défenses adverses. La mise au point et le développement du missile M.45 ont été évalués à 4,2 milliards de francs. La France a prévu, pour succéder aux sous-marins de la classe *l'Inflexible*, de déployer quatre unités du type *le Triomphant* entre 1995 et 2005. Au siècle prochain, les missiles M.45 devraient être, à leur tour, remplacés par des missiles M.5 qui auront une portée entre 8 000 et 9 000 kilomètres.

Selon le rapport officiel classifié par le ministère de la défense, le coût des quatre sous-marins de la génération *le Triomphant*, prêts en 2005, est de 81,5 milliards de francs et celui des missiles M.5 est estimé à 38,6 milliards de francs.

Après la vente de chars aux Emirats

Réactions modérées dans les milieux syndicaux et politiques

Si, à la Bourse de Paris, les actions des sociétés qui ont obtenu la commande de l'Etat des Emirats arabes unis en faveur du char Leclerc ont fortement progressé lors de la séance du lundi 15 février, les réactions après l'annonce de ce contrat sont diverses et restent pour le moins réservées, notamment dans les milieux syndicaux et politiques.

La CGT a estimé qu'il ne fallait pas se laisser *« bercer d'illusions »*, car les suppressions d'emplois qui ont été précédemment annoncées par le groupe GIAT-Industries et qui portent sur 2 650 postes de travail demeurent intactes pour 1993. Seulement six établissements sur les dix du groupe sont concernés par le char Leclerc. Selon FO, les problèmes de sous-charge de l'entreprise *« ne sont pas résolus »* et l'Etat en porte la responsabilité, avec des commandes nationales, dans le secteur des munitions en particulier, qui *« sont réduites à une peau de chagrin »*. A Roanne, la CFDT craint que la direction de GIAT-Industries ne maintienne sa décision de chômage partiel. Ancien ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement a, de son côté, rappelé que *« les Emirats se sont toujours fournis en armements français »*. Cette commande est *« une bonne chose »*, a-t-il ajouté, *« d'autant que c'est moi qui ai transformé GIAT-Industries en industrie concurrentielle. C'est aussi un moyen de recyclage des pétrodollars »*. Au nom de Génération Ecologie, M. Noël Mamère a déclaré que *« cette vente d'engins de mort, considérée comme un exploit commercial de la France, ne fait que contribuer à une logique guerrière qui impose aujourd'hui les pires souffrances à la planète »*.

Dans son éditorial, *l'Humanité* du mardi 16 février observe : *« Les Emirats arabes unis ne se placent pas au premier rang des pays démocratiques (...). En ce monde dangereux et en plein bouleversement, la question-clé n'est-elle pas, tout en assurant les capacités de défense nationale, de penser, prévoir et préparer la reconversion des usines d'armement ? »*

R E P È R E S

FAITS DIVERS

Décès d'une jeune femme violée en 1991 par un policier séropositif

Une jeune femme violée en 1991 par un policier au commissariat de Sevran (Seine-Saint-Denis) est décédée, dimanche 14 février, au domicile de sa mère. Le parquet de Bobigny a ordonné une autopsie. Des traces de piqûre auraient été relevées sur un bras de la jeune femme. Le 30 août 1991, Alexandra Figeac, vingt-sept ans, et sa cousine avaient été interpellées et placées en garde à vue pour une affaire de cambriolage. Profitant de l'absence de ses collègues, le brigadier Philippe Gagnon avait abusé d'Alexandra pendant que le standardiste, Jean-Louis Maxime, faisait le guet (*le Monde* du 3 septembre 1991). Quelques semaines plus tard, l'enquête avait établi que le policier était séropositif. Selon l'avocat de la jeune femme, Me Bernard Delache, elle avait appris qu'elle était séropositive à la fin du mois de janvier dernier : *« Elle avait été bouleversée par cette nouvelle mais n'avait pas de tendance suicidaire. »* Le 3 septembre 1991 le brigadier, qui a toujours assuré que la victime était *« consentante »*, avait été inculpé de viol et écroué. Le standardiste, inculpé de non-assistance à personne en danger, avait été remis en liberté le 22 octobre 1991.

ILE-DE-FRANCE

Installation contestée du général Aoun en Seine-et-Marne

Le général Michel Aoun, ex-premier ministre libanais, s'est installé, lundi 15 février, dans sa nouvelle résidence de La Haute-Maison, un petit village de 200 habitants en Seine-et-Marne. Le général Aoun, qui avait trouvé refuge dans une villa de Marseille depuis le 30 août 1991, a souhaité s'installer près de Paris pour être plus proche de sa famille et de la communauté libanaise.

La population de La Haute-Maison s'est mobilisée contre la venue de ce nouvel habitant. La résidence de l'ancien premier ministre libanais est en effet surveillée en permanence par un dispositif de sécurité important. Les parents craignent pour la sécurité des soixante-dix enfants qui fréquentent l'école de la localité. Les projecteurs qui éclairent les murs d'enceinte de la résidence du général Aoun font aboyer les chiens du village pendant la nuit. Le conseil municipal de la commune s'est prononcé en vain contre la venue de ce nouvel administré. M. Guy Drut, député RPR de Seine-et-Marne, a, pour sa part, écrit au ministre de l'intérieur pour faire part de *« l'inquiétude grandissante »* des riverains à propos de cette installation.

POLICE

Un observatoire pour préparer la présence de l'avocat lors des gardes à vue

Quinze barreaux d'avocats ont annoncé, lundi 15 février, la création d'un *« observatoire commun »*, d'une durée de deux mois, afin de quantifier en volume et en coût les modifications apportées par la présence de l'avocat en garde à vue. Cette mesure, adoptée dans le cadre de la réforme de la procédure pénale, entrera en vigueur le 1er mars. Dans un communiqué commun, les bâtonniers de Versailles, Bobigny, Nanterre, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Nantes, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Aix-en-Provence et Grasse estiment que ce *« progrès essentiel et irréversible doit être assumé sans faiblesse par la profession (...) malgré les difficultés importantes auxquelles se heurte sa mise en œuvre »*. Les bâtonniers, qui soulignent ainsi *« l'absence scandaleuse de tout financement public, la dispersion des sites de garde à vue et le nombre important d'interventions prévisibles »*, demandent aux pouvoirs publics de leur préciser, dans un délai de deux mois, les moyens qui seront mis à la disposition des ordres d'avocats pour assurer cette nouvelle tâche et souhaitent la définition d'une *« déontologie rigoureuse applicable à cette prérogative nouvelle de la profession »*.

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

La psychologie en quête d'une loi

Conçue pour réglementer l'expérimentation humaine, la loi Huriet-Sérusclat se révèle inadaptée à certaines recherches

LA *« protection des personnes dans la recherche biomédicale »*, définie en 1988 par la loi Huriet-Sérusclat sur l'expérimentation humaine, est-elle applicable aux recherches en psychologie expérimentale ? Et si non, quels garde-fous légaux faut-il imaginer pour garantir que ces expériences, aux frontières des sciences humaines et des sciences de la vie, se déroulent sans risque de dérapage ?

La question n'est certes pas neuve. Mais depuis quelques mois, elle agite singulièrement le petit monde des psychologues expérimentaux, comme celui des législateurs et des spécialistes de la bioéthique. Les chercheurs s'alarment ou s'indignent, le comité d'éthique interne du CNRS (1) s'interroge, et le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé devrait, dans les tout prochains mois, émettre un avis sur la question.

A l'origine de cette effervescence : une enquête, publiée par *l'Express* le 17 décembre 1992, sur une étude psychogénétique menée dans le laboratoire parisien de génétique, neurogénétique et comportement du CNRS (*le Monde* du 18 décembre 1992). Conçue par Michel Duyme et Christiane Capron, deux chercheurs dont la qualité scientifique est reconnue, cette étude, qui concerne les influences respectives du patrimoine génétique et de l'environnement familial sur les capacités d'apprentissage, a nécessité le recours à un fichier d'enfants nés par insémination avec donneur (IAD).

Au terme de la loi Huriet, cette recherche violait non seulement le secret médical (2), mais également le principe du « consentement éclairé », selon lequel, *« préalablement à toute recherche biomédicale, le consentement personnel du sujet doit être recueilli après que ce dernier aura été informé des conditions de la recherche, du but poursuivi et des risques encourus »*. Les tests d'intelligence nécessaires à l'étude, mis en œuvre dans le cadre scolaire, ont en effet été menés sans que parents ou enfants soient informés des objectifs réels des chercheurs – sous le prétexte, plus ou moins justifiable, de préserver l'anonymat des enfants nés par IAD.

Si l'intérêt scientifique de l'étude n'est ici pas en cause, cette entorse manifeste aux règles du secret médical et du « consentement éclairé » illustre de manière significative le vide juridique et éthique dans lequel se déroule actuellement ce type de recherches. La meilleure des preuves en est, sans doute, l'incroyable suite de feux verts officiels reçus par les auteurs du projet. Accord, au début de 1990, de la commission scientifique du programme Sciences de la cognition (qui venait d'être lancé par le ministère de la recherche et de la technologie) – commission alors présidée par M. Jean-Pierre Changeux et qui recommandait toutefois l'examen du projet par un comité d'éthique. Accords, dans la foulée, des ministères de la recherche et de l'éducation nationale, qui attribuent au projet un crédit de 300 000 F. Accord enfin, en juillet 1992, du tout nouveau COPE du CNRS… alors que la recherche, sur le terrain, est déjà terminée.

« Situation totalement paralysante »

Au-delà de ce dérapage, cette affaire met en lumière un malaise plus profond et plus grave. *« A supposer (et c'est l'une des questions), que les recherches menées au CNRS en psychologie expérimentale, en physiologie ou en psychophysiologie soient concernées par la loi Huriet, la plupart des chercheurs qui travaillent dans ces disciplines* [soit, compte tenu des laboratoires associés avec les universités, environ cinq cents personnes] *ne sont actuellement pas en règle avec la loi, tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas l'être »*, résume le professeur Robert Naquet, président du COPE.

Destinée à assurer la protection des personnes (malades ou volontaires sains) participant à la recherche biomédicale, la loi Huriet-Sérusclat (n° 88-1138 du 20 décembre 1988, en vigueur depuis le 1er janvier 1991) avait, à l'origine, été conçue pour réglementer les essais thérapeutiques et médicamenteux. Avant d'être étendue, et là est le problème, à l'ensemble des recherches sur l'homme.

« Après deux ans d'application, cette loi se révèle être une bonne loi dans le domaine des essais thérapeutiques. Elle risque en revanche de créer une situation totalement paralysante dans de nombreux secteurs de la recherche », estime aujourd'hui M. André Boué, professeur de génétique et pathologie fœtale (U 73 INSERM, Paris) et membre du Comité national d'éthique, pour qui il importe de *« redéfinir précisément le champ d'application de la loi et les conditions de son application, de manière à ce que ces recherches garantissent une réelle protection de la personne humaine, sans pour autant subir les contraintes qu'elles connaissent actuellement »*.

Première difficulté d'application : la loi Huriet-Sérusclat précise, de manière tout à fait explicite, que l'ensemble des recherches sur l'homme doivent se dérouler sous la responsabilité d'un médecin. Or, une grande partie des études en psychophysiologie menées au CNRS sont effectuées par des chercheurs de formation universitaire et non par des médecins. La direction des sciences de la vie du CNRS prit d'ailleurs rapidement conscience de ce fait, puisqu'elle organisait, le 18 septembre 1991, une réunion interne sur les « problèmes rencontrés par les chercheurs dans l'application de la loi Huriet-Sérusclat », à laquelle ont participé MM. Claude Huriet (sénateur UC, Meurthe-et-Moselle) et Claude Ameline, sous-directeur des affaires professionnelles à la direction de la pharmacie et du médicament du ministère de la santé.

Principe éthique essentiel

La note de synthèse rédigée à la suite de cette réunion précisait : *« Actuellement, le texte de la loi est tel qu'un directeur de recherche qui n'aurait pas le titre de médecin n'obtiendrait pas l'« autorisation des lieux », ou se verrait refuser son protocole de recherche par le CCPPRB* [Comité consultatif de protection des personnes dans la recherche biomédicale] *»*. Sur ce point, toutefois, un compromis semble pouvoir être trouvé, législateurs et chercheurs s'accordant à penser qu'il suffirait de dissocier, dans le cas de ces recherches, la notion de « direction » de celle de « surveillance » médicale.

La question du consentement éclairé, en revanche, apparaît beaucoup plus délicate. Car ce principe éthique, essentiel à l'expérimentation sur l'homme, se révèle dans les faits particulièrement difficile à appliquer aux recherches en psychologie. Selon la plupart des spécialistes, le consentement « totalement éclairé » paraît en effet *« incompatible avec des études comportant une part inévitable de manipulation psychologique »*.

« Dans le cas des recherches en psychologie expérimentale, dévoiler l'intégralité du protocole interfère directement avec l'obtention des résultats valides », a affirmé M. Jean-Pierre Changeux, président du Comité national d'éthique, lors des journées organisées à Paris, les 8 et 9 février, pour le dixième anniversaire de cette instance consultative. *« Le Comité poursuit ses réflexions sur ce point et, d'une manière générale, sur la recherche en neurosciences et sur les conduites humaines. »* De son côté, M. Claude Huriet reconnaît que l'application du consentement éclairé pose des difficultés dans certains domaines de recherche. Mais il insiste sur le fait qu'il s'agit là d'un *« principe constant de protection des individus, recommandé au plan national depuis plusieurs années et qui ne peut souffrir que de rares exceptions »*.

Seule certitude : devenus progressivement « neuropsychologues », « psychogénéticiens » ou « psychocomportementalistes », les psychologues expérimentaux sont désormais, pour la plupart d'entre eux, entrés de plain-pied dans le domaine des sciences biomédicales (3), avec toutes les dérives éthiques et idéologiques que peuvent entraîner l'utilisation « scientifique » des données génétiques ou des comportements humains. Conscients du danger, les chercheurs sont les premiers à désirer être couverts par la loi, même lorsque leurs protocoles d'étude comportent des risques potentiels pratiquement nuls. Mais ils demandent aussi à poursuivre leur travail dans des conditions de réelle efficacité. Le débat est désormais ouvert, mais la psychologie reste en panne de loi.

CATHERINE VINCENT

(1) Créé par le CNRS fin 1991, le Comité opérationnel sur l'éthique dans les sciences de la vie (COPE) a pour objet de *« faire bénéficier les chercheurs de conseils fondés sur des pratiques qui puissent les aider à mener à bien une recherche conforme à l'éthique »*.

(2) La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) s'est prononcée sur ce point début février, rappelant que le CNRS avait utilisé *« des informations nominatives couvertes par le secret médical »* (*le Monde* du 6 février).

(3) Evolution dont les organigrammes de la recherche publique ont d'ailleurs tenu compte, puisque les recherches en psychologie menées au CNRS, autrefois regroupées dans le département des sciences humaines, sont aujourd'hui placées, pour la majorité d'entre elles, sous la tutelle du département des sciences de la vie.

Les mains de Gargas

Une ancienneté-record probable et inattendue

LES quelque deux cent cinquante mains négatives qui sont, avec des gravures, les principaux décors de la grotte de Gargas (Hautes-Pyrénées) sont presque sûrement plus anciennes qu'on le pensait – même si leur âge était toujours incertain. Elles ont très probablement été faites peu avant 24 860 (+ ou – 460) avant notre ère. Et si cette date est la bonne, elles sont tout à fait contemporaines des quarante-cinq mains négatives – les plus vieilles connues actuellement de par le monde – ornant les parois de la grotte Cosquer (dont l'entrée sous-marine s'ouvre dans les calanques de Cassis sur la commune de Marseille et qui a été découverte en juin 1991) : ces mains de Cosquer, en effet, ont été datées à – 25110 + ou – 350 avant notre ère, selon de premières mesures (*le Monde* du 19 novembre 1992), + ou – 390, selon une deuxième et toute récente série de mesures.

Les mains négatives sont obtenues en pulvérisant – avec la bouche – un liquide coloré en rouge ou en noir sur une paroi rocheuse sur laquelle est posée une main. Laquelle apparaît forcément en blanc sur la roche ainsi colorée. On en a trouvé partout dans le monde, en Europe, en Amérique, en Afrique, en Australie, faites à des époques très diverses et même au cours du siècle actuel.

Certaines ont l'air d'être les traces de mains auxquelles manquent une ou plusieurs extrémités de doigt. Ce qui a, bien entendu, suscité diverses hypothèses. On a d'abord pensé à des amputations réelles marquant l'appartenance à un groupe donné, ethnique ou social… Mais les doigts incomplets sont très souvent l'index et le majeur dont les dernières phalanges sont indispensables aux activités d'un chasseur telles que l'usage du propulseur ou le tir à l'arc. Cette idée est donc quasiment abandonnée.

La deuxième hypothèse a été suggérée par André Leroi-Gourhan : les doigts incomplets n'auraient pas été amputés, mais simplement repliés (1) et seraient donc l'expression picturale d'un langage gestuel (comme celui des sourds-muets) permettant à des chasseurs « travaillant » en groupe de communiquer pour mieux coordonner leurs efforts sans faire le moindre bruit qui pourrait faire fuir le gibier.

Il y a aussi une troisième théorie fondée sur des pathologies rares et particulières : dans ce cas, il y aurait eu nécrose puis chute spontanée d'extrémités de doigt.

La grotte de Gargas, dont les mains négatives et les gravures ont été découvertes en 1906, a été visitée par des dizaines de milliers de personnes et étudiée par de nombreux préhistoriens. L'abbé Henri Breuil y avait trouvé, notamment, des niveaux aurignaciens (de – 30 000 à – 24 000 environ) et gravettiens (de – 25 000 à – 20 000 approximativement) laissés par des *Homo sapiens sapiens*. Dans les couches gravettiennes, on a trouvé des plaquettes gravées sur lesquelles les animaux sont représentés avec les mêmes conventions que ceux gravés sur les parois. On a donc conclu que les gravures pariétales étaient gravettiennes. Quant aux mains négatives, on hésite à les attribuer aux Aurignaciens ou aux Gravettiens.

En 1991, Jean Clottes, conservateur général du patrimoine et spécialiste des grottes ornées, a remarqué pour la première fois à Gargas, qu'il connaissait pourtant bien, que de petites esquilles d'os étaient plantées dans des fissures naturelles existant autour de plusieurs panneaux ornés de mains négatives. Il est vrai qu'en 1990, après une découverte de Robert Bégouën, il avait travaillé sur des petits bouts d'os analogues plantés dans des fissures des parois de la grotte d'Enlène (Ariège).

Des esquilles d'os

La disposition des esquilles autour de panneaux ornés de mains négatives de Gargas permet de penser que ces bouts d'os ont été plantés après la « peinture » des mains. Combien de temps après ? On n'en a pas la moindre idée. Mais logiquement, ils n'ont pas dû être plantés avant.

Mis en éveil par les esquilles d'Enlène, Jean Clottes a découvert celles de Gargas passées inaperçues jusqu'alors. C'est là une illustration nouvelle du principe selon lequel on ne voit que ce que l'on est préparé à voir.

Des fragments d'os de Gargas ont été datés en novembre et décembre 1992 par le Centre des faibles radioactivités (CFR) de Gif-sur-Yvette (CNRS et CEA) à – 25 860 (+ ou – 460). Les mains négatives de la grotte des Hautes-Pyrénées auraient donc été faites au plus tard à cette date. Mais, très étonnant, la datation des esquilles de Gargas « colle » à peu près parfaitement avec celle des mains négatives de Cosquer, obtenue par des mesures faites et refaites au CFR sur la matière colorante noire elle-même.

Les mains négatives de Gargas semblent donc bien être dues à des populations de la fin de l'Aurignacien ou du début du Gravettien et seraient ainsi – avec celles de Cosquer – les plus anciennes du monde.

L'extraordinaire coïncidence des datations obtenues pour les deux grottes amène Jean Clottes à une autre conclusion logique. Comment des hommes appartenant à deux groupes humains vivant à 400 kilomètres (à vol d'oiseau) l'un de l'autre auraient-ils pu être atteints en même temps d'une de ces maladies rares conduisant à une amputation naturelle ? Un argument de plus contre l'hypothèse « pathologique » des mains « amputées ». Certes, nos ancêtres préhistoriques voyageaient – à pied – manifestement beaucoup plus qu'on aurait tendance à le croire. Mais quand même !

YVONNE REBEYROL

(1) Des mains négatives amputées, ressemblant tout à fait à celles dont on est sûr qu'elles sont préhistoriques, ont été obtenues avec des doigts repliés, en France par Michel Lorblanchet, et en Belgique par Marc Groenen.

Des sentinelles contre les épidémies

Un « réseau national de santé publique » vient – enfin – d'être constitué en France

Une politique de santé publique est en train de naître en France. Amorcée par l'action du groupe dit des cinq *« sages »* (1), ce mouvement s'est accéléré avec les différentes « affaires » qui, ces dernières années ont mis en lumière, souvent de manière dramatique, les graves insuffisances de pans entiers du système médical français. Ce mouvement bénéficie depuis peu de l'action impulsée par M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire. Profitant du résultat obtenu dans l'identification des causes alimentaires de la récente épidémie nationale de listériose (*le Monde* du 16 février), il convient d'exposer les raisons d'être et les modalités de fonctionnement du tout jeune « réseau national de santé publique » qui vient d'être mis en place dans notre pays.

L'annonce de la réforme du système de santé publique français remonte au mois de juin dernier (*le Monde* du 19 juin 1992). *« Santé publique, enjeu d'Etat »*, annonçait-on alors dans l'entourage ministériel, sans être pour autant certain de disposer en temps utile des moyens financiers et politiques pour de telles ambitions sanitaires. Serait-ce enfin chose faite, à quelques semaines des prochaines échéances législatives, alors que le RPR et l'UDF soulignent, dans leur programme commun, toute l'importance qu'ils entendent accorder à ce domaine ?

Pour M. Kouchner, trois principes doivent fonder une politique gouvernementale : *« Garantir la meilleure qualité possible des soins en terme d'efficacité médicale, évaluer et valider ; assurer la plus grande égalité possible vis-à-vis de la santé ; réduire au plus bas niveau possible les risques sanitaires. »* C'est dans ce cadre que s'inscrit la création du « réseau national de santé publique ». Annoncée au *Journal officiel* du 18 juin 1992, cette création – sous forme d'un GIP (groupement d'intérêt public) – était demeurée largement méconnue. La structure pourrait, demain, jouer un rôle essentiel dans la détection, la surveillance et le contrôle des phénomènes épidémiques, quelle qu'en soit l'origine (2).

De quoi s'agit-il ? Le réseau doit notamment assurer et coordonner la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des informations relatives à la santé. Cette activité est liée à la mise en place et à la gestion des systèmes capables de détection précoce des phénomènes épidémiques (maladies transmissibles et problèmes de santé liés à l'environnement). D'autres activités (évaluation, expertise, conseil, recherche appliquée, formation) et d'autres domaines d'application (morbidité hospitalière, maladies chroniques) devraient être développées progressivement. Le réseau sera aussi basé sur un système d'intervention permanent chargé d'évaluer les programmes de prévention. Il est doté d'une unité d'intervention capable d'apporter une assistance méthodologique sur les urgences en matière d'épidémie.

Différents niveaux de « maillage épidémiologique » sont ainsi organisés autour du noyau exécutif, petite équipe de médecins, de statisticiens, d'informaticiens, tous détachés de leur corps d'origine et basés à l'hôpital national de Saint-Maurice. Ce groupe est dirigé par le professeur Jacques Drucker (CHU de Tours), spécialiste de santé publique, formé dans le public, puis dans le privé (groupe Mérieux), à l'épidémiologie d'intervention et de prévention.

25 millions de francs pour 1993

Le premier cercle d'intervention est celui des médecins inspecteurs des directions départementales de l'action sanitaire et sociale. L'objectif à ce niveau est de renforcer les activités de nature épidémiologique. Le deuxième cercle repose sur la mise en place d'unités régionales d'épidémiologie d'intervention. Outre son conseil scientifique (composé de seize membres) le réseau national de santé publique comprend pour l'essentiel trois partenaires : le ministère de la santé (direction des hôpitaux, direction générale de la Santé), l'INSERM, et l'Ecole nationale de santé publique. Son budget, pour l'année 1993, a pu être fixé à 25 millions de francs.

Sans doute ne s'agit-il encore là que d'une structure en gestation. *« Tout cela relève pourtant bel et bien de la prise de conscience par les décideurs politiques et sanitaires de l'insuffisance des outils d'information en matière d'épidémiologie*, explique le professeur Jacques Drucker. *Au total, avec ce tout jeune réseau, nous allons, si tout évolue dans le bon sens, être bientôt en phase avec des pays comme le Canada, les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, autant de nations qui jouissent d'une longue tradition d'épidémiologie d'intervention. »*

JEAN-YVES NAU

(1) Il s'agit des professeurs Claude Got, Albert Hirsch, Maurice Tubiana, Gérard Dubois et François Gremy. Ce groupe a notamment été à l'origine de la rédaction de la loi Evin (1991) de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

(2) Le réseau national de santé publique, dirigé par le professeur Jacques Drucker, a pour siège central l'hôpital national de Saint-Maurice (Val-de-Marne) où l'on trouve d'autre part le centre collaborateur européen (OMS) pour le sida (docteur Jean-Baptiste Brunet) et l'unité 88 de l'INSERM (épidémiologie des maladies professionnelles).

Les chemins détournés de la science

Spiritisme, astrologie, médecines parallèles : la cote des parasciences remonte dans l'opinion. Premiers touchés : jeunes, femmes, écologistes, intellectuels et... scientifiques

LES « sciences parallèles » sont parmi nous. Loin de plier sous les coups de boutoir d'un rationalisme scientifique omniprésent, les parasciences se développent. Transmission de pensée, spiritisme, télépathie, numérologie, astrologie s'épanouissent avec un rare bonheur. Plus qu'hier, les Français croient aux tables tournantes, à l'explication des caractères par les signes astrologiques, à l'inscription de la destinée dans les lignes de la main, aux fantômes, aux revenants et aux guérisons par magnétiseur et imposition des mains.

Au regard de l'histoire, le phénomène n'est pas nouveau. *« Malgré l'expansion progressive des idées rationalistes, le dix-neuvième et le vingtième siècles sont jalonnés de mouvements intellectuels refusant les bornes fixées par l'épistémologie dominante : mouvement spirite au dix-neuvième siècle ; réhabilitation du spiritualisme opposé à la pensée scientifique dans l'entre-deux-guerres ; mouvance de la revue* Planète *dans les années 60 ; colloque de Cordoue sur les parasciences dans les années 70 »*, constataient en 1984 Daniel Boy et Guy Michelat, du Centre d'étude sur la vie politique française (Fondation nationale des sciences politiques et CNRS).

« L'astrologie également, bien qu'en voie de disparition en France à la fin du dix-neuvième siècle, réapparaît dans l'entre-deux-guerres dans la grande presse américaine, puis française. Elle se diffuse très largement à partir des années 60 par le canal des radios périphériques (1). *»* Or que constate-t-on de nos jours ? Un large développement des parasciences qui, non contentes d'envahir les ondes, la presse écrite et le petit écran, s'emparent désormais de l'informatique et du Minitel.

Toutes ces progressions sont le révélateur d'une évolution récente de la société, comme le montre le sondage effectué par la SOFRES pour le compte de la Cité des sciences de La Villette, du journal *le Monde* et de la Fondation Electricité de France (2). Les précédentes enquêtes, menées en 1982, 1988 et 1989, faisaient apparaître déjà que la croyance dans les parasciences était loin d'être un phénomène quantitativement négligeable. Mais les résultats variaient peu d'un sondage à l'autre, ce qui n'est pas le cas cette fois.

Des chiffres en progression

Le phénomène s'est amplifié et *« l'on constate*, soulignent Daniel Boy et Guy Michelat, *que ce sont des croyances modernes et non des reliquats de croyances anciennes »* comme les fantômes, les revenants, les envoûtements et la sorcellerie, qui se sont développées.

55 % des Français croient à la transmission de pensée, 46 % tiennent pour certaine l'explication des caractères par les signes astrologiques, 35 % se disent confiants dans les rêves qui prédisent l'avenir, et 55 % pensent que la guérison de leurs maux dépend des passes d'un magnétiseur ou d'une habile imposition des mains. Quoi d'étonnant lorsque l'on constate qu'un tiers des personnes interrogées dit avoir eu l'impression d'assister à un phénomène surnaturel.

Tous ces chiffres ou presque sont en augmentation par rapport à ceux de l'enquête réalisée, en octobre 1988, par la SOFRES, pour le compte du *Figaro-Magazine*. Seule exception : une moindre confiance dans les prédictions des voyantes, qui perdent trois points en un peu plus de quatre ans, et dans les rêves qui prédisent l'avenir. Ceux-ci reculent également de trois points. Comme dans tout sondage, le message simple de ces chiffres bruts – *« Il y a une majorité de Français qui croient que... »* – frappe l'imagination et masque la réalité sociale de ce phénomène.

Une analyse plus fine des sondés montre, en effet, que les parasciences touchent plus les femmes que les hommes et que, à l'exception de la transmission de pensée, réservée aux trente-cinq - cinquante ans, elles séduisent plus les jeunes de dix-huit - vingt-cinq ans et les vingt-cinq - trente-cinq ans que leurs aînés. A cet effet de génération, dû peut-être à une moindre intégration des jeunes au catholicisme ou à l'athéisme qui éloigne des parasciences, s'ajoute une dimension socio-politique.

Les adeptes du paranormal se recrutent en effet plus facilement chez les militants et les sympathisants des Verts ou de Génération Ecologie que chez les socialistes ou les personnes proches de l'opposition. 66 % d'entre eux croient, en effet, à la transmission de pensée, de 53 % à 56 % à l'interprétation des signes astrologiques, de 42 % à 48 % à la signification des rêves, mais 27 % seulement à l'inscription de la destinée dans les lignes de la main.

La sympathie des diplômés

Seuls les communistes font preuve d'un scepticisme presque sans faille, sauf en ce qui concerne les guérisons par magnétiseur et imposition des mains. Sur ce point précis, ils rejoignent, dans un même élan (54 %), les sympathisants de toutes les autres formations politiques. Peu à peu se dessinent donc les milieux où les sciences parallèles recrutent en majorité leurs adeptes : les jeunes, les femmes et les écologistes.

Last but not least, l'enquête de la SOFRES montre que les sympathisants des parasciences – dont les agriculteurs sont singulièrement absents – se recrutent pour une bonne part dans les milieux diplômés. Ce n'est pas totalement une surprise. L'enquête réalisée en 1982 avait révélé cette tendance, qui confirme très largement aujourd'hui l'implication de scientifiques et d'intellectuels dans certains des domaines (pensée, astrologie, rêves, santé) proposés aux sondés. *« Ce travail*, font remarquer Daniel Boy et Guy Michelat, *souligne l'existence de deux catégories sociales sensibles aux parasciences, une partie des classes moyennes, notamment les employés, et une fraction des catégories supérieures, à dominante intellectuelle. Les premières étant tournées plutôt vers ce qui concerne l'astrologie, et les secondes vers les parasciences proprement dites, en particulier la télépathie. »*

Comment interpréter ces résultats ? Comment expliquer ces adhésions à un système de pensée aussi différent du rationnel ? Pour Daniel Boy et Guy Michelat, ce n'est pas seulement l'âge ou le niveau culturel qui prédisposent à la croyance aux parasciences, mais aussi une situation relative de marginalité sociale. *« Les croyants*, dit-il, *appartiennent plus souvent à ces groupes sociaux dont l'insertion sociale soit n'est pas achevée, soit manque de cohérence ou d'assise. »*

« Dans le premier cas, poursuit Daniel Boy, *se trouvent les étudiants et, dans le second, une série de professions dont le statut social n'est pas clairement défini (instituteurs, travailleurs sociaux, intellectuels). De ce décalage entre leurs attentes sociales et la réalité incertaine de leur position naîtrait une incertitude fondamentale, un sentiment de marginalité ou d'inadaptation au monde tel qu'il est, facilitant l'adhésion à d'autres systèmes de représentation de la réalité. »*

Le poids de la religion

D'autres paramètres influent aussi sur l'attitude des adeptes des parasciences. Même si les mille cinq cents personnes de l'échantillon retenu par le sondage se disent plutôt satisfaits (82 %) de leur vie sentimentale, peu inquiets (80 %) de leur état de santé et peu préoccupés (66 %) par les risques du chômage, ces indicateurs jouent quand même un rôle essentiel en faveur des parasciences dès lors que l'avenir devient incertain du fait de l'isolement, d'une mauvaise santé, du chômage ou d'un divorce. S'y ajoute le poids de la religion qui fait que sont préservés d'autres croyances les catholiques pratiquants réguliers et les athées. Ceux qui sont moins ancrés dans leurs convictions sont plus sensibles aux sirènes des parasciences.

Alors, sommes-nous en présence de deux mondes qui s'ignorent ou se méprisent ? La réalité est moins nette, mais il est intéressant de constater que, en règle générale, une majorité de personnes interrogées (54 %) s'intéresse à la science et estime qu'il y aura un jour une reconnaissance par la science de la transmission de pensée (53 %), de l'influence des astres sur les caractères (50 %) et des objets volants non identifiés (51 %). *« Sans doute est-ce le signe*, estiment Daniel Boy et Guy Michelat, *que, dans le système des représentations sociales, il n'y a pas de discontinuité entre l'univers proprement scientifique et celui des parasciences. »*

De fait, pour les croyants jeunes et cultivés qui exercent le plus souvent des activités intellectuelles, il s'agit moins de refuser les acquis de la science institutionnelle que de prôner son ouverture à d'autres systèmes de pensée.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) *La Recherche* (décembre 1984).

(2) Sondage effectué du 16 au 25 janvier sur un échantillon national de 1 500 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgé de dix-huit ans et plus, à partir d'un questionnaire réalisé par Daniel Boy et Guy Michelat. Méthode des quotas et stratification par région et catégorie d'agglomération.

► Ce sondage sera présenté les 24 et 25 février lors du colloque organisé à Paris par le Monde et la Cité des sciences de La Villette sur le thème « La pensée scientifique, les citoyens et les parasciences », à la Cité des sciences, 30, avenue Corentin-Cariou, Paris (19e) (métro Porte-de-La-Vilette). Entrée libre sur inscription. Renseignements au (1) 40-05-73-32.

L'évolution des croyances des Français dans le domaine des... parasciences

Question : Voici une liste de phrases. Pour chacune d'elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

	Tout fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
	100 %		100 %		
Les esprits des morts peuvent communiquer avec les vivants	7	14	17	59	3
	21		76		
En définitive, le développement de la science entraîne le progrès de l'humanité	45	36	10	6	3
	81		16		
Il y a des réalités que la science ne parviendra jamais à expliquer	51	31	8	6	4
	82		14		
L'astrologie est une science	27	31	15	20	7
	58		35		
Les scientifiques qui font des recherches sur la télépathie (transmission de pensée) perdent leur temps	12	15	32	35	6
	27		67		

Question : A certains moments de votre vie, avez-vous eu l'impression d'être en présence de quelque chose de surnaturel ?

Très souvent	2
Assez souvent	6
Rarement	24
Jamais	66
Sans réponse	2

Question : Voici un certain nombre d'explications concernant l'origine de l'univers. Pouvez-vous me dire quelle est celle avec laquelle vous êtes le plus d'accord ?

L'histoire de l'univers n'est que le résultat du hasard	8
L'univers a commencé par un bigbang	20
Le monde a été créé par Dieu à partir de rien	25
L'univers a toujours existé	41
Sans opinion	6

Question : Dites-moi pour chacun des phénomènes suivants si vous y croyez ou non.

	Rappel enquête SOFRES *le Figaro-Magazine* octobre 1988	Février 1993
	100 %	100 %
Les tables tournantes (1)		
J'y crois	10	16
Je n'y crois pas	86	81
Sans réponse	4	3
L'explication des caractères par les signes astrologiques		
J'y crois	40	46
Je n'y crois pas	56	49
Sans réponse	4	5
Les prédictions des voyantes (2)		
J'y crois	27	24
Je n'y crois pas	69	72
Sans réponse	4	4
Les rêves qui prédisent l'avenir		
J'y crois	38	35
Je n'y crois pas	59	62
Sans réponse	3	3
Les prédictions par les signes astrologiques, les horoscopes		
J'y crois	24	29
Je n'y crois pas	73	68
Sans réponse	3	3
L'inscription de la destinée dans les lignes de la main		
J'y crois	17	23
Je n'y crois pas	78	72
Sans réponse	5	5
Les fantômes, les revenants		
J'y crois	5	11
Je n'y crois pas	94	87
Sans réponse	1	2
Les guérisons par magnétiseur, imposition des mains		
J'y crois	47	55
Je n'y crois pas	47	40
Sans réponse	6	5

(1) En 1988, l'intitulé exact était : « La possibilité d'entrer en contact avec l'au-delà par les tables tournantes ».
(2) En 1988, l'intitulé exact était : « Le don surnaturel qui permet aux voyants de prédire l'avenir ».

Le Musée de la préhistoire aux Eyzies

Une barre longue de 80 mètres dans la falaise : un projet inquiétant

LES EYZIES-DE-TAYAC (Dordogne)

de notre envoyée spéciale

« QUELLE *longueur mesurera le bâtiment du musée proprement dit ?* » La question est simple. Pourtant l'architecte Jean-Pierre Buffi et le conservateur du Musée national de préhistoire des Eyzies-de-Tayac, Jean-Jacques Cleyet-Merle, qui travaillent depuis plusieurs années au projet du futur musée, doivent se concerter quelques instants. Enfin la réponse vient : *« 80 mètres. »* Ces deux mots suffiraient à condamner le projet. Dans la falaise de la vallée de la Vézère – site classé et inscrit dans la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO – juste au-dessus du village des Eyzies-de-Tayac (857 habitants), une barre parallélépipédique et quasi aveugle s'étirerait sur 80 mètres et serait complétée en contrebas par de grands bâtiments cubiques et presque aussi aveugles.

Certes, le Musée national de la préhistoire, qui a été ouvert aux Eyzies-de-Tayac sous l'impulsion de Denis Peyrony à partir de 1910, est beaucoup trop petit avec sa surface de 300 ou 400 mètres carrés, ses quelques millions d'objets et ses 150 000 visiteurs annuels, surtout nombreux l'été. Le château médiéval où il est installé a la noblesse et la patine que les siècles confèrent aux bâtiments. Mais la vallée de la Vézère et celle de la Beune qui confluent aux Eyzies-de-Tayac sont peu larges et enserrées par des falaises à pic ou en surplomb. Avec ses maisons, dont la plupart sont coiffées des toits hauts et pentus couverts de tuiles plates typiques de la région, le site est superbe et dégage une harmonie certaine.

Pourquoi gâcher un site classé ?

Un projet du futur Musée national de préhistoire des Eyzies-de-Tayac présenté en 1984 et imaginé par le même architecte prévoyait, au même emplacement, trois cubes aveugles (*le Monde* daté 16-17 décembre 1984). Il était, déjà, choquant. Modifié, il l'est tout autant, même si les bâtiments doivent être construits en pierre de la région. En outre, les explications données par l'architecte au cours du symposium international qui s'est tenu du 5 au 7 février dans le village réveillé pour trois jours de sa somnolence hivernale ont ajouté les formules surprenantes (*« Double lecture du site »*, *« découverte avec effort des collections du musée »*, *« parcours initiatique »*...) aux précisions inquiétantes.

La verrière (au nord) de la barre sera à 2,50 mètres de la falaise *« retravaillée »*. Ainsi sera créé un *« rapport privilégié (...) avec la falaise toujours présente (...) comme un fond de scène magique changeant à la couleur dorée du soleil réfléchi par le rocher »*. L'architecte semble oublier que tous les jours de l'année ne sont pas ensoleillés en Dordogne, et que, les Eyzies-de-Tayac n'étant pas au tropique, le soleil n'y est jamais vertical... En outre, la vue splendide sur la vallée ne sera visible que par de très étroites meurtrières.

Pourquoi gâcher un site classé ? N'aurait-on pu prévoir un autre emplacement à côté du village et hors des falaises pour un musée, national dans son statut mais consacré, en fait, à la préhistoire de la vallée de la Vézère ? Ne peut-on inclure dans le projet des réserves beaucoup plus vastes que les 650 mètres carrés y figurant actuellement alors que le musée ne cesse de s'enrichir chaque année ? Un certain nombre de la centaine de participants au symposium international ont déploré, mais sans trop oser le dire, le projet actuel. L'objection la plus nette a été formulée par le docteur Andrew Jones, directeur du centre Archaeological Resource for Excavation and Research (1) : *« Je suis surpris que le gouvernement français ait donné son accord pour construire un musée dans la falaise. »*

YVONNE REBEYROL

(1) Le centre Archaeological Resource for Excavation and Research fait partie du York Archaeological Trust, fondation indépendante, qui a créé aussi, notamment, le Jorvik Viking Centre.

MUSIQUES

Sophie Boulin, précieuse et tragédienne

Sous les airs courtois de Michel Lambert (1610-1696) un vrai mélodrame amoureux

DÉLICES ET TOURMENTS SUR LE MODE MINEUR
à la Péniche-Opéra Adélaïde

C'est une leçon qui se joue à deux, où passent des désirs, des déchirements, de l'espoir et du renoncement, comme dans *la Leçon* de Ionesco. C'est du théâtre, d'abord, du mélodrame plutôt : les mots du cœur portés par des accents musicaux. Cela s'appelle *Délices et tourments sur le mode mineur.* Une heure d'émotion, de perfection.

La salle est aux dimensions d'un salon. Quelques dizaines de spectateurs sont admis à chaque représentation de la Péniche-Opéra, structure navigante où Mireille Larroche programme depuis dix ans des spectacles lyriques «différents». Les Péniches. Car il y en a deux désormais, amarrées sur le canal Saint-Martin. La plus jeune est prénommée *Adélaïde*. C'est là que Sophie Boulin a installé un spectacle qu'elle a elle-même imaginé, écrit et monté.

Le pari était de bâtir un spectacle sur la préciosité qui, au-delà des chichis que Molière a ridiculisés, résume sans la caricaturer une façon de vivre et de penser la féminité au XVII[e] siècle : affranchissement par le savoir; respect de soi et des autres à travers la courtoisie, la retenue, la vertu.

Chanteuse de son état – et l'une des voix les plus raffinées du chant baroque français, – Sophie Boulin s'est attribué le rôle d'une précieuse musicienne. Il y a, dit le spectacle, antagonisme dans les termes. La précieuse est une cérébrale, une intellectuelle. La chanteuse n'a pas que la mélodie pour instrument. Elle dispose (en particulier dans le style baroque) d'autres rhétoriques autrement sophistiquées : arrondi délicat des mains, port de tête douloureux, regards de face ou de côté, fléchissements de la taille, envol de bras indigné. Sans oublier tous ces effets de gorge, tous ces battements de glotte, ces glissements brisés sur les notes altérées, cette effervescence d'ornements et de sensualité, cette technique vocale mystérieuse et codée qui «trahit» plus qu'elle n'exprime les sentiments.


THIERRY LEVENQ

Sophie Boulin et Freddy Eichelberger

Sur les airs d'apparence très digne de Michel Lambert (le beau-père de Lully), Sophie Boulin joue le rôle d'une précieuse trahie par la musique. Trahie par les soupirs, les pleurs, les transports, les abandons amoureux dont parlent inlassablement les poètes précieux que Lambert a mis en musique. Face au compositeur qu'elle a convié à venir apprécier son «art» et qui, de surcroît, «l'accompagne dévotement» – mots à double sens, évidemment, – la précieuse transforme le concert en aveu, se transforme elle-même imperceptiblement, glisse vocalement du code de la pudeur aux plus impudiques dépouillements. Le rôle du compositeur-accompagnateur revient à l'impressionnant claveciniste Freddy Eichelberger. Quelques projecteurs (les lumières sont d'Olivier Elsaeser), une toile peinte suffisent au décor. Entre rêve champêtre et religiosité, cette toile est signée Anne Gorouben.

ANNE REY

► **Jusqu'au 28 février, du mardi au samedi à 21 heures, le dimanche à 17 heures, places à 120 F, 100 F (80 F au-delà de dix personnes). La Péniche est amarrée face au 200, quai de Jemmapes, 75010, métro Jaurès. Tél. : 42-45-18-20. Sophie Boulin a notamment participé à l'enregistrement des *Cantates françaises* d'Elisabeth Jacquet de La Guerre (1666-1729), 2 CD Arion.**

THÉATRE

Les comédies perverties

Un Molière tout frais de Jean-Luc Boutté

LES PRÉCIEUSES RIDICULES et L'IMPROMPTU DE VERSAILLES
à la Comédie-Française

Les Précieuses ridicules : Molière jette là un bon titre, bref et direct, qui reste en tête, et lance déjà un pied devant l'autre pour y aller voir. Mais un mauvais titre aussi, car Molière annonce des femmes perroquets, sans âme singulière. Et c'est faux. Cathos et Magdelon sont bien plus attachantes que ça. Prenez donc la peine de les écouter, ces «précieuses», mais de les écouter vraiment, quelques secondes.

Gorgibus, le père de Magdelon, vient de reprocher à sa fille d'avoir envoyé promener un garçon qui, de but en blanc, sans même la connaître, lui «parlait mariage». Et Magdelon évoque *«la rougeur»* de la jeune fille, qui retient le jeune homme *«pour un temps». «Après cela viennent les rivaux qui se jettent à la traverse d'une inclination établie, les persécutions des pères, les jalousies conçues sur de fausses apparences, les plaintes, les désespoirs.»* A ces choses dites calmement, d'un ton élégant si l'on veut mais simple, le père répond brusquement : *«Quel diable de jargon entends-je ici?»* Alors il faut se demander : de qui Molière se moque-t-il? De la *«précieuse»* Magdelon, qui s'exprime d'un ton juste, ou de Gorgibus qui se fâche à tort?

La pièce appelle deux remarques. Premièrement, le «jargon» prétentieux est quelque chose de fluent, d'indécis, un peu comme des éclats trop forts qui choquent l'œil sur de l'eau qui bouge. Nous ne sentons même pas à quel point des textes aussi «courants» que *Le Cid* ou *Phèdre* sont bourrés, infestés, de termes d'une préciosité incroyable. Tout comme dans la vie courante (la nôtre, aujourd'hui), des mots pas simples comme *«consensus»*, *«incontournable»*, *«à deux vitesses»*, etc., se glissent et s'implantent, tranquillement, quand cela peut être dit d'une voix plus modeste, moins *«branchée»*.

Deuxièmement : le comique et la cruauté de la farce ne sont pas une question d'emploi de mots, ni d'état d'esprit. La pièce, c'est la manigance des deux jeunes gens évincés, qui envoient leurs deux valets, déguisés en marquis, chez Cathos et Magdelon. Et Molière se lance dans un délire : d'une part lesdits valets se révèlent, dans l'imitation du snobisme, plus inventifs, plus habiles, plus «cultivés» que leurs maîtres, mais du même mouvement se conduisent avec une brusquerie, une «grossièreté» inattendues, allant jusqu'à violer, semble-t-il, les deux jeunes femmes si les deux vrais «marquis» n'intervenaient pas au bon moment.

Une «irréalité concrète»

Molière s'emploie donc, comme il le fait souvent, à «pervertir» le propos. A brouiller les cartes de la morale du temps. Il juxtapose, la violence du sexe brut et un maniérisme de conduite. Il met en doute le partage, clair et net, entre deux attitude sociales. Il lève le lièvre de l'hypocrisie. La mise en scène de Jean-Luc Boutté dégage l'expression première de Molière, dans sa subtilité et sa violence, ses faux-semblants et la force de son regard. Maître de ces éclairages blancs, qui «détournent» l'esprit de l'œuvre, il a fait construire par Louis Bercut un décor aéré et clair, presque un espace nu en jour réel, sur le vide pur de quoi se marquent des figures très précises, très distinctes l'une de l'autre.

Les costumes du même Bercut sont d'une féerie, d'un charme inimaginables, ils ont une telle densité de pierres précieuses que les personnages y gagnent une «irréalité concrète» d'étranges insectes marionnettes (et le mot «précieuses», ici, est exact). Jean-Luc Boutté a été aidé on ne peut mieux par Claude Mathieu et Isabelle Gardien (les deux vraies fausses «précieuses»), Thierry Hancisse et Yves Gasc (les deux valets méchants hommes), Igor Tyczka buté à souhait en Père fouettard.

Tels ou tels spectateurs ont pu être pris de court par ces *Précieuses ridicules* débarbouillées. Qu'ils relisent posément et entièrement la pièce, ils verront que Boutté ne déforme rien. Tout metteur en scène, d'ailleurs, est libre d'orienter une pièce à son gré – un grand auteur a été très net sur ce propos, et c'est Molière, dans *L'Impromptu de Versailles*. Il s'y représente lui-même sur les planches, et se fait dire, parlant des acteurs et de qui l'on veut : *«Qu'ils s'en saisissent* (de mes pièces), *qu'ils les retournent comme un habit pour les mettre sur leur théâtre, et tâchent à profiter de quelque agrément qu'on y trouve, j'y consens...»*

Dans cet *Impromptu de Versailles* qui complète *les Précieuses ridicules*, c'est la même danse des figures sur fond d'horizon dégagé, le même jeu détaché des acteurs, le même délire-conscience de Molière. Jeu un peu trop chien fou de Thierry Hancisse en Molière. Les premières minutes surtout sont superbes, quand nous touchons un Molière en désarroi, en solitude, pas bien sûr encore de la pièce qu'il va écrire. Belles nuances aussi pour faire pressentir la si curieuse complicité distante de Molière et du roi, ce roi qui tout de suite fait dire : mais non, si les comédiens ont pris du retard, où serait la contrariété?

MICHEL COURNOT

► **Comédie-Française, 2, rue de Richelieu. En alternance. Tél. : 40-15-00-15.**

CINÉMA

Le tour du court

Le quinzième Festival du court-métrage s'est tenu à Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
Correspondance

En quatorze ans, le festival est devenu le principal rendez-vous mondial du court-métrage. Plus de 75 000 spectateurs ont assisté cette année à une manifestation qui ne proposait pas moins de 67 films français et 69 films étrangers en compétition, des panoramas américain et espagnol, et une rétrospective autour de la nourriture. L'occasion d'un vaste tour d'horizon du genre, qui trouve, depuis peu, des débouchés sur le petit écran («L'œil du cyclone» sur Canal Plus, «La 25[e] heure» sur France 2, ou encore ARTE), mais peine à trouver place dans les salles de cinéma. Seuls les 160 écrans du RADI (réseau alternatif de diffusion), tous situés hors de Paris, puisent dans le catalogue de 200 films géré par l'Agence du court-métrage.

Georges Bollon, un des organisateurs du festival, estime toutefois que *«les choses évoluent dans le bon sens, Clermont-Ferrand est un aussi un marché et le nombre de distributeurs présents est en hausse notable»*. Les aides à la création octroyées par le CNC, mais aussi, de plus en plus fréquemment, par divers ministères, conseils généraux, et municipalités, font que le «court» est, en France, moins mal loti qu'à l'étranger.

Aux Etats-Unis, les jeunes réalisateurs, une fois sortis des universités et de ses confortables moyens, doivent bien souvent, dans la logique du marché, financer intégralement leurs films. Alléguant que «[le] *genre ne reflète plus depuis longtemps la réalité de la diffusion cinématographique en salle»*, l'Académie des arts et des techniques, qui décerne les Oscars, a même tenté d'éliminer de la compétition le court-métrage de fiction et le documentaire, avant de faire marche arrière devant les protestations des professionnels.

Parmi les Américains présentés à Clermont-Ferrand, on attendait de Hal Hartley et sa *Théorie de la réussite*, – un peu décevant au regard de *Trust Me* et *The Unbelievable Thruth*. Mais on découvrit avec bonheur l'optimiste et intelligent *The Dead Boy's Club*, de Mark Christopher, qui évoque deux générations d'homosexuels, celle des années 80 frappée de plein fouet par le sida et celle d'aujourd'hui, qui aurait retrouvé le goût de vivre.

Le sida est également le propos du Suédois Roy Andersson, dont le film, *Quelque chose est arrivé*, a reçu le Prix spécial du jury international. Malgré ses qualités, cette commande du Comité suédois de santé publique – tournée en 1987-1988, période de toutes les rumeurs, – n'est pas achevée. Le Comité a coupé les vivres au réalisateur après que celui-ci eut présenté avec humour un scientifique en blouse blanche exposant aux sommités du monde médical la thèse de la transmission du virus par une morsure de singe. D'autres «hypothèses» sont passées en revue, du châtiment divin aux recherches biologiques, déclenchant des réactions du public partagées entre malaise et crédulité.

Le Grand Prix international est revenu à *Denko*, film franco-guinéen de Mohamed Camara. Malgré son sujet (une femme rejetée de son village doit accomplir un douloureux inceste pour guérir son fils aveugle), sa qualité l'a imposé. Tout comme ont parus corrosifs et impertinents les films anglais, que ce soit *Un sens de l'histoire* (Prix International du public), de Mike Leigh, où le flegmatique Comte de Leete, vingt-troisième du nom, dévoile ses abjections, fraticide, infanticide, etc. Ou les six minutes de *Oozat*, de Darren Walsh. Presque un instant, mais qui suffit à mettre en évidence tous les masques dont chacun s'affuble pour entrer en communication avec autrui.

Bonne qualité, aussi, de la sélection française. Habitué du festival (il a remporté deux prix), Cédric Klapisch, réalisateur du long métrage *Rien du tout* sorti en octobre dernier et membre du jury, souligne que l'*«on revient à une véritable direction d'acteurs»*. Témoin *l'Exposé* d'Ismaël Ferroukhi (Prix spécial du jury national), qui comme beaucoup de ses confrères met en scène des enfants. Des films soignés, donc, parfois jusqu'à l'excès : Georges Bollon constatait d'ailleurs *«une volonté de «faire propre»* tout en relevant la faiblesse de nombreux scénarios.

John, de Roberto Garzelli (mention du jury national et international), constituait une exception. Il montre Tarzan vieilli, établi en banlieue parisienne avec Jane. Le roi de la jungle dort en slip léopard sur son balcon, jusqu'à ce qu'un vieux chef africain vienne réveiller les anciennes légendes. Si le Grand Prix national est allé à Thomas Bardinet pour *le Jour du bac*, on regrette l'absence au palmarès du *Vol du frère*, de Guillaume Bréaud, jeu audacieux et onirique sur l'indiscernable part du vrai et du faux, pimenté d'une scène extraordinaire de football à quatre, entre humour et violence, méchanceté et innocence.

CHRISTOPHE MONTAUCIEUX

Retour aux années d'enfance

Un film sur la mémoire des sentiments

HORS SAISON
de Daniel Schmid

Daniel Schmid est né dans un hôtel que dirigeaient ses parents. Un hôtel au milieu des montagnes suisses, près d'un lac, environné de pentes neigeuses, éblouissantes. Dans la légende familiale de Daniel Schmid, il y a une chambre qui donne sur la mer. Cette chambre, il va la chercher au long d'un film qui s'appelle *Hors saison*. Hors du flux des touristes indifférents, avec juste les habitués, presque des amis. Hors du temps réel, entre un aujourd'hui cinématographique et un hier recomposé sur la mémoire des sentiments.

Hier, vivait un enfant qui dans le film s'appelle Valentin (Carlos Devesa). Aujourd'hui, un homme (Samy Frey) arrive dans cet hôtel qui a existé, traîne dans un labyrinthe peuplé de souvenirs forcément embellis. L'homme et l'enfant se croisent, tous deux regardent les images – si belles images vibrantes et douces de Renato Berta – et les gens. Il y a ces valises que l'on trimballe en courant dans les couloirs, aux changements de saison. La grande armoire à glace du grenier. Le salon de coiffure où les dames se préparent au bal masqué. Le kiosque à journaux où la généreuse M[me] Gabriel (Andrea Ferreol) détient les Mickey. Il y a la grand-mère (Maria Maddalena Fellini) qui mène son monde et qui, protestante intégriste, redoute l'Eglise catholique comme s'il s'agissait d'une cellule communiste. Il y a les histoires du grand-père (Maurice Garrel), son idylle avec Sarah Bernhardt (Marisa Parédès dans un fabuleux numéro de divine capricieuse) quand il était tout jeune serveur au Ritz de Londres, et le crime de l'anarchiste russe (Géraldine Chaplin, étonnamment burlesque) qui s'est trompée de victime. Et la belle M[me] Studer (Arielle Dombasle), le couple mère-fils, le duo des Cassandre, et le magicien truqueur et hypnotiseur (Ulli Lomel)...

Puis au piano et à la batterie : Max et Lilo (Dieter Meier et Ingrid Caven). Imperturbable, entre sérieux et sourire, entre vamp années 30 et tendre solitaire, Ingrid Caven interprète des chansons d'époque qui, dans les arrangements de Peer Raben, deviennent de sautillantes fantaisies surréalistes. Plus près de Lewis Carroll que de Proust, le film se déguste comme un récit au coin du feu.

C. G.

Un entretien avec Daniel Schmid

«L'histoire que j'ai toujours voulu raconter»

«Je n'ai pas voulu restituer mon enfance, *explique Daniel Schmid*, j'ai raconté une histoire dont les épisodes s'enchaînent comme dans un jeu de billard : on lance une boule, elle en frappe d'autres, leur impulse un mouvement qui modifie son propre parcours.

» Je n'avais pas tourné depuis longtemps car pendant deux ans j'ai préparé l'adaptation d'un roman policier écrit, entre désintoxication et rechute, par un morphinomane mort d'une overdose en 1938. Un texte très beau, traversé de personnages qui apparaissent et se perdent. C'est pour sa construction trébuchante que je me suis intéressé au livre. Pour cette même raison nous n'avons pas trouvé d'argent. Je me sentais frustré, et la question se posait : et maintenant? Une mise en scène d'opéra? La situation est plus déchirante encore, parce que l'on contrôle moins le travail et, une fois que tout est prêt, on s'en va en laissant un peu de sa peau. J'ai alors décidé de tourner l'histoire que j'ai toujours voulu raconter : celle de ma famille, de mon enfance. Je ne me suis pas demandé si c'était facile ou non. J'ai dit : on commence à l'automne.

» Il suffisait de trouver le cadre. Nous n'avons pas tourné dans l'hôtel de mes parents, toujours en activité, et que dirige mon frère. Je l'ai reconstitué au Portugal, dans un vieux palace sur la route du pèlerinage de Fatima, avec ces centaines de gens qui vont à pied. Le palace était vide, nous y avons habité, et installé une sorte de studio, fixé les éclairages nécessaires dans l'escalier et le hall.

» J'appartiens à une génération déjà entourée de morts. C'est pourquoi je voulais que le film soit léger. Ou plutôt, qu'il ne grince pas, qu'il soit porté par ma tendresse envers ces gens, dont j'affirme l'étrangeté. Chacun, dans cet hôtel, isolé comme dans sa propre station de radio, inconscient, vit le dernier voyage du *Titanic*. Pourtant, l'ambiance n'est pas dramatique, au contraire. Je craignais la nostalgie, les clichés du rétro et de la décadence parfois collés à mon travail. J'ai fait attention. La plupart des acteurs sont des amis. Nous nous étions choisis depuis longtemps.

» L'enfant m'a angoissé, naturellement, et j'avais un blocage sur son choix . Mais je me suis fixé sans crainte sur Carlos Devesa. J'avais déjà visité son école, il était absent, et la veille du tournage quelque chose m'a poussé à y retourner, je l'ai trouvé. Dans ce genre d'opération «film sur mon enfance», les fantasmes vous rejoignent. Dix jours avant la sortie, une vieille dame est arrivée à l'hôtel de mes parents – je n'y étais pas. Elle entre au bar, et dit : *«J'ai chanté ici il y a quarante ans, est-ce que M[me] Schmid est là?»* C'était Lilo. Mon frère lui apprend que je venais de tourner un film où il y avait son personnage.

» Plus tard, je lui ai envoyé une interview d'Ingrid Caven, qui ne l'a jamais vue. Mais Lilo a dit : *«je me reconnais.»* Parce que elle, c'est aussi Ingrid. Elle est «la» chanteuse de cabaret. J'avais quatre ans, je me souviens de ses lèvres rouges, de ses longs cheveux blonds qu'elle rejetait en arrière quand elle jouait de la batterie, à la manière des vedettes de l'époque. Elle est pour moi comme un premier amour.

» A présent, le film est terminé, je me retrouve comme toujours, à ces moments-là, dans un trou. Ce n'est pas un sentiment vraiment pénible, plutôt ambigu. On a essayé. On a fait semblant d'oublier ce que l'on sait pour ne pas se laisser écraser par le métier. On a lancé le film sur sa route, on espère qu'il ne recevra pas de blessures.»

Propos recueillis par
COLETTE GODARD

DANSE

□ **Danse contemporaine au Conservatoire de Paris.** – Les élèves danseurs en fin d'études, qui ont opté pour la danse contemporaine au Conservatoire de la Cité de la musique de la Villette, présentent, sous la direction de Martine Clary, leur maître de ballet, un spectacle constitué de chorégraphies récentes d'Odile Duboc, Dominique Petit, Christine Bastin et Dominique Bagouet.

► **Jusqu'au 19 février, 20 h 30, salle d'art lyrique du CNSMP, 209, avenue Jean-Jaurès 75019. Tél. : 40-40-46-34. Entrée libre, dans la mesure des places disponibles.**

CULTURE

ARTS

La couleur contre le drame

En hommage à Bram Van Velde, une exposition pour se griser de lumière

LES ESTAMPES DE BRAM VAN VELDE
à la galerie Maeght

Bram Van Velde est mort en 1981. Une rétrospective lui a rendu hommage au Centre Pompidou en 1989. Depuis, peu de choses. Cet art difficile, rebelle aux systèmes interprétatifs, étranger aux classements généalogiques, pâtit, comme il se doit, de sa rigueur et de sa singularité. L'itinéraire, il est vrai, a de quoi déconcerter : Bram Van Velde « vient » de l'expressionnisme allemand, qu'il a côtoyé aux débuts des années 20 à Worpswede, colonie artistique établie dans un village du nord de l'Allemagne. Ensuite ? Des voyages et des malheurs qui font songer à ceux d'un autre irrégulier, son contemporain Hans Hartung : l'exil à Majorque, la fuite devant la guerre d'Espagne, la misère presque jusqu'à la clochardisation à Paris pendant l'Occupation. Et, de temps en temps, une huile sur carton, qui ne ressemble à rien de qui peint alors à Paris, sauf peut-être, justement, aux toiles de Hans Hartung.

Dans l'exposition de la galerie Maeght, consacrée pour l'essentiel à l'œuvre gravé de Bram, figure une de ses peintures, prudemment daté 1936-1947. Comment la définir ? Une tête de Picasso plus désarticulée et déchiquetée que du Picasso, striée de gris, découpée en triangles, privée de substance – et rehaussée de jaune jonquille et de bleu azur. Les couleurs contrarient le pathos, elles refusent de se faire les auxiliaires d'un drame expressionniste. Elles ont trop d'éclat et de fraîcheur pour cela.

Cette contradiction est assez étrange. Bram Van Velde a été défendu à partir de 1946 par Beckett, qui le tenait pour un désespéré aussi complet que lui. Bram a semblé parfois se conformer à cette définition et se laisser aller à des aveux tels que celui-ci : *« Quand je revois une toile récente, la souffrance qui s'y trouve, c'est à peine supportable. »* Quelques commentateurs ont repris à leur compte cette poétique de l'inhumain et de la douleur. Mais poétique ou rhétorique ? Revues des années après, les peintures des années 50 et 60 surprennent par l'abondance et la force des couleurs, la maîtrise des constructions chromatiques, la rareté des tons. Dans telle composition, magnifiquement équilibrée et calculée entre bleus innombrables, roses et jaunes vifs, on croit reconnaître des souvenirs de Matisse – et rien de noir, rien de tragique. Si horreur il y a, c'est l'horreur du vide et du chaos. Ces tableaux sont d'une noble beauté, sereine, savante. Le peintre n'aurait-il pas dit plus vrai sur son œuvre quand il célébrait *« la couleur, expression vierge, neuve, sans cage, sans routine, sans limite, bain de soleil, de lumière »* ?

Les lithographies sont à l'image des huiles, solaires, chamarrées, parées de rouges et de roses dont les lignes noires augmentent l'éclat. Les jaunes paille, les verts acides, les gris soyeux luisent et s'entrelacent. Du drame, elles ne portent pas la marque, ou ce serait seulement celle de sa défaite et du triomphe de la couleur fluide et claire, dansant sur le blanc du papier.

PHILIPPE DAGEN

► **Galerie Maeght, 12 rue Saint-Merri, 75004 Paris ; tél. : 42-78-43-44. Jusqu'au 27 février.**

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

Concerts DIMANCHE MATIN Théâtre CHAMPS-ÉLYSÉES Dimanche 21 février 11 heures (p.a. Valmalète Werner)	J. ROZE prod. Igor OISTRAKH Natalia ZERTSALOVA piano BEETHOVEN J.-S. BACH PAGANINI RIMSKY-KORSAKOV
CHATELET Théâtre musical de Paris Mardi 23 Vendredi 26 février 20 h 30 (p.a. Valmalète J. Thélen Ribet)	PHILHARMONIA ORCHESTRA ROVER FRANCE le 23 : Dir. Heinz HOLLIGER Sol : Peter DONOHOE piano SCHUMANN BARTOK VERESS, HAYDN le 26 : Dir. Ivan FISCHER Sol : Thomas ZEHETMAIR violon HAYDN, BARTOK DVORAK
OPÉRA BASTILLE STUDIO Jeudi 25 février 20 heures 95 F 44-73-13-00 (p.a. Valmalète)	Didier FREDERIC Baryton BEETHOVEN STRAUSS DUPARC MONTSALVATGE
Salle PLEYEL Vendredi 5 mars 20 h 30 Tél. loc. 45-61-06-30 (p.a. Valmalète)	Anne-Sophie MUTTER violon Lambert Orkis piano LUTOSLAWSKI SCHUBERT BEETHOVEN
Théâtre CHAMPS-ÉLYSÉES Mardi 9 mars 20 h 30 Tél. loc. 49-52-50-50 Places : 40 à 290 F (p.a. Valmalète)	ORCHESTRE NATIONAL DE LYON Dir. Emmanuel KRIVINE Sol. Augustin DUMAY BERLIOZ MENDELSSOHN JARRELL, RAVEL

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du samedi 13 février 1993 :

UN DÉCRET

– N° 93-203 du 5 février 1993 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville et relatif à l'article 1466 A du code général des impôts.

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 14 février 1993 :

DES DÉCRETS

– N° 93-204 du 12 février 1993 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière ;

– N° 93-206 du 12 février 1993 modifiant le code de la sécurité sociale relatif aux pénalités prévues par l'article L. 652-4 de ce code.

CARNET DU Monde

Naissances

M. et Mme Simon NORA
Mme Renaud LECASBLE
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Lola,

chez leurs enfants
Dominique NORA
et
Guillaume LECASBLE,
à Paris, le 6 février 1993.

Florence
SERVAN-SCHREIBER BERGER,
Alex BERGER
et Arthur
ont la très grande joie d'annoncer l'arrivée de

Pénélope

sur notre planète, le 5 février 1993.

Décès

– Mme Mario Aiassa,
M. et Mme Pierre Giron,
M. et Mme Luigi Fontana,
M. et Mme Dino Aiassa,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Mario AIASSA,

survenu le 12 février 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 février, à 14 h 15, en l'église du Duomo, à Chieri (Italie).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Oisly. Blois. Le Mans. Chambéry.

Mme Hervé Babinet,
François et Geneviève Babinet
et leurs enfants,
Antoinette et Bernard Saint-Germain
et leurs enfants,
Mme Maurice Babinet,
Les familles Babinet et du Beux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Hervé BABINET,

à l'âge de soixante-deux ans, des suites d'un cancer.

Les obsèques auront lieu le mercredi 17 février 1993, à 14 heures, en l'église de Contres (Loir-et-Cher).

Selon sa volonté, des dons peuvent être adressés au Secours catholique du Loir-et-Cher.

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Raymond Balseinte,
son épouse,
M. et Mme Christian de Rubercy,
ses enfants,
Et Anne-Christel,
sa petite-fille,
Sa famille,
Ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond BALSEINTE,
docteur ès lettres,
ancien maître de conférences
à l'université Paris-X,

survenu le 10 février 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 17 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Symphorien, à Versailles.

– Sa famille,
Ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Eugène BOURMEAU,

survenu le 12 février 1993.

24, boulevard des Martyrs-de-la-Résistance,
44220 Couëron.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Elisabeth Branger,
Céline et Séverine Branger,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mari et père,

André BRANGER,

survenu tragiquement à Malabo (Guinée-Equatoriale), dans sa cinquantième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Bordette,
11250 Saint-Hilaire.

Robert BRESSLER

est mort vendredi, en fin d'après-midi.

Ne pouvant contacter individuellement ses très nombreux amis, nous les invitons à se joindre à nous mercredi à 15 h 30, au crématorium de Valenton.

Berger, Néron, Jutier, Petiot, Zilberg.

– Le président de l'EHESS,
Le Centre d'études africaines URA 94,
Ses collègues
Et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Marie GIBBAL,
directeur de recherche au CNRS,

survenu le 13 février 1993, à Grenoble.

– Les membres du laboratoire d'anthropologie urbaine du CNRS
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Marie GIBBAL,
chercheur au CNRS,
anthropologue africaniste
associé aux études urbaines,

survenu le 13 février 1993, dans sa cinquante-quatrième année.

LAU-CNRS,
27, rue Paul-Bert,
94204 Ivry.

(Le Monde du 16 février.)

– Mme Giot-Mikkelsen,
son épouse,
Thomas et Jérémy,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Michel GIOT-MIKKELSEN,

le dimanche 14 février 1993.

Les obsèques auront lieu le jeudi 18 février, à 9 heures, en l'église du Centre (Saint-Clodoald), à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine).

– Camille Halpern,
son épouse,
Sophie Schwartz-Micnik,
Adam Rayski,
Léon et Annette Centner,
Francine Feigenbaum,
Marguerite Krzentowski,
ses amis de la Résistance,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 10 février 1993, à Cologne, du

professeur Jean HALPERN,
ancien responsable à Grenoble
du Mouvement national
contre le racisme.

– M. Adrien Lumbroso,
M. et Mme Pierre Lumbroso,
M. Philippe Lumbroso,
Mme Yvonne Zeitoun,
Les familles Lumbroso, Maarek, Sarfati, Sellam, Haïat,
Parentes et alliées,
Et tous ses amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de leur très chère et adorée

Evelyne LUMBROSO,
née Maare.

Les obsèques auront lieu le mercredi 17 février 1993, à 9 h 15, au cimetière parisien de Pantin (entrée principale).

21, rue des Epinettes,
75017 Paris.

– Mme Jean-Pierre Meingan,
son épouse,
Philippe Meingan,
son fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre MEINGAN,

survenu le 14 février 1993, à l'âge de cinquante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Matthieu de Bures-sur-Yvette, le jeudi 18 février, à 16 heures, suivie de l'inhumation au nouveau cimetière de Bures-sur-Yvette.

La Bourdonnière,
2, avenue Edouard-Herriot,
91440 Bures-sur-Yvette.

– Le président de l'Institut national des langues et civilisations orientales,
Le conseil d'administration,
Ses collègues
Et ses étudiants,
ont le regret d'annoncer le décès de

Mme Svetlana ROBEL.

L'incinération a lieu au cimetière du Père-Lachaise, le mardi 16 février 1993, à 14 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

– Paul de Plinval,
son époux,
Cyril de Plinval,
son fils,
Jean et Monique Praquin,
ses parents,
Raoul et Marinelle de Plinval,
ses beaux-parents,
Ses frères, sœurs et belles-sœurs,
Leurs familles
Et amis,
font part du décès, survenu subitement le 12 février 1993, à l'âge de trente et un ans, de

Emmanuelle de PLINVAL,
née Praquin,

Office religieux le jeudi 18 février, à 11 heures, chapelle Saint-Joseph-Artisan, angle rue des Milons, rue du 18-Juin, à Saint-Cloud.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

34, avenue de la Ire-Armée,
67000 Strasbourg.
15 *bis*, avenue Lazare-Hoche,
92370 Chaville.
8, rue Pasteur,
92210 Saint-Cloud.

– Mme Jacques Ribadeau Dumas,
M. et Mme Dominique Ribadeau Dumas,
M. et Mme Philippe Piessen,
M. et Mme Didier Ribadeau Dumas,
M. et Mme Denis Ribadeau Dumas,
M. et Mme Dominique Bouchery,
M. et Mme Marc Horaist,
Ses dix-sept petits-enfants,
Ses frères, sœur, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jacques RIBADEAU DUMAS,

survenu le 14 février 1993, dans sa quatre-vingtième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 18 février, à 15 h 45, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

60, rue Violet,
75015 Paris.

– Le conseil d'administration de l'Union des industries chimiques
a le profond regret de faire part du décès, le 14 février 1993, de

M. Jacques RIBADEAU DUMAS,
son président de 1973 à 1977.

Ses obsèques seront célébrées le jeudi 18 février, à 15 h 45, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, Paris-15e.

– Paulette Tapié,
son épouse,
Simone Albert,
sa belle-mère,
Monique et Rémy Pech,
Roger et Geneviève Tapié,
Robert et Colette Tapié,
René et Rose-Marie Tapié,
ses enfants,
Aurélie, Julien et Séverine Pech,
David, Anne, Rémi et Simon Tapié,
ses petits-enfants,
Renée Vals,
sa sœur,
Annie et Bernard Genzling,
Et leurs enfants, François et Marianne,
ses neveux,
ont le très vif regret de faire part du décès de

Raymond TAPIÉ,

survenu le 12 février 1993, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques civiles ont eu lieu à Leucate (Aude), le 13 février.

– Bottmingen. Bâle (Suisse). Vanosc (Ardèche). Lyon.

M. et Mme Jacques Kleiner
et leurs enfants,
L'Association franco-nordique du CRAU du SAPT,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Erica SIMON,
professeur à l'université de Lyon,
fondatrice du CRAU du SAPT,

survenu le 11 février 1993.

Une cérémonie œcuménique sera célébrée à sa mémoire samedi 27 février, à 15 heures, en l'église de Vanosc (Ardèche).

– Mme Jeanne Talagrand,
M. et Mme Jean-Paul Peton,
Le docteur René Major, Mme
et leur fils Thibaut,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André TALAGRAND,

leur époux, père, beau-père, grand-père et parent,

survenu le 11 février 1993.

Remerciements

– L'Association nationale

Les parents des tués morts pour la France

adresse ses chaleureux remerciements aux généreux amis donateurs répondant à chaque appel, permettant ainsi d'offrir un vrai réconfort aux plus démunis d'entre nous qui sommes dépourvus de statut national.

7, rue Vésale,
75005 Paris.
Tél. : (1) 43-37-63-19.

Anniversaires

– Villers-Vermont (Oise).

Il y a un an, le 17 février 1992,

Hervé RIVOALEN,

nous quittait brutalement.

Une pensée ou une prière est demandée à tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé.

C'était un poète, ne l'oubliez jamais !

– Il y a trois ans,

Lucien ROMANI,

nous quittait [illegible]

Sa femme [illegible] demande à tous ceux qui l'ont connu de se souvenir de ce savant exemplaire, de cet homme bon et généreux.

Communications diverses

– Jeudi 18 février 1993, à 20 h 30, le CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, reçoit M. Yéhouda Lancry, ambassadeur d'Israël en France. Tél. : 42-71-68-19.

– Jeudi 18 février 1993, à 20 h 30, centre Medem, 52, rue René-Boulanger, Paris-10e, soirée-débat : « Richard Marienstras, et demain quelle laïcité pour les juifs ? »

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	100 F
Abonnés et actionnaires	90 F
Communicat. diverses	105 F
Thèses étudiants	60 F

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5978

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III					■				
IV			■						
V		■		■				■	
VI	■						■		
VII						■			
VIII				■					
IX			■						
X				■					
XI			■				■		■

HORIZONTALEMENT

I. Parfois faite pour le principe. – II. Est vraiment mauvaise quand elle ne ressemble à rien. – III. Fut une colonie massaliote. Ce qu'il y a de plus grave pour une femme. – IV. Certains sont longs. De solides bagages. – V. Il y en a plein les miches. – VI. Sèche, elle pourrait être évitée avec une bonne nourrice. Un peu de malice. – VII. Peut être mis au placard. Redouté par ceux qui ont une mauvaise conduite. – VIII. Doublé, c'est plutôt leste. Anglais vulgaire. – IX. Possessif. Allongeai. – X. Ne saurait être considéré comme un bon mouvement. Ornement de plume. – XI. Préposition. Théoriquement, il doit bien tourner.

VERTICALEMENT

1. En Alsace, le Noir est rosé. Quand on y est, on marche. – 2. Prononcés. Est recouvert par un voile. – 3. Le mouvement perpétuel. Le dernier cri. – 4. Une question. Symbole. – 5. Possessif. Lave tous ceux qu'elle touche. – 6. On trouve son fromage à la charcuterie. Capitale. – 7. Dans une auberge espagnole. Mit en place. – 8. Fausse, c'est quelque chose de choquant. Peut se faire à trois. – 9. Peut nous guetter quand on s'éloigne.

Solution du problème n° 5977

Horizontalement

I. Nouille. – II. Rorschach. – III. Ici. Août. – IV. Etna. Trop. – V. Na. Sept. – VI. Smille. Io. – VII. Bu. Tel. – VIII. Culbute. – IX. Olé. Totem. – X. Te. Arrêté. – XI. Esches. Ce.

Verticalement

1. Riens. Cote. – 2. Noctambules. – 3. Orin. Isle. – 4. Us. Ail. Ah ! – 5. Ics. Loutre. – 6. Lhotse. Tors. – 7. Laure. Tête. – 8. Ectopie. Etc. – 9. Ptolémée.

GUY BROUTY



CINÉMA

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Histoire permanente du cinéma : En rade (1927), d'Alberto Cavalcanti, 19 h ; le Chant des fleuves, v.f.), de Joris Ivens, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

MERCREDI

Autour de Glauber Rocha et du cinéma novo : Intergraçao Raciale (1964, v.o. s.t.f.), de Paulo Cesar Racani, 19 h ; Sao Paulo société anonyme (1965, v.o. s.t.f.), de Luiz Sergio Person, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Les Cinémas du Canada : la Rue (1976, v.o. s.t.f.), de Caroline Leaf, Alligator Shoes (1980, v.o. s.t.f.), de Clay Borris, 14 h 30 ; Eternity (1990, v.o. s.t.f.), de Sheryl Sardina, Perfectly Normal (1989, v.o. s.t.f.), d'Yves Simoneau, 17 h 30 ; Short and Suite (1959, v.o. s.t.f.), de Norman McLaren, Nobody waved Good-Bye (1963, v.o. s.t.f.), de Donald Owen, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

Avec vue sur la Scène : le théâtre à l'écran : Portraits : Pierre Brasseur (1967) de Jacques Nahum, 16 h 30 ; Carte blanche à Jorge Lavelli : les Enfants du paradis (1943-1945) de Marcel Carné, 18 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ABOUT LOVE, TOKYO (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ABRACADABRA (Fr.-Bel.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ABSENCE (Fr.-All.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA DANS LA FORÊT TROPICALE DE FERNE GULLY (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BHUMIKA (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

BRAINDEAD (néo-zélandais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

CANDYMAN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CHÉRIE, J'AI AGRANDI LE BÉBÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CŒUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES CONTES SAUVAGES (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

COUPABLE D'INNOCENCE (Fr.-Pol.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA CRISE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA DEUDA INTERNA (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DRACULA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex-Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES EXPERTS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).

FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

FINZAN (malien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

FREUD QUITTE LA MAISON (Su., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HÉROS MALGRÉ LUI (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HYÈNES (sénégalais-Suis.-Fr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'INSTINCT DE L'ANGE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08).

JEUX D'ADULTES (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

JUSTE AVANT L'ORAGE (Fr.-Suis.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L 627 (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LUNES DE FIEL (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MANGANINNIE (Austr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MENSONGE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES MILLE ET UNE FARCES DE PIF ET HERCULE (Fr.) : Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

L'ILE QUI MENT (Fr.-Por.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA PETITE APOCALYPSE (Fr.-It.-Pol.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

PIÈGE EN HAUTE MER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE SECRET DE MOBY DICK (danois, v.f.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33).

LE SILENCE DES AGNEAUX (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SIMÉON (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SISTER ACT (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LE SOUPER (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).

STALINGRAD (All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TANGO (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

TERMINATOR 2 (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; v.f. : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78).

THE CRYING GAME (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE ÉTRANGÈRE PARMI NOUS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81).

VENT D'EST (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BÊTE LUMINEUSE. Film canadien de Pierre Perrault : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA BRUNE. Film français de Laurent Carcélès : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

CHAPLIN. Film américano-britannique de Richard Attenborough, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

HORS SAISON. Film suisse-franco-allemand de Daniel Schmid : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

INNOCENT BLOOD. Film américain de John Landis, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LIOUBOV. Film russe de Valéri Todorovski, v.o. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

LES PARADIS PERDUS . Film français de Pierre Rival : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES PILLEURS. Film américain de Walter Hill, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

TA DONA. Film franco-malien d'Adama Drabo, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN JOUR DANS LA MORT DE SARAJEVO. Film français de Thierry Ravalet, Alain Ferrari et Bernard Henri-Levy : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

LES AVENTURES DE NOUKI (Sov., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., ven. 13 h 45, jeu. 15 h 15.

BEETHOVEN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., mar. 13 h 30.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim. 16 h, jeu., ven., sam. 14 h, lun. 20 h, mar. 18 h 10.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., dim., lun. 16 h 45.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

LES DIABLES (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 21 h 45, sam. 15 h 30, lun. 17 h 40.

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 21 h.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., ven., sam., dim., lun., mar. 10 h 30 T.U. 30 F (18 F, pour les - de 14 ans).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven., dim. 12 h 15.

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h.

LOUISE L'INSOUMISE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., ven., sam., dim., lun., mar. à 10 h 30 T.U. : 30 F (18 F, pour les - de 14 ans).

LA MAIN SUR LE BERCEAU (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 10.

ORPHÉE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) jeu. 12 h T.U. : mer., lun. .

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.

POISON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 45.

LE QUATRIÈME HOMME (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 17 h 20, jeu. 17 h 30, sam. 13 h 30, lun. 21 h 45.

QUERELLE (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., mar. 18 h 45.

ROGOPAG (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 15 h 20, mar. 14 h 10.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., lun. 17 h 20, jeu., ven., mar. 13 h 50.

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h.

STORMBOY (Austr., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., ven., mar. 15 h, jeu. 13 h 45, dim. 16 h 15.

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45.

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 05.

TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., lun. 16 h 45.

TOUBAB BI (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h 10, jeu. 21 h 45, dim. 20 h, lun. 14 h.

LE TRIOMPHE DE BABAR (Fr.-Can.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., ven. 16 h 45.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 13 h 30.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h.

LE ZÈBRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., lun. 19 h 10.

LES GRANDES REPRISES

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA DAME DU VENDREDI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30, 36-65-70-62).

LES DIABOLIQUES (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

HIJO DE HOMBRE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

JOHNNY GUITAR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30, 36-65-70-62).

NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (1984, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

PLAY TIME (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ! (*) (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

REBECCA (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UNE VIE DIFFICILE (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

WOMEN IN LOVE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 17 FÉVRIER

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« La peinture française du dix-septième siècle dans les nouvelles salles du Louvre », 14 h 30, porte Jaujard (P.-Y. Jaslet).

« Eglises et hôtels autour de la Chaussée-d'Antin », 14 h 30, 65, rue Caumartin (Paris pittoresque et insolite).

« Les secrets et la riche histoire de la forteresse de Vincennes, manoir de Saint-Louis, château de Charles V et prison d'Etat » (limité à trente personnes), 14 h 30, entrée du château, côté avenue de Paris (Visites pour les jeunes. Monuments historiques).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'Egypte des pharaons au Louvre », 14 h 30, devant le Louvre des antiquaires, place du Palais-Royal (C. Merle).

« L'île Saint-Louis pas à pas », 14 h 45, sortie métro Pont-Marie (D. Fleuriot).

« Mutations urbaines dans le quinzième arrondissement : le quartier du Front de Seine », 15 heures, au pied de l'hôtel Nikko (Monuments historiques).

« Du « grand siècle » au « rocaille », architecture et décor de l'hôtel des princes de Soubise » (limité à trente personnes), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 15 heures : « Le parc de La Villette, ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

46, rue François-Miron, 15 heures : « Saint-Simon, un témoin passionné » (Paris et son histoire).

Grand amphithéâtre de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles, 17 h 30 : « Histoire de l'Univers : les premiers instants du cosmos ». Réservation conseillée au 45-89-81-44 (Association française d'astronomie).

Institut d'étude des relations internationales, 3, rue Cassette, 19 heures : « La défense et ses problèmes » par le général M. Forget (Agorae).

ÉCONOMIE

BILLET

La crise de l'argent cher

Le risque existe dès maintenant d'une remontée du taux de base bancaire (TBB), estime l'Association française des banques (AFB). Et pour bien enfoncer le clou, son délégué général, M. Patrice Cahart, a précisé la semaine dernière que le maintien de taux d'intérêt très élevés sur le marché devenait insupportable pour les banques, dont les pertes d'exploitation atteindraient 300 millions de francs par mois (*le Monde* du 13 février).

La Banque de France conteste cette analyse. Elle l'a fait dans un communiqué au ton inhabituellement sec, déclarant que ces évaluations n'ont aucun fondement. L'Institut d'émission estime que, globalement, la masse des dépôts à vue non rémunérés et celle des dépôts d'épargne rémunérés à taux fixe est voisine, dans les bilans bancaires, de celle constituée par les crédits à taux fixes ou référencés sur le TBB. La Banque de France ne se fait pas faute de rappeler qu'elle fournit au système bancaire des liquidités à un taux moyen qui a régulièrement baissé depuis un mois, passant de 11 % le 15 janvier à 9,10 % ces derniers jours. Les banques maintiennent pourtant leurs chiffres de pertes d'exploitation, et persistent à dire qu'un nouveau relèvement de leur taux de base est inévitable après celui du 18 décembre 1992 qui l'avait vu passer de 9,45 % à 10 %. Reste qu'une telle mesure peut difficilement être décidée sans l'accord de deux des trois « grands », la BNP et le Crédit lyonnais, que leur actionnaire unique – l'Etat – invite fermement au civisme.

Quoiqu'il en soit de cette querelle, le coût des crédits consentis aux entreprises est devenu exorbitant du fait de la tension qui règne sur le marché. La Banque de France, certes, refinance plus largement les banques à taux privilégié, mais cela ne suffit pas. A 10 %, le TBB, qui concerne de 15 % à 25 % des crédits totaux, revient à plus de 12 % aux PME. Un record historique. De plus, les entreprises moyennes paient leur découvert au taux du marché interbancaire à un mois, actuellement de 12 %, majoré d'un demi-point : autre record historique. Enfin, les crédits aux promoteurs immobiliers, non admis au refinancement à taux privilégié, coûtent un minimum de 12 %, au taux moyen mensuel du marché monétaire. Ce qui ne fait qu'aggraver des situations souvent critiques.

En fait, la Banque de France ne peut avouer publiquement qu'elle ne maîtrise plus vraiment les taux d'intérêt à court terme sur la place de Paris, qui restent beaucoup plus élevés qu'au début de septembre, avant la crise monétaire.

FRANÇOIS RENARD

□ **Déclaration d'utilité publique pour le métro VAL de Rennes.** – Le préfet d'Ille-et-Vilaine a pris, lundi 15 février, un arrêté déclarant d'utilité publique la réalisation de la première ligne du métro VAL du district urbain de l'agglomération rennaise, qui doit être mise en service en 1998. Aussitôt, Yves Cochet, conseiller municipal (Verts) de Rennes, et Jean-Pierre Dagorn, président du Comité pour un référendum sur le VAL, ont fait savoir qu'ils allaient contester la légalité de cet arrêté devant la juridiction administrative. Le VAL, d'un coût annoncé de 2,7 milliards de francs, doit s'accompagner d'une subvention d'Etat de 500 millions de francs. – *(Corresp.)*

La création d'une « caisse de garantie »

Le gouvernement déposera un projet de loi sur les retraites

En recevant, lundi 15 février, le patronat et l'ensemble des syndicats pour leur exposer ses propositions de réforme des retraites, le gouvernement a sauvé les apparences. En raison des échéances électorales, les engagements du premier ministre ne peuvent avoir qu'une portée symbolique.

Reçus à Matignon par M. Pierre Bérégovoy, entouré de MM. Michel Sapin, ministre de l'économie, et René Teulade, ministre des affaires sociales, les partenaires sociaux ont sans doute eu l'impression fugace d'assister à la lecture d'une sorte de testament politique d'un gouvernement en fin de parcours. Si l'exposé de ces dernières volontés ne les a guère surpris – en ce qui les concerne, les syndicats ont réaffirmé leur accueil favorable, – il ne fait aucun doute que la plupart d'entre elles seront difficiles à exécuter.

Ainsi, l'avenir de la « caisse de garantie » (dotée d'une existence juridique propre et permettant d'assurer, à partir de 2005, une partie du financement des retraites) dépendra du bon vouloir de la future majorité. Certes, le gouvernement actuel va rédiger un projet de loi qui sera examiné lors d'un prochain conseil des ministres, avant d'être déposé sur le bureau de l'Assemblée. Mais les syndicats pourront-ils obtenir du prochain premier ministre qu'il s'en saisisse ? Le dispositif des socialistes (alimenter la « caisse de garantie » à partir de la cession de participations minoritaires d'entreprises publiques d'une valeur de 100 milliards de francs) n'est pas du goût de l'UPF (Union pour la France), qui préfère utiliser tout autrement le produit de futures privatisations.

En revanche, la pérennisation de la prise en charge par l'Etat des 20 milliards de cotisations d'assurance-vieillesse des chômeurs – que le gouvernement confirmera sous forme d'un amendement au projet de loi (adopté en première lecture) créant un fonds de solidarité des retraites – a de bonnes chances de survivre au départ de M. Bérégovoy. Il est vrai que ce transfert comble une partie du déficit de la Sécurité sociale, dont les comptes pour 1993 n'ont toujours pas été publiés.

Les limites de l'exercice

Au sortir de cette table ronde, les participants n'ont donc pas appris grand-chose de nouveau sur les projets que M. Bérégovoy avait, depuis la mi-janvier, exposés à plusieurs reprises. Conscient des limites de l'exercice auquel il se livrait, le premier ministre n'a d'ailleurs pas invité ses interlocuteurs à s'engager formellement. Aucun relevé de conclusions n'a été élaboré et les sujets délicats – la répartition des pouvoirs de gestion entre les pouvoirs publics et les partenaires, notamment l'allongement de la durée de cotisation – ont été soigneusement évités. Néanmoins, les partenaires sociaux recevront dans les prochains jours des précisions sur l'organisation de la « caisse de garantie ».

Mme Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a résumé l'état d'esprit de la plupart des syndicats en estimant que les orientations du gouvernement étaient *« bonnes »*, mais qu'elles n'avaient *« qu'une limite, celle des échéances politiques »*. M. Marc Blondel, son homologue de Force ouvrière, a fait état de *« propositions intéressantes »*, mais *« fragilisées par la situation politique présente »*, alors que M. Paul Marchelli (CFE-CGC) a eu l'impression d'assister à *« une réunion d'information consacrée aux propositions de la future opposition »*. Quant à M. François Perigot, président du CNPF, il a sèchement rappelé *« l'inopportunité de poser aujourd'hui un problème aussi grave que l'avenir des retraites »*.

Il est vrai que la cause était, depuis longtemps, entendue . Outre qu'il aura bien tardivement donné corps à ses ambitions réformatrices, M. Bérégovoy a écarté d'emblée l'organisation d'une session parlementaire extraordinaire et n'a pas souhaité exercer une pression trop forte sur le CNPF, alors qu'il disposait de l'appui de la plupart des syndicats. M. Teulade n'en a pas moins assuré que *« plus personne ne pourra revenir »* sur les dispositions confirmées lundi et que le prochain gouvernement *« sera obligé de reprendre les travaux qui ont été engagés »*...

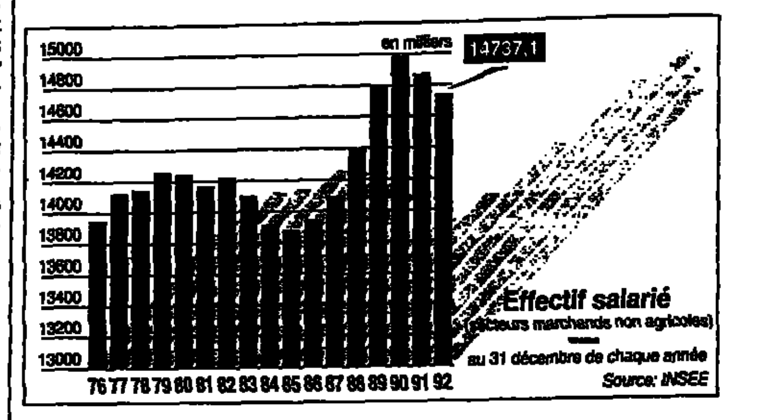
JEAN-MICHEL NORMAND

Selon les chiffres provisoires de l'INSEE

133 000 emplois salariés ont été perdus en 1992

En 1992, la France aurait perdu 132 900 emplois salariés, selon les statistiques provisoires rendues publiques par l'INSEE, lundi 15 février. Ils s'ajoutent aux 111 500 qui avaient déjà disparu en 1991, quand la persistance des difficultés économiques avait mis fin au mouvement de création d'emplois qui avait culminé en 1990.

Au total, dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, on comptait 14 737 100 emplois au 31 décembre 1992, contre 14 870 000 au 31 décembre 1991 et 14 981 500 au 31 décembre 1990. La baisse, qui aura été de 0,9 % en un an, s'est brutalement accélérée au cours du dernier trimestre. Avec 97 000 emplois salariés perdus, elle aura été de 0,7 %, alors que, révisés, les résultats des trois premiers trimestres avaient été moins mauvais qu'il n'avait été dit à l'époque : – 0,1 % au 31 mars, – 0,3 % au 30 juin, et même une légère croissance de 0,2 % au 30 septembre. A titre de comparaison, 1991 avait enregistré un recul de 0,7 % et 1990 s'était terminé par un gain de 1,1 %.



La dégradation de la situation de l'emploi dans l'industrie et le bâtiment-travaux publics est à l'origine de cette chute importante des effectifs, comme on n'en avait pas vu depuis les années de restructuration industrielle, en 1984 et 1985. L'ensemble des secteurs industriels a perdu 2,6 % de ses emplois salariés en un an, soit 119 200, et 0,9 % au cours du seul dernier trimestre. Mais, conséquence de la diminution du nombre des chantiers, le recul est proportionnellement plus fort dans le bâtiment, qui voit disparaître 59 300 salariés. En effet, la baisse a été de 4,5 % en un an et de 2,2 % au dernier trimestre.

D'ordinaire, le dynamisme du tertiaire marchand permettait de compenser, en partie, la suppression des emplois qui intervenait dans les autres secteurs. Les données de l'INSEE amènent à penser que ce n'est ou ne sera plus le cas, désormais. Certes, 45 600 emplois ont été créés en 1992, soit 0,5 % de plus que l'an passé, mais, signe inquiétant, et pour la première fois depuis des lustres, cette tendance générale a été contrariée dans les trois derniers mois de l'année. Les effectifs ont alors baissé de 0,3 %, malgré les efforts consentis pour favoriser les embauches à coup d'exonérations de charges sociales.

Bien entendu, cette évolution négative des effectifs salariés est à mettre en regard avec l'augmentation du chômage et avec les annonces répétées de plans sociaux. Elle laisse supposer que les trois millions de demandeurs d'emploi seront bientôt dépassés, en données corrigées.

ALAIN LEBAUBE

□ **Le taux de salaire horaire ouvrier a progressé de 3,6 % en 1992.** – Selon les statistiques publiées lundi 15 février par le ministère du travail, le taux de salaire horaire des ouvriers a progressé de 0,6 % au dernier trimestre et de 3,6 % sur l'ensemble de l'année 1992. Le ralentissement de la hausse des salaires est ainsi confirmé et il faut remonter à 1988 (+3,4 %) pour retrouver un rythme d'augmentation aussi faible. Dans le cas où la hausse des prix n'aurait été que de 1,8 % entre janvier 1992 et janvier 1993, le pouvoir d'achat se serait accru de 1,8 point au cours de l'année.

Les impôts inévitables

Suite de la première page

On peut y voir également les effets d'un optimisme de commande, le gouvernement ayant cherché en septembre dernier à minimiser le déficit budgétaire. Sans doute aussi se manifestent maintenant les conséquences de la baisse des taux de plusieurs impôts très productifs comme la TVA et l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Quoi qu'il en soit, l'Etat se trouve sérieusement appauvri, et le restera longtemps. Ce sont de nouveau entre 40 et 50 milliards de francs qui manqueront au budget de cette année par rapport aux chiffres inscrits dans la loi de finances pour 1993, votée il y a deux mois à peine.

Comment, dans de telles conditions, la droite pourrait-elle proposer et tenir tant de promesses sans recourir à des taxes supplémentaires ou à des impôts ? Si l'on met à part le projet d'économiser dès le printemps 20 milliards de francs sur les dépenses inscrites au budget de 1993 – facile à dire, presque impossible à faire sans recréer de nouveaux problèmes de sous-activité, – nulle part dans le projet de l'Union pour la France ne sont évoqués les nécessaires efforts à consentir sur le plan fiscal ou social.

Se ménager quelques marges de manœuvre

Une campagne électorale ne se conduit certes pas sur l'annonce d'un programme d'austérité, qui ne serait d'ailleurs pas opportun puisqu'il dissuaderait un peu plus les consommateurs d'acheter et les industriels d'investir. Mais, outre que l'opinion publique n'est pas plus dupe en France qu'elle ne l'était aux Etats-Unis lors de la campagne présidentielle, mieux vaut sans doute se ménager quelques marges de manœuvre quand on se prépare à gérer les affaires d'un pays.

Des marges qui n'existent pas du tout, mais qu'il serait facile de se donner en soulignant, dans le bilan des finances publiques qui nous est promis, les responsabilités de la gauche au pouvoir. C'est apparemment une tout autre stratégie qu'a choisie la droite.

M. Alain Juppé assurait fermement, la semaine dernière, lors de la présentation du programme RPR-UDF, qu'il n'était pas question de relever les impôts, affirmation reprise quelques heures plus tard avec conviction par M. Giscard d'Estaing.

Une telle mesure serait néfaste, d'après le secrétaire général du RPR, qui faisait allusion à de récentes déclarations de M. Philippe Séguin, député et maire (RPR) d'Epinal, selon lesquelles il y aurait urgence à relever les impôts, notamment la TVA et la contribution sociale généralisée (CSG), pour financer des mesures contre le chômage et combler les déficits sociaux. Mesure néfaste, estime M. Juppé, parce que contradictoire avec l'engagement pris par la droite de réduire les prélèvements obligatoires, mais également *« catastrophique »* pour ce qui concerne l'Europe puisqu'un relèvement de la TVA irait à l'encontre de la construction du grand marché. Grand marché que nous serions, selon M. Juppé, pratiquement obligés de quitter.

Réformes structurelles et mesures immédiates

Quoiqu'elle distingue bien mesures d'urgence et réformes à moyen ou à long terme, la droite raisonne comme si le financement du plan de relance annoncé et la gestion des finances du pays pendant les douze mois qui viennent ne posaient pas de problème. Elle raisonne comme si l'horizon du projet de l'Union pour la France n'était pas limité à la prochaine élection présidentielle, seulement éloignée de deux ans. *« La France doit diminuer ses impôts »*, est-il seulement dit dans son programme, parce que trop d'impôts et de taxes *« contribuent à freiner l'initiative »*.

Le programme RPR-UDF multiplie donc à l'excès les promesses d'allégements fiscaux ou sociaux, au risque de brouiller les intentions et de dissimuler les véritables priorités. On y trouve un peu de tout, depuis les projets probablement utiles, qui devront passer rapidement dans les faits pour relancer l'activité et l'emploi en favorisant notamment la construction de logements, la formation, l'embauche, en particulier dans les PME-PMI et dans les campagnes, jusqu'aux réformes de structures qui prévoient, à plus long terme, de réduire la TVA, les droits de mutation, la progressivité de l'impôt sur le revenu (le barème, selon certaines indications, pourrait ne plus comporter que six tranches au lieu de treize). L'épargne à long terme destinée à la retraite, à la construction de logements, aux PME pour leurs fonds propres serait, elle aussi, favorisée par des incitations fiscales nouvelles.

Pour faire bonne mesure, est également annoncé un ensemble de dépenses nouvelles aussi vaste que difficile à chiffrer, mêlant des réformes structurelles très importantes et fort coûteuses, comme la prise en charge par le budget de l'Etat des cotisations familiales, actuellement supportées par les entreprises (150 milliards de francs), à des mesures plus immédiates consistant en un *« important programme de travaux d'infrastructures »* ou en une *« allocation destinée aux personnes âgées dépendantes »*.

Le coût total du programme, englobant les réductions de prélèvements (impôts et cotisations) et les dépenses nouvelles, est presque impossible à calculer. Les services du ministre de l'économie, M. Michel Sapin, ont cependant fait une évaluation : 650 milliards de francs étalés sur la législature (1993-1998), soit, compte tenu de la montée en puissance du plan, une charge supplémentaire annuelle de 160 milliards de francs pour le budget. M. Juppé a bien sûr récusé ces chiffres, annonçant seulement une charge de 110 milliards de francs sur trois ans qui serait plus que couverte par des économies de dépenses (une quarantaine de milliards), par le produit des privatisations (une cinquantaine de milliards de francs pour le seul budget), par une quarantaine de milliards apportés par la reprise économique et par les moindres charges d'indemnisation du chômage qu'elle entraînera.

En régime de croisière, la droite assure qu'elle trouvera une partie des moyens financiers nécessaires à la réalisation de son programme dans un net ralentissement des dépenses publiques, qui, chaque année, ne devront pas augmenter plus vite que la hausse des prix. Engagement signifiant que les dépenses de l'Etat ne devront plus du tout progresser en francs constants. Pari difficile à tenir sans une rigueur extrême sur les salaires de la fonction publique...

L'espoir d'une baisse des taux

M. Philippe Auberger, député RPR de l'Yonne, spécialiste des problèmes budgétaires, a, pour sa part, indiqué dans une interview au *Journal des finances* que les privatisations pourraient au total rapporter, à partir de 1994, 30 à 50 milliards de francs par an. La différence d'estimation avec M. Juppé s'explique, semble-t-il, par le fait que le secrétaire général du RPR ne prend en compte qu'une partie du produit des privatisations, celle qui ira au budget de l'Etat. Faut-il comprendre que l'on débudgétisera à nouveau certaines dépenses, une méthode éprouvée quand il s'agit de faire apparaître un ralentissement dans la progression de la dépense publique ?

Si la droite fonde bien des espoirs sur le produit des privatisations pour financer, dans un premier temps, des travaux d'infrastructures, de logements et des dotations aux entreprises publiques, c'est sur une forte baisse des taux d'intérêt à court terme qu'elle compte pour voir redémarrer la croissance.

Cet espoir n'est pas vain. Si l'Allemagne, qui doit maintenant enrayer la récession à l'intérieur de ses frontières, obtient dans les mois à venir de bons résultats en matière d'inflation (seuls, en fait, les prix des logements et des loyers créent outre-Rhin de réelles tensions sur les prix), la Bundesbank pourra réduire ses taux. Dans son sillage, la France, dont l'économie est fondamentalement saine, pourrait suivre et supprimer – ou presque – l'écart de 4 points qui la sépare actuellement des taux allemands. Une telle perspective est envisagée par de nombreux banquiers. Elle laisse espérer une forte décrue des taux courts, qui pourraient se retrouver à 8 % d'ici à la fin de l'année. L'initiative monétaire évoquée la semaine dernière par la droite prend ainsi un sens plus clair.

L'accroissement des déficits publics risque pourtant de compliquer les choses. Le budget de l'Etat pourrait, cette année, afficher une impasse de 280 à 300 milliards de francs. A cette dérive déjà impressionnante (nous en étions à 93 milliards en 1990) s'ajoute celle des comptes sociaux, beaucoup plus importante que ne le disent les chiffres officiels et qui pourrait dépasser 40 milliards de francs cette année pour la Sécurité sociale et l'UNEDIC réunies, malgré 28 milliards de versements de l'Etat, dont 20 milliards au régime vieillesse. Ainsi, dans la meilleure des hypothèses, le déficit public atteindrait-il, en 1993, 320 milliards de francs, soit 4,3 % du PIB. Un chiffre qui dépasse largement le taux maximum de 3 % requis par le traité de Maastricht pour satisfaire aux critères de l'union monétaire.

La France, modèle de vertu il n'y a pas si longtemps, rejoint à grande allure les pays aux finances publiques fortement déséquilibrées. Une telle évolution ne nous met certes pas en position d'infériorité par rapport à nos partenaires, dont la plupart connaissent des situations beaucoup plus précaires. Elle n'en réduit pas moins les chances de pouvoir baisser, sans risque majeur pour le franc, les taux d'intérêt d'ici à la fin de l'année.

De ce point de vue, les propositions du turbulent Séguin apparaissent bien, paradoxalement, comme les plus européennes. On peut donc se demander si, malgré les déclarations faites par le RPR et l'UDF, le futur gouvernement issu des élections de mars, résolu à poursuivre la politique du franc fort – autre priorité de la droite, – ne décidera pas très rapidement de relever différentes taxes. A commencer par celles qui frappent les produits pétroliers, le tabac, l'alcool. Une décision qui permettrait d'éviter ou de retarder le relèvement de la CSG.

La hausse de 1 point ou 2 du taux de la TVA, prônée par le député-maire d'Epinal ou des économistes aussi chevronnés que M. Michel Pébereau, qui préside aux destinées du CCF, rapporterait 30 ou 60 milliards de francs. La tentation sera très grande. A la mesure de l'opposition de la Commission de Bruxelles, qui a beaucoup fait pour rapprocher les taux de TVA en Europe.

ALAIN VERNHOLES

Commencée dans le 9e arrondissement

La grève des postiers s'étend à Paris

Un préavis de grève ayant été déposé par cinq syndicats de postiers (CGT, SUD, FO, CFTC et CFDT), un mouvement de grève *« illimité »* risque de perturber la distribution sur l'ensemble de la ville de Paris à partir du mercredi 17 février.

Depuis le 8 février, à l'appel des mêmes syndicats, sauf de la CFDT, des débrayages affectent le 9e arrondissement. Lundi 15 février, les 10e et 18e arrondissements ont été à leur tour touchés, les préposés ayant suivi le mot d'ordre à 50 %.

Les syndicats protestent contre les réorganisations programmées pour 1993, qui devraient se traduire par 3 000 suppressions d'emplois, dont 280 sur Paris. Ils s'opposent aussi à l'objectif de la direction de la Poste qui vise à uniformiser, à trois par jour, le nombre de distributions de courrier dans chaque arrondissement parisien.

ÉCONOMIE

La première allocution télévisée du président Clinton

Un appel au «patriotisme» pour réduire le déficit budgétaire

A quarante-huit heures de la présentation de son programme économique au Congrès, M. Bill Clinton a choisi de s'adresser directement au peuple américain, lundi 15 février, pour lui exposer les grandes lignes de l'action qu'il compte développer au cours de son mandat. Lors de la première allocution télévisée depuis son investiture, le président des Etats-Unis a mis l'accent sur «la nécessité absolue d'un changement» et appelé au «patriotisme» de ses concitoyens pour réduire le déficit budgétaire. Estimant que sa politique économique était «juste et équilibrée», M. Clinton a confirmé que, contrairement à ses promesses électorales, la classe moyenne devrait, elle aussi, faire des sacrifices.

NEW-YORK

de notre correspondant

M. Ronald Reagan avait certainement, aux yeux des démocrates, beaucoup d'idées mauvaises, mais il savait utiliser quelques bonnes recettes. Copiant le «Grand Communicateur» qui, au début de son premier mandat, en 1981, avait expliqué dans un message télévisé le sens de la «révolution conservatrice» à laquelle il allait attacher son nom, avant de l'exposer plus en détail au Congrès, M. Bill Clinton a choisi un plan de communication identique en s'adressant à la nation le 15 février, deux jours avant son intervention officielle devant les parlementaires, qui doit être suivie, le soir même, par la traditionnelle allocution sur l'état de l'Union. Même méthode sur la forme, mais un virage à 180 degrés sur le fond, assure-t-on cependant à la Maison Blanche, où l'on renvoie aux propos télévisés du président et à sa volonté de *«changer radicalement de direction»* après douze années de «reaganisme».

«Jusqu'à présent, nous avions doublé notre niveau de vie tous les vingt-cinq ans. Mais maintenant, il nous faudrait cent ans pour parvenir au même résultat», a déploré le président, en expliquant, graphiques à l'appui, l'importance de la dette publique, laquelle a été multipliée par quatre (pour atteindre environ 4 000 milliards de dollars) au cours des années Reagan-Bush, autant qu'au cours des deux cents années précédentes. *«C'est trop long. C'est maintenant qu'il faut agir pour retrouver la notion du rêve américain»*, a-t-il ajouté en soulignant la gravité de la situation qu'il avait trouvée lors de son entrée à la Maison Blanche : neuf millions de chômeurs (alors qu'une reprise «réelle» de l'activité aurait dû réduire ce chiffre du tiers) et un déficit budgétaire *«hors de contrôle, très supérieur à mes propres prévisions mais aussi aux hypothèses les plus pessimistes»* avancées par la précédente administration. Evoquant ensuite les contributions (le mot *«sacrifices»*, prononcé pour la première fois lors du discours d'investiture, est désormais banni du langage présidentiel), qu'il compte demander aux citoyens – et aux contribuables – américains en échange d'une amélioration à terme de l'emploi, des revenus, et de l'instauration de meilleurs systèmes éducatifs et de santé, le président a admis que chacun devrait verser son écot, y compris la classe moyenne.

Des déplacements sur le terrain

Mais, a-t-il tenu à souligner, ce sont les Américains les plus aisés qui subiront l'essentiel de l'aggravation de la pression fiscale, les revenus supérieurs à 100 000 dollars par an (560 000 francs environ, soit près de 47 000 francs par mois), devant supporter à eux seuls 70 % de la future augmentation des impôts. La précision est importante; jusqu'à présent, les «fuites» savamment orchestrées par la Maison Blanche fixaient ce seuil à 200 000 dollars. C'est ce message «d'équité» sociale sous forme «d'appel aux armes» pour redresser l'économie que le président et son cabinet vont délivrer sur le terrain en entreprenant une série de déplacements dans le Midwest, sur la Côte Ouest, puis dans les autres régions des Etats-Unis, et qui vont se poursuivre durant plusieurs semaines.

Au cours de son allocution d'une dizaine de minutes, l'hôte de la Maison Blanche n'est pas entré dans le détail des mesures qu'il compte présenter aux parlementaires le 17 février. Mais les indiscrétions des derniers jours permettent de dresser les grandes lignes des coupes à opérer et des nouvelles recettes fiscales. Pour parvenir à l'objectif final qui est de réduire le déficit budgétaire de 50 % par rapport à son niveau actuel (327 milliards de dollars en 1993, près de 650 milliards dans dix ans si rien n'est fait d'ici là) et sur une durée de quatre ans, l'administration devra d'abord couper dans les dépenses gouvernementales. Environ 150 programmes feront les frais de cette cure d'austérité, qui frappera en priorité les dépenses sociales, lesquelles représentent (système de retraite compris) 53 % du budget. L'une des mesures les plus attendues concerne la proposition visant à limiter l'explosion des dépenses de santé et qui a déjà mobilisé contre elle le puissant lobby de l'industrie pharmaceutique. Un autre sujet de polémique est le budget de la défense, que M. Clinton voudrait réduire d'une dizaine de milliards de dollars supplémentaires par rapport au programme de réduction de dépenses arrêté à hauteur de 266 milliards de dollars par son prédécesseur pour l'exercice fiscal 1994, une perspective qui suscite une vive opposition de la part du Pentagone.

Côté nouvelles recettes, le taux maximum de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sera relevé de 31 % à 36 % et une surtaxe sera appliquée aux millionnaires en dollars (parmi lesquels figurent au moins six membres du nouveau cabinet). Dans le même temps, la fiscalité des sociétés sera alourdie et portée de 34 % à 36 %. Parmi les autres dispositions figure l'imposition à 85 % (au lieu de 50 % précédemment) du produit des retraites perçues par les Américains les plus fortunés au titre de la Social Security et une taxe sur l'énergie «élargie» (au lieu d'une simple taxe fédérale sur l'essence). Au total, la collecte d'impôts et de taxes nouvelles devrait faire rentrer 250 milliards de dollars dans les caisses de l'Etat.

Pour équilibrer ces mesures qui vont mettre l'Amérique au régime, M. Clinton a prévu un programme de minirelance destiné à soutenir le redémarrage de l'activité confirmé au dernier trimestre 1992. Longtemps tiraillé entre ceux qui, tel M. Robert Reich, nouveau secrétaire à l'emploi, étaient partisans d'un très important soutien à l'économie, évalué à une soixantaine de milliards de dollars dès la première année, quitte à laisser glisser le déficit budgétaire et ceux qui, au Trésor comme au bureau du budget, préconisaient la plus stricte orthodoxie budgétaire, le président a tranché en faveur de ces derniers. Limité à une trentaine de milliards de dollars (sous forme de dépenses publiques et d'aides au secteur privé, notamment de crédits d'impôts à l'investissement productif), au regard d'un produit intérieur brut (PIB) de près de 6 000 milliards, le plan de relance envisagé par l'administration aura surtout un effet psychologique auprès du grand public et permettra de créer rapidement une partie du demi-million d'emplois promis *«à court terme»* par le président.

SERGE MARTI

Pour ne pas renouveler la déconfiture de DAF

Les Pays-Bas acceptent les conditions de Deutsche Aerospace pour la reprise de Fokker

Le gouvernement néerlandais devait *officialiser*, mardi 16 février, la cession de la majorité du capital du constructeur aéronautique Fokker à Deutsche Aerospace (DASA), filiale du conglomérat allemand Daimler-Benz, non sans que celui-ci ait obtenu un substantiel rabais sur le prix convenu en 1992 (*le Monde* du 17 novembre).

AMSTERDAM

de notre correspondant

La transaction intervient au terme d'âpres négociations, qui avaient abouti à la signature d'un accord de principe à la fin juillet 1992, puis à celle d'un accord-cadre, le 29 octobre. Les partenaires n'ont plus qu'à attendre le feu vert de leurs conseils de surveillance respectifs pour sabler une troisième fois le champagne.

Mais celui-ci aura un goût amer pour le ministre des affaires économiques, M. Koos Andriessen, qui a moins bien vendu qu'il ne l'escomptait la participation de l'Etat (31,8 %) dans Fokker : ses actions ne coûteront plus à DASA 1,18 milliard de francs, mais 954 millions de francs. De plus, l'équilibre général de l'accord a été révisé, puisque l'Etat néerlandais a été contraint de mettre la main au portefeuille pour éviter que le repreneur ne se désiste au dernier moment : une grosse partie du produit de la cession des titres Fokker sera reversée à la nouvelle entité sous forme de crédit-*revolving*. La Haye a dû accepter d'injecter 1,15 milliard de francs de capital-risque et de garantir à hauteur de 740 millions de francs un emprunt obligataire!

Les négociateurs allemands se sont montrés d'autant plus intraitables que M. Andriessen se trouvait le dos au mur : la seule alternative à l'accord avec DASA était de financer, sur fonds publics, la survie de Fokker. Il aurait fallu plus de 2 milliards de francs à court terme pour lui éviter le sort du constructeur automobile DAF (*le Monde* du 8 février). Au cours des derniers mois, le gouvernement avait dû consentir 840 millions de francs à un Fokker proche de la faillite.

Des rationalisations inévitables

Le ministre n'est pas loin de penser que la direction de l'entreprise a laissé la situation se dégrader pour forcer un accord qu'elle appelait de ses vœux. Les 12 000 salariés de Fokker, au départ réticents, se sont convaincus que DASA était leur sauveur. Mais rien n'est moins sûr : comme tous les constructeurs aéronautiques, Fokker a des difficultés à vendre ses avions F-100 et F-50, et la suppression de 2 000 emplois d'ici à la fin 1994 a déjà été annoncée. Cette réduction d'effectifs pourrait être intensifiée avec l'arrivée de DASA, qui n'est plus aussi florissant que par le passé et qui considère que le néerlandais a *«trop de graisse»*. D'ailleurs, c'est la demande allemande d'une prise en charge par l'Etat néerlandais de la restructuration qui a failli faire capoter les négociations.

Leur aboutissement permet à Fokker, selon les mots de son président, de *«rallier l'industrie aéronautique européenne»*. DASA, en effet, paraît bien être à la charnière de celle-ci, étant engagé dans des programmes concurrents : le F-70 que Fokker s'apprête à lancer est une menace pour le Regioliner que doivent développer en commun DASA, Aérospatiale et Alenia, tandis que l'ATR-42 produit par le couple franco-italien et commercialisé par l'allemand est un adversaire direct du F-50 néerlandais. DASA pourrait être contraint de procéder à une rationalisation de ses participations...

CHRISTIAN CHARTIER

La réunion des ministres des finances des Douze

Nervosité autour du projet d'Union économique et monétaire

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Les efforts qu'entendent faire les Douze au cours des années à venir pour satisfaire aux fameux critères de convergence qu'exige le traité de Maastricht pourraient réclamer plus de temps que prévu. Une récession ou même une phase de ralentissement de l'activité économique sont en effet peu propices pour améliorer les performances d'un pays...

De telles réflexions étaient sous-jacentes à l'invitation faite, lundi 15 février, aux Etats membres par les ministres des finances des Douze (sur proposition de la Commission européenne et du comité monétaire) de prolonger jusqu'à la fin 1996 les *«programmes de convergence»* qu'ils ont soumis à Bruxelles, lesquels, dans leur version initiale, se bornaient à couvrir la période 1993-1996.

Faut-il voir là un aveu d'échec, la confirmation implicite que le programme d'UEM bat de l'aile? Faut-il penser que le calendrier établi par le traité de Maastricht (qui prévoit le passage à la troisième étape au plus tôt le 1er janvier 1997, au plus tard le 1er janvier 1999) n'est pas réaliste? Il serait évidemment fâcheux que telle soit l'interprétation des marchés. A voir la mine gourmande de certains journalistes britanniques essayant de se faire confirmer qu'il s'agissait bien d'un indice révélateur de difficultés plus graves que prévu et présageant un ajournement inévitable de la troisième étape de l'UEM, on comprenait que le danger n'était pas illusoire.

N'exagérons pas. Ministres et commissaire ont expliqué avec un bel ensemble que le programme devant conduire à l'UEM était maintenu, ainsi que son calendrier, que la détermination du conseil restait entière. *«Je n'ai pas entendu un ministre dire qu'il ne pourrait pas, le moment venu, remplir les critères de convergence»*, a noté M. Henning Christofersen, vice-président de la Commission chargé des affaires monétaires.

Mais les Douze savent pertinemment que le meilleur moyen de convaincre l'opinion que l'Europe monétaire conserve toutes ses chances est encore de se préoccuper du court terme, de contribuer de manière concertée à la reprise. Tel est l'objet de l'*«initiative européenne de croissance»*, dont le principe a été retenu par les chefs d'Etat et de gouvernement en décembre à Edimbourg, et qui devrait être fin prête pour son lancement opérationnel dès la prochaine réunion des ministres des finances de la Communauté, le 15 mars à Bruxelles.

PHILIPPE LEMAITRE

□ **Trafic sur la Manche : Sealink et P and O veulent coopérer plus étroitement.** – Les deux groupes maritimes Sealink et P and O vont demander au gouvernement britannique de lever l'interdiction qui, depuis 1970, les empêche de coopérer notamment sur leurs lignes à travers la Manche, indique Sealink dans un communiqué lundi 15 février. Face à la future concurrence du tunnel sous la Manche, les deux groupes ont l'intention de *«rechercher un accord qui tout en préservant leurs identités propres leur permettrait d'offrir un meilleur service sur les ferries qui traversent le pas de Calais»*. Par deux fois déjà au cours des dernières années cette autorisation a été refusée.

COMMUNICATION

A la suite des remous provoqués par la candidature marocaine

M. Filali juge compromise la participation de son groupe au capital de RMC

RABAT

correspondance

Le président de l'Omnium nord-africain (ONA), M. Fouad Filali, gendre du roi Hassan II, a affirmé, lundi 15 février à Casablanca, au cours d'une conférence de presse, qu'il ne croyait plus guère à la possibilité de voir son groupe – qui constitue le premier groupe privé marocain – participer à une reconfiguration du capital de Radio Monte-Carlo bien que le gouvernement français se soit déclaré très favorable à une telle perspective.

«Comme les choses sont parties, je vois mal comment ceci pourrait se faire», a-t-il déclaré en évoquant les remous politiques provoqués en France par l'annonce de cette éventualité ainsi que la réaction très hostile de la société des journalistes de RMC.

M. Filali a souligné que la prise de participation de l'ONA au capital de RMC impliquait, à ses yeux, deux conditions : *«Un véritable projet d'entreprise»*, pour lequel il n'a pas caché son scepticisme, et *«un environnement consensuel»*, très loin d'être acquis. Tout en estimant que *«trente-six journalistes hostiles»* [à l'entrée de l'ONA dans le capital de RMC] *ont fait oublier les autres»*, M. Filali en a conclu que, désormais, *«le dossier a très peu de chance d'évoluer»*.

Cette affaire risque toutefois de laisser quelque amertume au Maroc. Bien que jouissant généralement d'une image libérale, l'ONA a d'ailleurs refusé sèchement l'accès de la conférence de presse de M. Filali à presque tous les représentants des médias étrangers, dont certains auraient, selon le groupe, *«jeté de l'huile sur le feu»*. M. Filali a voulu ultérieurement calmer les choses en parlant de *«malentendu»* mais, déjà, dimanche, l'éditorialiste du quotidien communiste *Al Bayane*, venant curieusement au secours de l'ONA, jugeait que l'attitude du personnel de RMC, opposé à cette participation marocaine au tour de table, *«exhalait un relent de racisme incontestable»*.

MOUNA EL BANNA

□ **La reine Elizabeth II accepte les excuses et le don du *Sun* pour solde de tout compte.** – La reine Elizabeth II a accepté les excuses du *Sun* et le don de 200 000 livres (environ 1,6 million de francs) du journal à des associations caritatives, en règlement de son différend avec le quotidien populaire, a annoncé lundi 15 février le palais de Buckingham (*le Monde* du 16 février). Le *Sun* était poursuivi en justice par la souveraine pour avoir violé l'embargo qui s'appliquait à la publication de son traditionnel discours de Noël. *«Sa Majesté est heureuse de considérer la question réglée, dans la mesure où le paiement effectué par le journal doit être vu comme attestant du bien-fondé de la plainte»*, a précisé un porte-parole du palais. A la demande de la reine, la moitié de la somme ira à la Fondation Leonard Cheshire, qui procure des logements aux personnes handicapées, et que la reine avait mentionnée en exemple dans son message. – *(AFP.)*

VIE DES ENTREPRISES

L'avenir du numéro un de l'emballage en Europe

Le retrait de MB Caradon déstabilise CarnaudMetalbox

En annonçant la convocation, le 4 mars, d'une assemblée générale de ses actionnaires pour autoriser une *« cession éventuelle de sa participation dans le capital de CarnaudMetalbox »*, le groupe britannique MB Caradon n'a pas surpris. Cela fait deux ans que les analystes financiers annoncent, à chaque poussée de fièvre du titre en Bourse, le désengagement de l'anglo-saxon, persuadés que les relations officiellement *« harmonieuses »* du britannique avec la Compagnie générale d'industrie et de participation (CGIP), l'autre grand actionnaire de CarnaudMetalbox – né en avril 1989 de la fusion du français Carnaud SA et de l'anglais Metalbox Packaging, – n'ont jamais dépassé le stade d'une fausse « entente cordiale ».

Aussi, le désir désormais affiché par MB Caradon de *« concentrer* [ses] *ressources sur les activités qu'il gère et contrôle directement »*, a été accueilli, lundi 15 février, presque avec soulagement. *« Je pense que CarnaudMetalbox s'en portera mieux*, assurait ainsi un analyste parisien. *Les fusions franco-britanniques n'ont jamais marché.* » Se porter mieux ? Les mois à venir s'annoncent pourtant pleins d'incertitude pour le numéro un de l'emballage en Europe (24,83 milliards de francs de chiffres d'affaires en 1992). Ni les conditions de la cession des 25,3 % du capital détenus par MB Caradon – évalués par le groupe britannique à 515 millions de livres (4,1 milliards de francs), – ni surtout l'attitude de la CGIP, ne sont aujourd'hui cernées.

Détentrice de 25,3 % du capital de CarnaudMetalbox lui donnant droit à 33,45 % des droits de vote, la CGIP dispose d'un droit de préemption sur toutes les actions de MB Caradon. Informée des intentions de son partenaire, la Compagnie se dit prête à *« examiner dans quelles conditions »* elle peut renforcer son contrôle sur le groupe d'emballage, *« l'une de ses participations stratégiques les plus importantes »*. Mais elle s'inquiète des conditions, du prix et, surtout, des conséquences de l'attitude du Conseil des Bourses de valeurs.

Pour protéger les petits actionnaires, le Conseil a, en effet, décidé que la CGIP ne pourra pas acheter plus de 7 % du capital de CarnaudMetalbox, faute de quoi elle serait contrainte de lancer une OPA sur la totalité des actions. Il en coûterait alors 12 milliards de francs à la CGIP dont... la capitalisation boursière ne dépasse pas les 6 milliards. Un montant qu'aussi bien les analystes que certains responsables de la Compagnie jugent *« prohibitif »*. La CGIP pourrait donc se mettre en chasse de partenaires. L'avenir de CarnaudMetalbox, secoué lundi par une crise interne avec le départ de l'un des cinq membres de son directoire, M. Didier Oury, est donc encore lourd d'incertitudes.

PIERRE-ANGEL GAY

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

□ **Anglian Water acquiert le groupe suédois Nordic Water.** – Anglian Water, compagnie régionale d'eau de l'est de l'Angleterre, a annoncé, le 15 février, l'acquisition du groupe suédois Nordic Water pour 36 millions de livres (284,4 millions de francs). Nordic Water, qui emploie 400 personnes dans dix pays d'Europe, a réalisé en 1992 un bénéfice imposable de 4 millions de livres sur un chiffre d'affaires de 83 millions, réalisé à 80 % hors de Suède. Le directeur général d'Anglian Water, M. Alan Smith, a indiqué que cet achat représentait *« une occasion rare »* de prendre pied sur le marché international du service de l'eau, *« actuellement en plein développement »*.

□ **Warner-Lambert (pharmacie) prend une participation de 34 % dans Jouveinal.** – Le groupe américain pharmaceutique Warner-Lambert a pris le contrôle de 34 % du capital du laboratoire français Jouveinal, qui a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs (+ 14 % sur l'année précédente) et emploie 1 000 salariés en région parisienne. Cette prise de participation – d'un montant de 200 millions de dollars environ – se complète d'un accord qui permettra à Warner-Lambert de choisir « en premier » *(rights of first refusal)* des molécules mises au point par Jouveinal et de les commercialiser sur le marché mondial, à l'exception de la France, des DOM-TOM, du Canada et de l'Afrique francophone. Les actions vendues étaient détenues auparavant par Roussel-Uclaf (20 % du capital) et par M. Ariel Elia (14 %).

□ **Redistribution des cartes au sein du projet gazier de Qatargas.** – Une modification des partenaires au sein de Qatargas, société créée pour exploiter une partie du gisement gazier géant de North Field, au Qatar, l'un des plus gros au monde, a été officialisée à Doha. Elle entérine l'arrivée de Mobil en partie au détriment de Total. Pour la partie amont du projet – l'exploitation du gisement – Total demeure opérateur mais sa participation revient de 35 % à 20 %, au profit de Mobil (10 %) et de deux japonais (Mitsui et Marubeni) qui détiendront 2,5 % chacun. En revanche, Total conserve ses 10 % dans la partie aval du projet, mais c'est la compagnie Mobil (10 % également) qui sera en charge de la construction de l'usine de liquéfaction chargée d'approvisionner la compagnie d'électricité japonaise Chubu Electric Power à partir de janvier 1997.

LIQUIDATION

□ **Joué Confection en liquidation judiciaire à Séné (Morbihan).** – Le tribunal de commerce de Vannes a prononcé la liquidation judiciaire de Joué Confection à Séné (Morbihan), et a nommé un liquidateur qui devra licencier les 91 salariés des deux sites de l'entreprise (53 à Séné et 38 à Mayenne). Créée en mars 1991, la société Joué Confection connaissait des difficultés financières qui se sont traduites par le non-paiement des loyers de ses locaux à Mayenne et par des dettes envers l'URSSAF. Une autre société, Gétigné-Façonnage (40 salariés), implantée à Gétigné (Loire-Atlantique) et dont le responsable était le gérant de Joué Confection, a été mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Nantes.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

□ **Fisher Controls révise à la baisse son plan de suppressions d'emplois.** – La direction de Fisher Controls SA a annoncé lors d'un comité d'établissement (CE) de l'unité de Vichy (Allier), une révision à la baisse de son plan de restructuration prévoyant des suppressions d'emplois. Filiale de la société américaine Fisher Controls (vannes et robinetterie industrielle, systèmes de conduite de procédés industriels), qui emploie quelque 600 salariés en France, l'entreprise envisage désormais la suppression de 111 emplois au lieu des 144 annoncés au début du mois de janvier. La direction a néanmoins confirmé la cessation d'activité du site de Vichy où 52 emplois, au lieu des 94 annoncés, seront supprimés.. Cette restructuration concerne aussi le site de Cernay (Haut-Rhin), qui devrait perdre une cinquantaine d'emplois.

□ **Usines Gustave Boel (sidérurgie) supprime 590 emplois en Belgique.** – Les Usines Gustave Boel, société sidérurgique belge, a annoncé la suppression de 590 emplois dans le cadre d'un plan de restructuration. Frappée par la crise de la sidérurgie, cette société se dit victime des mesures sur les importations d'acier annoncées par les Etats-Unis, par les importations d'Europe de l'Est et le désordre monétaire au sein de la CEE. 400 des 590 suppressions d'emploi pourraient être obtenues par la mise en pré-retraite d'une partie du personnel de la société, située à La Louvière (sud du pays). La direction a développé un nouveau plan industriel, fondé notamment sur la mise en marche d'un nouveau four électrique.

CONTRATS

□ **Le groupe Oberthur remporte le marché des billets de banque en Géorgie.** – Le groupe François-Charles Oberthur Fiduciaire a conclu, fin janvier à Tbilissi, un contrat de fourniture de billets de banque avec la Banque nationale de Géorgie. Ce contrat, d'un montant de 40 millions de francs, s'ajoute à celui conclu précédemment avec le gouvernement géorgien pour l'impression de passeports et de cartes d'identité. Implanté en France et aux Etats-Unis, le groupe Oberthur, qui emploie 1 300 personnes, est spécialisé dans l'impression de haute sécurité.

□ **Lyonnaise des eaux-Dumez : une deuxième concession en République tchèque.** – Le conseil municipal de la ville de Brno, une cité de 400 000 habitants, à mi-distance de Vienne et de Prague, dans la province de Moravie, a décidé du principe de confier au groupe Lyonnaise des eaux-Dumez la gestion de son service d'eau et d'assainissement. D'une durée de vingt ans, le contrat prendra effet le 1er juillet prochain. En octobre, le groupe présidé par M. Jérôme Monod avait signé un contrat similaire avec la ville tchèque d'Ostrava (400 000 habitants).

PLAINTE

□ **American Airlines porte plainte contre Air France.** – La compagnie American Airlines a décidé de porter plainte contre Air France, sa filiale Air Inter et le gouvernement français devant le département américain des transports, comme elle l'a fait en avril 1992 auprès de la direction de la concurrence de la Communauté européenne. American considère qu'Air France a utilisé Air Inter pour protéger son autre filiale, le système de réservation informatique Amadeus. En réduisant au minimum les informations et les possibilités de réservations sur les vols d'Air Inter par l'intermédiaire de Sabre, filiale de réservation informatique d'American, Air France aurait délibérément empêché celle-ci de répondre aux demandes de ses abonnés sur le marché français.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 15 février ↓

Repli

Après avoir résisté pendant une grande partie de la séance grâce à la hausse des valeurs de haute technologie, la Bourse de Paris a cédé du terrain, lundi 15 février en fin de journée. En baisse de 0,18 % à l'ouverture, puis en légère hausse par la suite, l'indice CAC 40 a terminé sous le niveau des 1 900 points, à 1 899,49 points, soit un repli de 0,65 %. Ces pertes se sont manifestées dans un marché calme, le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel atteignant 1,85 milliard de francs.

Le contrat remporté par la France auprès des Emirats arabes unis portant sur 436 chars a quelque peu animé le marché des valeurs de haute technologie : Dassault Electronique a pris 6,8 % à 235 francs dans un marché de 30 600 actions. La SFIM a gagné 18,3 % à 710 francs et la Sagem 4,5 %.

La CGIP a progressé de 7,2 % à 1 085 francs, à la suite de la décision du groupe britannique MB Caradon de vendre sa participation de 24,5 % dans CarnaudMetalbox. CGIP détient 25,3 % de CarnaudMetalbox. La cotation de CarnaudMetalbox a été suspendue lundi matin jusqu'à mardi. Le titre avait monté vendredi dernier de 5,2 % dans un marché actif de 215 600 titres.

Moulinex a enregistré une hausse de 8,35 % et la SPEP de 3,2 %. Baisse de 5,6 % de CCMC et de 3,5 % d'Elf Aquitaine. Total CP a été faible avec un recul de 2,5 %.

Démarrage de Globex le 12 mars

Avant le 12 mars, date du démarrage en France de Globex, ce système électronique mondial de cotation de contrats à terme et d'options, fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le CMT (conseil du marché à terme), organisme de tutelle du MATIF (marché à terme international de France), a annoncé une série de décisions. Sur Globex, pourront être négociés des contrats à terme fermes sur emprunt notionnel, Pibor 3 mois, Ecu long terme et leurs options correspondantes, ainsi que des contrats Franc long terme et CAC 40. Le CMT a également défini une séance type de Bourse sur le MATIF. Elle débutera par une session Globex et se terminera par une négociation à la criée. L'établissement du cours quotidien d'appel de marges et du cours de compensation des contrats à l'échéance se fera au moment de la clôture de la cession criée. Ce nouveau système prévoit la suppression des droits et obligations des teneurs de marché dont la fonction n'est pas prévue dans Globex.

En gestation depuis octobre 1987, ce projet de marché mondial a vu son lancement sans cesse retardé jusqu'au 25 juin 1992, date de son démarrage. Elaboré par les deux plus importants marchés à terme du monde, le Chicago Mercantile Exchange et le Chicago Board of Trade, avec l'agence Reuter, il permet la cotation simultanée à Chicago, New-York, Londres et Paris de contrats de change et de taux en dehors des heures d'ouverture des marchés à la criée. Le système affiche pour l'instant des volumes d'échanges modestes estimés à 1 500 lots quotidiens. Le MATIF, adhérent de Globex dès 1989, avait prévu d'y intégrer dès les premiers mois de 1993 certains de ces produits (*le Monde* du 26 juin 1992).

NEW-YORK, 15 février

Clos

Les marchés américains étaient fermés lundi 15 février, en raison du « President's day ».

LONDRES, 15 février ↑

Légère hausse

Les valeurs ont clôturé en léger progrès, lundi 15 février, au Stock Exchange, malgré une réduction de leurs gains au cours de l'après-midi en raison de la fermeture des marchés américains. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé à 2 845,9, en hausse de 2,9 points, soit une légère avance de 0,1 %. Le volume des échanges a diminué à 513,3 millions de titres contre 824,8 millions vendredi.

Les investisseurs sont restés sur la touche en attendant la publication d'indicateurs économiques importants dans les jours à venir (production industrielle mardi, ventes de détail mercredi et chômage jeudi).

Les alimentaires et les supermarchés ont été fermes, mais les brasseries ont reculé. Les banques ont progressé à l'exception de Lloyds Bank, qui détachait son dividende.

TOKYO, 16 février ↓

Sous les 17 000 points

La Bourse de Tokyo termine en baisse, mardi 16 février, l'indice Nikkei passant en-dessous du seuil des 17 000 points, à la suite d'opérations d'arbitrage et de prises de bénéfice. Au terme des échanges, le principal indicateur nippon a cédé 201,67 points à 16 916,32 points, soit un recul de 1,18 %. Il a ainsi effacé la totalité des gains acquis la veille. Le volume des transactions s'est sensiblement gonflé, passant de 190 millions de titres lundi à 220 millions.

Le marché est limité à la baisse par les achats des caisses de retraite et à la hausse par des niveaux de résistance solides. *« Depuis quelque temps, le marché est assez prévisible. S'il progresse un jour, il recule le jour suivant »*, a commenté un boursier.

VALEURS	Cours du 15 fév.	Cours du 16 fév.
Ajinomoto	1 260	1 230
Bridgestone	1 180	1 170
Canon	1 380	1 360
Fuji Bank	1 820	1 800
Honda Motors	1 320	1 320
Matsushita Electric	1 100	1 070
Mitsubishi Heavy	508	508
Sony Corp.	4 110	4 150
Toyota Motors	1 380	1 350

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	469	466
B.A.C.	23 70	....
Boiron (Ly)	500	509
Boisset (Lyon)	239	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	734	710
Calberson	262	....
Cardif	955	950
C.E.G.E.P.	180	....
C.F.P.I.	213	....
C.N.I.M.	1140	1150
Codetour	285	....
Creeks	110	....
Dauphin	216 10	....
Demachy Worms Cie	439	....
Devanlay	1095	1119
Dolisos	129	....
Editions Belfond	190	....
Europ. Propulsion	210	210
Finacor	140	....
G.F.F. (group.fon.f.)	49	49
G.I.M.	402	....
Gravograph	127	....
Guintoli	937	....
I.C.C.	184	....
Idianova	53	....
Immob. Hôtelière	1000	1005
Infonet. Computer	112 90	
I.P.B.M.	38 45	
Molex	150	...
N.S.C. Schlumberger	760	750
Publ.Filipacchi	685	685
Rhone-Alp.Ecu (Ly)	317	
Select Invest (Ly)	96	
Serbo	152	
Sopra	325	
TF1	473	475
Thermador H. (Ly)	316	...
Unilog	203 50	
Viel et Cie	120 10	
Y. St-Laurent Groupe	774	762

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 15 février 1993
Nombre de contrats estimés : 72 646

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	112,88	114,68	115,02
Précédent	112,92	114,76	115,06

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Mars 93	Juin 93	Mars 93	Juin 93
113	0,23	2,20	0,37	0,49

CAC 40 A TERME (MATIF)

Volume : 13 423

COURS	Février 93	Mars 93	Avril 93
Dernier	1 920	1 941,50	1 966
Précédent	1 938	1 957,50	1 954

CHANGES

Dollar : 5,58 F ↓

Le dollar s'inscrivait en légère baisse mardi 16 février dans un marché calme. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,58 francs contre 5,6140 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	15 fév.	16 fév.
Dollar (en DM)	1,6580	1,6485

TOKYO	15 fév.	16 fév.
Dollar (en yens)	121,15	120,62

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (16 fév.) .... 11 1/4-11 3/8 %
New-York (15 fév.) .... 3 %

BOURSES

	12 fév.	15 fév.
(SBF, base 100 : 31-12-81) Indice général CAC	500,20	503,01
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	1 911,97	1 899,49

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	12 fév.	15 fév.
Industrielles	3 392,43	Clos

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	12 fév.	15 fév.
100 valeurs	2 843	2 845,90
30 valeurs	2 187,60	2 187,80
Mines d'or	94,30	91,20
Fonds d'Etat	95,72	95,85

FRANCFORT

	12 fév.	15 fév.
Dax	1 661,43	1 664,71

TOKYO

	15 fév.	16 fév.
Nikkei Dow Jones	17 117,99	16 916,30
Indice général	1 300,76	1 292,33

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

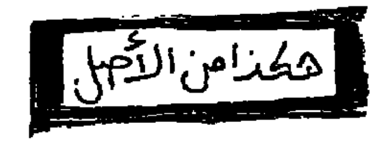
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5785	5,5800	5,6965	5,7020
Yen (100)	4,6365	4,6383	4,7346	4,7401
Ecu	6,5790	6,5806	6,6144	6,6220
Deutschemark	3,3827	3,3830	3,4102	3,4133
Franc suisse	3,6444	3,6455	3,6978	3,7026
Lire italienne (1000)	3,6063	3,6085	3,6098	3,6157
Livre sterling	7,9798	7,9839	8,0893	8,1003
Peseta (100)	4,7310	4,7335	4,7131	4,7216

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	2 15/16	3 1/16	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16
Yen (100)	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16
Ecu	9 1/2	9 5/8	9 3/8	9 1/2	9 1/16	9 3/16
Deutschemark	8 1/2	8 11/16	8 5/16	8 7/16	7 7/8	8
Franc suisse	5 5/8	5 13/16	5 9/16	5 11/16	5 5/16	5 7/16
Lire italienne (1000)	11 1/16	11 3/8	11 1/16	11 5/16	11	11 1/8
Livre sterling	6 1/4	6 3/8	6 1/8	6 1/4	5 3/4	5 7/8
Peseta (100)	13 1/4	13 1/2	13 1/8	13 3/8	12 13/16	13 1/16
Franc français	11 1/2	12	11 11/16	12	10 5/8	11 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

□ **Chèques falsifiés : la Cour de cassation fait peser le risque sur la banque.** – Une banque qui débite un compte sans remarquer que le chèque est falsifié est tenue de restituer au titulaire du compte la somme payée, même si l'escroquerie était très difficilement décelable, selon la chambre commerciale de la Cour de cassation. La Cour de cassation, présidée par M. Pierre Bézard, a ainsi rejeté lundi 8 février un pourvoi de la Banque de Neuflize-Schlumberger-Mallet (NSM), qui avait débité le compte d'un de ses clients d'un montant de 1,3 million de francs, sans s'apercevoir que le chèque présenté était un faux. La banque expliquait que sa responsabilité ne pouvait pas être retenue, puisqu'il avait fallu recourir à une expertise pour s'apercevoir que le chèque était faux. La Cour de cassation a jugé cet argument insuffisant et elle a rappelé qu'*« en sa qualité de banquier dépositaire NSM ne pouvait être libérée de son obligation de restituer les fonds du déposant qu'en vertu d'un ordre de paiement revêtu de la signature authentique de celui-ci »*. Elle ajoute que *« même en l'absence de faute »* du banquier ce dernier n'est pas libéré de son obligation de restitution des fonds.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 16 FÉVRIER

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5150	C.N.E 3%	5230	5240	5240	+ 0 19
870	B.N.P. T.P.	900	900	897	- 0 33
840	Cr.Lyon. T.P.	843	843	843	....
1671	Renault T.P.	1774	1776	1780	- 0 79
1680	Rhone Poul. T.P.	1706	1700	1708	+ 0 18
1040	Saint Gobain T.P.	1083	1081	1081	- 0 18
800	Thomson T.P.	819	820	820	+ 0 12
650	ACCOR	718	711	711	- 0 97
765	Air Liquide	769	765	767	- 0 26
655	Alcatel-Alsthom	639	631	634	- 0 78
1570	Als.Superm.	1600	1600	1605	+ 0 31
265	A L S P I	287	287	288	+ 0 35
535	AGF Sté Centrale	547	547	544	- 0 55
1090	Axa (ex Cie Midi)	1118	1110	1107	- 0 98
138	Bafip	162 50	162 10	162 10	- 0 25
65	Bail-Equipem.	78 90	78	77 65	- 1 71
695	Bail Investiss.	711	715	712	+ 0 14
425	Bancaire	455	455	454 90	- 0 02
645	Bazar H.-V.	649	641	641	- 1 23
1190	Berger (M)	1170	1170	1170	....
380	Bertrand Faure	371	371	371	....
1090	Bic	1145	1140	1145	....
1090	B.I.P.	1100	1105	1105	+ 0 45
140	BIS	140	137 50	140	....
460	B N P (CI)	467 30	466	465 90	- 0 30
405	Bolloré Tech.	472 20	473	479 50	+ 1 55
2850	Bongrain	2840	2820	2835	- 0 18
435	Bon-Marché	474	474	501	+ 5 70
595	Bouygues	636	633	631	- 0 79
83	BP France	87	87	86 90	- 0 11
930	B S N	940	942	938	- 0 21
1120	Canal Plus	1193	1201	1195	+ 0 17
150	Cap Gem.S.	176 80	175 10	174	- 1 02
197	Carnaudmetalbox	210	200	193	- 8 10
2320	Carrefour	2462	2481	2480	+ 0 73
152	Casino	159	159	158	- 0 63
96	Casino ADP	106	105	105	- 0 94
525	Castorama D.I.	530	529	527	- 0 57
220	C.C.F.	228	228	228	....
31	CCMC Ly	30 30	....	....	....
400	C.D.M.E.	445	450	442	- 0 87
126	C.E.G.I.D.	159	162 10	161 10	+ 1 32
50	Cerpest (Ny)	51 80	51	51	- 1 54
340	C.E.P. Comm.	371 20	371	361	- 2 75
87	Cerus	89 75	89 90	89	- 0 84
1120	Cetelem	1130	1135	1140	+ 0 88
255	CF Inc.	273	282	274 80	+ 0 66
275	CGI Info.	303	301	300	- 0 99
910	C G I P	1085	1075	1052	- 3 04
620	CGP	645	613	613	- 4 96
1240	Chargeurs S A	1322	1330	1314	- 0 61
215	Christian Dior	238 50	236 90	235 10	- 1 43
480	C I C A (M)	528	500	528	....
265	Ciments franc.	305	288	300	- 1 64
500	Clarins	535	538	538	+ 0 56
400	Club Mediter.	401 20	400 50	400	- 0 30
865	Coles	890	890	884	- 0 67
230	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
1170	Comptoir Mod.	1196	1190	1190	- 0 50
265	CPR (Paris Réé.)	281	282 10	278	- 1 07
995	Créd. Foncier	1088	1085	1090	+ 0 18

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
395	Crédit Loc France	400	398	393 80	- 1 55
515	Cr Lyon (CI)	545	539	538	- 1 65
1250	Credit Nat.	1250	1250	1242	- 0 64
520	CSEE	530	529	525	- 0 94
3250	Damart	3440	3440	3410	- 0 87
360	Dassault Aviation	377 50	376	377 50	....
220	Dassault Electr.	235	240	238	+ 1 28
1320	De Dietrich	1428	....	....	....
465	Degremont	485	489	508	+ 4 74
41	Dév.P.d.C.(Li)	43 10	44 90	44 10	+ 2 32
61	Dév.R.Sud-Est	83 40	83 40	83 50	+ 0 12
280	D M C	290	286	284	- 2 07
400	Docks France	410	411	411	+ 0 24
109	Dynaction	108 80	108 90	106	- 2 57
2060	Eaux (Gle)	2281	2279	2276	- 0 22
675	E.B.F.	681	689	689	+ 1 17
420	Ecco	432	432	433	+ 0 23
335	Elf Aquitaine	350	353 80	349 60	- 0 11
970	ElfSanofi(ExSanofi)	1010	1014	1010	....
230	Esp-Elf (Certif.)	247 20	247	244 10	- 1 25
585	Eridania-Beghin	610	615	615	+ 0 82
400	Essilor	434	432	432	- 0 46
187	Essil.Int.(DP)	202	200	200	- 0 99
745	Esso	738	738	732	- 0 81
1460	Eurafrance	1554	1541	1546	- 0 51
460	Euro RSCG	456 50	456 50	443	- 2 96
66	Eurodisneyland	75 75	75	74 90	- 1 12
850	Europe 1	940	945	941	+ 0 11
34	Eurotunnel	38 95	38 60	38 40	- 1 41
122	Finextel	126	123	123	- 2 38
290	Fives Lille	301	301	291	- 3 32
615	Fougerolle	690	690	690	....
3600	Fromager. Bel	3615	3600	3600	- 0 41
1650	Gal.Lafayette	1630	1630	1690	+ 3 68
360	G.A.N.	378	372	368	- 2 65
365	Gascogne (B)	401 50	397 50	397 50	- 1 00
1290	Gaz et Eaux	1379	1385	1383	+ 0 29
550	Geophysique	566	564	564	- 0 35
675	Groupe André SA	678	680	690	+ 1 77
505	Groupe Cité	568	565	575	+ 1 23
350	GTM-Entrep.	383	375	382	- 0 26
1430	Guyenne-Gas.	1525	1500	1496	- 1 90
430	Havas	425	429 70	426 30	+ 0 07
235	Icia	239 40	239 50	239 50	+ 0 04
350	Imétal	403	403	403 50	+ 0 12
143	Immob. Phénix	143	143	142	- 0 70
150	Ingénico	142 80	143 30	143 40	+ 0 42
7850	Inst. Mérieux	7820	7810	7800	- 0 26
420	Interbail	450	450	448	- 0 44
390	Intertechnique	458	457	459 80	+ 0 39
925	J. Lefebvre	993	993	994	+ 0 10
485	Klepierre	481	481	491	+ 2 08
555	Labinal	575	576	570	- 0 87
330	Lafarge	347	348	342	- 1 44
91	Lagardère Group.	94 50	94 50	93 50	- 1 06
270	Lebon	261	262	258 20	- 1 07
4000	Legrand	4226	4250	4221	- 0 12

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
2180	Legrand (DP)	2250	2265	2250	....
156	Legris Industries	166 10	166 10	167 90	+ 1 08
730	Locindus	745	745	747	+ 0 27
3240	L.V.M.H.	3341	3350	3330	- 0 33
410	Lyon.Eaux/Dumez	441	439 90	438 30	- 0 61
37	Majorette Ly	37	....	....	....
290	Mar. Wendel	325 60	322	320 10	- 1 75
90	Matra-Hachette	113 20	113	111 80	- 1 24
84	Metaleurop	87	85 40	85 40	- 1 84
14	Métrologie In.	13 90	13 90	13 50	- 2 88
199	Michelin	185	185	185	....
77	Moulinex	92 10	95	94 40	+ 2 50
870	Navig. Mixte	878	879	880	+ 0 46
134	Nord-Est	133	130 20	129 20	- 2 86
290	Nordon (Ny)	272	271	271	- 0 37
55	Olipar	53 10	53	53	- 0 19
1010	Oréal	1047	1036	1037	- 0 96
385	Paribas	413 10	412	414 80	+ 0 41
225	Pechiney Int.	232 90	229	230 10	- 1 20
285	Pechiney (CIP)	293	295	293 10	+ 0 03
360	Pernod Ricard	385 90	385 10	383 10	- 0 70
600	Peugeot	623	622	627	+ 0 64
790	Plastic-Omn.	840	850	840	....
225	Poliet Ex.Lamb.Fr.	270	270	269	- 0 37
875	Primagaz	955	968	956	+ 0 10
570	Printemps	639	633	639	....
550	Promodès	595	590	588	- 1 18
255	Radiotechn.	328	330	328	....
6300	Redoute (La)	6570	6570	6570	....
136	Rémy Cointreau	147 50	147	148	+ 0 34
....	R. Poulenc A	552	551	552	....
520	R. Poulenc CIP	550	550	550	....
35	Rochette(La)	41 50	41	40 80	- 1 69
425	Roussel Uclaf	510	510	514	+ 0 78
2870	R. Impé.Ly	2960	3000	2960	....
130	Sade (Ny)	153	150	149	- 2 61
2420	Sagem	2800	2801	2810	+ 0 36
495	Saint Gobain	537	533	532	- 0 93
1170	Saint Louis	1160	1164	1155	- 0 43
1800	Salomon Ly	1545	1540	1532	- 0 84
295	Salvepar (Ny)	312	314	314	+ 0 64
1550	S A T	1550	....	....	....
280	Saul. Chât.	284	280	283	- 0 35
735	Saupiquet (Ns)	805	808	832	+ 3 35
620	Schneider	674	671	671	- 0 45
13	SCOA	13 50	13 70	14 15	+ 4 81
420	Scor s.a.	506	505	505	- 0 20
335	S.E.B.	359 80	352	353	- 1 89
410	Selimag	460	439 10	441	- 4 13
130	Sélectibanque	140	141	140 50	+ 0 36
136	Sextant A.	159	162 80	167	+ 5 03
550	S F I M	710	710	708	- 0 28
177	S.G.E.	201 40	200 90	202 80	+ 0 70
445	Simco	464 50	464	464	- 0 11
790	Sk. Rossignol	942	940	938	- 0 42
425	Sligos	440	440	436	- 0 91
595	Société Géné.	629	625	623	- 0 95

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
39	Sodecco(B)	42	41	42	....
72	Sodero(Ns)	77	77	75	- 2 60
1010	Sodexho	1025	1020	1015	- 0 98
78	Sogerap(Ny)	85 45	85 30	85 40	- 0 06
1200	Som-Allib.	1372	1365	1365	- 0 51
395	SOPHIA	405	415	408	+ 0 74
1020	Sovac	1115	1100	1100	- 1 35
340	SPEP	387	390	388 50	+ 0 39
305	Spie-Batignol.	344	339 90	342	- 0 58
570	Strafor Facom	579	582	579	....
270	Suez	283 70	282	281 10	- 0 92
1220	Synthelabo	1260	1252	1250	- 0 79
148	Thomson CSF	156 20	154 10	153 60	- 1 03
220	Total	241 80	240 10	239 60	- 0 91
148	– (certif.)	146 20	146 10	145 50	- 0 48
500	U.A.P.	540	536	533	- 1 30
220	U F B Locab.	254	250	248 10	- 2 32
168	U.G.C. DA (Robur)	239 60	239	246 90	+ 3 09
410	U I C	469	468 50	468 50	- 0 11
460	U I F	472	467 50	470	- 0 42
760	U I S	761	761	761	....
340	Unibail	330 70	335	330	- 0 21
720	Valéo	789	768	766	- 0 39
150	Vallourec	155 20	157	155	- 0 13
250	Via Banque	242 10	242 10	242 10	....
240	Worms et Cie	240 40	240	238	- 1 00
1620	Zodiac	1650	1620	1600	- 3 03
810	Elf Gabon	868	876	875	+ 1 04
90	Amax	106 40	106 20	106 20	- 0 19
153	Amer. Barrick	184 50	183 50	183 50	- 0 54
138	Amer. Express	140	136 90	136 90	- 2 21
300	A.T.T.	302	304	300	- 0 66
108	Anglo Amer.C.	122	120	122	....
168	Amgold	210	208 90	208 50	- 0 71
225	Banco Santander	223 20	220 10	220 10	- 1 39
720	B.A.S.F.	762	773	787	+ 3 28
910	Bayer	927	938	943	+ 1 73
45	Blenheim Plc	46	45 55	45 55	- 0 98
22	Buffelsfont.	27 50	27 55	28 35	+ 3 09
162	Chase Manh.	168 70	167 90	167 90	- 0 47
1930	Daimler Benz	2098	....	....	....
78	De Beers	85 30	85 50	85 70	+ 0 47
2160	Deutsche Bank	2290	2300	2284	- 0 26
1190	Dresdner Bank	1284	1285	1276	- 0 62
36	Driefontein	42 05	42	43 20	+ 2 73
250	Du Pont-Nem.	272 50	....	....	....
285	Eastman Kodak	290	287	286 50	- 1 21
7	East Rand	12 10	11 70	12 30	+ 1 65
23	Echo Bay	29	28 65	29	....
172	Electrolux	165	....	....	....
139	Ericsson	162 90	160 10	160	- 1 78
315	Exxon Corp.	354 80	346 40	346 40	- 2 37
255	Ford Motor	281 40	280 80	280 80	- 0 21
28	Freegold	38	38 10	39 50	+ 3 95
10 50	Gencor	12 25	12 25	12 50	+ 2 04
455	Gén. Elect.	478 90	476	478	- 0 61
205	Gén. Motors	227 60	229	227 70	+ 0 04

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
325	Gén. Belgique	359 30	359	359	- 0 08
36	Gd. Métropol.	35 50	36 10	35 50	..
39	Guinness	36 90	37	37	+ 0 27
20	Hanson PLC	20 50	20 45	20 60	+ 0 49
7	Harmony Gold	13 10	12 90	13 60	+ 3 82
390	Hewlett Packard	385	385	385	..
31	Hitachi	31 90	31 80	31 45	- 1 41
860	Hoechst	894	898	898	+ 0 45
93	I.C.I.	91 35	91 55	91 55	+ 0 22
250	I.B.M.	290	288 80	288 40	- 0 55
405	I.T.T.	424	421 30	422 50	- 0 35
149	Ito Yokado	167	165 20	165 20	- 1 08
48	Matsushita	50 30	50	49 40	- 1 79
270	Mc Donald's	281 50	280	279 90	- 0 57
225	Merck	226 40	224 90	224 80	- 0 71
536	Minnesota M.	600	596	596	- 0 67
36	Mitsubishi	38 95	....		..
325	Mobil corp.	366	...	...	.
330	Morgan J.P.	347 80	..	...	..
4020	Nestlé	4017	4025	4040	+ 0 57
126	Norsk Hydro	131 80	129 80	130	- 1 37
55	OFSI	84 10	84 05	85	+ 1 07
1240	Pétrofina	1301	1306	1307	+ 0 46
390	Philip Morris	412 20	408 50	408	- 1 02
71	Philips	73 90	72	71 50	- 3 25
66	Placer Dome	76	76 80	76	....
275	Procter Gamble	284 70	284 50	288 60	+ 1 37
182	Quilmès	173	173	173	...
13 50	Randfontein	17 10	17	18 30	+ 7 02
240	Rhone Poul. Rorer	258 40	256 90	257	- 0 54
425	Royal Dutch	462 50	463	461 10	- 0 30
54	R T Z	52 15	52 30	52 05	- 0 19
14	Saat.& Saatchi	15 55	15 55	15 60	+ 0 32
17	St Helena	24 25	24 25	25 15	+ 3 71
305	Schlumberger	323	317 10	317 10	- 1 83
43	Shell transp.	46 40	46 55	46 10	- 0 65
2030	Siemens	2210	2209	2203	- 0 32
180	Sony	189 50	190	189 70	+ 0 11
75	Sumitomo Bank	86	86	86	....
148	T.D.K.	159 60	156	156	- 2 26
59	Telefonica	63 55	63 10	64	+ 0 71
26	Toshiba	27 05	....	....	....
580	Unilever	591	591	587	- 0 68
260	Unit.Techn.	255	253	253	- 0 78
170	Vaal Reefs	220 20	221	227 90	+ 3 50
940	Volkswagen	975	....	....	....
270	Volvo	280	275	275	- 1 79
53	West. Deep.	85 10	87 30	87 30	+ 2 59
445	Xerox Corp.	477	....	....	....
105	Yamanouchi	109 80	110	109 20	- 0 55
4 95	Zambia Cop.	5 60	5 70	5 60	....

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	99 60	5 88
10,80% 79/94	100 50	4 88
Emp.Etat 13,4% 83	102 60	2 09
10,26% mars 86	....	9 58
OAT 10% 5/2000	112 10	7 26
OAT 9,9% 12/1997	....	1 78
OAT 9,8% 1/1996	104 15	0 45
PTT 11,2% 85	105 90	2 29
CFF 10,25% nov 90	....	9 49
CNA 10 % 1979	....	8 92
CNB Bques 5000F	99 20	1 09
CNB Paribas 5000F	98 10	1 09
CNB Suez 5000F	98 20	1 09
CNI 1/82 5000F	98 70	1 09
CNT 9 % 86	100 20	6 99
CRH 10,90% déc.85	110 35	1 29
CHARB FCE 3% 100	160	....
CNCA	1080	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	596	....
Ly. Eaux cv 8,5%	774	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1480	....
Arbel	401	408
Bains C.Monaco	895	860
B.Hypoth.Europ.	210	....
B.N.P. Intercont.	340	340
Bénédictine	2200	....
Bidermann Internat.	440	....
Blanzy Ouest	813	....
B T P	23 45	....
Cambodge	795	....
Carbone Lorraine	314	311
Case Poclain	2 65	....
C.B.C.	250	248
C.E.G.F (Frigor.)	770	....
Cassenaire Blanzy	298	....
Compen	19	....
Champex Ny	21 60	....
CIC (CIP)	199	190

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1000	903 o
C.I.T.R.A.M. (B)	2629	....
Cie Industrielle	3401	....
Cpt Lyon Alemand	287	290
Concorde	615	....
Constr.Méd.Prov.	17	....
Crédit Gén.Ind.	90	....
Cr Universel (Cie)	310	....
Darblay	590	....
Delmas Vieljeux	1810	1760
Didot Bottin	565	....
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	286	289
Ent.Mag. Paris	3830	....
Eridania-Béghin CI	469	469
Fidei	372 50	379
Finalens	300	....
F.I.P.P.	48 50	....
F.N.A.C.	2140	2160
Foncière (Cie)	449	....
Foncina	330	....
France I.A.R.D.	392	....
France SA (La)	1865	1859
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	424	432
Gerafin	285	260
Gévelot	435	....
G.F.C.	358	338 10
Groupe Victoire	767	....
G.T.I (Transport)	231 30	....
Immobail	333	332
Immobanque	845	845
Im.Marseillaise	4175	....
Invest.(Ste Cle.)	3000	3000
Lille Bonnières	920	....
Locafinancière	500	....
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2500	2550
Lucia	216	....
Machines Bull	23 50	23 50
Mag.Uniprix	154 20	....
Métal Déployé	300	....
Mors	38 90	40 35
Navigation (Nle)	140	....
Optorg	280	....
Oréal (CI)	586	584
Origny-Desvroise	573	....
Palais Nouveauté	1100	....
Paluel Marmont	430	....
Parfinance	165	....
Paris France	230	....
Paris Orléans	192	....
Parthena Invest.	238	....
Piper Heidsieck	725	....
Porcher	258	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	415	....
Publicis	611	629
Rochefortaise	130	....
Rosario	145	141 50
Rougier	490	....
S.A.C.E.R.	830	....
S.A.F.A.A.	201	....
S.A.F.I.C Alcan	180	....
Saga	348	....
Saint Dominique (F.)	123	120
Salins du Midi	538	540
Savoisienne M	140	....
Silic	606	592
S.I.P.H.	80	....
S.M.C.I.	50	....
Sofal	470	....
Soffo	182 20	....
Solitam (ex Setam)	62	....
Sofragi	2340	....
Soudure Autogène	678	678
Sovabail	272	....
Steni	725	....
Taittinger	2080	2050
Tissus-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	230	....
Ufiner	1101	....
Vicat	370	379
Viniprix	1500	....
Virax	105	....
Maroc Sté Brasserie	201	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	545	....
Alzo Nv Sico	428 50	....
Alcan Aluminium	95	....
American Brands	212	....
Arbed	249	....
Asturienne Mines	92 80	....
Banco Popular Espa.	608	....
B.Reglements Inc	18220	....
Can.Pacifique	75 50	....
Chrysler Corp.	228	....
C I R	2 58	....
Commerzbank	910	....
Dow Chemical	327	327
Fiat	16 50	....
GBL (Brux Lamb.)	490	....
Gevaert	1100	....
Glaxo Holdings Ltd	58 90	....
Goodyear Tire	400	....
Grace and Co (WR)	200	....
Honeywell Inc. Inc.	166 10	....
Johannesburg	67 50	....
Koninklijke Pakhoed	69 50	....
Kubota	23	....
Noranda Mines	83 10	....
Olivetti priv.	4 35	....
Pfizer Inc.	380	357 80
Ricoh	21 50	....
Robeco	307 50	306 70
Rodamco NV	140 10	141 10
Rolinco	299 30	299 10
Saipem	3 88	....
Sema Group	20 80	....
SKF Aktiebolaget	51	....
Tenneco Inc.	235	....
Torray Ind.	28	....
West Rand Cons.	5 50	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	....
Calciphos	58	....
C G H Cogenhor	7	....
Coparex	582	....
Europ. Accum.	80	....
Europ Soufres Ind.	8 10	....
Guy Degrenne	261	....
Lecteurs du Monde	230	....
Nicolas	1050	....
Office Cass. Pharma.	880	....
Particip. Percier	190 10	....
Rorento N.V.	246 30	....
St-Gobain-Emballage	1720	....
Schlumberger Ind.	485	....
S.E.P.R.	1385	....
S.M.T. Goupil	0 61	....
S.P.R. act. B	300	....
Waterman	1100	....

SICAV (sélection) 15/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	207 97	202 40
Actimonetaire C.	30492 77	30492 77
Actimonetaire D.	30492 77	30492 77
Amérigan	8010 54	7702 44
Amplitude	667 10	647 67
Antigone trésor	697440 00	697440
Associa Première	31009 89	31009 89
Associc	1087 38	1087 38
Atout Futur	442 33	431 54•
Aurecic	1196 27	1161 43
Avenir Alizés	1773 07	1738 30•
Axa Capital	185 08	179 69
Axa Court Terme	8535 07	8535 07
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	944 82	917 30
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	808 73	786 15
Axa Europe	128 55	124 81
Axa Investments	110 70	107 48
Axa NPI	124 30	120 68
Axa Ob.Fr.Exrans.	152 82	148 37
Axa.Ob.In.Ex Mir.U.Sa.	138 13	134 11
Axa Prem.Ex.Agepre.	124 94	121 30
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	152 01	147 58
Axa Valeurs PER	129 22	125 46
Cadence 1	1069 81	1048 83
Cadence 2	1054 47	1033 79
Cadence 3	1067 20	1046 27
Capimonetaire	6720 64	6713 93
Capioblig	6955 14	6818 76
Capitacic	1427 42	1406 33
Coexis	1418 40	1383 80•
Comptevalor	3763 40	3757 76
Crediter	463 21	449 72
Credit Mutuel Capital	1364 57	1337 81•
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	712 67	712 67•
Cred.Mut.Ep.Index	98 72	96 08•
Cred.Mut.Ep.J.	74477 26	74477 26
Cred.Mut.Ep.long.T.	203 63	198 18•
Créd.Mut.Ep.Monde	1222 60	1189 88•
Cred.Mut.Ep.Quatre	1118 08	1088 16•
Diem	1409 89	1375 60•
Drouot France	888 75	862 86
Drouot Sécurité	243 06	235 98
Ecocic	1116 38	1083 86
Ecuper	129 60	125 83
Ecur. Capitalisation	2772 68	2745 23
Ecur. Expansion	514861 65	514090 55
Ecur. Géovaleurs	2402 98	2332 97
Ecur. Investissement	157 38	152 80
Ecur. Monepremière	71938 96	71938 96
Ecur. Monétaire	42175 28	42175 28
Ecur. Trésorerie	2598 62	2598 62
Ecur. Trimestriel	2043 05	2022 82
Elanciel	115 86	112 49
Energia	284 31	271 42
Eparcic	3886 56	3885 56
Eparcourt-Sicav	4604 89	4593 41
Epargne Associat.	27033 67	26725 86
Epargne Capital	11659 96	11544 51
Epargne Croissance	1774 37	1726 88
Epargne Obligat.	212 16	206 46
Epargne-Unie	1362 34	1329 11
Epargne Valeur	459 23	446 94
Ecu Cash capi.	8411 59	8411 59•
Eafivest capi.	821 70	803 59•
Euro Solidarité	1105 09	1094 09
Eurocic Leaders	1044 39	1013 97
Eurodyn	1182 27	1163 43
Euro Gan	6263 73	6013 20

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fonsicav	15489 80	15489 80
France-gan	10564 48	10158 16
France Garantie	281 09	280 53
France Obligations	507 74	502 71
Francic	468 21	454 67
Francic Pierre	105 40	102 33
Francic-Régions	1132 49	1099 50
Fructi-Associations	37 64	37 64
Fructi-Capi	45 63	44 98
Fructidor	239 98	235 43
Fructifrance action C.	955 21	931 91
Fructifrance action D.	933 90	911 12
GAN Rendement	5367 18	5287 86
Gestilion	15914 30	15835 12
Gest.Associations	177 18	173 28
Horizon	1313 44	1275 18
HLM Monétaire	14952	14952
Indicia	1073 83	1052 62•
Indosuez Fse.Court.T.	1580 05	1580 05
Interépar	110312 43	107099 45
Interoblig	15365 70	15084 41
Intersélection Fce	513 86	503 78
Japacic	154 65	150 15
Jeunepargne	304 64	300 14•
Latitude	2408 34	2404 73
Lion Association	11070 74	11070 74
Lion Institution	32118 87	32038 77
Lionplus	1064 93	1044 05
Lion Trésor	2299 51	2276 74
Lion 20 000	28043 91	28043 91
Livret Bourse Inv.	585 92	568 86
Livret Portefeuil.	734 97	713 56
Méditerranée	175 14	170 04
Mensuel CIC	10217 73	10116 56
Monaden	73142 25	73142 25
Mone.J	38785 60	38785 60
Monévalor	43958 28	43958 28
Mutualité dépôts	14395 93	14367 20
Natio Court Terme	101903 00	101598
Natio Court Terme2	305672 00	305672
Natio-Epargne	19006 67	18818 49
Natio-Ep. Ret.	128 53	125 09
Natio Epargn.Trésor	8348 05	8331 39
Natio-Fran.Index	1040 55	1012 70
Natio-Imm.	1120 60	1090 61
Natio-Inter	1590 54	1547 97
Natio-Monétaire	27022 80	27022 80
Natio-Opportunités	1065 89	1027 63
Natio-Patrimoine	1348 78	1312 88
Natio-Perspectives	1080 42	1051 50
Natio-Placements	63366 81	63366 81
Natio-Revenu	1047 02	1036 65
Natio Sécurité	11859 14	11859 14
Natio-Valeurs	902 15	878
Nippon-Gan	6058 72	4862 23
Nord Sud Dévelop.	1703 43	1700 03
Obli-Associations	165 63	163 99
Oblicic-Mondial	2785 94	2744 77
Oblicic-Régions	1091 06	1074 94
Oblifutur	3081 26	3006 11
Oblig. tres caté.	189 21	186 41
Obilion	1510 53	1495 57
Oblisécurité Sicav	13858 78	13858 78
Oraction	1138 74	1109 01•
Paribas Capitalisation	1632 70	1608 67
Paribas Opportunités	128 50	123 26
Paribas Patrimoine	593 71	589 51
Patrimoine Retraite	238 36	233 69

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parvalor	592 17	590 56
Placement A	1489 32	1460 12•
Placement J	7736 67	7721 23•
Placement M	71903 48	71759 98•
Placement Nord	936 51	918 15•
Plénitude	143 74	139 55
Poste Croissance	23250 55	23227 32
Poste Gestion	70624 84	70624 84
Première Oblig.	11268 88	11257 82
Prévoy. Ecureuil	119 70	116 51
Priv'Associations	31531 37	31531 37
Proficic	1005 97	981 43•
Quartz	138 41	135 03
Rentacic	163 02	160 61
Revenus Trimestr.	5357 46	5304 42
Revenu-Vert	1169 04	1140 53
St Honoré Vie & Santé	998 69	953 69
St Honoré Bons du Tr.	11996 79	11937 10
St Honoré Invest.	794 60	758 57
St Honoré Pacifique	639 89	610 68
St Honoré Réel	16059 06	15995 08
Sécuricic	1860 17	1860 17
Sécuri-Gan	12606 06	12358 88
Sécuritaux	1487 22	1487 22
Sicavden	719 29	708 66
Sicav Associations	1972 87	1972 87
SFI-CNP Assur	692 27	672 11
S.G. Fr. opport. C et D	1204 51	1180 89
Sicav 5.000	453 34	441 21
S.I. Est	1345 77	1306 57
Slivafrance	704 23	685 42
Slivam	408 94	398 87
Slivarente	225 55	221 13
Slivinter	450 33	438 28
S.N.I.	1114 90	1082 43
Sogenfrance Capitalisat.	1191 96	1168 59
Sogenfrance Distribut.	1151 48	1128 90
Sogépargne	315 16	308 98
Soginter	1337 76	1311 63
Soleil Investissements	813 16	589 58
Solstice	2223 47	2217 93
State Street Act. Eur.	9511 02	9189 39•
State Street Act. Fnce.	10717 65	10405 49
St. Str. Act.Japon	10803 60	10438 26
State Street Emer. Mkts	12814 02	12197 96•
St.Street OAT Plus	11227 17	11007 03
Stratégie Actions	878 72	844 92
Stratégie Rendement	1498 44	1451 27
Technocic	998 04	968 97
Techno-Gan	5863 28	5637 77
Thesora	713 08	706 02
Trésor Plus	1389 61	1375 85
Trésor Trimestriel	1037 22	1028 95
Trésoricic	139605 29	139605 29
Trilion	5285 67	5217 84
Uni-Associations	120 34	120 34
Uni-Foncier	1244 03	1213 69
Unifrance	595 36	580 84
Uni Régions	1204 67	1175 29
Univer	250 70	250 70
Univers Actions	1311 49	1279 50
Univers Obligations	1903 40	1856 98
Valorg	2188 15	2185 96
Valrei	57130 35	57101 80
Westerflor St-Honoré	224 96	214 76

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Marché des Changes

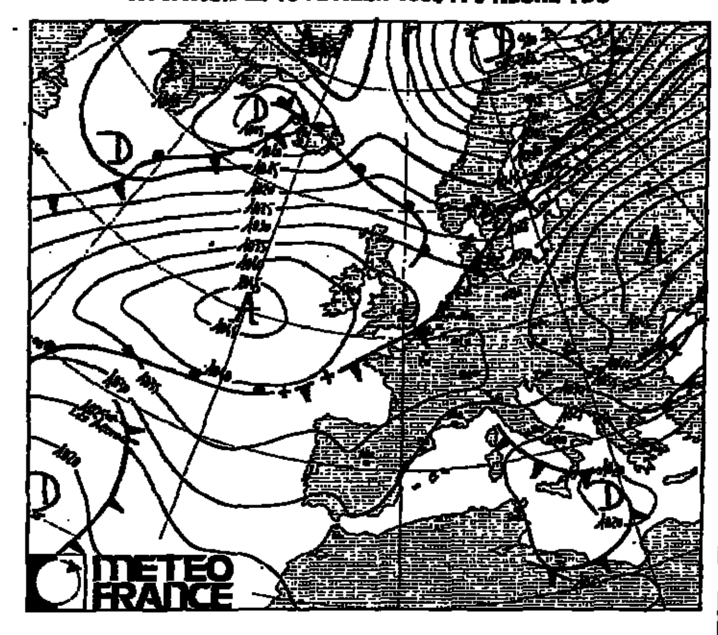
COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 15/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 576	5 614	5 3	5 8
Ecu	6 585	6 577	....	....
Allemagne (100 dm)	338 550	339 320	327	347
Belgique (100 F)	16 414	16 402	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 840	300 510	290	310
Italie (1000 lires)	3 619	3 619	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	88 330	88 250	83	91
Irlande (1 iep)	8 241	8 238	7 8	8 5
Gde-Bretagne (1 L)	7 985	7 940	7 8	8 4
Grèce (100 drachmes)	2 528	2 528	2 1	2 8
Suisse (100 f)	385 330	383 650	353	373
Suède (100 krs)	75 030	74 710	70	79
Norvège (100 k)	79 840	79 560	75	84
Autriche (100 sch)	48 115	48 082	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 741	4 735	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 715	3 710	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 447	4 478	4 2	4 8
Japon (100 yens)	4 617	4 632	4 5	4 7

Marché libre de l'or

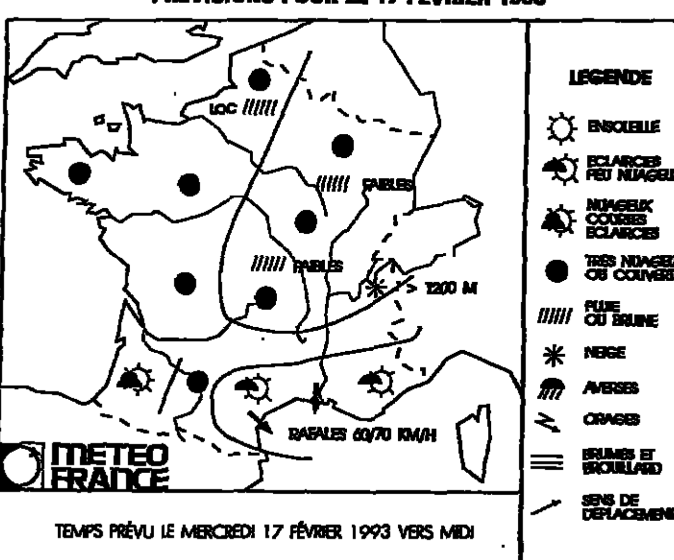
MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/2
Or fin (kilo en barre)	59100	59400
Or fin (en lingot)	59400	59550
Napoléon (20f)	340	344
Pièce Fr (10 f)	419	.....
Pièce Suisse (20 f)	341	341
Pièce Latine (20 f)	340	337
Souverain	433	434
Pièce 20 dollars	2200	2120
Pièce 10 dollars	1105	1105
Pièce 5 dollars	582 50	.....
Pièce 50 pesos	2206	2220
Pièce 10 florins	355	356

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 17 FÉVRIER 1993



TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 17 FÉVRIER 1993 VERS MIDI

Mercredi 17 : petites chutes de pluie ou de neige. – Sur le Nord-Est, la région Rhône-Alpes et l'Auvergne, le ciel sera couvert, avec de faibles chutes de pluie ou de neige ; la neige ou le verglas pourront tomber jusqu'en plaine le matin sur l'Alsace, et les Préalpes ; ensuite la limite pluie-neige remontera progressivement jusque vers 1 200 mètres.

Sur le reste de la moitié nord, le ciel sera gris, avec par moments un peu de bruine possible le matin et, au contraire, quelques timides éclaircies l'après-midi.

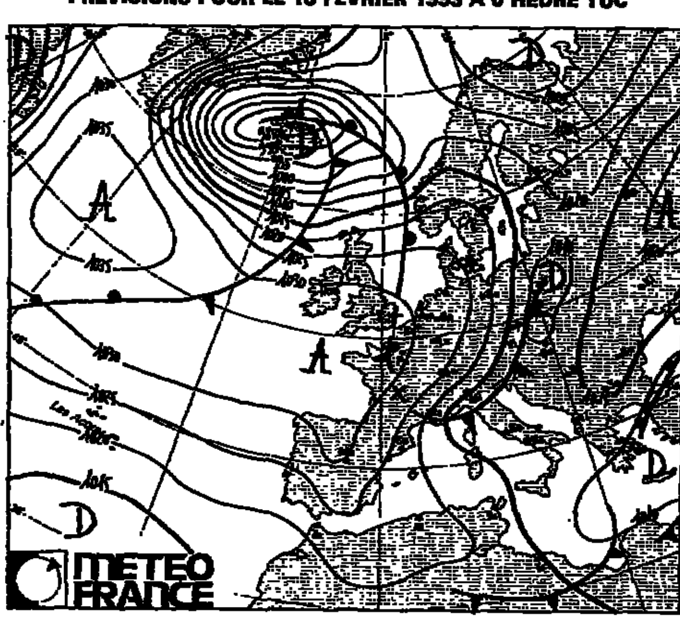
Sur une petite moitié sud, les nuages seront prédominants dans le Midi.

Quelques flocons tomberont sur les Pyrénées au-dessus de 1 500 mètres en fin de journée.

Les températures seront généralement en légère hausse : pour les minimales, encore quelques faibles gelées dans le Nord-Est, le Jura, les Alpes, le Massif central et la Provence ; entre 2 et 4 degrés ailleurs, jusqu'à 6 degrés sur les côtes ; quant aux maximales, elles seront voisines de 5 degrés dans le Nord-Est et le Centre-Est, de 8 à 9 degrés ailleurs, jusqu'à 10 ou 11 degrés sur les régions littorales.

La tramontane soufflera assez fort, jusqu'à 80 kilomètres à l'heure en pointe en fin de journée. Ailleurs, le vent de nord ou nord-ouest sera faible ou modéré.

PRÉVISIONS POUR LE 18 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 15-2-1993 à 18 heures TUC et le 16-2-1993 à 6 heures TUC — le 16-2-93

FRANCE			
AJACCIO	15	8	N
BIARRITZ	14	3	D
BORDEAUX	16	−1	D
BOURGES	13	−3	B
BREST	14	7	B
CAEN	11	8	B
CHERBOURG	13	8	C
CLERMONT-FER.	12	−6	D
DIJON	4	−1	C
GRENOBLE	8	−2	C
LILLE	4	1	B
LIMOGES	13	3	D
LYON	8	−1	C
MARSEILLE	14	1	N
NANCY	−1	−2	C
NANTES	13	0	D
NICE	14	8	N
PARIS-MONTS.	11	2	C
PAU	16	−1	D
PERPIGNAN	17	10	D
POINTE-A-PITRE	28	20	N
RENNES	14	0	B
ST-ETIENNE	9	−6	C
STRASBOURG	0	−2	C
TOULOUSE	14	2	D
TOURS	12	0	C

ÉTRANGER			
ALGER	18	6	B
AMSTERDAM	6	2	N
ATHÈNES	10	5	P
BANGKOK	32	24	C
BARCELONE	15	3	D
BELGRADE	1	−6	D
BERLIN	4	−2	*
BRUXELLES	2	1	B
COPENHAGUE	2	0	C
DAKAR	27	17	D
GENÈVE	5	−2	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	4	1	A
JÉRUSALEM	8	1	D
LE CAIRE	16	6	D
LISBONNE	18	8	D
LONDRES	8	3	D
LOS ANGELES	16	9	N
LUXEMBOURG	−2	−4	P
MADRID	15	0	D
MARRAKECH	23	9	D
MEXICO	23	9	D
MILAN	7	2	C
MONTRÉAL	−5	−8	A
MOSCOU	−8	−13	N
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	29	20	D
NEW-YORK	4	2	C
PALMA	16	−1	D
PÉKIN	9	−1	*
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	15	3	D
SÉVILLE	20	7	D
SINGAPOUR	30	24	C
STOCKHOLM	3	2	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	9	2	C
TUNIS	16	5	N
VARSOVIE	0	−10	D
VENISE	9	2	C
VIENNE	3	−2	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Solutions

ASSEZ de langue de bois ! Assez de bavardages ! Du concret ! Des solutions ! Nouvelle émission mensuelle de France 2, *Etat des lieux* se promettait de résoudre en deux heures la crise du logement. *«Si vous trouvez qu'on a la langue de bois, qu'on ne va pas au fond des problèmes, téléphonez-nous !»* suppliait l'animateur. Comme pour une foire-exposition, le service public avait déployé toute la panoplie traditionnelle de l'émission-qui-n'a-pas-froid-aux-yeux, qui porte le fer dans la plaie, qui va traquer les vérités enterrées jusque dans la gueule du loup, etc. Caméra cachée, méchants bureaucrates ou escrocs au visage brouillé, noms propres d'infâmes pudiquement couverts par un «bip», public n'hésitant pas à siffler les invités. En l'occurrence, une équipe s'était rendue, caméra cachée donc, dans un local de l'office HLM d'un arrondissement parisien. Elle y avait filmé à son insu le préposé à l'accueil, avant d'exiger de rencontrer «un responsable». Tant de témérité faisait trembler.

Un rappeur chanta *«être pauvre est un crime dans un monde sans justice»*, chanson à texte composée pour l'occasion. L'abbé Pierre, en duplex, apparut fatigué. Fatigué, sembla-t-il, de ce genre de gesticulations, précisément, d'être ce drapeau que l'on convoque parce qu'un producteur a décidé qu'il «fallait avoir l'abbé Pierre», cet oracle qu'on honore mais que nul n'écoute. *«Les mêmes sondés qui placent l'abbé Pierre en tête des Top 50 de la popularité refuseraient catégoriquement des logements sociaux près de chez eux»*, remarqua Mme Lienemann, ministre du logement. Des HLM, on dériva vers les agences immobilières, puis on effleura le «problème-des-banlieues» pour aboutir étrangement à des histoires de vacances forcées aux Canaries. *«Le ghetto de riches, c'est aussi triste que le ghetto de pauvres»*, remarqua au passage M. André Santini, maire d'une banlieue plutôt chic, qui a visiblement manqué une grande carrière de comique.

Le paradoxe de ce type d'émissions, construites sur l'amalgame et mille manipulations, est qu'elles offrent aux prétendus «accusés» de confortables échappatoires. Ainsi réussit-on l'exploit de faire passer M. Jean Tiberi, premier adjoint au maire de Paris, pour la victime d'un traquenard, sans jamais l'obliger, enquête à l'appui, à s'expliquer clairement, par exemple, sur les attributions de HLM à Paris. Après deux heures de «parler-vrai», la «solution» tant espérée apparut enfin : pour résoudre la crise du logement, ne serait-il pas judicieux de... construire des logements ? Chacun acquiesça gravement. La soirée n'aurait pas été inutile.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter : ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 16 février

TF 1

20.45 Cinéma : Family Business. ■
Film américain de Sidney Lumet (1989).

22.45 Magazine : Durand la nuit.
Présenté par Guillaume Durand, en direct.

0.40 Magazine : Le Club de l'enjeu.
Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Daryl. □
Film américain de Simon Wincer (1985).

22.35 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. En mon âme et conscience. Invité : Bernard Fayolle, président de la cour d'assises d'Aix-en-Provence. Reportages : Jurés en prison, de Karin Anska ; La Récusation, de Karin Anska ; Justice à la hongroise, de Laslo Litskai et Ariel Piasecki ; Lettre de prison, de Karin Anska.

23.40 Journal et Météo.

0.00 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.
De Jean Beaudin, avec Marina Orsini, Roy Dupuis (12e épisode).

21.35 ▶ Documentaire : Planète chaude.
Palestine, histoire d'une terre, de Simone Bitton (1re partie).

22.35 Journal et Météo.

23.00 Téléfilm : Joanna et les clones.
De Philip Savile (1re partie).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Mon père, ce héros. ■■
Film français de Gérard Lauzier (1991).

22.10 Flash d'informations.

22.20 Concert : Hommage à Bob Dylan.

23.45 Cinéma : Chucky, la poupée de sang. □
Film américain de John Lafia (1990).

1.10 Cinéma : Goliath et l'Hercule noir. ■
Film franco-italien de Mario Caiano (1963).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Le Bauhaus.

20.41 Documentaire : Déjeuner au Bauhaus.
De Teri Wehn-Damisch et Pierre Desfons.

21.45 Documentaire : From Bauhaus to our House.
Tom Wolfe et le Bauhaus.

22.00 Cinéma : Les Hommes le dimanche. ■■
Film allemand de Robert Siodmak (1929).

23.00 Portrait : Jean Weinfeld.

23.10 Portrait : Moholy-Nagy.
Vie et œuvre d'un des plus importants plasticiens du Bauhaus.

23.25 Portrait : Josef Albers, un homme à la place.
Le célèbre enseignant de l'école du Bauhaus.

23.45 Danse : Le Ballet triadique.
Extrait du ballet d'Oskar Schlemmer.

M 6

20.45 Téléfilm : Le Monstre de la baie des Fraises.
De Jack Shea.

22.25 Série : Amicalement vôtre.

23.25 Série : Soko, brigade des stups.

0.15 Informations : Six minutes première heure.

0.25 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine.
Quelle politique de vieillesse, aujourd'hui ?

21.30 Débat.
Théâtre et cinéma, allers-retours. Avec Jean Douchet, Daniel Mesguich, Mireille Perrier.

22.40 Les Nuits magnétiques. Passions instrumentales. 1. Les instruments dits populaires.

0.05 Du jour au lendemain.
Avec Frédérika Fenollabbate (l'Infante).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 janvier, salle Olivier-Messiaen) : Mladi pour flûte, hautbois, clarinette basse, basson et cor, de Janacek ; Trio pour piano, violon et violoncelle en ut mineur op. 8, de Chostakovitch ; Quintette pour hautbois, clarinette, violon, alto et contrebasse op. 39, de Prokofiev.

22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Œuvres de Verdi, Fauré, Duparc, Reyer.

23.09 Feuilleton : Maldoror.

23.19 Ainsi la nuit.
Œuvres de Chabrier, Liszt, R. Strauss, Schoenberg, David, Zemlinski, Hermann.

0.33 L'Heure bleue.

Mercredi 17 février

TF 1

14.35 Club Dorothée.

17.25 Sport : Football.
Match éliminatoire de la Coupe du monde : Israël-France, en direct de Tel-Aviv.

18.55 Magazine : Coucou, c'est nous !

19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 23.55).

19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).

20.00 Journal et Météo.

20.50 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Spécial années 80. Avec François Feldman, le Grand Orchestre du Splendid, Chagrin d'amour, Images, Gérard Blanchard, Patrick Coutin, Jakie Quartz, Thierry Pastor, Peter et Sloane.

22.45 Magazine : Ex libris.
Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. Vents de folie. Invités : Marina Vlady *(le Voyage de Sergueï Ivanovitch)* ; Bernard Clavel *(Cargo pour l'enfer)* ; Zlatko Dizdarevic *(Journal de guerre)* ; Daniel Simon *(Contumax – Le prix de la liberté)* ; Michel Jobert *(Ni dieu, ni diable, conversation avec Jean-Louis Remilleux)* ; Jean-François Josselin *(Encore un instant)*.

0.00 Journal et Météo.

0.05 Série : Intrigues.

FRANCE 2

15.20 Variétés : La Chance aux chansons.
Emission présentée par Pascal Sevran. Le caf'conc' au temps de la Belle Epoque. Avec Marthe Mercadier, Henri Genès, Jeannette Batti, Jean-Marie Proslier, Amarande, Jean Parédès, Doris Marnier, Marion Game, Christian Méry, Michou, Caroline Clerc, Patrick Préjean, Roger Pierre, Charlotte Julian, Serge Reggiani, Marie-Thérèse Orain, Laurence Badie.

16.20 Jeu : Des chiffres et des lettres.

16.45 Feuilleton : Beaumanoir.

17.15 Magazine : Giga.

18.50 Jeu : Score à battre.

19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.

20.50 ▶ Série : L'Instit.
Les Chiens et les Loups, de François Luciani, avec Gérard Klein, Roger Souza.

22.30 ▶ Première ligne.
Quand la Terre tremblera, documentaire de Serge Gordey et Stéphane Deligeorges.

23.25 Journal et Météo.

23.45 Court métrage.

23.55 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.

16.25 Big Bang.

17.25 Magazine : Fractales.

17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.

18.25 Jeu : Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour. *Un monde sans crime*, de Christian Lehmann.

19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).

20.15 Divertissement : La Classe.

20.45 Magazine : La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada, en direct. Invité : Valéry Giscard d'Estaing.

22.25 Journal et Météo.

23.00 Mercredi chez vous.
Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.15 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux (rediff.).

16.05 Sport : Tennis. 3e journée de l'Open féminin, en direct du Zénith.

18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon.

18.50 Le Top.

19.15 Magazine : BVP, Baffie vérifie la pub.

19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.

20.30 Le Journal du cinéma.
Spécial Spike Lee.

21.00 Cinéma : Envoyé spécial. ■
Film américain de Manny Coto (1990). Avec Dolph Lundgren, Lou Gosset Jr, John Finn.

22.25 Flash d'informations.

22.35 Cinéma : La Voix. ■
Film français de Pierre Granier-Deferre (1991). Avec Nathalie Baye, Sami Frey, Laura Morante.

0.00 Cinéma : Trois frères. ■■■
Film franco-italien de Francesco Rosi (1980). Avec Charles Vanel, Philippe Noiret, Michele Placido (v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Magazine : Mégamix (rediff.).

17.55 Chronique : Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor (rediff.).

18.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).

19.00 Magazine : Rencontre.
Udo Kier/Herlinde Koebl.

19.30 Documentaire : A l'ombre des conquérants.
Les Tarahumaras du Mexique. De Josef Kirchmayer.

20.15 Cinéma d'animation.
Persécution de Pancho Villa ; Black Hulla.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Opéra : Les Soldats.
De Bernd Alois Zimmermann, par l'Orchestre national de Stuttgart, dir. : Bernhard Kontarsky ; sol. : Mark Munkittrick, Nancy Shade, Milagro Vargas ; mise en scène : Harry Kupfer.

22.40 Documentaire : Cézanne à Tübingen.
Préparation d'une exposition, de Christiane Albus.

23.15 Magazine : Mégamix (rediff.).

0.20 Magazine : Rencontre (rediff.).

M 6

15.25 Magazine : Fréquenstar.

16.30 Magazine : Nouba.

17.00 Variétés : Multitop.

17.30 Série : Bouker.

18.00 Série : Equalizer.

19.00 Série : Les Rues de San-Francisco.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Cosby Show.

20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.55).

20.45 Téléfilm : Meurtre avec mention.
D'Antonia Bird.

22.35 Téléfilm : Jusqu'à la folie.
D'Anthony Page.

0.15 Magazine : Vénus.

0.45 Six minutes première heure.

1.00 Magazine : Nouba.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.

21.28 Poésie sur parole.

21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.

22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Ecritures. Avec André-Marcel Adamek (la Couleur des abeilles).

22.40 Les Nuits magnétiques.
Passions instrumentales. 2. Les claviers.

0.05 Du jour au lendemain.
Avec Bertrand Visage (Bambini).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 13 juin 1992 à la Philharmonie de Berlin) : Symphonie nº 7 en ut majeur op. 60, de Chostakovitch, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Mariss Jansons.

22.00 Concert. Intérieur-Nuit, de Zanesi ; Message, de Kessler ; Litanee, de Kupper.

23.09 Feuilleton : Maldoror.

23.19 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano en sol mineur, de Debussy ; Divertissement pour harpe à la française, de Caplet ; Pastorale des cochons roses, de Chabrier ; Quintette pour piano et cordes nº 1 en ré mineur op. 89, de Fauré ; Divertissement pour quintette à vents et piano op. 6, de Roussel ; Histoires naturelles, de Ravel.

0.33 L'Heure bleue.

Deux informations judiciaires lancées à l'encontre du syndicat des inspecteurs de la FASP

Le Syndicat national unitaire des inspecteurs de police (SNUIP, 11 % des voix aux élections dans ce corps, affilié à la FASP) est visé par deux informations judiciaires distinctes confiées, à Paris, au juge d'instruction Guy Ripoll, et, à Montauban (Tarn-et-Garonne), à sa collègue, Mme Corinne Chassagne.

Le dossier parisien concerne une affaire de démarchage publicitaire abusif, qui avait récemment donné lieu à une perquisition au siège du SNUIP (*le Monde* du 9 février). Il s'agit notamment des brochures éditées lors d'un Gala de l'inspecteur organisé par le syndicat en décembre 1991 au Bataclan, une salle de spectacles parisienne. Des commerçants s'étaient plaints d'avoir été sollicités de façon abusive par des démarcheurs publicitaires se réclamant du SNUIP.

A Montauban, le juge Chassagne a souhaité entendre le secrétaire général du SNUIP, M. Jean-Louis Llorca, dans le cadre d'une affaire de détournement de fonds mettant en cause une entreprise locale, la Sotraf International. Les enquêteurs cherchent notamment à comprendre pourquoi un chèque de 530 000 francs a été versé au SNUIP par cette société.

□ **Trois policiers marseillais écroués pour viol.** – Trois gardiens de la paix marseillais ont été inculpés de *«viol en réunion»* par Mme Chantal Gaudino, juge d'instruction à Marseille (Bouches-du-Rhône), et écroués jeudi 11 et samedi 13 février. Une amie de l'un d'eux avait déposé plainte en affirmant avoir été victime, l'an passé à son domicile d'Aubagne, d'un viol collectif organisé par cet ami policier. Chargée de l'enquête judiciaire, la gendarmerie avait placé le suspect sur écoutes téléphoniques, enregistrant ses conversations avec deux autres responsables présumés du viol. Agés de trente et un à trente-neuf ans, les policiers, dont les identités n'ont pas été révélées, ont prétendu que la victime était consentante.

En raison du rôle joué par les banques publiques

De vives polémiques accompagnent la cession d'Adidas par M. Bernard Tapie

Rendues publiques lundi 15 février, les modalités de cession d'Adidas par M. Bernard Tapie, ministre de la ville, suscitent une controverse politique. Ce week-end, M. François d'Aubert, député UDF de la Mayenne, et M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, ont réclamé la constitution d'une commission d'enquête parlementaire. Réagissant à cette requête, M. Tapie a annoncé son intention de *«porter plainte contre tous ceux qui ont tenté de faire croire que les institutions nationalisées habituellement partenaires de Bernard Tapie Finances avaient majoritairement acquis des actions d'Adidas»*.

Surpris? Pas vraiment. C'était il y a deux semaines. Le ministre de la ville, indigné, criait, en privé, au *«scandale»*. Le sujet ne concernait plus Toshiba. Pas encore Adidas. Mais «l'affaire Bergé». Il prenait avec vigueur la défense du PDG d'Yves Saint Laurent et ne *«comprenait»* pas les interrogations qui avaient accueilli la reprise par une filiale d'Elf, Sanofi, de la célèbre maison de haute couture. Non qu'il y ait de quelconques affinités entre le patron de l'OM et celui de l'Opéra Bastille.

Au contraire! Membre du gouvernement, candidat de la majorité présidentielle dans la 10e circonscription des Bouches-du-Rhône, M. Tapie ne pouvait ignorer que la cession d'Adidas – annoncée et programmée pour la mi-février, soit un mois avant le premier tour des législatives – allait plus encore susciter remous et tempêtes.

Le retrait de M. Tapie des affaires se voulait œuvre d'apaisement. On est évidemment loin du compte.

Déclenchée ce week-end par un certain nombre de ténors de l'opposition, la polémique a repris, de plus belle, lundi 15 février, une fois confirmé le schéma de reprise d'Adidas. Ce ne sont pas les conditions financières, cette fois, qui font problème. Le prix total exigé des repreneurs (615 millions de deustchemarks, soit 2,08 milliards de francs pour 78 % du capital de BTF GmbH, la holding qui contrôlait 95 % d'Adidas) est, à peu de choses près, le même que celui fixé, en juillet dernier, avec le groupe britannique Pentland, avant que celui-ci ne décide de jeter l'éponge.

Le groupe Bernard Tapie Finances (BTF) devrait, selon son président M. Elie Fellous, récupérer ainsi 500 millions de francs de cash, une fois remboursé la tranche de 1 milliard de francs d'emprunts contractés lors du rachat d'Adidas ainsi que le crédit relais de 147 millions de marks obtenu à la fin de l'année dernière pour «porter» la participation de 20 % qu'avait jusqu'alors conservé Pentland dans BTF GmbH. La plus-value retirée de l'opération est plus difficile à apprécier. Lors de la transaction, finalement avortée, avec Pentland (2,1 milliards de francs pour 79,95 % du capital), M. Tapie l'avait, pour son groupe, estimée à 600, voire 700 millions de francs... à la grande stupéfaction des analystes financiers.

D'après leurs calculs (*le Monde* du 10 juillet 1992), elle ne devait pas excéder 85 millions de francs, un ordre de grandeur auquel se conforment davantage les nouvelles déclarations du ministre de la ville, qui compte, désormais, dégager un profit net d'une cinquantaine de millions de francs sur sa cession.

Le rôle central du Crédit lyonnais

Moins que sur le prix, c'est sur l'identité des repreneurs que se portent les critiques. Le schéma rendu public lundi confirme la présence importante de trois établissements financiers publics – le Crédit lyonnais, les AGF et l'UAP – dans Adidas International, la nouvelle société holding qui se substitue à BTF GmbH. A eux trois, et *via* leurs filiales Clinvest (pour le Crédit lyonnais), Metropole SA et Banque générale du Phénix (pour les AGF), Matinvest (une «coquille» d'Acmer, fonds d'investissement de la banque Worms, elle-même contrôlée par l'UAP), ces groupes nationalisés détiennent désormais 42 % du capital de la nouvelle structure contre moins de 20 % précédemmment.

Le «management» obtient 23 % d'Adidas International dont 15 % pour M. Robert-Louis Dreyfus, futur patron de la marque allemande, via sa société Ricesa, et 8 % pour Mme Gilberte Beaux, appelée à prendre la présidence du conseil de surveillance. Deux fonds anglo-saxons, enfin, récupèrent 35 % des parts, soit 20 % pour Omega Ventures, une société d'investissement constituée par la Citibank, et 15 % pour Coatbridge Holdings, société contrôlée par Euroknights, un fonds luxembourgeois dont le siège serait situé dans les îles Vierges britanniques et conseillée par les financiers genevois d'Argos Soditic.

Ce tour de table était suffisamment éclaté, aux yeux de M. Tapie et de Mme Gilberte Beaux, qui en a assuré l'ingénierie avec Clinvest, pour déjouer les soupçons. Le rôle important joué une nouvelle fois par le Crédit lyonnais (dont la participation devrait cependant être inférieure à 20 %) a nourri les soupçons.

Banquier traditionnel et actionnaire de BTF, l'établissement financier du boulevard des Italiens avait déjà joué un rôle crucial dans le rachat par M. Tapie de la firme Adidas. Tout comme les AGF ou l'UAP, le groupe dirigé par M. Jean-Yves Haberer justifie son engagement par le souci de valoriser sa mise initiale. Soutien inconditionnel à M. Tapie, faveur politique comme le prétendent certains milieux financiers ainsi que de l'opposition? *«Faux, le Crédit lyonnais fait exactement la même chose pour Bouygues et Lagardère qui ne sont pas précisément socialistes»*, rétorque aujourd'hui le ministre de la ville. *«On n'aura jamais de certitude,* résumait un banquier. *Tout est, en définitive, affaire d'appréciation. De climat.»*

CAROLINE MONNOT

Les éditions Robert Laffont fusionnent avec Fixot

Les éditions Robert Laffont s'apprêtent à fusionner avec les éditions Fixot. La nouvelle société, qui pourrait être constituée dès le mois d'avril, sera dirigée par M. Bernard Fixot, actuel propriétaire de la maison qui porte son nom. M. Fixot détiendra environ 15 % du capital du futur ensemble, où cohabiteront les marques Laffont et Fixot. Cette opération se solde notamment par l'éviction de M. Bertrand Favreul, qui quittera les éditions Robert Laffont, dont il est aujourd'hui le PDG.

Agé de quarante-neuf ans, M. Fixot a été successivement directeur commercial de Gallimard et de Hachette Livre, puis gérant d'Editions no 1, avant de créer sa propre maison en 1987. Il s'est distingué par la publication de documents «vécus» à fort tirage et, récemment, par la création d'une collection présentant des textes classiques dans une version réduite. Les éditions Fixot affichent un bulletin de santé qui tranche sur la morosité de la conjoncture éditoriale. Avec trente titres par an, des ventes moyennes relativement élevées, la maison a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 100 millions de francs et des bénéfices de 15 à 16 millions de francs.

C'est sans doute cette prospérité commerciale qui a séduit les responsables du Groupe de la Cité, propriétaire des éditions Robert Laffont depuis 1990. Fondée par Robert Laffont en 1941, la maison avait été cédée à la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et à une filiale du groupe Havas, avant d'être reprise par le Groupe de la Cité. Fortes de deux cent soixante publications annuelles, les éditions Robert Laffont sont présentes dans plusieurs domaines, de la littérature aux bandes dessinées et aux livres pratiques, en passant par les dictionnaires et le célèbre *Quid*.

RAPHAËLE RÉROLLE

Société des lecteurs du *Monde*

La prochaine assemblée générale de la Société des lecteurs du *Monde*, qui se tiendra en juin prochain, aura à élire deux administrateurs. Tout actionnaire a le droit de présenter sa candidature.

Le conseil d'administration souhaiterait, pour sa part, afin de diversifier sa composition, présenter à l'assemblée, comme l'an dernier, une personne exerçant ou ayant exercé des responsabilités dans le monde associatif ou dans les milieux de l'éducation populaire.

Les actionnaires intéressés doivent présenter leur candidature en adressant une lettre motivée, ainsi qu'un *curriculum vitae*, avant le 5 mars 1993, à la Société des lecteurs, 15, rue Falguière, 75015 Paris.

EN BREF

□ **Un homme accusé du meurtre de trois femmes est condamné à la prison à vie.** – La cour d'assises de Paris a condamné, lundi 15 février, à la réclusion criminelle à perpétuité Raymond Bammy, trente-neuf ans, guadeloupéen, accusé d'avoir tué trois de ses maîtresses, en 1981 et 1987. La cour, qui n'a reconnu aucune circonstance atténuante, a suivi les réquisitions de l'avocat général, mais n'a pas prononcé la peine de sûreté de dix-huit ans demandée par celui-ci. Raymond Bammy a été reconnu coupable d'avoir assassiné à coups de machette Guylène Hypolyte en décembre 1981 à Verneuil (Yvelines), puis d'avoir battu et brûlé vive Marie-Laure Alet à Feluy (Belgique) en septembre 1987, enfin d'avoir tué Marie-Louise Baillard en octobre 1987, en la brûlant vive dans l'appartement parisien qu'elle occupait. Dans cette affaire, n'existaient ni aveu ni preuve directe, car personne n'a vu Bammy – qui a toujours clamé son inocence – le jour de leur disparition. Mais il a été condamné en raison de ses contradictions et du *«conglomérat d'éléments de preuves»* relevés par l'avocat général M. Jacques Mouton.

□ **Quarante blessés dans un accident de car.** – Quarante personnes ont été blessées, dont huit grièvement, dans un accident de car qui s'est produit, lundi 15 février, près de Rouen (Seine-Maritime), sur une bretelle de sortie de l'autoroute A13. Les services de gendarmerie ont indiqué que la vitesse du véhicule au moment de l'accident était de 115 km/h, alors qu'elle était limitée à 60 km/h sur cette portion de route,

□ **Hommage solennel, le 16 février, à la gendarmerie.** – Le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, a choisi la date du 16 février pour rendre, chaque année, un hommage solennel aux gendarmes tués dans l'exercice de leurs fonctions. Cette date correspond au jour anniversaire de la promulgation de la loi de 1791 qui a créé la gendarmerie nationale. En 1992, seize gendarmes – dont deux gendarmes-auxiliaires, qui sont des appelés du contingent – ont été victimes de leur devoir.

□ **Les Bouches de Bonifacio interdites aux pétroliers français.** – Les pétroliers et autres navires transportant des cargaisons dangereuses et battant pavillon français n'ont plus le droit d'emprunter, depuis lundi 15 février, le passage des Bouches de Bonifacio, entre la Corse et la Sardaigne, vient d'annoncer un communiqué conjoint du ministère français de l'environnement et du secrétariat d'État à la mer. Un dispositif de surveillance est mis en place et les navires en infraction sont passibles d'amendes, voire de peines d'emprisonnement pour le capitaine du navire. Les deux ministres rappellent qu'ils tiennent ainsi les engagements pris par le gouvernement français et qu'ils attendent *«des mesures similaires de la part des autorités italiennes»*.

□ **ARABIE SAOUDITE : trente-huit Pakistanais ont été décapités.** – Pour avoir tenté d'introduire de la drogue en Arabic saoudite, trente-huit Pakistanais ont été décapités dans ce pays, a indiqué au Parlement, lundi 15 février, à Islamabad le ministre pakistanais du contrôle des stupéfiants. Il n'a pas précisé les dates de ces exécutions. Selon lui, les autorités saoudiennes ont fourni une liste de 108 autres Pakistanais arrêtés dans des affaires de drogue depuis janvier 1992. – *(AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : le docteur Kervorkian aide un treizième patient à se suicider.** – Le docteur Jack Kevorkian, farouche défenseur de l'euthanasie, a aidé, lundi 15 février, un treizième patient à mettre fin à ses jours à Roseville dans la banlieue de Detroit. L'homme, un ancien agent de sécurité âgé de soixante-dix ans qui souffrait d'emphysème et d'une maladie cardiaque, s'est administré une dose mortelle d'oxyde de carbone. C'est la quatrième fois en quinze jours que le docteur Kervorkian aide un malade à se suicider. Le mois prochain, une loi interdisant ce genre de pratique entrera en vigueur dans l'Etat du Michigan. Le médecin a déjà annoncé qu'il l'enfreindrait. – *(AP.)*

□ **SYRIE : onze pendaisons depuis le début de l'année.** – Deux condamnés à mort pour meurtre ont été pendus, samedi 13 et lundi 15 février en Syrie, a rapporté la presse syrienne. Ces deux exécutions portent à onze le nombre de pendaisons publiques depuis le début de l'année dans ce pays, selon un décompte établi par l'AFP. La pendaison est appliquée systématiquement pour les personnes reconnues coupables de meurtre avec préméditation, de haute trahison et de crime contre la sûreté de l'Etat.

An conseil régional de Lorraine

Les écologistes votent le budget présenté par M. Longuet (UDF-PR)

METZ

de notre correspondant

Au terme de huit heures de débat, le budget primitif 1993 de la région (1,71 milliard de francs) a été adopté, lundi 15 février, grâce au soutien des écologistes, par 41 voix, contre 23 et 9 abstentions. Si l'issue du vote n'a jamais été incertaine, dans la mesure où une majorité s'est très vite réalisée en faveur du projet présenté par le président du conseil régional, M. Gérard Longuet, président du Parti républicain, les contours exacts de cette majorité autour de l'UDF et du RPR ont, en revanche, été plus longs à se dessiner. Les cinq élus Verts ont approuvé, estimant, comme le remarquait l'un d'eux, M. Daniel Begun, que le budget porte *«des signes de contamination écologiste»*.

L'enveloppe consacrée à l'environnement passe en effet, de 1992 à 1993, de 13 à 35 millions de francs. Elle prévoit notamment la création d'une agence régionale de l'environnement, qui aura pour mission de conduire des «éco-audits» pour des industriels sollicitant une aide économique régionale, ainsi que des «éco-bilans», soit autant de *«bons points qui augurent bien de l'avenir»* pour les Verts.

Génération Ecologie a, de son côté, qualifié le budget de *«flatteur pour les écologistes»* mais regretté qu'il manque *«de corps sur certains sujets importants, à savoir la formation, l'aménagement du territoire et le développement économique des zones rurales»*. En conséquence, quatre des six élus du mouvement de Brice Lalonde ont voté pour, les deux autres se sont abstenus, jugeant *«les insuffisances trop importantes»*.

Le budget 1993 de la Lorraine s'articule autour de trois axes : l'économie (411 millions de francs), la formation initiale et continue (707 millions de francs) et l'aménagement du territoire (322 millions de francs). La fiscalité directe est en hausse de 5,4 %, une augmentation qualifiée de modérée par M. Longuet, qui affiche le souci de ne pas appauvrir la région, mais de lui conserver sa capacité d'action.

JEAN-LOUIS THIS

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

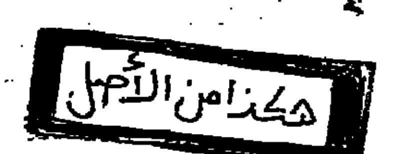
Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté de 25 à 38

Le numéro du « Monde » daté 16 février 1993 a été tiré à 489 077 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Education-Campus » : le credo des présidents d'université

Autonomie, contractualisation et diversification des ressources : la Conférence des présidents d'université souhaite accélérer les mutations de l'enseignement supérieur et prend le risque de relancer le débat sur les droits d'inscription des étudiants. Egalement dans ce supplément : le chantier universitaire de l'enseignement des langues, les dix ans du lycée autogéré de Paris, et la grogne des éditeurs scolaires.



Le Monde

INITIATIVES

Professions au féminin

Les femmes ont conquis tous les secteurs de l'emploi, mais restent la phobie des métiers du pouvoir



L'ANECDOTE se réduirait à un cliché si elle ne révélait une crainte symbolique. Il y de cela quelques semaines, réunis au quai de Bercy pour une séance d'introspection, les inspecteurs des finances se sont lamentés. A la suite d'une évasion des effectifs masculins due au « pantouflage », dont la rumeur avait amplifié l'importance réelle, voilà que ce corps, prestigieux s'il en est, se croyait sérieusement menacé par la féminisation. Autrement dit, traduit en bonne vieille phobie, s'imaginait déjà dévalorisé...

Qu'on se rassure, il n'en était rien. Avec 10 femmes pour 225 inspecteurs des finances, le risque restera longtemps imaginaire. Le corps, à supposer que sa suprématie tienne à la présence massive des hommes, pourra continuer d'écraser de sa superbe l'ensemble de la haute administration française. Mais on voit bien en même temps ce qui était en jeu derrière cette inquiétude : tout simplement l'exercice du pouvoir réel ! De fait, nombre de professions se déclarent sur le déclin ou menacées de banalisation sous le prétexte que de plus en plus de femmes les pratiquent. L'exemple des institutrices, puis celui du monde enseignant à l'appui, on ne compte plus les métiers qui se déclarent touchés, et qui citent alors le sort des infirmières. A ce qu'il paraît, les journalistes font partie du lot, et notamment les journalistes économiques, mais aussi les professions du judiciaire, de la santé, etc. Depuis peu, les vétérinaires seraient atteints à leur tour, qui, il est vrai, soignent davantage d'animaux domestiques en ville et moins de vaches à la campagne.

C'est le contraire qui serait pourtant anormal et inquiétant. Depuis l'après-guerre, le taux d'activité de la population active féminine n'a cessé de se rapprocher de celui des hommes, 45 % contre 65 %. Et le mouvement, qui a de profondes racines sociologiques, ne s'arrêtera pas de sitôt. D'autant que la pression du chômage conduit à rechercher un emploi pour se prémunir des aléas de la vie.

Tout aussi logiquement, les femmes ne veulent pas limiter leur activité professionnelle à l'exercice de métiers jugés féminins, mal payés et souvent peu qualifiés : ouvrières (du textile), vendeuses ou secrétaires-dactylos. Non seulement ces emplois sont décimés, mais l'évolution fait naturellement naître des aspirations qui coïncident d'ailleurs avec de nouveaux besoins. Des mutations ont lieu.

Au plus fort de ce qu'il était convenu d'appeler « la pénurie de main-d'œuvre qualifiée », à la fin des années 80, en outre, et en raison d'une tendance qui reprendra nécessairement son cours la crise passée, l'OCDE ne cessait d'alerter, dans ses rapports, sur la nécessité de faire appel au *« gisement féminin »*, le seul qui soit encore disponible. A l'adresse de certains pays, dont la Grande-Bretagne et l'Allemagne, il recommandait de développer les équipements collectifs pour venir en aide aux mères de famille afin qu'elles puissent travailler.

Si toutes ces raisons ne suffisaient pas, il faudrait encore ajouter que la formation et les diplômes, chez les femmes, font partie des moyens, avec l'égalité professionnelle pour objectif, pour lutter contre des handicaps discriminants. Elles réussissent proportionnellement mieux leurs études et, en comparaison, obtiennent des distinctions plus élevées. Mais malheureusement, à niveau équivalent, elles n'obtiennent que rarement les mêmes postes et encore moins souvent les mêmes salaires. A quelques brillantes exceptions près, leurs carrières n'atteignent pas les sommets réservés aux hommes.

AU-DELA d'un mouvement irréversible, les difficultés surviennent là. Dans le choix des filières qui ne débouchent pas toujours sur un métier défini, faute d'orientation. Dans une surqualification qui engendre des frustrations et, pour les mêmes raisons, dans une concentration qui, par excellence, se retrouve dans la fonction publique (52,3 % des agents). Cela se voit encore avec la faible représentation féminine dans les carrières scientifiques et plus encore dans les domaines réservés de la technique. Surtout, et cela ne fait que confirmer la puissance des lieux d'autorité professionnelle et donc de pouvoir, on constate qu'elles sont peu représentées dans les grandes écoles d'ingénieurs. Significatif.

Pourtant les choses changent insensiblement. Que le tiers des élèves de l'ENA soient aujourd'hui des femmes en est le symbole, comme le sont toutes ces places progressivement gagnées dans les bastions autrefois masculins. Rien ne résiste vraiment à cette poussée, et des « pionnières » s'imposent pratiquement partout, y compris parce que les métiers très physiques ont, eux aussi, évolué. A quel prix ? diront les femmes. Leur progression dans les professions libérales, jugées d'abord plus souples, montre que la liberté d'exercice s'accompagne de contraintes lourdes et que, pour s'accomplir professionnellement, il faut malgré tout sacrifier sa vie familiale. Signe des temps, l'alibi de la vocation ne fonctionne plus, et surtout ne justifie plus de mauvaises conditions de travail. La colère des infirmières et celle des assistantes sociales en témoignent. Désormais, la revendication des femmes est bien celle d'un emploi normal, sans faux-semblant ni excuse, pas même celle du deuxième salaire, trop longtemps regardé avec condescendance.

Après ? Celles qui ont atteint l'égalité et qui ne sont pas contestées le savent. Etre une femme, à un poste donné, permet aussi d'avoir des comportements professionnels différents. Certains employeurs l'ont bien compris qui savent utiliser ces compétences pour modifier les styles de management. Dans une verrerie où la situation était bloquée par des maîtres souffleurs, l'arrivée d'une femme ingénieur a facilité une réorganisation du travail. Parce que ces « machos » ne pouvaient plus, comme avant, jouer les gros bras.

Alain Lebaube

DOSSIER • Professions au féminin

Les pionnières

L'entrée dans les métiers masculins reste marginale

ON connaît les femmes gardiens de la paix. Depuis peu, elles ont fait leur entrée dans les CRS. Connues aussi, les femmes pilotes de ligne ou capitaines au long cours, fiefs masculins... et qui le demeurent. Il reste que ces fonctions, si elles sont exemplaires de l'entrée des femmes dans des métiers réputés difficiles ou masculins, demeurent marginales quant aux effectifs : *« Les efforts des pionnières ne sont pas récompensés par leur insertion à l'emploi »*, note-t-on au secrétariat d'Etat aux droits de la femme.

Neuf femmes pilotes et mécaniciens naviguent à Air Inter sur un total de 890 personnes. Deux femmes sur un total de 220 travaillent dans les ateliers de mécanique ou de maintenance de la compagnie. Une est instructeur. *« Nombre d'entre elles m'ont confié que ces métiers techniques non seulement étaient parfaitement accessibles aux femmes, mais qu'ils n'étaient pas plus difficiles à exercer que d'autres »*, commente Jane Burton, directeur de la communication... et seule femme directeur de la compagnie. *« Si elles ont réussi, c'est parce que toutes vouaient une véritable passion à l'aviation, souvent dès l'enfance*, comme le souligne encore Jane Burton ; *bien qu'aucun frein ne soit mis à l'embauche, les femmes ne pénètrent pas davantage ces métiers parce qu'elles n'y pensent pas au départ. »*

Ce qui signifie qu'à l'origine le blocage est bien culturel, psychologique, sociologique et éducatif. Les filles n'ont-elles pas accédé à l'enseignement technique qu'au début des années 60 ? Une évolution notable se dessine cependant. Les difficultés des employeurs à recruter dans des métiers réputés peu attractifs – le bâtiment ou les travaux publics par exemple – y sont pour beaucoup.

De même qu'ils découvrent, pour les fonctions d'encadrement, que les jeunes filles sont en moyenne davantage diplômées que les garçons et qu'elles s'affirment, quoique timidement, dans les filières scientifiques et technologiques : en quatre ans les filières technologiques industrielles ont « gagné » quelque 500 filles supplémentaires. C'est ainsi que selon une étude de l'ONISEP (1), et pour ne prendre que ces exemples, 1,3 % des emplois ouvriers dans le bâtiment sont des emplois féminins. En revanche près de 9 % des cadres sont des femmes. Dans les transports, environ 30 % des effectifs des instituts de formation de techniciens sont féminins contre 40 % dans les écoles de direction. Dans le secteur de l'aéronautique, les effectifs ingénieurs, cadres, techniciens, comprennent environ 15 % de femmes. Un pourcentage identique dans les écoles d'ingénieurs. En revanche dans la catégorie ouvriers, elles sont presque inexistantes.

Sapeur-pompier

On peut encore découvrir une femme sapeur-pompier à Ajaccio, une conductrice de train en Indre-et-Loire, une conductrice de grue dans l'Essonne, une femme carreleur dans l'Orne, formée par son mari qui n'a pas trouvé d'apprenti, une responsable d'atelier-tôlerie dans le Loiret, un agent technique forestier dans la Meuse, une prototypiste en emballage acier en Moselle... et une souffleuse de verre à Amiens (2).

Ces pionnières tendent à prouver que le secrétariat d'Etat se bat sur des exemples concrets. De fait ces métiers ouvriers et techniques – s'ils sont devenus effectivement ouverts depuis que la mécanisation a considérablement diminué la pénibilité des tâches – restent très marginaux.

Un des éléments généraux de réponse tient-il au fait que les espoirs mis dans une réelle mixité dans la formation technique n'ont pas été tenus, comme le laisse entendre une étude du secrétariat d'Etat aux droits de la femme ? En effet, alors que le pourcentage de filles dépassait 10 % dans les bacs professionnels à leur création en 1987, il tombait à 8 % quatre ans plus tard.

Jean Menanteau

(1) *Comment recrutent les entreprises* : les dossiers de l'ONISEP.

(2) Exemples extraits de *100 métiers pour les filles* : dossier spécial de l'ONISEP, janvier 1993.

La souplesse des professions libérales

Plus de possibilités de concilier travail et vie de famille

EN 1982, soixante-cinq mille femmes exerçaient une profession libérale ; en 1990, leur nombre dépasse cent mille (1).

En huit ans, elles sont passées d'un peu plus du quart des effectifs de ces métiers à près du tiers ; une progression deux fois supérieure à celle que l'on observe dans les autres secteurs. C'est parmi les psychologues et psychothérapeutes, les pharmaciens, les avocats qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses. Mais leurs avancées les plus marquantes ont eu lieu parmi les médecins généralistes et les vétérinaires, suivis des médecins spécialistes mais aussi des architectes, des huissiers et des notaires, très fermés jusque-là à une présence du deuxième sexe.

Même si l'image que l'on se fait des professions libérales est un peu idéalisée, elle offre – c'est un fait – plus de possibilités de concilier vie professionnelle et vie familiale qu'un poste de cadre en entreprise. Chirurgien-dentiste dans les Yvelines depuis la fin des années 60, veuve très jeune avec deux enfants, Hélène Buquet a ainsi mené de front sa double tâche sans difficultés majeures en travaillant avec une associée : en juxtaposant leurs cabinets, les deux femmes allégeaient leurs frais de loyer, de secrétariat, etc., se donnant ainsi la possibilité de travailler moins.

Aujourd'hui, elle a une collaboratrice, c'est-à-dire *« quelqu'un qui travaille chez moi sur ma clientèle, touche ses honoraires et m'en ristourne une partie pour payer mes frais »*. Cette dernière, Maureen Montgomery, effectue ainsi vingt-neuf heures de travail par semaine tout en élevant trois enfants de moins de sept ans.

Les femmes dentistes qui exercent à temps partiel semblent très nombreuses : *« Une sur deux peut-être »*, estime Françoise Kittler, présidente d'honneur du Syndicat des femmes chirurgiens-dentistes. Et cette pratique ne constitue pas une voie de garage sans retour : *« Avoir longtemps pu travailler partiellement pour me consacrer à mes enfants ne m'a pas empêchée d'être par la suite la première femme à présider un congrès dentaire. »*

Mais la médaille a son revers : comme toutes les professions libérales, celle-ci comporte des contraintes lourdes. Par exemple on y travaille le samedi et toujours en fin de journée : malgré



son activité à temps partiel, Maureen Montgomery doit se résigner à ne rentrer chez elle qu'à 20 h 30 trois soirs par semaine et à travailler plusieurs heures chaque samedi. *« Et les clients deviennent de plus en plus exigeants*, renchérit Hélène Buquet, *ils nous voudraient disponibles à tout moment. »*

Le métier d'avocat connaît un véritable rush parmi les étudiantes, mais l'équilibre entre les sexes tend à se rétablir un peu plus tard, notamment parce que certaines quittent un temps la profession pour une période de disponibilité ou un congé de maternité. Parmi celles qui exercent, certaines le font à temps partiel, d'autres travaillent chez elles, d'autres encore étudient leurs dossiers et préparent leurs plaidoiries à l'heure où leurs enfants dorment... Membre associé d'un cabinet, Pascale Vitoux-Lepoutre, mère de deux jeunes enfants, vient de réussir à se libérer le mercredi : *« Voluptueux ! »*, s'enchante-t-elle.

La place des femmes

(en pourcentages des effectifs globaux)

PROFESSION	1982	1990
Médecins spécialistes	22	31,5
Médecins généralistes	13	27
Chirurgiens-dentistes	26	31
Psychologues et psychothérapeutes	71	73,5
Vétérinaires	12	27
Pharmaciens	49	52
Avocats	33	40
Notaires	4	12
Conseils juridiques et fiscaux	28	24
Experts-comptables et comptables agréés	11,5	16
Architectes	5	15
Huissiers de justice et divers	15,5	25

Source: INSEE

Une forte pugnacité

La situation n'est pas simple pour autant. Une récente enquête de la COFREMCA sur le barreau de Paris montre que la charge de travail d'un avocat est très élevée : un sur deux fait plus de cinquante heures. Si c'est principalement le cas des hommes, un bon tiers des avocates ont le même horaire. Pascale Vitoux-Lepoutre, racontent ses amis, sortait de la maternité *« le dictaphone d'une main, le téléphone de l'autre »*. Mère de grands enfants, Marie-Anne Gallot-le Lorier, aujourd'hui membre du conseil de l'ordre, a vécu leurs années d'enfance comme *« un marathon »*. Avec *« le client qui vous appelle, les rendez-vous, la nécessité d'agir ou de se déplacer vite »*, le barreau est, dit-elle, *« un métier dur où il faut se battre tout le temps »*.

Chaque profession libérale présente, à des degrés divers, ce cocktail de contraintes et de souplesse. Si cette dernière constitue un atout indiscutable pour les femmes, ce serait une erreur de penser qu'elle est seule à les attirer : beaucoup apprécient simultanément ces métiers pour la possibilité qu'ils leur laissent de s'y consacrer avec passion aux périodes favorables. Au centre de formation du barreau de Paris, on souligne leur mordant de *« fonceuses »*. Beaucoup s'attachent à acquérir des spécialités ; et l'enquête de la COFREMCA souligne leur *« forte pugnacité au travail »*. C'est la même pugnacité qui a fait de Marie-José Caumon la présidente du Syndicat des pharmaciens, d'Hélène Bo[illegible] de l'Institut français des experts-comptables et commissaires aux comptes, pour ne parler que de quelques-unes des plus en vue. S'être mise « en réserve » un temps constitue certes un handicap difficile à remonter, mais, souligne Marie-Anne Gallot-le Lorier, *« avec de l'énergie on y arrive »*. Et en tout état de cause on peut garder une vie professionnelle intéressante.

Marie-Claude Betbeder

(1) Selon les recensements effectués à ces deux dates.

L'égalité à pas comptés

La discontinuité des carrières constitue un handicap

SURTOUT pas de triomphalisme. L'égalité professionnelle hommes-femmes n'est pas pour aujourd'hui. Le débat, d'ailleurs, intéresse-t-il vraiment ? De temps en temps, certains parlementaires s'en inquiètent et interrogent officiellement les gouvernements successifs sur l'état des lieux. Si, certes, quelques progrès ont été réalisés, globalement le bilan reste critique. Quelques chiffres, utiles à garder en mémoire : en 1991, le salaire des femmes est resté en moyenne inférieur de 24,10 % à celui des hommes dans le secteur privé. Qui plus est, il y a 2,5 fois plus de smicardes que de smicards.

Les causes de « la » différence sont répertoriées. Les femmes occupent en plus grande proportion des postes moins qualifiés que les hommes. Elles sont aussi davantage présentes dans les petites entreprises et dans des secteurs (textile-habillement, cuir-chaussures, commerce de détail...) où les salaires sont plus faibles. Les modes de rémunération sont différents : individualisation, compléments salariaux, système d'intéressement sont plus répandus pour les hommes que pour les femmes. Enfin, la discontinuité des carrières professionnelles concerne avant tout les femmes, ce qui a pour conséquence de freiner la promotion et les avantages financiers liés à l'ancienneté. *« Vous avez la persistance d'une image négative*, analyse Fabienne Grizeau, chargée de missions au secrétariat d'Etat chargé des droits de la femme. *Prenez des professions fortement féminisées comme les infirmières ou les secrétaires, vous constaterez une dévalorisation de l'emploi. En revanche, si vous vous intéressez à des métiers essentiellement masculins, la situation des rares femmes qui les exercent est plus avantageuse car elle tend à s'aligner sur celle des hommes. »*

La méthode douce

Comment sortir de cette boucle infernale ? Le vote de la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle a posé des principes sains mais dont l'application reste limitée. Ainsi, seulement un tiers des entreprises de plus de cinquante salariés établissent, comme la loi les y oblige, un rapport annuel de situations professionnelles comparées hommes-femmes. Quant à la mise en place des plans d'égalité professionnelle, elle reste timide ; jusqu'à aujourd'hui trente plans ont été signés !

Les contrats de mixité, qui s'adressent aux entreprises de moins de deux cents salariés et qui leur permettent d'obtenir des aides quand elles recrutent une femme ou lui accordent une promotion dans une profession où il y a 80 % d'hommes, semblent mieux accueillis : cinq cents contrats ont été conclus depuis 1988. Voilà pour la méthode douce.

C'est, en définitive, la seule quasiment employée car l'intervention des inspecteurs du travail n'arrive pas à couvrir l'ensemble du chantier. En 1986, mille sept cents observations écrites ont été notifiées à des entreprises qui n'avaient pas respecté l'article L 123-1 du code du travail, qui interdit de manière générale toute discrimination entre les femmes et les hommes, mais les procès-verbaux restent limités.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir et particulièrement dans un domaine : celui qui touche à la coexistence de la vie professionnelle et de la vie familiale. Les entreprises hésitent à recruter des femmes qui sont des mères en puissance et beaucoup se plaignent encore de ce fameux taux d'absentéisme féminin. *« Une étude de l'INSEE a justement montré*, explique Fabienne Grizeau, *que les femmes, exception faite des congés pris en raison d'enfants malades, ne sont pas plus absentes que les hommes. »* Un point-clé. Le secrétariat d'Etat avait en projet de faire voter une loi, parce qu'aucune disposition n'existe à ce sujet dans le code du travail, afin de fixer annuellement le nombre de jours accordé par l'employeur à chacun des deux parents en cas de maladie d'un enfant. Des jours non transférables d'un conjoint à l'autre. Histoire de les mettre chacun sur le même pied d'égalité...

Marie-Béatrice Baudet

L'alibi de la vocation

Le temps libre l'emporte parfois sur le salaire

« *C'EST parce qu'on a trop longtemps joué sur une supposée vocation des femmes à être infirmières ou enseignantes que ces professions sont mal payées »*, déplore Jacqueline Laufer, sociologue de formation et professeur au groupe HEC. En témoigne le mouvement de 1988 mené par les infirmières qui voulaient en finir avec l'image stéréotypée qu'ont certains médecins à leur égard. *« Ni bonnes, ni nonnes, ni connes »*, clamaient-elles dans les rues, note le rapport « Mission dialogue dans les hôpitaux » de Michèle André, à l'époque secrétaire d'État, chargée des droits de la femme. Les plus jeunes infirmières, qui ont lancé la grève, exprimaient ainsi leur besoin de considération et de reconnaissance de leurs compétences techniques et relationnelles face à un corps médical privilégiant leurs qualités de dévouement et de patience. Elles ont montré *« qu'elles avaient les mêmes attentes que les hommes à l'égard de leur emploi (...), qu'elles ne travaillaient pas pour recevoir un salaire complémentaire à celui de leur mari mais pour tenir leur place dans la société à côté des hommes et avec eux »*, ajoute ce rapport.

Les écoles d'infirmières rencontrent de plus en plus de difficultés pour recruter des candidates. *« Ça ne se serait pas passé comme ça depuis si longtemps si on avait été des hommes »*, concluait une infirmière. A l'inverse, la profession d'instituteur était autrefois majoritairement exercée par des hommes. Leurs salaires n'étaient pas très élevés mais leur métier bénéficiait d'une image sociale forte et l'on ne se demandait pas s'ils avaient la vocation.

Avec l'évolution de la société, cette image s'est dégradée, conduisant les hommes à s'orienter vers des activités plus valorisantes et plus lucratives, tandis que les femmes ont pris leur place dans les écoles, pas forcément par vocation, mais parce que ce secteur leur offrait des emplois.

L'autoélimination

Sans doute aussi parce qu'il leur laisse du temps libre pour s'occuper des enfants et de la maison, un rôle qui leur incombe toujours. Jacqueline Laufer préfère donc analyser les choix professionnels des femmes en termes de *« déterminations psychoculturelles »* résultant de l'image que la société leur renvoie d'elles-mêmes. Dès le lycée commence ce processus d'*« autoélimination »*.

Une enquête, réalisée auprès d'élèves de seconde, montre, en effet, que, parmi plusieurs critères de sélection de leurs futurs métiers, les garçons accordent une place prépondérante à l'argent, alors que les filles, qui réussissent pourtant aussi bien qu'eux dans les études, privilégient le temps libre. Ce qui, bien sûr, aura une incidence sur leurs salaires. Mais ont-elles vraiment le choix ?

De même que les femmes parviennent à exercer des métiers traditionnellement masculins, dans l'industrie par exemple, elles acceptent des salaires d'embauche souvent inférieurs à ceux que l'on offre aux hommes. *« Ce n'est pas que les femmes seraient moins exigeantes, mais elles savent moins bien se vendre par manque de confiance en elles »*, estime Fabienne Grizeau, du secrétariat d'Etat aux droits de la femme. Et aussi parce que, aux yeux des employeurs, *« elles ont un handicap, celui d'être femmes, ce qui, pour eux, signifie d'emblée qu'elles seront plus souvent absentes que les hommes »*, ajoute Béatrice Ouin, déléguée femmes à la CFDT.

L'apparente acceptation des femmes de telles conditions ne signifie pas pour autant qu'elles considèrent leur paie comme un salaire complémentaire dans le couple. Dans une société où l'on compte un divorce sur trois mariages, un salaire complet est indispensable aux femmes, souligne Béatrice Ouin. Indispensable aux couples d'ailleurs, tant l'emploi s'est fragilisé pour tous, hommes et femmes.

Francine Aizicovici

DOSSIER • Professions au féminin

L'administration, un nouveau vivier

De plus en plus nombreuses à servir l'Etat même si leur rémunération reste minorée

MAJORITAIRES dans la fonction publique en 1981, progressivement, les femmes ont été de plus en plus nombreuses dans l'administration civile de l'Etat. Ainsi en 1990, représentaient-elles 52,3 % des agents contre 50,4 % en 1982 selon les statistiques – encore provisoires ! – citées dans un rapport que le ministère de la fonction publique s'apprête à remettre au Parlement (1). Cette étude observe en particulier une percée des femmes dans les postes d'encadrement, même si le nombre d'élues reste encore symbolique.

Le plus grand classicisme caractérise la fonction publique du point de vue de la répartition des tâches entre les hommes et les femmes. Minoritaires dans les filières techniques et répressives (police et prisons), elles apparaissent en effet surreprésentées dans les professions intermédiaires de l'enseignement et du social ainsi que dans la catégorie des employés. Institutrices, femmes de service et employées administratives, tels sont les trois métiers de l'administration où le taux de féminisation frise, voire dépasse, les 70 %.

Cette répartition socio-professionnelle se reflète dans la composition des ministères. Les femmes occupent les trois quarts des emplois de l'administration des affaires sociales tandis qu'elles pourvoient près des deux tiers des postes des ministères de l'éducation et de l'économie et des finances. A l'inverse, les hommes ne leur ont laissé tenir qu'un quart des emplois des administrations de l'équipement et de l'intérieur. En ce qui concerne cette dernière, la proportion de femmes devrait toutefois s'améliorer d'ici peu, compte tenu de la nouvelle mixité de certains concours de recrutement (commissaires de police, inspecteurs, gardiens de la paix...).

Plutôt énarques que polytechniciennes

« Les progressions les plus spectaculaires de la féminisation de la fonction publique s'observent chez les cadres », soulignent les auteurs du rapport. L'augmentation est notamment sensible dans la magistrature où la proportion de femmes s'est élevée à 40,5 % en 1990 contre 34,4 % en 1982. La gente féminine occupait aussi en 1991 un emploi de direction sur sept, soit deux fois plus qu'en 1982. Certaines administrations se montrent toutefois encore timides en la matière. Le ministère des affaires étrangères ne compte jamais, par exemple, qu'une directrice sur... quarante-trois emplois à responsabilité.

Dans les grands corps de l'Etat, ces dames occupaient en 1991 9,4 % des emplois contre 8 % en 1988. Mais la faiblesse du nombre de personnes concernées conduit toutefois à se garder de tout satisfecit.

L'inspection générale des finances n'abrite encore que 10 femmes contre 225 hommes, la Cour des comptes et le Conseil d'Etat faisant jeu égal avec 36 représentantes féminines, soit 10 % de leurs effectifs en moyenne. Les femmes ne tiennent encore de surcroît qu'une poignée d'emplois faisant l'objet d'une nomination en conseil des ministres : trois postes d'ambassadeurs (sur 145), deux de préfets (sur 120) et 8 de direction d'administration centrale (sur 158)... Treize élues au total auxquelles il convient d'ajouter l'unique représentante des trésoriers-payeurs généraux (sur 110 hommes) et une seule présidente de chambre régionale des comptes (sur 24).

Ces écarts devraient toutefois se réduire avec l'arrivée à des postes de responsabilités de promotions de jeunes diplômés de plus en plus féminisées. Témoin de cette percée, les femmes sont déjà majoritaires dans la catégorie des cadres A (niveau licence) de moins de trente ans. Elles représentaient en outre près d'un tiers de la promotion sortie de l'Ecole nationale d'administration en 1990 contre moins d'un cinquième en 1979. Cette féminisation est, il est vrai, beaucoup moins sensible à l'Ecole polytechnique, où l'on compte toujours moins de 10 % de femmes par promotion.

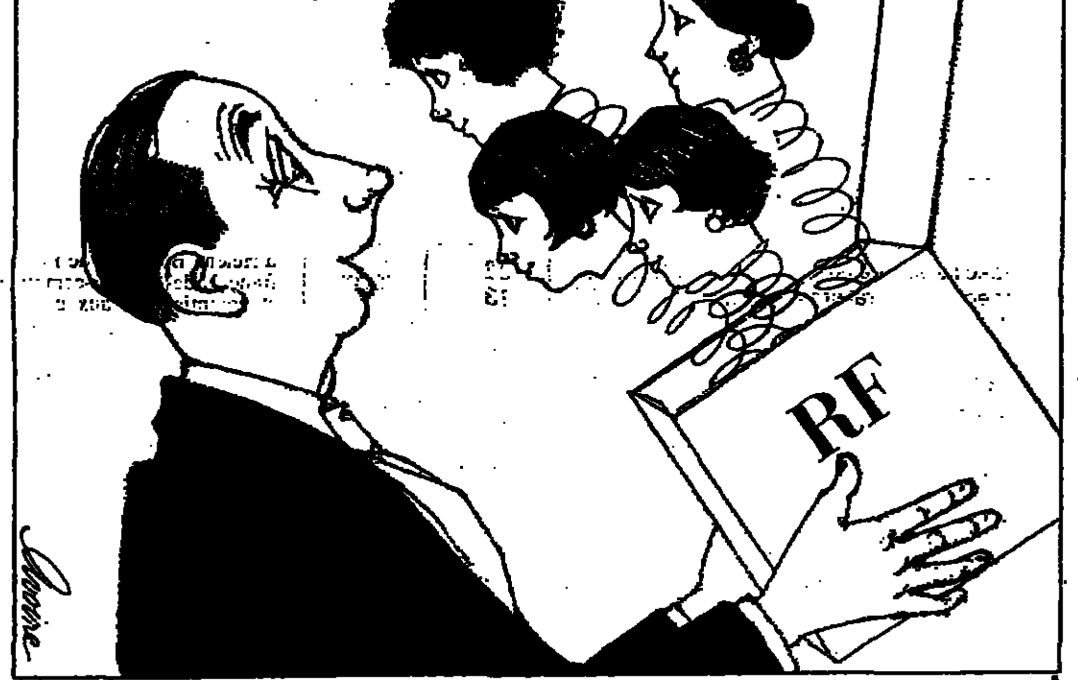
Le décalage de la pyramide des âges

Toutefois, si ces dames sont globalement plus nombreuses à servir l'Etat, leur rémunération reste sensiblement inférieure à celle des hommes à qualification égale (de plus de 17 %). Ces écarts proviennent essentiellement de la nature des emplois qu'elles occupent et d'une ancienneté souvent moindre. *« Les femmes occupent des postes dont le taux de rémunérations annexes est plus faible que celui des emplois occupés par leurs homologues masculins »*, affirment les auteurs du rapport. Ainsi, dans la police ou dans certaines professions techniques, ont-elles moins tendance que les hommes à occuper les emplois soumis à sujétions spéciales.

A emploi égal, la pyramide des âges peut être différente en raison d'une féminisation plus tardive de la filière. C'est notamment le cas des professeurs de l'enseignement supérieur où la moyenne annuelle des rémunérations des hommes excède de près de 25 % celle des femmes, plus jeunes que leurs congénères masculins. *« Enfin à âge égal, l'ancienneté des femmes est souvent inférieure à celle des hommes du fait des interruptions de carrière liées aux congés parentaux »*, précisent les rapporteurs.

Valérie Devillechabrolle

(1) En vertu de la loi du 7 mai 1982 relative à l'égalité d'accès aux emplois publics, le gouvernement est tenu de rédiger, tous les deux ans, un rapport à l'intention du Parlement sur la mise en œuvre de ce principe dans l'administration.



Les sciences délaissées

Changer d'abord les comportements traditionnels

« DANS le domaine scolaire, où les progressions sont spectaculaires et incontestables, on est loin d'être parvenu à une véritable égalité. Trente années de mixité n'ont pas réussi à égaliser les destins scolaires des garçons et des filles. » C'est une véritable douche froide que déversent Christian Baudelot et Roger Establet dans leur livre *Allez les filles* (Seuil). Surtout pour ceux qui, candides, croyaient au vu des statistiques que les filles avaient réussi à faire leur trou dans les milieux scolaire et universitaire.

Certes, les filles représentent la majorité des bacheliers (56,05 %) et des étudiants (53 %). Seulement, elles se cantonnent majoritairement dans les filières littéraires, tandis que les garçons se dirigent massivement vers les filières scientifiques et techniques. Ainsi, les sections A, G et B regroupent les deux tiers des bachelières, tandis que les sections C, F industriels et D rassemblent les deux tiers des bacheliers, selon les chiffres fournis par le secrétariat d'Etat chargé des droits de la femme.

Le palier du troisième cycle

Dans l'enseignement supérieur, cette tendance ne fait que s'affirmer. Dans les universités, où le poids de la population étudiante a doublé en vingt ans, leur présence est particulièrement forte en lettres, langues et sciences économiques. On relevait toutefois une certaine percée des filles en droit (elles était 58 % de bac + 4 en 1990, contre 53,6 % en 1982) et en sciences économiques (51,9 % contre 40,5 %), mais aussi en médecine et en pharmacie.

En sciences, elles semblent avoir atteint un palier depuis quinze ans (un tiers des effectifs). Autre phénomène, même dans les disciplines très féminisées, les jeunes filles privilégient les diplômes de niveau bac + 4, et le taux des poursuites d'études en troisième cycle chute. Le secrétariat d'Etat aux droits de la femme perçoit cependant quelques signes encourageants pour l'avenir : *« Depuis dix ans, dans tous les cycles, la féminisation progresse, sauf en sciences, mais les récentes progressions des étudiantes en DEUG sciences laissent entrevoir une légère percée en maîtrise et en troisième cycle. »*

Les écoles d'ingénieur, bastions masculins

Dans les classes préparatoires aux grandes écoles, on relève la même concentration de filles dans les prépas littéraires. Mais leur nombre reste stable : (66,2 % des filles en 1980-1981 et 68 % en 1991-1992). En revanche, dans les prépas économiques, elles progressent de dix points (42,9 % à 53 %) et dans les prépas scientifiques, bien qu'elles restent largement minoritaires, les filles n'en progressent pas moins de cinq points (17,5 % en 1980-1981, 22 % en 1991-1992).

La grande inégalité, on la retrouve dans les écoles d'ingénieurs, qui restent des bastions masculins, avec une petite évolution au fil du temps : 8 % d'étudiantes il y a vingt ans, 15 % en 1981-1982 et 20 % aujourd'hui.

Christian Baudelot et Roger Establet résument fort bien la situation lorsqu'ils écrivent : *« Aux garçons les filières « prométhéennes » qui conduisent au pouvoir, à la maîtrise de la nature et aux affaires ; aux filles les filières « relationnelles » de la « loi non écrite » qui débouchent sur l'éducation, les carrières sociales et la santé. »*

Reste à savoir pourquoi les filles se détournent des filières scientifiques et techniques. Pour Christian Baudelot et Roger Establet, il est clair que ce phénomène n'a rien à voir avec les compétences des filles dans ces domaines. Ils l'expliquent plutôt par *« l'intériorisation même partielle des modèles des comportements traditionnels associés au statut des femmes »*.

Reste à mener une politique volontariste d'ouverture des filières scientifiques et techniques, afin de secouer ce poids des pratiques sociales, scolaires et professionnelles. La campagne « C'est technique, c'est pour elle », lancée pour la deuxième année consécutive à l'initiative de Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargé des droits de la femme, devrait contribuer à faire bouger les mentalités.

Catherine Leroy

Vétérinaire salariée ou fonctionnaire

La majorité des diplômées se tournent vers une pratique au rabais

SUR la traditionnelle photo de classe, des étudiantes sages sourient. A bien y regarder, on discerne aussi des visages masculins. Cette classe préparatoire à l'école vétérinaire, familièrement appelée « véto » par les élèves, est l'une des trois du lycée Marcellin-Berthelot à Saint-Maur. Sur 47 élèves, on compte 37 filles et 10 garçons. Un professeur se souvient : *« Il y a encore quinze ans, la proportion était inversée. »*

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 1966, 5 % de filles entraient dans l'une des quatre écoles vétérinaires françaises, Maisons-Alfort, Lyon, Toulouse et Nantes. En 1969, 10 % ; en 1989, 30 % ; en 1991, la proportion est de 52 %. Une progression spectaculaire, à l'instar de ce que l'on voit dans d'autres pays à développement comparable : 60 % de filles poursuivent des études vétérinaires en Allemagne, au Canada et aux Etats-Unis. Les raisons de cette féminisation sont classiques de la féminisation de toutes les professions : les jeunes filles ont investi les études scientifiques, jusque-là réservées aux jeunes garçons, et y réussissent aussi bien.

Mais cette entrée en masse n'a pas été sans conséquences et a contribué à transformer le métier. Et, ce qui est plus surprenant, l'exercice de celui-ci n'a pas suivi le mouvement de féminisation des études, loin de là. Certaines spécificités expliquent ce phénomène. Le chiffre global des vétérinaires a doublé en dix ans. Il est actuellement d'environ dix mille. Les neuf dixièmes d'entre eux sont inscrits à l'ordre : ceux qui exercent en profession libérale dans leur propre cabinet, ou bien ceux qui sont salariés. Ils peuvent l'être soit d'un confrère (une situation interdite aux médecins, soit dit en passant), soit d'une entreprise. L'industrie agroalimentaire fait, si l'on ose dire, une grande consommation de vétérinaires.

Ni les vétérinaires aux armées ni les vétérinaires du service public, travaillant à la direction générale de l'alimentation (DGA) ou dans les institutions d'Etat, ne sont inscrits à l'ordre. Or, la grosse majorité des non-inscrits sont justement des femmes : elles choisissent d'être fonctionnaires.

Pas les vaches

Elles s'orientent aussi massivement vers le salariat. On évalue à 18 % de l'ensemble les vétérinaires salariés. Mais cette situation concerne 35 % de la population féminine.

Un autre changement de taille : est-ce la nécessité d'une certaine force physique ? Le poids des habitudes ? Ou bien la misogynie encore vivace de l'environnement ? Sans doute les trois à la fois : toujours est-il qu'elles ne sont pas encouragées à travailler en milieu rural et, selon l'expression consacrée, *« ne font pas les vaches »*. Elles prodiguent généralement leurs soins aux animaux de compagnie, chiens et chats. Beaucoup d'entre elles expliquent que soigner les petits animaux exige à peu près les mêmes motivations que pour être pédiatre.

Avant de s'installer, les vétérinaires commencent par se « faire la main » chez des confrères. Il s'écoule, en moyenne, neuf ans entre l'entrée à l'école et l'ouverture de son propre cabinet. Dans la promotion 1982, 35 % des diplômes ont été décernés à des femmes. Or, neuf ans après, en 1991, on n'en trouve plus que 23 % qui exercent la profession. Que sont devenues les autres ? Tout porte à croire, même si le nombre exact en est malaisé à évaluer, et pour cause, qu'elles exercent leur profession « au noir » sans être officiellement déclarées, comme assistantes d'un confrère, en général de leur propre mari.

Si elles sont mères de familles, elles trouvent l'avantage d'une souplesse horaire, ou même la possibilité d'un temps partiel. Mais la vue est à court terme : en cas de divorce, l'épouse n'existe pas en tant qu'associée, et n'a aucun droit à un quelconque dédommagement financier.

Même discrétion des femmes dans les instances dirigeantes. Sur les douze membres du conseil supérieur de l'ordre, on ne compte qu'une femme, Véronique Bianchetti. Dans les conseils régionaux, la proportion est encore plus affligeante : trois ou quatre membres sur cent cinquante représentent le sexe féminin.

Véronique Bianchetti constate avec regret : *« Elles restent encore très en retrait et ne s'investissent pas dans l'exercice de la profession comme les collègues masculins. »* C'est sans doute l'un des rares métiers où les aménagements horaires, qui en rendent l'exercice compatible avec la présence d'enfants et la vie de famille, sont faciles. Mais le résultat est plutôt décevant : c'est l'émergence d'une pratique au rabais.

Une perspective, pourtant, que les jeunes filles qui peuplent aujourd'hui les prépas refusent même d'envisager : *« Dans dix ans*, affirme l'une d'elles, *les habitudes mentales des femmes auront changé. Et par conséquent la pratique du métier. »* Un métier, de toute façon, menacé par l'inflation galopante de sa démographie.

Liliane Delwasse

INITIATIVES

EXPERIENCES

PRESSE

« Rebondir », le mensuel des chômeurs

Donner à chaque demandeur d'emploi les moyens de s'en sortir

« *REBONDIR n'a pas la prétention de faire baisser le chômage, mais l'espoir d'aider ses lecteurs* ». Au chômage ou inquiets face à leur avenir professionnel, ils ont été 340 000 à acheter ce nouveau mensuel tout en couleurs, paru pour la première fois en janvier *(le Monde du 6 janvier)*. *« A ma connaissance, le seul magazine au monde destiné aux chômeurs »*, souligne sans déplaisir le directeur-fondateur Bertrand Lobry. Le mois dernier, après une première impression à 300 000 exemplaires, il a fallu en réimprimer 40 000 exemplaires pour satisfaire la demande.

« L'idée d'un magazine pour les chômeurs tient la route à partir du moment où les chômeurs sont des « Messieurs-Tout-le-monde », pas des marginaux », remarque le fondateur.

Pour lancer *Rebondir*, celui-ci a réuni avec neuf autres actionnaires un capital de 1,5 million de francs, dont il détient 66 %. Ancien d'HEC, ancien chef de publicité à *l'Expansion*, puis administrateur d'un petit groupe de presse, il a réinvesti dans *Rebondir* le bénéfice tiré de la vente de *Défis*, un magazine pour les créateurs d'entreprises qu'il avait lancé avec ses économies en 1983, puis revendu fructueusement en 1990, en pleine vogue de la création d'entreprises. *Rebondir* ne bénéficie d'aucune subvention publique, *« comme tout vrai journal indépendant »*.

4 000 lettres de lecteurs

Qu'est-ce qui poussera un chômeur à sacrifier 15 francs de ses allocations chômage pour l'achat de ce nouveau magazine? *« Nous donnons de façon claire des informations qu'il est toujours possible de trouver ailleurs, mais dispersées et mal exprimées. Les brochures des Assedic ou de l'ANPE sont peu lues car elles semblent trop compliquées. »* Rebondir donne des pistes, des trucs, des informations concrètes *« pour que le chômeur trouve de lui-même les moyens de s'en sortir »* : techniques de recherche d'emplois (passer le barrage de la secrétaire, rédiger un CV...), viviers d'emplois débusqués avec l'aide d'un réseau d'agences de presse régionales (EPI), d'une grosse société spécialisée dans le reclassement (ARCODEV), et de l'ANPE bien-sûr. En janvier, l'équipe de *Rebondir* conseillait au lecteur d'aller prospecter du côté de l'Alsace, ou même du Canada. Ce mois-ci, c'est le Nord qui est à l'honneur, avec ses nouveaux emplois. Jean-François Colin, le directeur de l'ANPE, se réjouit de la naissance de *Rebondir* : *« Tout renfort est le bienvenu. Les journalistes présentent de façon claire ce que nous faisons, et qui reste parfois dans l'ombre, comme les cercles de recherche d'emplois. Ils ont aussi des contacts avec certaines entreprises qui ne travaillent pas encore avec nous. Bref, nos activités sont complémentaires. »*

« Jamais je n'avais reçu un tel courrier de lecteurs (à ce jour 4 000 lettres). Pour un journaliste, c'est agréable d'avoir l'impression d'écrire dans un journal vraiment utile », commente Eric. *Rebondir* entend également donner des conseils pour mieux vivre son chômage, des idées de loisirs et de vacances bons marché. *« Il ne faut surtout pas culpabiliser chaque fois que l'on va au cinéma parce que l'on vous a répété mille fois que chercher un emploi est un métier à plein temps »*, s'insurge le directeur du journal.

Dès l'éditorial, le ton, volontairement positif, est donné : le chômage n'est qu'une « étape de la vie », qu'il convient de dédramatiser. Aucune raison de ne pas profiter de cette période pour s'occuper davantage de ses enfants ou faire des travaux chez soi : tout est bon pour éviter désœuvrement et démoralisation.

« Le plus délicat était de trouver le ton juste confirme M. Lobry, *d'éviter certains écueils : langage misérabiliste, recettes faciles, condescendance ou optimisme de façade. »* Avant le lancement du journal, les articles ont été testés au cours de multiples réunions avec des chômeurs. Les cinq journalistes permanents ont connu le chômage ou des emplois précaires. Les articles sont relus par deux ex-chômeurs de longue durée, et parfois réécrits quatre fois. *« Chaque mot est pesé. »*

Malgré le succès du premier numéro, Bertrand Lobry reste prudent : *« Nous avons bénéficié d'un formidable soutien médiatique pour le lancement du journal. »* A long terme, le directeur de *Rebondir* se contenterait de vendre régulièrement 120 000 exemplaires, point d'équilibre financier.

Les petites annonces sont écartées *« car elles sont trop souvent décevantes, et rarement mensuelles »*. La publicité n'arrive que lentement : *« Notre concept ne marche absolument pas auprès des annonceurs »*. Peu importe : les ambitions publicitaires de *Rebondir* sont limitées à 5 % des recettes globales.

Les abonnés ne se pressent pas non plus au portillon. *« Les chômeurs rechignent à s'abonner car ils sont tous persuadés qu'ils retrouveront un emploi le mois suivant. »* Pour les attirer (ils sont 2 000 pour l'instant), des formules d'abonnement originales sont proposées : abonnement individuel pour trois mois seulement, avec remboursement des numéros restant dans le cas où l'abonné retrouve du travail. Formule *« professionnelle »* à durée annuelle pour les administrations, les directions des ressources humaines, les comités d'entreprise...

Ces multiples handicaps commerciaux semblent même stimuler le directeur de *Rebondir*, qui espère pouvoir passer à un rythme hebdomadaire, et augmenter la pagination en passant de 60 à 80 pages : *« Pour que cela marche, il faut vraiment que le contenu tienne la route, et donc que nous donnions pour 15 francs un très grand nombre d'informations utiles. »* Le lecteur en jugera.

Pascale Krémer

MANAGEMENT

Survivre aux crises

Les entreprises vont puiser leurs plans de riposte dans la stratégie militaire



ACCIDENT technologique, OPA, dépôt de bilan, restructuration sociale, ces événements apparemment hétéroclites, ont pourtant un dénominateur commun : ils dégénèrent souvent en crise dans l'entreprise selon des mécanismes psychologiques et organisationnels réglés comme du papier à musique comme le montrent aujourd'hui certains spécialistes tel Patrick Lagadec (1).

Ils vont licencier, un concurrent fait main basse sur l'entreprise, une explosion d'origine chimique a eu lieu dans l'usine, la faillite est déclarée, un événement soudain, exceptionnel et inattendu, assaille l'entreprise, venant rompre la quiétude quotidienne. Dès l'annonce officielle ou officieuse de l'événement, les clignotants d'alarme s'allument dans toutes les têtes, chacun se sentant plus ou moins piégé par une mécanique qui le dépasse. Cette restructuration ne va-t-elle pas me conduire directement au chômage? s'interroge tel ou tel cadre. Avec cette OPA inamicale, ne vais-je pas perdre le contrôle de mon affaire? s'inquiète ce patron. Tel chimiste de renom ne va-t-il pas devoir rendre des comptes sur la place publique de l'étendue de la pollution?

Des séries B à épisodes

Un insupportable vent d'incertitude alourdit le climat de l'entreprise, justifiant les réactions d'affolement et les tentatives les plus irrationnelles pour sauver sa peau ou diminuer l'impact de l'affaire. Chacun s'organise fébrilement pour faire face à l'adversaire présumé désigné à la vindicte populaire : le « raider-carnassier », le « patron-boucher », le chimiste, « suppôt de Satan ».

Appelé pour redresser l'entreprise, Georges Besse, ancien patron de la régie Renault, par exemple, s'était taillé une réputation de manager impitoyable avant même d'avoir mis en place son drastique plan de sauvetage.

Mal avertis, beaucoup de responsables méconnaissent l'impact psychologique de ces événements fortement chargés d'émotion. Propos de M. Gabetti, homme de confiance du camps des Agnelli lors de l'OPA sur Perrier qui a défrayé la chronique au printemps dernier : *« Nous avons commis l'erreur de sous-estimer la tempête. Nous n'avions pas très bien compris pourquoi cette bataille devenait si passionnelle et pourquoi nous étions considérés comme des envahisseurs maladroits. »*

Voici venu le temps des réunions à outrance, des débats parlementaires de couloirs, des meetings secrets, le tout improvisé dans une cacophonie généralisée. Très vite, toute l'entreprise se met à vivre au rythme de la crise, chacun cessant plus ou moins toute activité.

En face, les états-majors, qui n'ont prévu ni plan d'urgence, ni communication de crise, se contentent de mesures improvisées et de déclarations intempestives ou s'enferment dans un mutisme frileux. Des faits particulièrement pénibles à annoncer occasionnent même des comportements de fuite. *« Certains responsables sont paniqués, car ils doivent prendre la parole, dans une situation difficile et troublée, et ont peur d'être allumés par leurs salariés,* souligne Christophe Ginisty, responsable du cabinet Rumeur Publique. *Ils préfèrent donc donner l'information à la presse au risque de jeter une ambiance déplorable dans l'entreprise. »*

Panique, décisions déficientes, vide d'information relayé par les rumeurs déformantes, dès lors tous les éléments de la dynamique de crise sont réunis. Un vent de folie gagne rapidement toute l'entreprise, ses fournisseurs, ses clients et l'opinion publique, rendant la crise ingérable.

Projetées, volontairement ou non, dans l'arène médiatique, ces affaires deviennent des séries B à épisodes. *« Le choc des titans, La bataille rangée rebondit de plus belle, Partie de poker menteur autour de Perrier, Un armistice pour trois combattants... »*, voici quelques titres dignes de « Dallas » sélectionnés dans la presse économique au gré de la crise Perrier. Des dizaines d'acteurs entrent dans l'arène comme lors de la catastrophe de Furiani qui a mis pêle-mêle, sous les projecteurs, victimes, élus, administrations, experts, instances judiciaires, hôpitaux, assurances, etc..

Désamorçage de la poudrière

Bilan : la crise ébranle tout le corps social et laisse des séquelles économiques et humaines pouvant mettre en cause la survie même de l'entreprise. Au-delà du coût des pollutions et des restructurations, c'est le déficit d'image et la perte de confiance associée qui sera le plus lourd à porter. Les chimistes tels Union Carbide (Bhopal), Hoffmann-La Roche (Seveso) ou Sandoz (Bâle) sont passés par là. Dans le domaine financier, les conséquences ne sont pas moins lourdes. Le dépôt de bilan de La 5 et sa crise n'ont pas manqué d'entraîner Hachette dans la tourmente *(voir encadré)*.

Pourtant, contrairement à une idée encore répandue, si les « accidents » que sont les OPA, le dépôt de bilan, les plans sociaux, etc., peuvent, un jour ou l'autre, concerner toutes les entreprises, les crises, elles, n'ont rien de fatal. Plan, communication, structures et même scénarios prospectifs, elles se gèrent et s'anticipent avec leurs outils et leurs règles.

« Il faut avant tout accepter de la regarder en face et prendre conscience de tout son impact pour être en mesure de réagir très vite », explique Maurice Lévy, PDG de Publicis qui a assisté, discrètement, un certain nombre de grandes entreprises confrontées à des épisodes de crise.

Ainsi, aujourd'hui, selon l'art militaire, certains états-majors constituent des cellules de crise restreintes pour élaborer avec minutie leur stratégie de désamorçage de la poudrière. Canaliser les rumeurs, motiver, survivre en termes d'image, les grands principes de la gestion de crise sont identiques au-delà des mesures propres à chaque type de crise (sociale, technologique, financière, etc.). Avec l'objectif d'expliquer et de rassurer, de véritables plans de riposte sont élaborés à l'attention des différentes cibles (salariés, partenaires, médias, etc.). *« Sans* a priori, *il faut jouer franc jeu et adopter une communication ouverte vis-à-vis du personnel »*, note, par exemple, Rune Lenormand, directeur général de DLM Associés, cabinet spécialisé dans les restructurations industrielles. Lors d'un plan social, par exemple, certaines entreprises présentent aujourd'hui, avec une grande clarté dans le discours, les raisons, le planning, le nombre de personnes concernées, les plages de négociation, pour essayer de maintenir la motivation des troupes malgré la tourmente. Chargés de répondre, parfois vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux journalistes, des correspondants de presse, seuls habilités à parler, sont nommés.

Confrontés aux risques technologiques majeurs et échaudés par certaines catastrophes, certaines industries, comme le nucléaire en France, ont même prévu à l'avance leur organisation de crise pour ne pas être pris au dépourvu le moment venu. Bâtis autour de scénarios prospectifs, les plans d'urgence techniques et de communication sont régulièrement affinés et donnent lieu à des exercices d'entraînement. Bien sûr, les choses ne se passeront jamais exactement comme prévu, mais le réflexe anticrise passe ainsi dans les mœurs.

Catherine Lévi

(1) *La Gestion des crises*, de Patrick Lagadec, Mc Graw-Hill, avril 1991, 326 pages.

Matra-Hachette au cœur du débat

L'AN dernier, le dépôt de bilan puis la liquidation judiciaire de la Cinq avaient dégénéré en crise sociale et médiatique. A l'annonce du plan social, la direction n'avait pas échappé aux insultes. Ni à la mobilisation générale de la rédaction contre l'adversaire : non seulement le plan était rejeté en bloc, mais tout dialogue avait été rompu. Tours de table et assemblées générales s'enchaînaient au milieu de la ronde des huissiers et des fournisseurs. *« Un vrai mai 1968, il y avait des banderoles et des calicots sur tous les murs »*, raconte un journaliste.

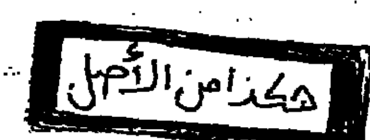
Les répercussions de cette affaire risquaient d'entraîner le groupe Hachette tout entier dans une crise encore plus grave, menaçant directement sa survie. Détérioration d'image, risque financier, situation d'échec à assumer, les dangers étaient grands.

Le premier choc digéré, l'entreprise, réalisant ses points de vulnérabilité, adopte un management de crise pour se sortir rapidement de ce guêpier, voire rebondir sur des bases plus solides. Sous la houlette de Jean-Luc Lagardère, une cellule restreinte élabore la stratégie de redéploiement *« Nos objectifs étaient triples : rassurer les milieux financiers, hostiles et furieux, détourner les concurrents intéressés au dépeçage, rassurer le personnel atterré par la perte d'image »*, souligne Thierry Funck-Brentano, responsable de la communication de crise.

Pendant plusieurs mois, une sous-cellule juridico-fiscale associant les partenaires financiers a notamment planché sur les solutions économiques (comblement du passif de la Cinq, recapitalisation du groupe, etc.). De son côté, la sous-cellule communication, qui, suite à une enquête rapide, avait mesuré l'ampleur des dégâts, se lançait tous azimuts dans une offensive de reconquête d'image. Au cours des différents points presse et des réunions d'analystes financiers, le dispositif prévu est expliqué dans un langage clair et direct. *« Petit à petit, nous avons obtenu le bénéfice du doute »*, précise Thierry Funck-Brentano.

Après de multiples épisodes, dont une tentative de ramassage de titres par un concurrent en octobre dernier, les actionnaires des trois sociétés du groupe (MMB - Multi Média Beaujon, la holding, Matra et Hachette) accordaient leur confiance à l'équipe de direction en votant à plus de 95 % l'intégralité du dispositif, ce qui se traduisait en particulier par la fusion de Matra et d'Hachette et le renforcement du contrôle managérial. Fin de l'épisode. Et nouveau challenge en vue : réussir la fusion-acquisition ; en d'autres termes, éviter qu'elle ne se transforme à son tour en crise...

C. L.



TRIBUNE

Harmoniser la formation des salariés en Europe

par Richard Walther

COMMENT les entreprises européennes investissent-elles aujourd'hui dans la formation de leurs salariés ? Selon quelles caractéristiques spécifiques ? Selon quelles tendances d'évolution ? Quels sont les points forts, mais aussi les handicaps à surmonter en ce domaine ?

Autant de questions qui appellent une réponse urgente au plan de la Communauté européenne. Il devient clair que l'investissement dans les ressources humaines et, surtout, dans la formation et la qualification des salariés des entreprises européennes est un élément-clé de la réussite du marché intérieur et, surtout, de l'identité sociale et économique de l'Europe dans les prochaines années. Cet investissement constitue une des pierres angulaires de la compétitivité de l'économie de la Communauté dans une concurrence mondiale qui s'accentue. Un travail intense est en cours, dans le cadre du programme FORCE, sur la cohérence et l'interaction des différents dispositifs nationaux de formation professionnelle continue en Europe et sur la manière dont les initiatives prises dans chaque pays répondent aux besoins d'investissement dans la formation professionnelle et la gestion des ressources humaines.

Ce travail a permis la première publication des données disponibles dans les douze Etats membres concernant la formation professionnelle continue. Il donne lieu, en ce moment, à une analyse, avec les experts de ces Etats membres, sur les possibilités de lecture comparative et coordonnée de la diversité des structures et des pratiques de formation. Il aboutira, en 1994, à une enquête EUROSTAT sur les critères et modalités d'investissement de la formation professionnelle continue des salariés de toutes les entreprises de la CEE.

MAIS il est possible, dès aujourd'hui, de donner quelques indications sur la situation de la formation des salariés et ses besoins de transformation.

– L'Europe est dans une phase de progression. Il convient de l'affirmer, le discours sur l'investissement-formation est devenu une réalité dans la plupart, sinon dans l'ensemble des pays. Un indice montre clairement cette réalité, celui de l'évolution de la dépense des entreprises. En Allemagne, cette dépense est montée de 8 milliards de deutschemarks en 1980 à 26,7 milliards en 1987. Les dépenses de formation professionnelle des entreprises y dépassent celles du système dual. Durant la même période, la France a connu une évolution similaire, passant d'une dépense de 1,1 % de la masse salariale en 1971 à 3,14 % en 1990, tandis que les Pays-Bas, qui dépensaient 0,8 % du PIB en 1982 pour la formation, y ont consacré 1,2 % du PIB en 1990.

Ces chiffres ne suffisent pas, à eux seuls, à démontrer la progression de la formation. D'autres facteurs comme la durée ou la nature des formations sont à prendre en compte. Mais la progression de ces dépenses indique le poids économique de cette formation, c'est-à-dire son importance dans les investissements des entreprises.

– L'Europe est dans une phase d'évolution. S'il est difficile de répertorier l'ensemble des évolutions en cours dans les dispositifs de formation des différents pays, il est possible d'en indiquer les grandes lignes.

La première de ces évolutions est la redéfinition en cours de nouveaux cadres à la formation. Ce qui est vrai pour la France (accord interprofessionnel du 3 juillet 1991 et loi du 31 décembre 1991) est également vrai pour le Portugal, qui a adopté, en 1992, deux décrets-lois sur les finalités et modalités de réalisation de la formation professionnelle continue, ou pour l'Espagne, qui vient de signer, en décembre 1992, un accord entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, fixant le financement de la formation par les entreprises jusqu'en 1996. D'autres pays ont évolué ou vont aller dans le même sens, comme le Danemark, le Luxembourg ou la Grèce. En clair, il semble que nous soyons dans une période où les différents Etats membres éprouvent le besoin d'asseoir leurs systèmes de formation sur une base nationale, indiquant ainsi la priorité que cette formation représente pour le pays.

La deuxième évolution concerne la définition de nouveaux modes d'accès des salariés à la formation. Aux Pays-Bas, une partie des conventions collectives contiennent des dispositions de promotion de la formation. L'Italie, qui ne connaît pas de droit législatif en matière de formation, a adopté, au travers de deux conventions collectives (métal et textile), un droit à l'étude octroyant un crédit d'heures calculé par entreprise et pour une période de trois ans. Le Portugal vient d'adopter une bourse de formation pour travailleurs, payée à la fois par l'entreprise pour le salaire et par les pouvoirs publics pour les frais de formation. Des accords entre employeurs et salariés aboutissent, en Grande-Bretagne, à des possibilités individuelles de formation. Bien que timides, ces nouveaux modes d'accès indiquent que le temps de la formation commence à entrer dans le temps de travail.

D'autres évolutions, comme le co-investissement entre employeurs et salariés ou la création de nouveaux partenariats de formation au plan sectoriel ou régional, montrent qu'à travers la diversité des structures se dégagent des évolutions convergentes qu'il convient d'analyser en profondeur pour mieux en comprendre la nature et les synergies possibles au plan communautaire.

– L'Europe connaît un besoin de transformation des dispositifs existants.

Tout d'abord en ce qui concerne le nécessaire passage de la formation adaptatrice à la formation qualifiante. Actuellement, la moyenne de durée des formations réalisées par les entreprises européennes dépasse rarement une semaine par an et par salarié formé. De même, les taux d'accès à la formation des salariés montrent qu'il existe des pays où moins d'un salarié sur dix a une possibilité, dans une année, d'accéder à une action de formation.

Cette durée et ce taux de probabilité sont trop faibles pour réaliser ce qui, dans la Communauté européenne, constitue pour les employeurs comme pour les syndicats une nécessité évidente : le choix d'un système de formation continue tout au long de la vie active, avec possibilité pour les salariés d'accéder à des qualifications leur permettant d'évoluer au rythme des transformations industrielles, économiques et sociales.

Un autre besoin de transformation concerne l'accès à la formation des salariés des PME. Alors que celles-ci constituent près de 90 % du tissu industriel européen et produisent plus de 60 % du PIB, l'écart entre les grandes entreprises et les PME qui déclarent assurer la formation de leurs salariés est de 1 à 4 pour un pays comme l'Espagne et de 1 à 2 pour un pays comme le Royaume-Uni.

Cela signifie que l'effort de formation demande à être recentré vers les entreprises qui assurent à la fois le plus de créations d'emplois et les innovations technologiques les plus significatives. Cela implique aussi la nécessité d'une réflexion sur des contenus (équipements et méthodologies de formation) qui prennent en compte la relation étroite qui existe de plus en plus entre formation et situation de travail et sans laquelle il n'y a d'avenir ni pour le développement de la formation dans les PME ni pour la formation des salariés tout au long de la vie active.

QUEL sera l'avenir de la formation professionnelle continue en Europe ?

Il résultera de la volonté des Etats membres à inscrire leurs initiatives de formation professionnelle continue dans une complémentarité et une coopération, seules capables de leur permettre une réponse concertée aux défis communs de compétitivité des entreprises et de compétences des salariés. Au regard des débats en cours, ces complémentarités ou coopérations doivent porter sur les points suivants : meilleur accès des salariés à la formation, plus de formations qualifiantes, un renforcement du rôle des partenaires sociaux dans la détermination des objectifs et des contenus de formation, un transfert plus efficace des innovations d'un pays à l'autre.

L'avenir dépendra aussi de la capacité de tous les acteurs européens (entreprises, organismes de formation, partenaires sociaux...) à entrer dans des partenariats transnationaux, tels ceux du programme FORCE, où s'élaborent, en commun, des réponses communautaires concrètes.

En fin de compte, l'important dans l'avenir des dispositifs, ce n'est pas tant leur capacité à devenir proches et semblables que la mise en synergie de leurs différences. Celle-ci constitue une richesse pour inventer des solutions à la mesure des enjeux que représente la formation professionnelle continue pour chaque Etat membre et pour l'ensemble de la Communauté européenne.

► **Richard Walther est directeur du bureau d'assistance technique FORCE.**

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : 3615 LEMONDE.
Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.
STAG'ETUD 12, av. Raspail, 94257 Gentilly Cedex, tél. : 49-08-99-99.

PERSONNEL

□ Lieu : La Défense. Date : mars. Durée : 5 mois. Ind. : 5 000 F/mois. Profil : bac + 4, gestion des ressources humaines, convention de stage. Mission : participation à la mise en place d'un logiciel ressources humaines, participer à l'activité du service formation (plan de formation). 03943.

□ Lieu : Paris. Date : juin. Durée : 3 mois. Ind. : 1 726 F/mois. Profil : bac + 5, gestion des resssources humaines, convention de stage. Mission : étude sur la gestion des commerciaux. 03881.

□ Lieu : Sèvres. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, anglais souhaité, contrat de qualification. Mission : identification et présélection de candidats, visite des salons professionnels, collaborer avec deux consultants. 03748.

MARKETING

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 650 F/mois. Profil : bac + 4, économie, gestion, connaissances en économie industrielle appréciées, convention de stage. Mission : réalisation de courtes études de secteur économie industrielle. 03762.

□ Lieu : Paris/La Défense. Date : immédiat. Durée : 1-2 mois (mi-temps possible). Ind. : 6 000 F/mois brut pour plein temps. Profil : bac, très bonnes qualités d'expression orale, convention de stage. Mission : marketing téléphonique, développement d'un portefeuille clientèle. 03787.

□ Lieu : La Défense. Date : mars. Durée : 6 mois. Ind. : 6 000 F. Profil : bac + 4-5, école de commerce / DESS communication / marketing, anglais indispensable, TTX, convention de stage. Mission : marketing direct et documentation : mailing, newsletters, documents, séminaires internes-externes, aide à la préparation et suivi des expositions. 03973.

□ Lieu : Rueil. Date : avril. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, marketing + marketing téléphonique si possible, convention de stage. Mission : gestion, organisation et suivi de l'activité marketing, études. 03789.

VENTE

□ Lieu : Arnas (69). Date : mars. Durée : 2 mois minimum. Ind. : 2 000 F fixe + commissions. Profil : bac + 2-3, commerce, connaissances secrétariat convention de stage. Mission : organisation commerciale d'une société de télécommunication. 03944.

□ Lieu : Saint-Denis. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, commerce, marketing, convention de stage. Mission : création d'un fichier client / prospect + actions de mailing. 03938.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, connaissances commerciales, convention de stage. Mission : diverses activités dans le domaine commercial. 03908.

□ Lieu : Paris-R.P. Date : immédiat. Durée : 2-3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, connaissances commerciales, convention de stage. Mission : visiter les points de vente et vérifier qu'ils soient en adéquation avec les qualités requises, établir des rapports de visites (vitrine, aménagement intérieur, présentation des produits, accueil, compétence des vendeurs. 03900.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 6 mois (horaires aménageables / études). Ind. : fixe + commission. Profil : bac + 3, pratique de la vente. Mission : prospection, relations commerciales par téléphone, vente d'abonnements. 03909.

□ Lieu : Versailles. Date : immédiat. Durée : 3-6 mois. Ind. : 1 600 F + charges + primes. Profil : bac + 1-3, goût des contacts, convention de stage. Mission : participation commerciale et administrative au développement d'un service existant. 03897.

□ Lieu : Gentilly. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F fixe + commissions + prime 1 500 F objectifs réalisés. Profil : bac + 1, attirance pour contacts téléphoniques, convention de stage. Mission : prospection commerciale auprès d'un fichier déjà existant, remise à jour, développement du portefeuille clientèle. 03559.

INFORMATIQUE

□ Lieu : Bussy-St-Georges / Marne-la-Vallée. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 30 % SMIC + 0 à 2 000 F/mois. Profil : bac + 2, technicien informatique, connaissances PC, Macintosh, réseaux, expérience minimum dans le support informatique + anglais, convention de stage. Mission : remise à niveau du parc informatique. 03768.

□ Lieu : Bussy / Marne-la-Vallée. Date : immédiat. Durée : 2-3 mois. Ind. : 30 % SMIC + 0 à 2 000 F/mois. Profil : bac + 1-2, BTS Télécom, bonne connaissance PC, convention de stage. Mission : aide sur différentes activités de développement. 03769.

□ Lieu : Lisses (91). Date : immédiat. Durée : 2-3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2 minimum, programmation informatique, connaissances SGBD, langages SQL, convention de stage. Mission : programmer une gestion des stocks (matières premières / formules) à partir du SGBD ACCESS. 03933.

COMMUNICATION

□ Lieu : Montreuil. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 3 000 F. Profil : bac + 4 minimum, connaissances informatiques souhaitées, convention de stage. Mission : rédaction d'une documentation d'applications informatiques sur micro-ordinateur. 03826.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 2 000 F. Profil : bac + 2-4, ESC communication, convention de stage. Mission : organiser et développer un centre de documentation de la société, suivi des dossiers de presse dans le domaine de la régie publicitaire. 03959.

PUBLICITÉ

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3-4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, lettres, communication, économie, bonne connaissance du Mac exigée, convention de stage. Mission : suivi de budgets de publicité et d'études de communication. 03884.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, connaissances comptables + macintosh (works, claris). Mission : secrétaire/assistante avec gestion, comptabilité. 03887.

□ Lieu : Versailles. Date : immédiat. Durée : 3-6 mois. Ind. : 1 600 F. Profil : bac + 1-3, créativité, goût des contacts, convention de stage. Mission : conception et réalisation du mailing, documentation, participation administrative et commerciale au développement d'un service. 03898.

□ Lieu : Pantin. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BT dessinateur, BTS expression visuelle. Mission : exécutant traditionnel, maquettiste, assistant(e) du directeur artistique. 03791.

ÉLECTRONIQUE

□ Lieu : Mexico. Date : mars. Durée : 6 mois. Ind. : 750 $/mois. Profil : bac + 5, DEA, doctorat, espagnol. Mission : enseignement et travaux de recherche en électronique. 03773.

TECHNOLOGIE

□ Lieu : Mexico. Date : mars. Durée : 6 mois. Ind. : 750 $/mois. Profil : bac + 5, DEA, doctorat, espagnol. Mission : activité de recherche appliquée en génie industriel liée à l'enseignement. 03774.

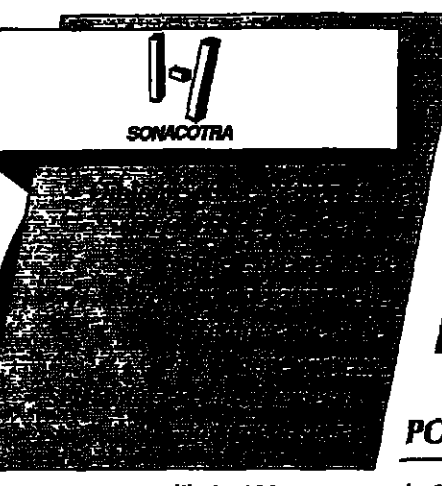
SECRÉTARIAT

□ Lieu : Courbevoie. Date : immédiat. Durée : 2-3 mois (temps partiel). Ind. : 38,50 F/heure. Profil : bac G1 indispensable, traitement de texte, frappe de tableaux, convention de stage. Mission : frappe de courriers et de tableaux au service comptabilité clients. 03785.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1-2, secrétariat, logiciel Word (TTX), anglais, convention de stage. Mission : secrétariat, saisie informatique, courrier, classement, affranchissement. 03866.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, secrétariat, TTX, Word, DBase III (si possible). convention de stage. Mission : secrétariat, saisie informatique, classement, mailing. 03903.

LES DIRIGEANTS



DIRECTEUR RÉGIONAL FRANCE SUD

POSTE BASÉ A LYON

Avec aujourd'hui 1200 personnes, la SONACOTRA gère 360 établissements et réalise 1 Milliard de CA.

Membre du Comité de Direction, secondé par 3 adjoints, vous êtes responsable de 23 unités géographiques représentant 27.000 lits.

Vous êtes responsable de la bonne gestion et du développement de votre région (CA : 365 MF) , et de la maintenance technique de votre patrimoine.

Ce poste implique une charge de travail importante et suppose, outre l'animation d'une équipe de 300 personnes, un dialogue permanent avec les élus, les pouvoirs publics et les associations.

Vous êtes prêt à mettre votre énergie et votre créativité au service d'un enjeu social dont vous mesurez toute l'importance.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil-Malmaison sous la référence 73.7273/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Important groupe industriel anglo-saxon crée le poste de

Senior Property Executive France

A partir de l'inventaire des réserves et terrains libérés et de l'étude de leur potentiel, vous aurez la responsabilité de la stratégie de reconversion foncière et de son application.

A 30/40 ans, de formation supérieure, vous possédez une expérience foncière et plus particulièrement dans le domaine de la reconversion, de la mise en valeur et de l'aménagement de sites.

Votre sens commercial ainsi que votre autonomie vous permettront de mener des négociations de haut niveau avec les collectivités locales et autres partenaires institutionnels et industriels. Une bonne maîtrise du droit français dans le domaine foncier ainsi que l'anglais courant sont indispensables.

Ce poste basé à Paris
nécessite des déplacements fréquents dans toute la France.

Merci d'adresser vos dossiers de candidature en langue anglaise sous réf. 47110 à ORGANISATION ET PUBLICITÉ 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

Organisation et Publicité

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

INTERNATIONAL TRAINING CENTRE OF THE ILO
Turin, Italy



Chief of Finance Services

The International Training Centre of the International Labour Organization (a United Nations specialised Agency) has a vacancy in TURIN (ITALY) for a senior management position with full responsibility for all financial, accounting and budget management functions.

Applications are invited from chartered accountants or certified public accountants with wide experience in senior financial management, good command of English, including drafting ability. Good working knowledge of French and Italian desirable. P.C. literate. Experience within the United Nations system would be an advantage. Free of tax emoluments, including cost of living allowances, ranging from US $ 46,433 (single) to 61,453 (with dependants) per annum. Contributory pensions and health scheme.

Please send detailed CV no later than 15 March 1993 quoting ref. 8/1992 to : PERSONNEL OFFICE, INTERNATIONAL TRAINING CENTRE OF THE I.L.O. 125 Corso Unita d'Italia - 10127 TORINO (ITALY) Fax : (39 11) 66 38 842 - Tél. (39 11) 69 361.

Applicants will be contacted only if their candidature is under serious consideration.



DIRECTEUR DES PROGRAMMES

L'Organisation du Baccalauréat International (OBI) recherche un directeur des programmes pour en assurer l'actualisation, le développement, la mise en application et l'évaluation.

L'OBI est une organisation internationale non-gouvernementale offrant un cursus et un examen pré-universitaires pour des élèves de 16-19 ans. Actuellement le programme est instauré dans des établissements de 66 pays et le diplôme du baccalauréat international est reconnu par plus de 700 universités et institutions d'enseignement supérieur à travers le monde.

Le poste - qui pourrait éventuellement faire l'objet d'un détachement - consistera à diriger et animer une petite équipe qui a été constituée pour servir d'appui au développement des programmes et des examens, et à assurer une liaison étroite avec les enseignants, les examinateurs, les consultants et les cadres administratifs. Lieu de travail : bureaux de l'OBI à Cardiff, Pays de Galles. Début : 1er septembre 1993.

Les candidats devront démontrer qu'ils sont familiarisés avec la théorie du développement des programmes et qu'ils en ont l'expérience pratique. Ils devront également avoir une expérience récente et réussie de la profession enseignante au niveau secondaire supérieur. Autres facteurs pris en considération : connaissance de l'OBI et de son programme, bonne maîtrise de l'anglais et éventuellement de l'espagnol.

Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que les documents de candidature, prière d'écrire au Directeur des examens, Bureau des examens du Baccalauréat International, Pascal Close, St Mellons, Cardiff, South Glamorgan, Wales CF3 OYP, Grande Bretagne (tél. + 44 222 / 770 770 - Fax + 44 222 / 770 333).

Date limite de réception des formulaires de candidature, dûment remplis et accompagnés des références : 8 mars 1993.

Groupe Industriel Français de renommée mondiale

Connus et reconnus, en France comme à l'étranger, pour la qualité de nos produits et celle de nos équipes, nous intervenons partout dans le monde comme maître d'oeuvre de grands projets industriels. L'actuel titulaire du poste étant appelé à de nouvelles responsabilités au sein du Groupe, nous recherchons notre nouveau :

DIRECTEUR FINANCIER

Région Nord — **Environ 600 KF +**

- Vous appuyant sur une équipe solide et compétente (mais qui a encore besoin d'un leader), vous couvrirez l'ensemble des responsabilités généralement attachées à cette fonction, avec toutefois une dimension particulière que vous devrez personnellement maîtriser : la fiscalité internationale.
- Conseil des opérationnels, vous serez fortement impliqué dans le développement de nos activités, en France comme à l'étranger.
- De formation supérieure à dominante comptable et financière, vous justifiez d'environ 15 années d'expérience dont une partie acquise en qualité de Directeur Financier d'une entreprise industrielle (BTP, Ingénierie...) ayant réalisé avec succès des contrats importants à l'étranger. Vos qualités humaines, votre sens du conseil et votre adaptabilité feront votre réussite dans ce poste difficile mais d'une richesse assez extraordinaire.
- Nous vous remercions d'adresser votre candidature : lettre manuscrite et CV sous réf C 374 à ERNST & YOUNG Conseil, 51 rue Louis Blanc, Cedex 75, 92037 Paris La Défense 1 qui étudiera votre dossier en toute confidentialité

ERNST & YOUNG
CONSEIL

ORC CONTESSE



GROUPE GUILLIN

650 MF - 65[illegible] - 9 Sociétés

Un poste de terrain [illegible]nsions européennes

Le Groupe Guillin coté en b[illegible]ur le Marché de l'emballage plastique pour le secteur [illegible]aire. Composé de sociétés industrielles et commerci[illegible] par une équipe soudée et dynamique, il connaît une cr[illegible]t un développement constant qui l'amène à rechercher un

Directeur [illegible]dget et du Contrô[illegible] Gestion

En relation directe avec le P[illegible]e avec le Directeur Financier, vous prenez en charge l'orga[illegible]vi du processus budgétaire. La plus grande partie de votre m[illegible]e sur le terrain où vous êtes le représentant de la politique d[illegible]oupe.

En relation étroite avec les [illegible]énéraux, vous répondez de l'élaboration des budgets [illegible] Société. Vous coordonnez l'établissement des prix de r[illegible]e en place d'un contrôle de gestion homogène. Vous gar[illegible]cédures, analysez les écarts et proposez les solutions à mettr[illegible]

Agé de 35/40 ans, vous poss[illegible]e formation d'ingénieur et de gestionnaire de très bon nive[illegible]'une expérience réussie d'au moins 5 ans dans une fonction [illegible]

Ce poste requiert rigueur et s[illegible]is aussi de réelles qualités de contact, de persuasion et d'a[illegible]

Motivé par la perspective d'[illegible]pe présent sur l'ensemble de l'Europe, vous pratiquez un an[illegible].

Envoyez votre candidature : C[illegible]scrite + photo sous réf. 9325/02 à notre Conseil

BESANCON
PARIS
LYON

CEBH
Chantal Cachet
BP 1493
25008 BESANCON CEDEX

ORC CONTESSE

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

RESPONSABLE JURIDIQUE
Groupe industriel

Alsace - Dans le cadre de sa politique de développement, le holding d'un important groupe industriel renforce ses structures et recherche un responsable juridique. Intégré aux services du siège, il aura en charge le secrétariat juridique des sociétés filiales, la gestion des contrats d'assurance, le contentieux ainsi que l'assistance auprès des opérationnels du groupe. Ce poste, à fortes responsabilités, s'adresse à un candidat de formation spécialisée (Droit + DEA, DJCE...), dont l'expérience professionnelle de 5 à 10 ans, acquise en entreprise ou en cabinet, lui permettra de prendre en charge rapidement et en complète autonomie la gestion des dossiers. Le poste évolue dans un environnement international et nécessite la pratique courante de l'allemand et si possible de l'anglais. Ecrire en précisant la référence S/0257M - **PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.79.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

Rhône-Alpes - Au sein d'un groupe bancaire de dimension internationale, nous sommes une banque régionale de tout premier plan. Nous recherchons pour notre succursale lyonnaise le responsable du service juridique et contentieux. Il animera une équipe à la tête de laquelle il optimisera le traitement et le suivi des dossiers contentieux. A la fois créatif et organisateur, il mettra en place et développera - en véritable chef d'orchestre - une politique active de prévention au sein du réseau (formation, information,...). Agé de 28 ans au moins, de formation juridique (maîtrise, DESS, DEA, ...), vous possédez une expérience de plusieurs années dans le service contentieux d'une banque, au sein d'un service juridique d'une entreprise ou bien encore en tant qu'avocat dans un cabinet d'affaires. Vos qualités personnelles (charisme, sens de la communication et de la pédagogie, ...) vous permettront d'évoluer rapidement au sein de notre structure. La rémunération sera à la hauteur du potentiel recherché. Pour cette belle opportunité très évolutive, merci d'écrire à Didier BONNEFOY en précisant la référence V/0014M - **PA Consulting Group - 78, bd du 11 Novembre 1918 - 69626 VILLEURBANNE Cedex - Tél. 78.93.90.63.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL

Filiale du Groupe FRAMATOME, FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL (6300 personnes dans le monde) est un des leaders mondiaux du marché de la Connectique, notamment pour les industries de haute technologie.

Le Groupe F.C.I. recherche pour son Département Audit un

■ AUDITEUR INTERNE INTERNATIONAL ■

qui conduira les audits financiers et comptables dans des unités industrielles et commerciales en Europe.

Le candidat retenu participera en outre aux évaluations d'entreprises et à d'autres opérations financières (acquisitions/absorptions, accords de coopération...).

Un diplôme de haut niveau en Management/Finance (MBA français ou européen) et une solide formation supérieure comptable (DECF) sont nécessaires, ainsi que plusieurs années d'expérience de l'Audit, acquises dans un grand cabinet international d'Audit ou dans l'Industrie. La connaissance de la comptabilité internationale (GAAP) et des procédures d'audit standards est indispensable.

Nous recherchons un cadre impliqué et motivé, possédant une réelle aisance rédactionnelle et orale. Il devra être parfaitement bilingue français/anglais (les rapports d'audits sont établis et présentés dans ces deux langues). Une autre langue européenne serait un plus.

Ce poste attractif est basé à Paris La Défense. Il offrira de réelles perspectives d'évolution au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser un dossier de candidature (lettre, C.V., photo et rémunération souhaitée) sous la référence AW/5473 à

[illegible]

FCI
FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL

ADCOM

Important groupe industriel français de dimension international, intervenant dans le domaine de la haute technologie, recherche son

Responsable du Service Gestion des Opérations Douanières

Paris

Véritable garant des procédures douanières votre mission consiste à organiser et conseiller les différents services opérationnels internes sur le transit des marchandises à l'importation et à l'exportation.

A ce titre vous animerez un service de 3 personnes.

Agé de 35/40 ans et après une formation de type Ecole Nationale des Douanes ou Droit International, vous avez acquis une solide expérience dans une administration des douanes ou une entreprise industrielle.

L'anglais sera un atout supplémentaire.

Contacter **Christophe Duchatellier,** au (1) 45.53.26.26 ou adresser CV + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Tax & Legal**, 30 bis, rue Spontini, 75116 PARIS, sous réf.CD8772MO.

MP
Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

GRANDE BANQUE INTERNATIONALE (PARIS) RECHERCHE, POUR SA DIRECTION DES AFFAIRES FISCALES, UN

Fiscaliste *Entreprises*

Au sein d'une équipe de spécialistes, vous serez principalement chargé d'étudier les aspects fiscaux des financements d'investissements professionnels.

De formation supérieure BAC + 5, DESS de fiscalité ou équivalent, vous justifiez d'une première expérience de 3 à 5 ans en entreprise ou en cabinet de conseil ou d'audit.

Ce poste requiert une forte motivation pour la fiscalité des entreprises.

Une bonne connaissance de la fiscalité immobilière et du crédit bail constituerait un atout supplémentaire.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV et prétentions), sous référence 47126, à ORGANISATION ET PUBLICITE, 2, rue Marengo 75001 PARIS, qui transmettra.

Responsable Juridique France

Paris

ARJO WIGGINS APPLETON, l'un des premiers groupes papetiers européens (CA 25 milliards de F.), recrute son Chef du Département Juridique France.

Rattaché au Secrétaire Général en Grande-Bretagne et à la tête d'une équipe de juristes, vous interviendrez sur le suivi des filiales françaises et étrangères (droit des sociétés, M & A...), la négociation et la rédaction des contrats français et internationaux et suivrez les contentieux.

Agé d'environ 35 ans, de formation juridique supérieure, vous parlez et écrivez couramment l'anglais (allemand ou italien apprécié) et vous justifiez impérativement de 8 ans d'expérience du droit des affaires acquise en entreprise ou en cabinet.

Vos qualités personnelles de rigueur, votre sens commercial très marqué et votre facilité de contact vous permettront de devenir l'interlocuteur privilégié des différentes divisions opérationnelles et de susciter leur confiance au sein de ce groupe performant riche de perspectives.

Contacter Antoine GOLDSCHMIDT, au (1) 45.53.26.26 ou adresser CV + photo + n° Tél. + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 30 bis, rue Spontini, 75116 PARIS, sous réf. AG8839MO.



Arjo Wiggins Appleton

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



Leader Européen de la propulsion spatiale, au coeur des grands programmes civils et militaires, Français et Européens, la SEP s'ouvre aussi de nouveaux horizons industriels en développant ses compétences notamment dans le domaine des matériaux composites.

Nous souhaitons renforcer notre fonction juridique par un(e)

Juriste H/F
Droit privé et International

Diplômé d'Etudes Supérieures, justifiant d'une expérience minimum de quatre ans dans une entreprise industrielle à vocation internationale.
Au sein de la direction juridique, vous contribuerez au traitement de tout problème relevant aussi bien du droit des affaires que du droit des sociétés dans un contexte international mettant en jeu des entreprises industrielles, des organismes et des gouvernements. L'anglais est impératif, l'allemand est souhaitable.

Merci d'adresser votre CV motivé à Joseph GAUDIN, SEP - 24, rue Salomon de Rothschild 92150 SURESNES.

SOURCES

Grand Groupe Français, leader dans son secteur, recherche un

Juriste droit public

PARIS

***LE POSTE :** Conseil, assistance et négociation, suivi, en droit public, de la réglementation interne et communautaire dans le domaine des télécommunications en collaboration avec le département de droit communautaire et de la concurrence.*

***LE CANDIDAT :** Publiciste, âgé de 27 à 30 ans, 3ème cycle en droit public économique, formation IEP appréciée, suivie d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans acquise au sein d'une entité publique ou privée, amenée à traiter des affaires en droit public.*

Veuillez contacter Charles SIMON THOMAS au (1) 42.89.09.17 ou envoyez-lui un dossier de candidature complet sous référence 1421B/SIM à NORMAN PARSONS - 12, rue de Ponthieu - 75008 Paris.

Norman Parsons
® GROUPE ROBERT HALF

Publipanel

Contrôleur de Gestion

200/250 K F / Paris

Dans cette société à taille humaine, qui crée la fonction contrôle de gestion, vous exercerez auprès de la Direction Générale et interviendrez tant dans la mise au point et le suivi des éléments de gestion liés aux ambitieux projets que nous développons qu'au niveau du contrôle de gestion de notre propre groupe de sociétés.
Une aide comptable vous est rattachée. Vous êtes en relation suivie avec notre expert comptable.
Notre groupe a une position de choix dans un secteur précis de l'immobilier et a engagé avec succès des opérations de diversification.
Diplômé Bac + 2 à Bac + 4, vous avez une expérience réussie, d'environ 5 ans ou plus, de comptabilité puis de contrôle de gestion acquise de préférence dans un groupe ou une société avec plusieurs centres de profits à vocations complémentaires ou diversifiées.
Vous serez étroitement associé à la réflexion sur les avant-projets. Vous êtes rigoureux, autonome, créatif, rapide et de contact facile.
Pour ce poste à pourvoir rapidement, au centre de Paris, merci d'adresser votre courrier (lettre, CV, photo) à Professions 55, avenue Bugeaud - 75116 PARIS, sous réf. CG 127.

Professions

AVIS FLEET SERVICES

900 MF de CA - 275 personnes

AVIS FLEET SERVICES, numéro 1 en France du Conseil et de la Gestion de parcs automobiles d'entreprises, est une filiale de General Electric Capital Fleet Services, leader mondial du marché. Nous recherchons pour notre Siège situé à Créteil :

Directeur des Affaires Juridiques
H/F

Rattaché à la Direction Financière, vous encadrerez et animerez une équipe très compétente en charge des opérations de crédit, de recouvrement et de contentieux. Les responsabilités qui vous seront confiées dans le domaine juridique et dans vos relations clients/fournisseurs vous permettront de developper votre autonomie et votre souci de la qualité et de la productivité.

Agé de 35 ans au moins, titulaire d'une Maîtrise en Droit, pratiquant l'anglais, vous avez acquis en entreprise l'expérience de la direction d'une équipe. Maîtrisant parfaitement les questions juridiques appliquées à la vente de services, vous souhaitez valoriser cet acquis dans un Groupe en pleine expansion.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 714F à notre Conseil : Antoinette LECLERCQ, PSYNERGIE, 2 rue Saint Thomas d'Aquin, 75007 PARIS. Confidentialité assurée.

PSYNERGIE PARIS MARSEILLE MONTPELLIER

L.B.W.



LES ÉDITIONS FRANCIS LEFEBVRE
recherchent un

Jeune Juriste H/F

pour participer à la rédaction de leurs diverses publications et ouvrages sociaux.

Pour cela, vous avez une petite expérience de la rédaction dans les domaines Droit du Travail et Sécurité Sociale ou, débutant, vous possédez de réelles capacités rédactionnelles et du goût pour cette forme de communication.

Rigueur, sens pratique, esprit d'équipe, sont indispensables pour intégrer notre équipe de rédaction spécialisée, composée d'une dizaine de collaborateurs.

De formation DESS ou DEA Droit Social, vous bénéficierez d'une formation initiale approfondie avant de rejoindre notre rédaction sociale.

Merci d'adresser votre curriculum vitae accompagné d'une lettre manuscrite **sous la référence 8723** à **HERTZ CONSULTANTS** - 6, rue Monsigny - 75002 PARIS.

HERTZ CONSULTANTS

MEDIAPA

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

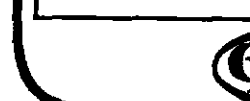
Ile de France Région EST

CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

De formation supérieure économique ou juridique, vous disposez de plusieurs années d'expérience acquise dans des fonctions polyvalentes, si possible dans le milieu du Bâtiment.
Vous aurez pour mission de promouvoir et de développer les activités des PME du Bâtiment et des TP. Vous serez à l'écoute des entreprises, suivrez l'évolution économique de votre Région et saurez, par votre dynamisme et votre esprit d'initiative être une force de proposition pour répondre à leurs attentes. Vous aurez, à ce titre, de nombreux contacts tant avec les Maîtres d'Ouvrages, les Maîtres d'Oeuvres qu'avec des partenaires financiers et immobiliers, ce qui nécessite une bonne connaissance de la règlementation des marchés, des problèmes de financement... ou, du moins, l'aptitude à l'acquérir et un intérêt certain pour la réhabilitation et l'aménagement des centres villes.
Homme de dialogue, vous avez le goût de la communication, une bonne aisance sociale et l'expérience de l'animation de groupes. Vous participerez à de nombreuses réunions, serez le représentant de votre Organisation Professionnelle et saurez négocier et faire preuve de conviction pour défendre les intérêts des adhérents.
Rigoureux, doté d'un bon esprit de synthèse et de solides aptitudes rédactionnelles, vous serez par ailleurs à l'aise dans tous les travaux de rédaction qu'implique cette fonction.

De nombreux déplacements sont à prévoir sur la Région.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf.312 à C.K 7, rue Robert Le Coin - 75016 Paris.



Chantal Kenvyn

Clair de Lune



Société industrielle plurinationale, ELF SANOFI est présente dans trois secteurs d'activités : Santé Humaine, Cosmétologie et Parfums, Bio-activités.
Avec 33 milliards de CA, elle doit sa réussite à la richesse de ses 35 000 collaborateurs, répartis dans 100 pays : des hommes et des femmes animés par le même esprit d'ouverture sur le monde, un sens aigu du dialogue et la capacité à anticiper, créer, adapter, réaliser,...

Responsable des relations avec les investisseurs

Paris 8e

Au sein de la Direction Financière Corporate, vous aurez la responsabilité de :
- gérer une relation active avec le marché financier,
- concevoir et réaliser les présentations financières et stratégiques aux analystes financiers et aux investisseurs (France et Etranger),
- élaborer les supports de communication financière en relation avec la Direction de la Communication Corporate,
- suivre et analyser l'évolution du titre ELF SANOFI.

Agé de 30 ans environ, vous avez une expérience de financier réussie en banque ou en entreprise.

De formation supérieure (Ecole supérieure de commerce ou Université), vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Une expérience de communication financière serait un plus. Fortement autonome, intègre, vous avez un excellent esprit d'analyse, un bon recul et une forte aisance relationnelle.

Poste évolutif pour un candidat de valeur.

Adresser votre CV + photo + n° tél. + rémunération actuelle, sous référence GM8815MO, à Michaël Page - 30 bis, rue Spontini - 75116 PARIS.

Organisation et Publicité



Photo Knut-Bry

"Tous les plis à destination à J+1 avant midi sur tout le territoire". Pour tenir cet engagement, chacun de nos 1500 collaborateurs est animé par la même exigence de qualité. Cette passion à relever les défis par une logistique performante confère à CHRONOPOST la position de n°1 du transport express.

CHRONOPOST

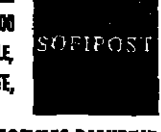
Entrez dans l'espace temps.

Juriste Spécialisé en Droit des Transports

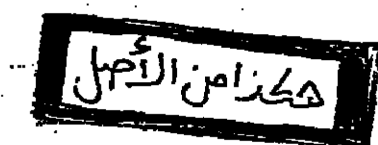
Dans le cadre de notre fort développement, nous recherchons un Juriste Spécialisé en Droit des Transports.
Rattaché au Secrétariat Général, vous assurerez la mise en conformité et le respect de la réglementation en matière de droit des transports national et international auprès de la direction et des opérationnels.
Agé de 28/30 ans, de formation supérieure juridique (DESS, Maîtrise, etc...), vous justifiez de 3 ans d'expérience minimum dans une entreprise ayant une activité de transport au sein de laquelle vous aurez travaillé de façon autonome.
Votre excellent sens des contacts, votre disponibilité et votre maîtrise de l'anglais seront les atouts de votre réussite.
Contactez Dominique MONTABRIE au (1) 45.53.26.26. ou adressez CV, photo, lettre manuscrite et prétentions s/réf. DM 8838 à Michael Page Tax & Legal - 30, bis rue Spontini - 75116 PARIS.

OCC

SOFIPOST, développe une synergie entre les compétences humaines (4000 personnes) et la haute technicité des filiales de La Poste (AEROPOSTALE, CHRONOPOST, DYNAPOST, MÉDIAPOST, SÉCURIPOST, SOGEPOSTE, SOMEPOST).



DES HOMMES D'AVENIR

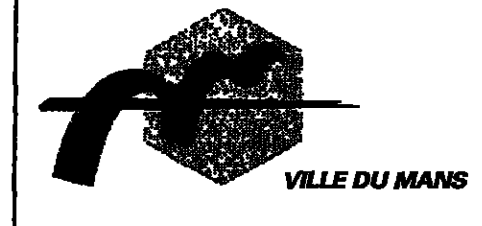


LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

Collectivités Territoriales - Ministères - Associations



VILLE DU MANS

RECRUTE
Pour étoffer son équipe de direction

UN CADRE A

Chargé de mission auprès du Secrétaire Général.
Titulaire d'un diplôme BAC + 5
(Economie - Aménagement Urbain).

Le Candidat devra justifier :

D'EXPERIENCES :
- ▲ dans l'action économique,
- ▲ en planification urbaine,
- ▲ en suivi de dossiers (ZAC, SDAU, DSQ...).

DE CONNAISSANCES :
- ▲ sur le cadre juridique des procédures contractuelles (Région, Etat) et d'urbanisme,
- ▲ sur la problématique de l'aménagement du territoire.

RECRUTEMENT POSSIBLE PAR VOIE CONTRACTUELLE.

Adresser lettre de motivation et Curriculum-Vitae détaillé à Monsieur le Maire du Mans, Secrétariat Général Direction du Personnel - Hôtel de Ville - 72039 LE MANS Cedex.

Renseignements : Monsieur BRENNER, Secrétaire Général (Tél. 43 47 47 47 - Poste 4301).

Pour son ouverture prochaine

LE CENTRE DE RENCONTRE DES GÉNÉRATIONS DE MONT-EVRAY

41600 NOUAN-LE-FUZELIER (Association Loi 1901)
recherche :

SON (SA) RESPONSABLE D'UNITÉ D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES ÂGÉES

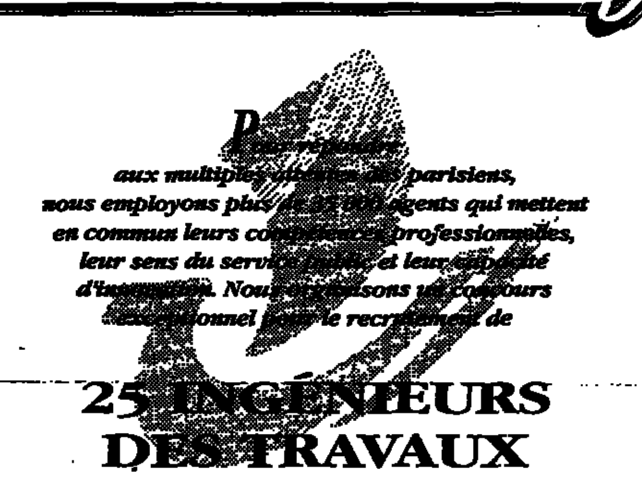
60 lits, temporaires et définitifs

POSITION : CADRE

- *Expérience de l'animateur d'équipe et/ou de la Direction d'établissement exigée.*
- Très forte motivation indispensable.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et *prétentions* à CIPES (serv. 25) 6, place de la Madeleine - 75008 Paris.
QUI TRANSMETTRA. NE PAS TÉLÉPHONER

MAIRIE DE PARIS



25 INGÉNIEURS DES TRAVAUX

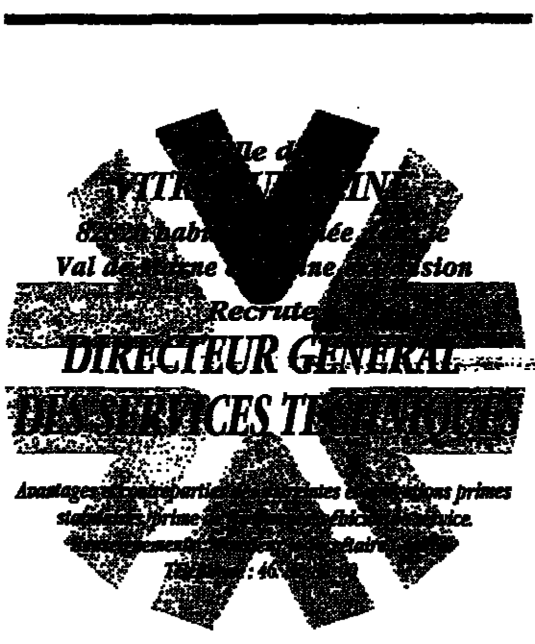
Vous êtes âgés de moins de 35 ans au 1er janvier 1993 et possédez une formation supérieure (grandes écoles d'Ingénieurs, DEA ou DESS d'informatique ou de Génie Civil).

Vous participerez à l'aménagement, au développement et la gestion de la capitale. Vous observerez et analyserez les phénomènes urbains et interviendrez dans la compréhension des besoins de la population. Nous vous confierons également l'élaboration des projets dans le domaine du génie urbain.

Les épreuves se dérouleront à partir du 26 avril 1993.

Pour ce concours, merci de retirer les dossiers d'inscription jusqu'au 8 mars 1993 inclus, à la Direction de l'Administration Générale - Bureau du Recrutement - 2, rue Lobau 75004 PARIS.

MEDIAPA



ville de Vitry sur Seine

Dans le cadre de la politique municipale, membre de la Direction Générale, placé sous l'autorité du Secrétaire Général et en étroite relation avec lui, vous assurerez les missions suivantes :

- Aménagement et urbanisme.
- Travaux neufs et entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts.
- Environnement, circulation.
- Habitat.

Vous serez responsable d'une Direction Générale comprenant 360 agents répartis en quatre divisions :

- Division Aménagement / Urbanisme.
- Division Architecture.
- Division Voirie.
- Division Espaces Verts.

Vous serez titulaire du grade d'Ingénieur en Chef 1ère catégorie.

Une importance particulière sera accordée aux critères suivants :

- Sens des responsabilités et du travail en équipe.
- Connaissance de l'aménagement et de l'urbanisme.
- Aptitude et sensibilisation à la gestion administrative, financière et du personnel.

Veuillez adresser votre candidature à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 2 avenue Youri Gagarine, 94407 VITRY SUR SEINE CEDEX



CONSEIL REGIONAL
ILE-DE-FRANCE
VOYONS LOIN, VIVONS MIEUX.

la Direction Générale des Services,
recherche

5 CADRES A

• Pour la Direction des Affaires Financières :
- Un Attaché affecté au Service du Budget et des Finances - Réf. ADAF 1
- Un Attaché affecté au Bureau en charge du secrétariat de la commission des marchés - Réf. ADAF 2
- Un Attaché, Attaché principal ou Directeur Territorial affecté au Service des Marchés Publics - Réf. ADAF 3

• Pour la Direction des Affaires Scolaires et de l'Enseignement Supérieur :
- Un Attaché affecté au Secrétariat Général - Réf. ADASES

• Pour le Conseil Economique et Social Régional :
- Un Attaché ou Rédacteur Confirmé affecté au Secrétariat Administratif - Réf.ACESR

Ces postes s'adressent exclusivement à des fonctionnaires titulaires de l'Etat ou des collectivités territoriales ayant une parfaite connaissance des institutions et procédures administratives et disposant de réelles qualités rédactionnelles et de contact.

Adressez votre lettre de candidature manuscrite accompagnée d'un CV à M. GUILLOU, Région d'Ile-de-France, 251 rue de Vaugirard, 75015 PARIS, qui étudiera votre dossier en toute confidentialité.

safari

LE CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE RENNES ET DE BRETAGNE

RECHERCHE UN/UNE

ADMINISTRATEUR(trice)

PROFIL DU POSTE :

Aux côtés du Directeur artistique, il aura en charge :
- l'administration et la gestion financière du Centre ;
- les relations institutionnelles et commerciales.

PROFIL DU CANDIDAT :
- Formation équivalente à Bac + 3.
- Pratique de l'anglais indispensable et d'une seconde langue étrangère souhaitée.
- Sens aigu des relations publiques et de la communication.
- Bonne connaissance des milieux culturels et, si possible, du milieu de la danse.
- Expérience dans une fonction similaire souhaitée.

POSTE DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT.

Votre lettre de candidature, accompagnée d'un CV et d'une photo, est à adresser à :

M. Pierre-Yves HEURTIN, Président du TCRB
38, rue Saint-Melaine - 35000 Rennes
TÉL. : (16) 99-63-88-22

La candidature retenue sera soumise pour agrément au Ministère de la Culture, à la Ville de Rennes et au Conseil Régional de Bretagne.

MAIRIE DE PARIS



Participer au développement de la Capitale...
La Ville de PARIS vous offre cette opportunité !

ATTACHES D'ADMINISTRATION

Responsable d'une équipe, vous interviendrez dans les domaines les plus divers : gestion du personnel, budget et finances, construction et fonctionnement des bâtiments et équipements municipaux...

Vous possédez un **diplôme de second cycle d'études supérieures** (maîtrise, licence ou équivalent) et vous souhaitez, avant tout, travailler dans un environnement dynamique au service du public.

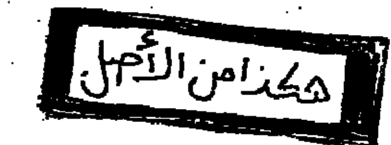
CONCOURS :
Juin 1993

INSCRIPTIONS :
Jusqu'au 15 Mars 1993

Un dossier d'inscription vous sera remis sur place, ou envoyé par courrier, **sur demande manuscrite** adressée à la **MAIRIE DE PARIS**
Bureau du Recrutement - 2, rue Lobau - 75004 PARIS.

(Limite d'âge : 35 ans - prorogation sous réserve des conditions légales)

OBC CONTESSE



SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

Collectivités Territoriales - Ministères - Associations

LE MONDE DES CADRES

LE MONDE DES CADRES

COGEROP, groupe de conseil multispécialiste

Par nos métiers: Conseil, Formation et Etude, nous favorisons la gestion du changement dans les entreprises et les organisations en:
- **Accompagnant leur développement** (stratégie, marketing, développement commercial)
- **Optimisant leurs ressources humaines** (management, formation, ingénierie pédagogique, communication interne, ressources humaines)
- **Concourant à la productivité et à la compétitivité** (organisation, qualité, systèmes d'information, gestion).

Nos chiffres-clés pour 1992: **70 personnes, 400 clients et 20 % de croissance**

Nous recherchons pour nos sociétés. **COGEF CONSEIL, FK DÉVELOPPEMENT, EXAD** et **GALONS,** basées à **PARIS:**

☞ Dans le domaine du **MANAGEMENT** et du **DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL**

Réf.: 101 — DIRECTEURS DE CLIENTÈLE (H/F)

Votre expérience de 10 années, dont 5 en cabinet conseil, a affirmé votre talent commercial et révélé votre compétence et votre créativité dans les méthodologies et concepts spécifiques à nos métiers. Vous assurerez la gestion et le développement d'un portefeuille clientèle sous tous ses aspects (commercial, conception et rédaction de projets, constitution et management des équipes, prestation en conseil et formation).

Réf.: 102 — CONSULTANTS (H/F)

Vous exercez avec passion le métier d'animateur depuis au moins 5 ans, avec un talent particulier dans le domaine commercial (négociation haut niveau, organisation, audit de force de vente), et management. Vous assurerez environ de 130 à 150 jours de conseil, d'étude, d'animation et de conception.

☞ Dans le domaine de l'**ORGANISATION**, de la **PRODUCTIVITÉ** et des **SYSTÈMES d'INFORMATION**

Réf.: 103 — CONSULTANTS EN ORGANISATION (H/F)

Diplômé d'une grande école, vous avez de 4 à 7 ans d'expérience dans un grand cabinet. Vous exercez ce métier auprès de grandes structures, et maîtrisez les différents aspects de l'audit opérationnel (développement commercial, management des équipes, présentations finales) jusqu'à la mise en place d'outils de gestion et de systèmes d'information.

Pour ces postes, une bonne connaissance des grandes entreprises ou organisations privées ou publiques est indispensable. La maîtrise d'une langue étrangère constitue un plus. Nos structures, de taille humaine, offrent de réelles perspectives à votre talent et à vos ambitions.

Toutes formes de collaborations individuelles ou d'entreprises seront étudiées avec attention.

Merci d'adresser vos CV, lettre de motivation manuscrite et rémunération actuelle, en mentionnant la référence du poste choisi à:

Pia KIENTZ-COGEROP - 175, rue du Chevaleret - 75013 PARIS



LES MOTS POUR LE VENDRE

CONCEPTEUR REDACTEUR

Choisir aujourd'hui le leader mondial de presse et d'édition, avec ses techniques sophistiquées de marketing direct et son environnement international, c'est la garantie pour vous d'être un expert reconnu dans votre domaine.

De formation Bac + 4, vous parlez couramment l'anglais et vous avez une première expérience dans le marketing, la promotion ou la rédaction publicitaire.

Intelligent et créatif, vous maniez les mots avec aisance, habileté et persuasion.

Doté d'un flair infaillible pour trouver la bonne formule, rejoignez notre équipe de promotion et vendez une gamme de produits de qualité à la pointe de la plume. Bien sûr, votre maturité, votre forte puissance de travail vous rendent rapidement opérationnel.

Merci d'envoyer CV, lettre manuscrite, photo à Nicoline LE GOURIEREC, Sélection du Reader's Digest, 1 à 7 avenue Louis Pasteur, 92220 Bagneux.

Junction



UNE REUSSITE MONDIALE EXEMPLAIRE

Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

EN S'INVESTISSANT PLEINEMENT DANS SON DEPARTEMENT, LE CREDIT AGRICOLE DE LA BRIE, CAISSE REGIONALE DU 1ER GROUPE BANCAIRE EUROPEEN S'IMPOSE COMME LA BANQUE DE L'EST PARISIEN, PROCHE DE SA REGION. IL PARTICIPE ACTIVEMENT A SON DEVELOPPEMENT GRACE AU DYNAMISME ET A L'ESPRIT D'INITIATIVE DE SES 1 200 COLLABORATEURS. VENEZ FAIRE VIVRE VOS AMBITIONS AU CŒUR D'UNE ENTREPRISE QUI VOUS EN DONNERA LES MOYENS. REJOIGNEZ NOTRE BANQUE.

RESPONSABLE MARKETING ET COMMUNICATION

MEAUX

En relation étroite avec la Direction Générale et en collaboration avec les marchés, vous serez chargé de concevoir la stratégie globale du développement commercial de la Caisse Régionale : études prospectives, plan d'action, définition et suivi des orientations commerciales et des objectifs, veille concurrentielle... Vous rassemblerez et coordonnerez également nos actions de communication et développerez l'image externe de notre caisse.

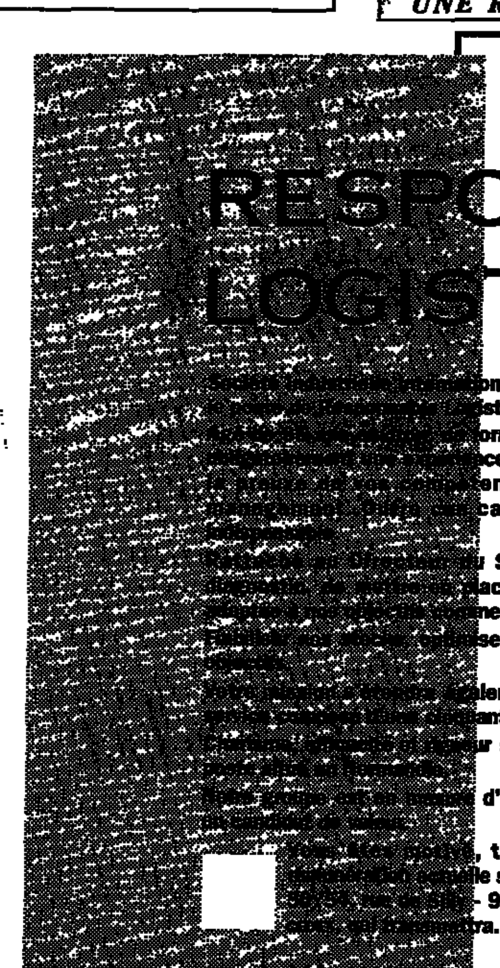
Manager, homme ou femme de dialogue, vous animerez et gérerez une équipe de 11 personnes.

A 40 ans environ, avec une formation ESC ou Universitaire option marketing, vous justifiez d'une expérience de 10 ans acquise de préférence dans des fonctions commerciales, financières ou marketing.

Votre sens des relations humaines et votre réelle aptitude à la démarche prévisionnelle et stratégique seront les atouts de l'Homme de marketing que vous êtes avant tout.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à CRCAM BRIE DRH - Gestion des Carrières - BP 205 - 77101 MEAUX.

MEDIAPA



RESPONSABLE LOGISTIQUE

[illegible]nale, leader sur son secteur d'activité, crée [illegible]stique.

[illegible]ormation supérieure (bac + 4), vous avez [illegible]ce confirmée de la fonction et avez apporté [illegible]ences en organisation, négociation et [illegible]capacités, la maîtrise de l'anglais est [illegible]

[illegible]u Site, vous aurez pour mission, après [illegible]lace une nouvelle structure de distribution [illegible]merciaux.

[illegible]ser les flux et réduire les coûts seront vos [illegible]

[illegible]lement à la gestion et à l'animation d'un [illegible]ntaine de personnes.

[illegible]r sont les mots clés de votre réussite à ce [illegible]

[illegible] d'offrir de réelles possibilités d'évolution à [illegible]

[illegible], transmettez vite lettre, CV et [illegible]le sous la réf. 111 à COMMUNIQUÉ [illegible] - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT [illegible]ra.



GROUPE BBC

Résolument tourné vers l'Europe, le **GROUPE BBC** - fondé et dirigé par **Richard Bénatouil** et **Jacques Brusset** - vient de conclure un accord de partenariat avec une Société de conseil allemande :
PMC Personal Management Consult GmbH à Francfort, après celui qu'il a passé avec **BSI ITALIA S.r.L** à Milan.

Ainsi depuis 1973, le **GROUPE BBC** poursuit son développement dans les domaines : conseil et formation en organisation de l'entreprise, management, gestion des ressources humaines et recrutement.

GROUPE BBC
1 bis, place de Valois - 75001 PARIS - tél. 42 96 55 00 +

Notre cabinet, conseil en ressources et structures humaines a le plaisir de vous informer que

Christine JAULMES MARTY

Consultante chez ALEXANDRE TIC SA depuis sept ans auprès des entreprises du Dauphiné et des Savoie, poursuit ses interventions au sein de l'équipe de consultants de LYON : Recherche de Dirigeants et de Cadres par Approche Directe et annonces, évaluations et bilans professionnels, formation à l'entretien et à l'étude de poste en inter et intra-entreprise.

Téléphone : 78 95 40 09

ALEXANDRE TIC
7, RUE SERVIENT - 69003 LYON

MEDIA-SYSTEM

La Division Electricité et Nucléaire du Groupe Spie Batignolles a une présence significative sur les grands Marchés des Transports, de l'Energie, de l'Industrie en France et à l'Export. Elle intervient déjà sur les grands projets d'infrastructure, en Europe, tels que le tunnel sous la Manche, le tunnel et le pont du Storebelt au Danemark, le TGV espagnol, la rénovation des réseaux ferroviaires au Portugal et en Allemagne, les métros de Lisbonne et d'Athènes.

A LA CONQUÊTE DES MARCHÉS DE LA GRANDE EUROPE

Rattaché à la Direction Marketing et Développement Commercial, zone Europe, dans le cadre des orientations stratégiques qui vous sont communiquées :
- vous analysez les marchés, identifiez les projets et en recherchez les moyens d'accès.
- vous mettez en place les structures et animez un réseau de correspondants pour positionner l'entreprise sur les marchés porteurs à travers des systèmes de partenariat, joint venture ou prise de participation...
- Sur les marchés à potentiel, vous montez des opérations en relation avec les organisations européennes, les administrations locales.

Vos activités s'effectuent bien sûr en cohérence avec les directions opérationnelles et les différents acteurs du groupe.

A environ 35 ans, de formation supérieure, vous avez une expérience dans l'ingénierie, l'entreprise générale ou le marketing industriel et une bonne maîtrise de l'anglais et de l'allemand.

Votre ouverture européenne et votre connaissance des marchés nous intéressent.

Sophie Guénot vous remercie de lui adresser votre candidature. sous réf. DEN 01, à l'adresse suivante :
Spie Batignolles, Parc de Saint-Christophe,
Service Recrutement des Cadres,
95863 Cergy-Pontoise Cedex.

Spie Batignolles

UN ESPRIT D'ENTREPRISES

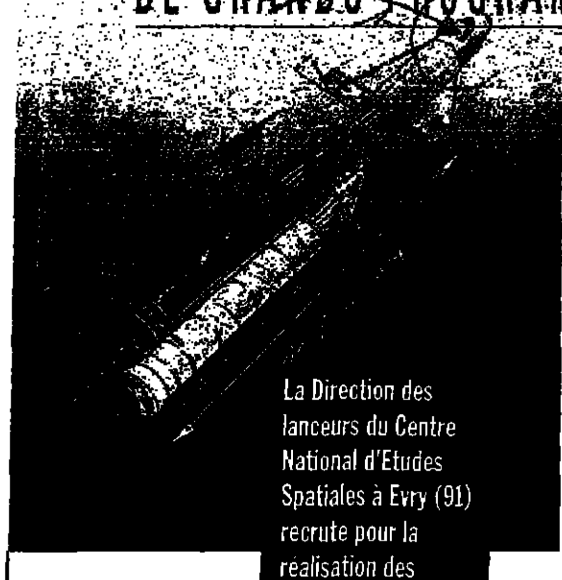
GROUPE SCHNEIDER

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute Technologie

SECTEURS DE POINTE

IMPLIQUEZ-VOUS DANS LA MAITRISE D'ŒUVRE DE GRANDS PROGRAMMES EUROPEENS !



La Direction des lanceurs du Centre National d'Etudes Spatiales à Evry (91) recrute pour la réalisation des programmes Ariane

Ingénieurs Grande Ecole formation généraliste

Deux missions sont proposées au sein des équipes de la division "Assurance Produit Ariane 4".
Vous avez une expérience industrielle de 5 ans minimum dans les domaines de la mécanique, de la propulsion et des matériaux composites.
Vous bénéficierez d'une large responsabilité dans le suivi et la synthèse de l'assurance qualité des travaux de production des lanceurs en Europe (poste AP/QL).
Vous participerez, dans le domaine de l'assurance qualité, à la préparation et au suivi des opérations de lancement Ariane (poste AP/QO).
Pour ces deux postes, la pratique de l'anglais est nécessaire.
Deux missions en Guyane française, d'au moins 6 semaines au total, sont à prévoir chaque année.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions), sous la référence choisie, à la Division du Personnel du Centre Spatial d'Evry, Rond-Point de l'Espace, 91023 Evry Cedex. Minitel 3615 code CNESPACE.



CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES
AGENCE FRANÇAISE DE L'ESPACE



MEDIA-SYSTEM

Monétel

concepteur et fabricant de matériel de PAIEMENT ELECTRONIQUE, SYSTEMES DE PEAGE et de PUBLIPHONIE recherche :

Ingénieurs Commerciaux

FRANCE ET EXPORT
Formation école supérieure de commerce.

Ingénieurs Affaires

Formation grandes écoles d'ingénieurs (Sup Télécom, Centrale, Polytechnique, Supélec) + gestion (IAE, IFG).

Chefs de Produits

Connaissances techniques en terminaux et systèmes de Télécommunication et marketing industriel.

Pour l'ensemble de ces postes la pratique de l'anglais est indispensable, l'espagnol souhaité, l'allemand apprécié, ainsi qu'une première expérience dans le domaine des Télécommunications.

Notre jeune société (600 personnes) est implantée dans la région RHONE-ALPES (Valence) et offre des métiers de haute technologie sur un marché international évolutif (200 ingénieurs et ingénieurs en R & D). Elle a pour partenaire le groupe ASCOM (18 000 personnes).

Merci d'adresser lettre, CV et prétentions à **DRH Monétel** - rue Claude Chappe - BP 344 07500 GUILHERAND GRANGES.

MEDIAPA

UN MONDE NOUVEAU SE CRÉE TOUS LES JOURS

SILEC

GROUPE SAGEM

Responsable d'Etudes Techniques

Au sein du groupe SAGEM, notre société (3 100 personnes, 2,5 Milliards de Francs de CA) fabrique et commercialise des câbles, du matériel de raccordement et des équipements de signalisation. Les projets de notre département Signalisation Ferroviaire et Industrielle nous conduisent à renforcer notre équipe technique en recrutant un responsable d'études. Dans le cadre de ces projets, ce collaborateur élabore de nouveaux produits et adapte les produits existants. Il définit les dossiers techniques et coordone les études en s'appuyant sur les moyens internes et sur des partenaires extérieurs.

Agé de 27/30 ans, ingénieur (SUPELEC ou équivalent), vous avez acquis une première expérience de deux ans environ des études appliquées au traitement du signal (hyperfréquences, infrarouges, ...) et vous pratiquez l'anglais. Votre potentiel vous permettra d'évoluer au sein du département.

Si cette proposition vous intéresse, nous vous demandons d'adresser votre candidature sous la référence A1442.93 M à notre conseil Chantal Baudron s.a., 61 boulevard Haussmann 75008 PARIS..

SOURCES



Chantal Baudron. s.a.

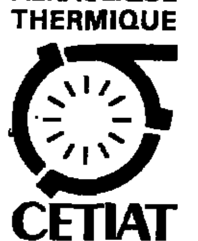
---

de la recherche à l'industrie

Jouant un rôle d'interface entre la Recherche et l'Industrie, nous sommes un Centre Technique disposant de 2 laboratoires et employant 130 personnes.

Nous recherchons pour notre site de VILLEURBANNE (69)

AERAULIQUE THERMIQUE



INGENIEUR ACOUSTICIEN

Possédant une formation en acoustique, vous avez de solides connaissances en mécanique des fluides et en thermique.

Fort d'une première expérience, vous aurez à mener de manière autonome, des études à fort contenu technique, au sein de notre département Chauffage et Combustion.

Votre aisance relationnelle alliée à votre aptitude à la communication contribueront à faciliter vos échanges avec des responsables de PMI.

De plus, l'anglais est indispensable pour les contacts que vous établirez avec nos partenaires étrangers.

Merci d'adresser c.v., photo et prétentions au Service du Personnel, **CETIAT**, B.P. 6084 69604 Villeurbanne Cedex.

AXIAL



ECOLE D'INGÉNIEURS EN GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS

Ecole gérée par une Association 1901 à pilotage public (Département, Région, Ville et Association d'Anciens élèves).
600 élèves, 100 enseignants, 40 enseignants-chercheurs.

Dans le cadre de son développement rapide, l'EIGSI, créée en 1990, disposant d'équipements récents et de nouveaux locaux ouverts cette année,

Recherche :

des ENSEIGNANTS-CHERCHEURS A PLEIN-TEMPS
(Ingénieurs et/ou DEA, Doctorat)

- (réf. FM), en fabrication mécanique

à pourvoir immédiatement

- (réf. I), en informatique
- (réf. AI), en automatique industrielle
- (réf. MA), en mathématiques appliquées
- (réf. PG), en physique générale (électromagnétisme)
- (réf. PR), en productique
- (réf. AN), en anglais

Postes à pourvoir pour l'été 1993

et des INTERVENANTS pour la rentrée 1993, Spécialistes en :

- (réf. V/FM), fabrication mécanique
- (réf. V/GE), génie électrique
- (réf. V/ME), mesures électriques
- (réf. V/GP), gestion de projets
- (réf. V/AN), anglais (langue maternelle)
- (réf. V/AL), allemand (langue maternelle)
- (réf. V/CE), communication d'entreprise
- (réf. V/GM), gestion, management

Merci d'envoyer sous la référence choisie CV, lettre de candidature et prétentions à :

EIGSI, D.P.R., 2 rue Braille, 17000 LA ROCHELLE

DEBUTANT INGENIEUR

Filiale des principaux groupes pétroliers raffinant en France, leader européen dans le domaine du stockage souterrain d'hydrocarbures recherche **l'Assistant du Chef du Service Technique** pour son site de Lavéra (Bouches du Rhône).

Jeune ingénieur généraliste débutant de préférence, de formation Arts et Métiers ou équivalent, vous aurez en charge rapidement le suivi de l'assurance qualité métrologie, la mise en place et le développement de la GMAO et de la DAO au sein de notre service technique.

Nous serons particulièrement sensibles à vos qualités d'initiative, d'autonomie et à votre sens relationnel.

De bonnes notions d'anglais sont souhaitées.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 8181 à RSCG CARRIERES - 19/21, Boulevard Gambetta 92137 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex.

★ RSCG CARRIERES

Ingénieurs Grandes Ecoles



- *Télécommunications : protocoles, traitement de communications, administration, exploitation de réseaux.*
- *Traitement d'images, optronique.*
- *Interfaces homme-machine, gestion de bases de données.*
- *Architecture de systèmes d'exploitation.*

La connaissance des langages ADA ou C++ et des méthodes de conception orientée objet est un plus.



Adressez votre candidature à : APSIDE TECHNOLOGIES, 58 avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne.

Jonction

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

